LA DÉSOLATION

DANS

LE SANCTUAIRE

PAR

UN ANTISÉMITE DE LA PATRIE FRANÇAISE

Cum videritis abominationem desolationis stantem in loco sancto, qui legit intelligat.

Lorsque vous aurez vu l'abomination de la désolation debout dans le lieu saint, que le lecteur veuille bien comprendre.

S. MATH. XXIV, 15.

PARIS

ARTHUR SAVAÈTE, ÉDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES

1902

PRÉFACE

L'abomination dans le lieu saint, c'est la tentative de corruption de l'Eglise par le gouvernement persécuteur ; la désolation dans le lieu saint c'est la recherche des conquêtes qu'a pu effectuer et des résultats que se flatte d'obtenir le gouvernement persécuteur, dans ses machinations pour corrompre l'Eglise. Nous avons consacré un volume à l'abomination dans le lieu saint, la *désolation* fait l'objet du présent ouvrage.

L'objet de ce travail pose une question préalable, savoir : *Si l'Eglise peut être corrompue* ?

L'Eglise catholique, apostolique, romaine, qui embrasse, depuis Jésus-Christ, toutes les nations et tous les siècles, doit rester fidèle jusqu'à la fin des temps ; ce n'est que quand l'abomination de la désolation aura triomphé définitivement partout, que Jésus-Christ, venu autrefois comme un agneau, viendra comme un lion, juger tous les hommes, tous les siècles, tous les peuples de la terre. Mais avant la fin des temps, l'Eglise peut être corrompue et périr dans une province particulière de son empire. Le soleil de l'Evangile s'est levé sur Jérusalem ; de Jérusalem, il

s'est exalté, comme un géant, jusqu'à Rome ; depuis dix-neuf siècles, il travaille à faire le tour du monde pour fonder et développer partout des églises florissantes. Or, dans sa marche laborieuse et triomphante à travers les âges, il a vu les nuages voiler ses rayons et parfois les ouragans éclipser sa splendeur. L'Eglise a péri dans l'Orient, qui fut son berceau ; elle a péri dans quelques contrées de l'Occident, où avaient éclaté depuis mille ans les gloires du règne de Jésus-Christ ; elle peut périr dans d'autres pays, succomber aux complots de l'hérésie, du schisme et de la révolution. Cette possibilité cause, aux âmes pieuses ou simplement croyantes, de cruelles angoisses ; nous écrivons pour conjurer, en France, un si grand malheur.

La possibilité du succès ne résulte ni de la puissance, ni des efforts de l'ennemi du nom chrétien ; elle ne provient que de la faiblesse des enfants de l'Eglise et ne se réalise que par la capitulation de ses soldats. La condition de l'Eglise, au sein de l'humanité, c'est de souffrir persécution pour la justice. Par là qu'elle combat tous les mauvais instincts de l'homme et s'obstine à vouloir les vaincre, elle doit rencontrer toujours quelque part, une certaine résistance. Les hommes qui acceptent, de l'Eglise, les grâces de l'Evangile, forment la communion pacifique de ses enfants ; ceux qui ne l'acceptent pas, qui rejettent l'âme de l'Eglise, forment, au contraire,

un corps opposant et volontiers persécuteur. Depuis sa naissance, l'Eglise catholique n'a presque jamais joui d'une paix sereine ; à chaque instant, presque partout, elle a eu à subir des assauts et à repousser des attentats. Mais ce ne sont pas ces attentats qui renversent l'Eglise. Au contraire des choses humaines, plus l'Eglise est attaquée, plus elle est éprouvée, plus, si elle se défend, si elle sait faire valoir la force du sang de Jésus-Christ, plus elle remporte de triomphes. Les ravages du glaive qui veut déchirer son sein, ne pratiquent guère que des ouvertures à de glorieux enfantements ; plus l'Eglise est frappée, plus elle se sent reine, parce qu'elle devient de plus en plus mère. Tous ses enfantements sont laborieux ; c'est là sa gloire.

Les pertes que l'Eglise subit, ne proviennent communément que de ses fautes. La persécution qui l'attaque, si l'Eglise résiste, lui assure, par la résistance, des enfants plus braves, des soldats plus généreux ; et si la lutte se prolonge, si elle s'aggrave jusqu'aux derniers excès, elle suscite des confesseurs et des martyrs. Si l'Eglise ne résiste pas, la persécution qui l'attaque, peut l'ébranler, si elle réussit à la corrompre. Lorsque les enfants de la Sainte Eglise se laissent troubler dans leur foi ou dans leur conscience ; lorsqu'ils cèdent aux attraits de l'intérêt ; lorsqu'ils se laissent gagner par la séduction des richesses, des honneurs ou des plaisirs ; lorsqu'ils

s'abandonnent aux emportements des passions ou aux lâchetés de la corruption, quelle qu'en soit la forme : tout cela, pour l'Eglise, c'est d'abord l'*incognito* de la mort, puis la matière d'un procès-verbal de sépulture. Quand l'Eglise périt quelque part, il ne faut pas chercher l'arme de l'assassin : c'est un suicide ; le meurtrier, c'est le corrupteur de l'Eglise. Et tel est le genre de persécution que nous redoutons pour la France.

D'ores et déjà nous savons que, depuis vingt ans, le gouvernement de la République, au lieu d'employer, comme en 93, la guillotine, s'efforce de vaincre l'Eglise par la corruption. D'une part, il pousse les masses à toutes les dissolutions de l'impiété ; d'autre part, il tente le clergé, par un système adroitement combiné, de caresses et de sévices. Aux prêtres fidèles, il retire leur subvention pécuniaire et essaie de les réduire par la famine ; aux prêtres pauvres, qu'il suppose accessibles à la tentation, il offre les amorces grossières de son budget et de ses faveurs administratives. Mais le point par quoi il espère le plus efficacement s'assurer son triomphe, c'est en choisissant de mauvais évêques, c'est-à-dire des évêques qui fassent de la religion, pour le persécuteur, un instrument de règne. La république, ou plus exactement le parti radical-socialiste, juif, protestant, franc-maçon, libre-penseur, veut anéantir, non seulement le christianisme,

mais toute forme, mais tout principe de religion, et, pour perpétrer cet abominable crime, il veut avoir, pour complices, des évêques. Déjà il a les rabbins, les ministres protestants, tout le personnel dirigeant des sectes, et tous les sectaires des écoles ; il ne lui faut plus que des évêques pour assurer définitivement le triomphe de l'athéisme.

Vous vous récriez ; vous protestez au nom de l'invraisemblance. Ne criez pas ; acceptez la question comme l'imposent les événements ; et faites avec nous, une enquête, à double fin, de constater exactement l'intensité du mal, — s'il existe, — et d'apporter, à un si grand mal, tous les remèdes dont peut disposer l'arsenal de la Sainte Eglise.

Un tel sujet commande une scrupuleuse circonspection. Jésus-Christ ne nous défend pas seulement de frapper ses Christs, mais même d'y toucher. Il est clair qu'il s'agit de Christs fidèles à Dieu ; s'ils sont infidèles, il n'est pas moins clair qu'il faut les dénoncer. Mais encore, les coups portés sur une tête consacrée, ne doivent l'atteindre qu'avec une prudente et respectueuse retenue. On ne doit lever sa plume qu'avec regret contre l'Oint du Seigneur. La retenue doit être plus méticuleuse encore, s'il s'agit d'un évêque dans l'exercice de ses fonctions et qui n'a pas donné, de ses malversations, un scandale public ; que le pontife romain, par conséquent,

n'a pas pu encore réprouver. Alors, il est non seulement licite, mais obligatoire, de rechercher le mal, s'il y en a ; de le combattre, autant qu'on le peut ; à la condition expresse que le remède ne soit pas pire que le mal, que le scandale ne ressorte pas de la critique et qu'on n'éteigne pas le lumignon qui fume encore. A cet égard, pour trancher heureusement sans toucher au vif, nous ne parlerons guère que d'évêques morts, ou, s'ils sont vivants, hors de service, ils n'exercent plus un ministère qui se puisse compromettre.

Mais toutes réserves gardées, il ne faut pas nous dissimuler que nous touchons à des catastrophes. L'alliance de l'Eglise et de l'Etat est d'ordre divin ; mais l'inféodation de l'épiscopat à un pouvoir persécuteur n'est et ne peut être qu'un fléau. L'esclavage de l'épiscopat est contraire à la nature de cette sainte institution ; c'est la corruption même, source fatale de toutes les corruptions possibles. Dès que ce triste phénomène se produit, il n'y a pas d'infamie qu'on ne puisse redouter. En mai 1864, Pie IX parlant à un humble prêtre qu'il venait d'élever à la prélature, lui adressait comme adjuration suprême. ces paroles d'Isaïe : *Clama, ne cesses ; quasi tuba exalta vocem* ; crie, ne cesse pas, élève la voix comme un clairon. » Nous osons dire que si Pie IX parlait ainsi en présence du complot catholique libéral, que ne dirait-il pas en présence des

complots sataniques de la Révolution athée !

On va dire, je le présume, qu'il n'appartient pas à un écrivain ecclésiastique, de traiter ces graves questions ; que la prudence nécessaire au bon gouvernement n'admet pas ces protestations éclatantes ; que la double tâche de gouverner les corps et les âmes appartient aux souverains pouvoirs ; et que, s'ils se taisent, il vaut mieux laisser la lèpre se détruire par sa propre consommation.

Je ne conteste nullement l'institution divine des pouvoirs ; je proclame très fermement l'unique, suprême et infaillible puissance des Pontifes Romains ; je crois que, par la grâce de Jésus-Christ, elle suffit au salut de l'univers ; et c'est ma foi que, partout où elle est respectée et obéie, là s'épanouit l'admirable effloraison de l'Evangile.

Mais ni la conception de la société, ni la conception de l'autorité n'admettent pour les gouvernements légitimes, les immunités du monologue et le privilège de l'action publique. La société se conçoit comme une association d'hommes, un concert de forces en activité sous l'égide du pouvoir. Les détenteurs de l'autorité doivent parler et agir sous l'injonction des lois ; leurs sujets, chacun dans sa sphère, doivent parler et agir dans la mesure de la grâce de Dieu. A personne, il n'est loisible de se tenir les bras croisés ; à tous il est prescrit de faire valoir son talent ;

et pour chacun, il y a ordre de travailler au salut du prochain.

Aux divers échelons de la hiérarchie, il y a des titulaires pour toutes les fonctions ; et tous doivent remplir les devoirs de leur charge. Au-dessous de cette hiérarchie des devoirs de l'autorité, il y a les devoirs communs de tous les hommes, pour le service de la vérité, de la vertu et de la justice. Et, de plus, dans ces multitudes, Dieu se réserve de susciter des vocations, de les susciter surtout dans les périls graves de la chose publique, et, fût-on Jérusalem, il y a malheur plus grand, si les envoyés de Dieu sont lapidés et si une main scélérate tue les prophètes.

Dans la Synagogue, où toutes les fonctions étaient si bien limitées et les devoirs si exprès ; où la justice de Dieu s'exerçait avec une si implacable rigueur ; où Dieu lui-même gouvernait : Dieu a suscité, en dehors des fonctions de la loi, des prophètes et des soldats : des soldats pour combattre les ennemis d'Israël et de Juda ; des prophètes, pour dénoncer, au peuple, aux rois, aux prêtres, aux Juifs et aux Gentils, leurs crimes et le châtiment qui va les frapper. A la vérité, malgré leur mission divine, ces soldats et ces prophètes, rencontrent de violentes oppositions ; mais ils ne se taisent point, mais ils ne remettent point l'épée au fourreau ; ils se font tuer plutôt que de garder le silence. En vain,

l'épée qui les frappe épouvante leur timidité ; en vain ils croient qu'ils ne savent point parler. Marche, parle : je t'ai donné un front d'airain et une langue de fer. Malheur à toi si tu ne sais pas mourir pour les oracles de la justice ; et si, par ta faute, la justice est violée, la vérité trahie parmi les nations. Marche, parle !

Dans l'Eglise, lorsqu'il y a défaillance de l'autorité ou corruption des masses, je ne crois pas pire la condition de la vérité, de la vertu et de la justice. Tertullien m'a même appris que, dans les temps périlleux, tout homme est soldat. Et plus le péril est grand, plus le courage doit grandir avec le péril. Ce serait la marque d'une lâcheté invétérée et d'une irrémédiable corruption, si personne ne faisait appel à la probité des masses et à la sainteté du pouvoir ; surtout à la sainteté des Pontifes Romains, dont c'est le glorieux privilège, de ne pouvoir, dans les crises de l'Eglise, défaillir et prévariquer, s'ils jouissent d'une liberté suffisante pour exercer leur pouvoir.

Dans la décadence et la ruine de l'Empire Romain, les Pontifes Romains n'ont rien négligé, rien tu, de ce qui pouvait conjurer ses malheurs. S'ensuit-il que personne autre n'avait le droit de parler et quelqu'un s'est-il jamais avisé de faire tort aux apologistes de leurs plaidoyers, à S. Jérôme de ses implacables lettres, à Salvien de ses

anathèmes, à Paul Orose de son histoire, à S. Augustin, de la *Cité de Dieu* ?

Dans les hérésies et les dissolutions de l'Empire grec, quand un évêque ou un patriarche, attaquait, altérait ou niait les principaux dogmes de la foi, les Pontifes Romains n'ont rien négligé de ce qui pouvait réfuter et confondre les hérésiarques. S'ensuit-il que les évêques, les prêtres et parfois les fidèles devaient se taire en présence des ravageurs de l'orthodoxie, et quelqu'un s'est-il jamais avisé de faire tort aux Athanase, aux Basile, aux Chrysostome, aux Eusèbe de Dorylée, à cette légion de savants, de docteurs, de héros, dont les innombrables écrits, monuments érigés à la défense de la vraie foi, forment comme le boulevard du Symbole.

Dans la décadence et la corruption des mœurs qui envahissent périodiquement les masses chrétiennes et même le corps des pasteurs, oh ! je sais bien que les Léon, les Grégoire, les Innocent, les Boniface, les Pie V, les Sixte-Quint, les Pie VI, les Pie IX, se sont dressés comme des hommes de bronze, contre les envahissements de la pourriture. Je loue, j'admire leur perspicacité et leur courage. S'ensuit-il qu'ils aient seuls à réformer le corps de l'Eglise dans son chef et dans ses membres ; et croyez-vous que Rome ait eu jamais des anathèmes pour les Réginon de Prum, les Rathier de Vérone, les Luitprand de Verceil, les S. Jean Gualbert, les

S. Pierre Damien et tant d'autres dont l'impitoyable scalpel fouillait les chairs vives pour en déchirer la corruption? Et pouvez-vous bien oublier qu'un saint, placé sur les autels, a osé écrire le livre de Gomorrhe, entendant par là le clergé de son temps.

S'il se trouve parmi mes lecteurs, quelqu'un dont la vertu réelle, mais naïve, croie, comme Tartufe, qu'il faut voiler ce qui scandalisait ce saint homme, je le prie d'ouvrir l'*Histoire des moines d'Occident* par Montalembert; de se reporter à la première période du douzième siècle; et de voir un peu, si, de 1111 à 1122, il y eut silence dans l'Eglise. Qu'il me dise, si, au contraire, tous les hommes de bien ne se levèrent pas dans leur indignation; et si ce n'est point par des cris indignés qu'ils remirent à flot le vaisseau qui porte la civilisation, et sauvent encore aujourd'hui, leur siècle, des mépris de la postérité.

Ce livre n'est point un coup de pistolet, tiré dans la rue, pour attirer l'attention de la foule; ce n'est point une prédication de révolte contre les pouvoirs prévaricateurs. C'est une œuvre de foi, patriotique et pieuse, pour rappeler la foule et les esprits d'élite, aux grandes vérités, aux grandes lois, aux grands devoirs, qui forment le symbole de l'humanité et la législation des peuples chrétiens. C'est l'élan d'un soldat qui se jette dans la mêlée; ou plutôt l'acte réfléchi d'un pu-

bliciste qui voudrait, s'il se peut, ajouter un post-scriptum aux *Considérations sur la France* du comte de Maistre, et coudre un dernier chapitre à l'ouvrage de Lamennais sur les *progrès de la révolution et de la guerre* contre l'Eglise. Non pas comme le voyant de la Chesnaie, en appuyant sur les considérations juridiques ; non pas comme le voyant de Lausanne, en illuminant avec les éclairs du génie, les ténèbres de l'avenir ; mais en procédant d'une manière plus pratique, sur le terrain des faits, sous la pression des circonstances et au nom de l'histoire.

La douloureuse situation de la France oblige de pousser le cri d'alarme contre un gouvernement qui ravage nos églises, essaie de corrompre notre clergé et veut pousser la nation au schisme. En présence de ces attentats, s'il se produit, dans l'Eglise, des faiblesses ou des trahisons, notre droit social permet au citoyen, notre foi prescrit au chrétien, de protester à haute voix. Dans ces conjonctures, s'adresser à l'opinion, ouvrir un prétoire, appeler à la barre les prévaricateurs, — s'il y en a, — ce n'est pas seulement un droit, c'est un devoir. Il faut donner corps à la maxime de Papinien : « Il est plus facile de commettre un crime, que de le justifier ». La suspicion du crime, il est vrai, n'est pas le crime lui-même ; l'apparence peut ne pas répondre à la réalité. En ce cas, toujours présumable, les suspects, s'ils sont prévenus, ont un protocole

ouvert à leur justification ; s'ils sont incriminés, c'est une grâce pour leur innocence. La susceptibilité, qui les accusait à tort, s'est contentée d'obéir à la maxime de S. Grégoire le Grand : « Mieux vaut soulever un scandale que de taire la vérité et de sacrifier le droit : *Melius est scandalum oriatur, quam ut veritas taceatur.* »

Dans les temps où nous vivons, les hommes de combat doivent prévenir toutes les objections des esprits faibles, faux ou pervers. Si quelque lecteur mal avisé ouvrait ce livre avec l'espoir d'y trouver un coup de pioche hypocrite, contre la religion catholique et l'Eglise romaine, qu'il veuille bien se détromper. La religion, dans sa notion divine, est la lumière et la force qui répudie toutes les misères et consacre toutes les grandeurs ; elle octroie même une grandeur et une douceur aux plus petits qui, ailleurs, n'en sauraient trouver d'autres. L'Eglise est la société de Dieu avec l'homme et de l'homme avec Dieu. Il n'y aura jamais rien, au monde, de plus fort que l'Evangile, de plus bienfaisant que le service de Jésus-Christ. Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise, le Créateur, le Rédempteur, la société qui nous applique les grâces de la Rédemption et nous rappelle aux grandeurs de la Création : voilà, en France, la foi de tous les hommes instruits, qui ne sont pas athées. C'est aussi ma foi ; avec l'aide de Dieu, je la professerai jusqu'à mon dernier soupir dans toute la rigueur de son orthodoxie. C'est

même la conviction juste et le sentiment impérieux de cette croyance qui me poussent à dénoncer l'abomination dans le lieu saint et la désolation dans le sanctuaire.

La France catholique est unanime dans ses appréciations et ses regrets. Vous entendez dire partout que certains prêtres et certains évêques pratiquent peu, pratiquent mal et ne défendent pas du tout cette religion qu'ils doivent enseigner avec force et honorer par leur dévouement. Parfois vous entendez murmurer qu'ils perdent, par le scandale, ces âmes pour lesquelles ils devraient donner mille vies comme une goutte d'eau. D'intrépides chrétiens, nous n'en manquons pas ; ils se plaignent de n'avoir plus de chef pour les mener au combat. De malheureux prélats préconisent même cette faction judéo-maçonnique, cause première de toutes nos disgrâces ; ils suivent ses consignes, ils s'assoient même à la table du persécuteur, quand il faudrait s'élancer sur le champ de bataille, combattre comme de vaillants paladins, repousser le complot qui veut faire du temple un désert, chasser Jésus-Christ de nos lois et proscrire Dieu sous toutes les formes du culte public. Aux yeux du sage, rester inerte, ne pas défendre, c'est déjà une trahison, la plus vile de toutes, puisque c'est la trahison devant l'ennemi. Eh quoi ! ministres d'un Dieu crucifié, c'est ainsi que nous entendrions la loi du sacrifice, le symbole de la croix ! Chaque

matin, nous irions boire, à l'autel, le sang du Calvaire et nous rentrerions misérablement à nos foyers, confinés dans des plaisirs vulgaires et une paresse déshonorante, au prix honteux de génuflexions envers la tyrannie et de complaisances pour le pouvoir persécuteur.

Non, non ; ces choses ne peuvent pas se produire impudemment et impunément. Contre de pareils excès, la protestation est un devoir de conscience et une loi de l'histoire. Sous une forme ou sous une autre, la religion et l'Eglise sont une loi divine, une institution divine de l'humanité, au moins dans l'esprit de ceux qui y croient et qui les représentent. Les plus obligés de croire à la religion et de respecter l'Eglise, ce sont les prêtres qui en forment, si j'ose ainsi dire, l'incarnation permanente. En tous cas, il y a une loi morale ; elle éclate comme un phénomène constant. Les peuples vénèrent les prêtres en proportion des vertus qu'ils pratiquent dans leur vie privée et du zèle qu'ils déploient dans leur ministère public. S'ils sont fidèles, les peuples les honorent et les comblent de biens ; s'ils déclinent, les peuples les critiquent et les blâment ; s'ils prévariquent, l'humanité, qui ne subit qu'en murmurant le joug de Dieu, tombe, avec une espèce de fureur sacrée, sur les clergés où son œil exigeant ne découvre plus ni saints, ni docteurs. Les masses, habituellement peu vertueuses, ont le sentiment juste des ver-

tus indispensables au sacerdoce ; elles gardent même, au regard des prêtres, les traditions d'un implacable rigorisme ; et si elles voient, dans le sanctuaire, des mœurs peu saintes, elles éclatent en anathèmes. Là est la source première de tous ces conflits, parfois sanglants, entre les peuples et les sacerdoces, qui ont entassé, en histoire, tant de crimes et tant d'infamies.

Avant d'en venir à ces exterminations pleines d'horreurs, se posent,sur les places publiques et se discutent dans les églises, des questions dogmatiques, morales, sociales, d'où dépend le sort des nations. L'obscurité des choses, la faiblesse des esprits, les excès des passions soulèvent ces problèmes, les enveniment et finissent par produire des événements, où chacun se voit tenu de prendre une décision. Des partis se divisent, se provoquent, descendent dans l'arène des combats. Dans ces conflits, le pire,c'est que les gens d'Eglise, abusés par l'incertitude des circonstances, se prononcent pour l'erreur ou pour le crime. Or, c'est la condition ordinaire des hérésies et des schismes que leur fortune soit faite par la force, mais ne soit pas assurée seulement par la violence des ennemis de l'Eglise : la complicité seule des membres de la hiérarchie sacrée assure leur triomphe. Les persécutions du dehors ne diminuent pas l'Eglise ; elles l'épurent. elles décuplent son crédit et sa puissance. Les dissensions intérieures, des désertions de la ver-

tu, les trahisons de la foi, des abdications de la discipline, lui font les plus cruelles, et, disons-le tout haut, les seules incurables blessures. L'histoire n'a qu'un cri, ou plutôt qu'un gémissement, pour confirmer ces réflexions.

Ce mal toutefois n'est pas sans remède. L'humanité est tellement faible, que, seule, elle n'aurait su garder intacte, ni la vérité, ni la vertu, ni la justice. Dieu, qui la connaît, ne l'a pas abandonnée à son malheureux sort, et, parce qu'il est un bon père, il est venu sans cesse à son secours. Par dessus tout, il lui a donné l'Homme-Dieu, Rédempteur des âmes et Roi des nations ; il lui a donné le Pape, Vicaire de l'Homme-Dieu, chef spirituel de l'humanité ; mais de telle façon que ce chef spirituel, qui a charge premièrement des âmes, sauve, par son symbole, sa loi, sa grâce et sa hiérarchie, non seulement les âmes des fidèles, mais les corps, mais les familles, les nations et même toute l'humanité. Le Pape est la tête, le cœur et le bras droit du genre humain, jusqu'à la fin des siècles.

Je crois à l'infaillibilité et à la toute-puissance des Pontifes Romains : pendant vingt ans, j'ai combattu pour le triomphe de ces forces divines ; depuis trente ans, je suis de l'œil, les larves d'hérésies qui s'efforcent de les neutraliser. Le mauvais génie de l'erreur s'est tu ; à l'heure présente, c'est la corruption qui prévaut. Je pousse le cri d'alarme ; je le pousse avec une entière

confiance. Le chef spirituel de l'humanité, pasteur des nations, garde les espérances de la vie éternelle et tient en ses mains sacrées, les remèdes aux maux qui dévorent les peuples.

Les Papes ne redoutent point les faiblesses et ne réclament point les complaisances de l'histoire : les Papes n'ont besoin que de la vérité. Depuis trois siècles le protestantisme travaille à les détruire ; depuis trois siècles le philosophisme aspire à prendre leur place ; depuis trois siècles l'égoïsme de la politique s'ingénie à les subalterniser ; depuis un siècle, la révolution, par le mélange de toutes ces erreurs, passe comme un cyclone, et, pour emporter, dans ses tourbillons, les institutions divines, menace de détruire, avec la religion et l'Eglise, le mariage, la famille, la propriété, l'ordre public et tous ses éléments nécessaires. La confusion de toutes ces erreurs s'efforce aujourd'hui de prévaloir par l'abdication de toutes les vertus, et, pour sceller ses ruines du sceau de la durée, elle emprunte chez nous la prétendue complicité de l'Eglise et ne désespère pas de l'obtenir. Là est le nœud tragique de la situation.

L'Eglise ne peut être ni trompée, ni corrompue : mais les nations peuvent l'être. La France, ci-devant fille aînée de l'Eglise, peuple premier-né de l'Eglise romaine, tête de colonne de la civilisation depuis quinze siècles, a prêté l'oreille aux syrènes révolutionnaires. La France attend

Fin de l’aperçu

La suite du livre est en qualité visuelle diminuée. Le livre est toutefois complet.

Il est possible de se procurer à prix abordable une édition papier du livre en visitant le site suivant :

canadienfrancais.org

Ce PDF peut être distribué librement. Plus de détails à la dernière page.

sa transformation et son salut, des protestants, des philosophes, des économistes, des libres-penseurs, des francs-maçons, et qui le croirait ? même des voleurs, juifs pour la plupart. La France est, comme ces vierges chrétiennes des premiers siècles de l'Eglise, que les proconsuls païens voulaient épouser, et parce que ces vierges se refusaient à ces alliances contre nature, les proconsuls les mutilaient avant de les envoyer à la mort du martyre. Pendant la nuit qui précédait l'exécution, l'apôtre du Christ venait les visiter et par ses seuls discours, guérissait leurs blessures, leur rendait les membres enlevés par le fer. La France aussi, est environnée de fauves qui veulent la dévorer ; de monstres qui cherchent son âme ; de tribulations qui peuvent l'anéantir. En d'autres termes, moins heureuse que les vierges-martyres, la France a perdu sa foi, ses mœurs, ses institutions séculaires ; elle regarde comme des attentats, les efforts qui voudraient les lui rendre ; et parmi ses pasteurs de second ordre, il en est quelques-uns qui ne croient même pas à la nécessité de sa guérison. Volontiers, ils dédoubleraient le prêtre, remanieraient l'organisation de l'Eglise, et effectueraient même un syncrétisme politique des dogmes. C'est au pasteur des pasteurs à nous sauver de ces abominations et de ces défaillances. Lui seul garde les trésors de l'humanité ; lui seul peut et doit nous les départir. Autrement nous retournons à Nemrod.

J'adresse à Léon XIII les gémissements que la Gaule mutilée adressait à S. Léon le Grand et je le conjure de faire reculer, au besoin par la foudre, l'Attila révolutionnaire.

Dieu nous soit en aide ! Que le Christ qui aime les Francs, nous soutienne de sa vertu ! que la Vierge pleine de grâce, cette céleste muse de l'inspiration catholique, nous encourage de ses sourires ou nous réconforte de ses larmes. A moi, Irénée ; à moi Cyprien ; Hilaire, Athanase, Basile, Chrysostome, à moi ! Vieux Tertullien, prête-moi ton énergie ; éloquent Augustin, obtiens-moi des lumières ; austère Jérôme, prête-moi des traits et des flammes ; doux Bernard, tendre François de Sales, souvenez-vous de votre malheureuse patrie. La révolution s'avance, bonnet phrygien en tête, pique à la main. Nous laisserons-nous étourdir par ses chants de triomphe, écraser sous les roues de son char, entraîner dans la solidarité de ses attentats ? Ce serait le fait d'insensés, de misérables, de lâches, non de chrétiens. Noël ! Noël ! Vive le Pape, sauveur des nations et en avant toujours !

Dieu ne promet pas toujours la victoire ; mais il ordonne toujours de combattre, et combattre avec une invincible persévérance, c'est être assuré de vaincre. Soyons soldats aujourd'hui ; demain nous pourrons encore être martyrs !

CHAPITRE PREMIER

FONCTION ET RÔLE DES ÉVÊQUES.

Pour répondre aux exigences de l'orthodoxie et fournir une base à notre argumentation, nous devons parler d'abord de la fonction des évêques dans l'Eglise et de leur rôle dans l'histoire. C'est un grand sujet, nous ne pouvons ici que l'effleurer. Puissions-nous, en l'exposant, avec la brièveté nécessaire, ne déroger ni au respect des personnes, ni au respect de la vérité.

I. — Au-dessous du Pape, il y a, par institution divine, pour le gouvernement de l'Eglise, l'épiscopat. Le Pape est le successeur de S. Pierre ; les évêques sont les successeurs des Apôtres. Leur dignité n'est pas identiquement la même que celle des Apôtres, mais elle est grande et leur charge est lourde. Le Pape est le chef unique, suprême, infaillible de toute l'Eglise ; les évêques sont des chefs limités à un diocèse et subordonnés au Pape. La limite de leur juridiction indique une diminution de puissance ; la subordination de leur dignité marque un besoin

de contrôle. C'est le point qui frappe tout d'abord dans l'institution de l'épiscopat. Le pouvoir donné à un seul constitue le pasteur de tout le troupeau ; Pierre a, sous sa houlette, les agneaux et les brebis, les fidèles, les prêtres et les évêques. Le pouvoir distribué entre plusieurs porte en lui-même un partage, implique une diminution et laisse voir une nécessité immédiate, urgente, de la direction suprême du premier chef, centre de l'unité. Aussi est-il remarquable, que, dans la création du chef des Apôtres, Jésus-Christ ne le charge pas seulement de défendre son Eglise contre les puissances de l'enfer ; il le charge expressément de paître les pasteurs et de les confirmer, bien qu'ils soient ses frères : les confirmer, c'est-à-dire leur marquer la ligne austère du devoir et, le cas échéant, les y rappeler, les contraindre même à la suivre. D'où il suit que la garantie du plus sage exercice de la puissance épiscopale, c'est la soumission des évêques au Pape, c'est leur ferme adhérence à son siège, c'est l'observation intégrale, en principe et en pratique, des règles de l'Eglise Romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises.

Un coup d'œil sur le Nouveau Testament et sur l'histoire fait éclater la sagesse de cette constitution du pouvoir dans l'Eglise. Les Apôtres ne sont que douze et parmi eux, il y a un Judas, le traître qui vendait son maître pour quelques pièces d'argent et, par avarice, l'envoyait à la croix.

La trahison de Judas est un fait historiquement vrai et mystérieusement prophétique : Hélas ! dans l'avenir, combien de Judas ! Judas vient de se pendre, et, pendant la passion du Sauveur, tous les autres prennent la fuite ; Pierre même, Pierre qui sait où sont les paroles de la vie éternelle et qui est la pierre fondamentale de l'Eglise, renie trois fois son maître. Par où l'on voit que fût-on apôtre, fût-on Pierre, on est toujours un homme plein de misères et qu'on doit être d'autant plus incliné à la mansuétude et à l'indulgence. Aussi, quand il faut remplacer Judas, les Apôtres adressent-ils à Dieu d'ardentes prières ; ils n'élisent Mathias que comme l'élu de Dieu. Et personne ne doit s'ingérer de lui-même dans l'épiscopat, mais seulement s'il est indiqué par ses frères et appelé par Dieu, comme Mathias et Aaron.

Après la dispersion du collège Apostolique, l'évangélisation du monde exige la multiplication des apôtres. Pour ces premières créations d'évêques, le grand Paul, l'homme du troisième ciel, esquisse le tableau des qualités exigibles d'un prêtre pour l'élever à l'épiscopat. Pour qu'un prêtre soit moins indigne de ceindre les infules pontificales il doit être *sans défaut* et orné de *toute vertu* : ni superbe, ni colère, ni amateur de vin ; point incliné à la violence et à l'avarice ; mais hospitalier, doux, sobre, juste, saint, continent, ne proférant des discours que

selon la doctrine, puissant en paroles et capable d'argumenter victorieusement contre toutes les contradictions. D'autre part, il doit garder le dépôt sacré des révélations divines, les défendre contre les fausses interprétations des hérétiques et les vaines conceptions des philosophes. D'ailleurs ce sage controversiste doit savoir convertir en lait doctrinal toutes les profondeurs des mystères ; il doit savoir parler selon la saine doctrine aux jeunes gens et aux vieillards, aux jeunes filles et à leurs mères. En toutes choses, il doit donner l'exemple des bonnes œuvres, dans l'intégrité et la gravité, dans la doctrine et dans la parole. De façon que l'ennemi même de l'Eglise n'ait rien à dire contre l'évêque et que l'honnête homme doive, en toute probité, lui décerner une juste louange.

Paul n'a point exagéré les qualités de l'évêque ; s'il faut que le prêtre soit un homme d'élite, l'évêque doit, dans cette élite, être un type suréminent de perfection. A la vertu poussée jusqu'à la sainteté, il doit joindre la science sublime de Jésus crucifié, crucifié lui-même pour son église. C'est dire équivalemment qu'un bon évêque est rare, difficile à trouver. S. Jean compare les églises à des candélabres et les évêques aux étoiles. Bien qu'il soit l'apôtre de la charité, qu'on prend à tort pour l'indulgence, s'il écrit à sept évêques, il n'adresse à aucun une louange sans restriction. L'ange d'Ephèse est un homme

de patience, de travail et d'œuvres, mais il a abandonné sa charité première. L'ange de Smyrne vit dans la tribulation et la pauvreté ; mais il n'obtiendra la couronne que s'il combat jusqu'au martyre. L'ange de Pergame sait où habite Satan ; mais il a, dans son diocèse, des gens qui enseignent la débauche. L'ange de Thyatire est un homme de ministère, mais il laisse Jézabel enseigner la fornication. L'ange de Sardes est un brave homme, mais il s'en faut que ses subordonnés portent tous la robe blanche. L'ange de Philadelphie n'a qu'une vertu modique ; il n'a pas renié Jésus-Christ, mais il a manqué à beaucoup de devoirs. L'ange de Laodicée n'est pas un témoin fidèle, parce qu'il est tiède et Jésus-Christ va le vomir. Jean était charitable : il n'a pas trouvé d'évêque sans reproche, et si vous prenez garde à ses critiques, vous verrez qu'elles constituent, contre les évêques, un réquisitoire permanent. Il y a sans doute de bons évêques ; il y en a, je le crois, plus que de mauvais ; mais il y en a bien peu qui ne tombent, par quelque endroit, sous les censures du Voyant de Pathmos.

Ces faits et ces propos nous étonnent. Nous autres, catholiques et prêtres, nous sommes pleins de vénération pour l'épiscopat. Nous rendons, aux évêques, non seulement le respect et l'obéissance ; mais nous avons pour eux une piété filiale poussée jusqu'à la tendresse. Nous sommes

de tout cœur à nos évêques. Naturellement, nous ne pouvons croire qu'il y ait en eux des lacunes, ni supposer des défaillances. S'il nous semble apercevoir quelques points défectueux, nous imputons à crime notre clairvoyance. Nous les croyons justes ; nous nous persuadons que personne n'observe mieux la loi divine ; nous les déclarons grands, et, dans les temps de colère, nous aimons à célébrer leur puissance de réconciliation.

Pourtant les faits sont là ; depuis dix-neuf siècles, l'histoire parle, et, à moins de se crever les yeux, il faut bien constater que l'histoire accuse nombre de mauvais évêques.

Dans l'institution divine du pouvoir ecclésiastique, le Pape est le confirmateur infaillible et permanent : c'est que ce confirmateur permanent et infaillible est nécessaire dans tous les temps, à toutes les époques. Il faut que tout évêque, fût-il un Paul, voie Pierre, l'entende, l'écoute et observe ses lois. Fût-il Paul, s'il se sépare de Pierre, ou s'en éloigne si peu que ce soit, il devient, dans la même proportion, faible. C'est encore un astre, mais un astre incertain dans ses mouvements, ou sorti de son orbite, et s'il reste inerte ou dévoyé, ce n'est plus qu'un démon qui entraîne avec sa queue les étoiles de toute grandeur.

Dans la constitution divine de l'Eglise, rien n'est donc mieux défini, pour les prêtres et les

fidèles, que le devoir hiérarchique de l'obéissance. Non pas seulement parce que tout pouvoir vient de Dieu, que tout détenteur du pouvoir est ministre de Dieu pour le bien, et que, de droit divin, l'obéissance lui est due en conscience ; mais surtout parce que les personnes, constituées en dignité ecclésiastique, ont, de par Jésus-Christ, charge d'âme et doivent rendre compte des âmes à Dieu. Cette responsabilité devant Dieu est terrible, mais elle implique une stricte obéissance et un invariable respect.

L'Eglise est aussi une congrégation religieuse où le commandement et l'obéissance créent une merveilleuse harmonie. L'autorité est modeste ; la liberté, sage. Le fidèle doit respect et obéissance à son curé ; le curé doit respect et obéissance à son évêque ; l'évêque doit respect et obéissance au Souverain Pontife. Mais pape, évêques, prêtres, fidèles doivent, les uns commander, les autres obéir, d'après les commandements de Dieu, les lois de l'Evangile, en toute vérité, vertu et justice. L'iniquité ne doit pas se supposer dans le pouvoir ; elle ne doit pas être possible dans le sujet. Le sujet doit honorer le pouvoir ; le pouvoir doit honorer le sujet, respecter sa sainte vocation, favoriser ses divines espérances.

Quand le commandement est saint, l'obéissance est sainte, le respect est une vertu. Par ses représentants Dieu règne sur le monde et le

gouverne par ses lois ; par le Pape et les évêques, Jésus-Christ règne sur l'Eglise et la gouverne par son Evangile. Le monde appartient à Dieu ; il est organisé de façon à être soumis à son empire ; il ramène tout à sa gloire.

Cependant le dépositaire du pouvoir ecclésiastique est-il un Dieu ? Non, c'est un homme et, comme tel, il ne peut être ni infaillible ni impeccable ; ce n'est que par la grâce de Dieu, par un constant effort de vertu, que le dignitaire ecclésiastique se tient à la hauteur de ses fonctions. Tout homme peut errer dans ses idées, s'abuser dans ses sentiments, et, s'il est en dignité, peut intimer un ordre faux, injuste et funeste. En ce cas, doit-on lui obéir ? Evidemment non, et si l'on obéit, cette obéissance n'est pas une vertu conforme à l'ordre divin. C'est une vieille maxime : là où la consigne est infâme, la désobéissance est un devoir.

Indépendamment des défaillances possible dans les détenteurs de l'autorité, il y a, dans les choses, des côtés obscurs ; dans les circonstances, des incertitudes ; dans le mouvement de la société, des complications d'intérêts, des antagonismes de passions, parfois des conflits d'autorités légitimes. Alors la question n'est pas de savoir si l'on doit obéir, mais à qui, pour quels motifs, dans quelle mesure, on doit témoigner de son respect et offrir l'hommage de son obéissance.

II. — De braves gens s'imaginent que, pour commander, il suffit de fermer les yeux et d'ouvrir la bouche ; que, pour obéir, il suffit de baisser la tête. La vie n'est pas facile à ce point ; elle comporte plus d'obscurités, exige plus d'efforts, commande parfois de douloureux combats. Ouvrez l'Evangile, le livre de la bonne nouvelle, de la lumière et de la paix. Partout rayonne l'attrait mystérieux de la figure du Christ ; mais autour de lui, quels conflits de passions et d'ignorances. Pharisiens, Sadducéens, Hérodiens surtout, le poursuivent, à chaque pas, de questions captieuses ; les simples fidèles, les disciples, les Apôtres mêmes réclament la solution de leurs doutes. A ce point de vue, l'Evangile est un recueil de cas de conscience, dont Jésus présente la solution. Dès qu'il n'est plus là, les doutes continuent, les questions obscures se multiplient. Il faut que la sagesse surnaturelle de l'Eglise, en prodiguant sa lumière, remédie à toutes les faiblesses de l'humanité. Dès l'ère apostolique, les pratiques de la Synagogue, la circoncision, la vocation des Gentils, la manducation des animaux suffoqués pour le culte des idoles, posent, à la conscience, autant de problèmes. Dans le doute, abstiens-toi, dit la sagesse des nations ; dans le doute, lorsque le devoir commande, il faut agir selon sa conscience. Malgré la lumière divine qui a pénétré leur âme, les Apôtres, non seulement ne ramè-

nent pas les fidèles à l'unité de conduite ; ils ne sont même pas d'accord entre eux. Le Concile de Jérusalem, présidé par Pierre, porte ses décrets : avant, chacun pouvait, selon sa conscience, manger des chairs immolées ou se croire obligé aux légumes ; après, toutes les consciences doivent déférer au décret apostolique. Jusque là, pas de difficulté.

D'autres problèmes vont surgir, nombreux, obscurs, importants, parfois terribles. Je ne me propose pas d'écrire l'histoire du doute dans l'Eglise à travers les âges ; mais si quelqu'un pouvait se dire partisan de l'obéissance aveugle : même envers l'épiscopat, j'oserais lui dire que toutes les grandes questions de l'histoire ne permettent pas cette facile quiétude.

Pendant l'ère des persécutions, les impuretés du gnosticisme trompent la clairvoyance de plusieurs évêques. Sabellius, Paul de Samosate, Berylle de Bostra, évêques, tombèrent dans les hérésies anti-trinitaires. A la paix de l'Eglise, par ambition pour l'épiscopat, Arius imagina la plus terrible hérésie. La foi triomphait à Nicée ; dès que la foi eut trouvé sa formule orthodoxe, les passions épiscopales conjurèrent sa ruine. Grâce à la complicité d'Eusèbe de Nicomédie et de Théognis de Nicée, d'Ursace et de Valens, enfin d'Eunomius, Arius réussit, dans les quatre conciles d'Antioche, de Milan, de Sirmium et de Rimini, à entraîner dans l'hérésie la plupart

des évêques de l'Orient ; un instant après Sirmium, le monde catholique fut tout stupéfait de se savoir arien. Ces évêques hérétiques et fanatiques, — l'un ne va guère sans l'autre, — déposaient les évêques fidèles au Consubstantiel : fallait-il agréer ces dépositions, souscrire à ces anathèmes ?

A cette date, Marcien d'Arles tombait dans le schisme de Novat ; Mélèce de Nicopolis était lui-même l'auteur d'un schisme. Photius et Apollinaire, évêques, donnaient leur nom à des hérésies voisines de l'arianisme. Macédonius était évêque : il nia la divinité du Saint-Esprit. Nestorius était archevêque ; il nia la personnalité divine du Christ. Les conciles de Constantinople et d'Ephèse avaient frappé les hérésies de Macédonius et de Nestorius. Aussitôt le brigandage d'Ephèse, avec ses évêques, sous l'impulsion de Dioscore et de Barsumas, dépose Flavien, chasse les évêques fidèles à la foi et désole un grand nombre d'églises : fallait-il, par respect, ratifier ces violences ?

Après le concile de Chalcédoine, les évêques monophysites poussent jusqu'au schisme l'hérésie d'Eutychès et déchirent la tunique de Jésus-Christ. En outre, Justinien fait souscrire à nombre d'évêques, les Trois Chapitres ; il réussit même à obtenir la quasi-protection d'un pape. D'autres princes, plus misérables encore, arrachent des signatures d'évêques pour l'*Ecthèse*,

l'*Hénoticon*, l'*Irénée*, le *Type*. Fallait-il encore amnistier ces maladroites faiblesses et supporter ces criminels exploits ?

Sergius, Cyrus et Théodore, évêques, inventent le Monothélisme. Pour abréger, les évêques iconoclastes brisent les images des saints : fallait-il s'incliner encore devant ces sottes subtilités et cette grossière sauvagerie ?

De Constantin à Photius, nombre de mauvais évêques ont donné aux fidèles, des spectacles de violence et offert les séductions de l'hérésie. Une seule tête n'a point fléchi ; une seule âme est restée debout dans la vérité : le Pontife Romain a seul soutenu les évêques fidèles, a seul donné au monde, l'inoubliable spectacle de cette constance dans l'orthodoxie, de cette fidélité, toujours courageuse, à la vertu, au droit, à l'honneur, à tous les principes de la civilisation.

A l'apparition de Photius, trois cent dix-huit évêques déposent le saint patriarche Ignace : fallait-il leur obéir et faire sans résistance la fortune du schisme ?

Au schisme de Michel Cérulaire, tous les évêques d'Orient trahissent ; il ne reste plus, dans la patrie des Damascène, des Germain, des Chrysostôme et des Athanase, que de rares fidèles. Est-ce aux trahisons de l'épiscopat qu'il faut réserver notre estime ?

La moitié de l'Eglise vient d'être perdue par

les évêques : est-ce là un fait constant, formidable, qui fait peur et qui fait pleurer ?

Je suis loin de me complaire à ces souvenirs ; mais ils portent leur enseignement. Je me hâte pour ne plus toucher, dans la suite des siècles, dans notre fidèle Occident, — plus fidèle parce qu'il est plus près de Rome, — qu'aux faits plus significatifs. La leçon, du reste, ne perdra rien de son autorité.

Une remarque est nécessaire ici. Précédemment l'hérésie s'attachait aux dogmes de foi pour les défigurer. Désormais la foi est victorieuse des hérésies ; les décrets des conciles forment un cinquième Evangile. Les faiblesses de l'esprit et du cœur humains n'auront plus, dans l'Eglise, à mordre au Symbole. En retour, elles vont s'acharner contre l'organisme extérieur de l'Eglise, contre le temporel du culte et l'autorité souveraine de la hiérarchie. Si l'objet des attaques est différent, le but est le même : l'éviction de l'Evangile.

En Angleterre, sous Henri II, tous les évêques se rangent du côté du roi, envahisseur du domaine sacré ; un seul, Thomas de Cantorbéry, défend la propriété ecclésiastique ; les autres réprouvent leur primat, défenseur héroïque du temporel de l'Eglise : Thomas est jeté en exil, puis tué dans sa cathédrale. Est-ce aux traîtres ou au martyr qu'ira la piété de notre vénération ?

Dans cette même Angleterre, sous Henri VIII

et Edouard VI, un seul évêque, John Fischer, et un laïque, Thomas Morus, repoussent la suprématie religieuse du roi ; les autres trahissent puis, pour se perpétuer, imaginent un Ordinal qui détruit le caractère sacré des Pontifes. Est-ce à ce méprisable épiscopat qu'il fallait obéir.

En Allemagne, sous Henri IV, sous Barberousse, Frédéric II, Louis de Bavière, nombre d'évêques se révoltent contre S. Grégoire VII, contre Alexandre III, contre Innocent III, contre S. Grégoire IX ; ils acceptent même trois ou quatre antipapes. Est-ce que ces lâches évêques ont gardé l'estime de l'histoire ?

En France, sous Philippe-le-Bel, sous Louis XII, sous François Ier, sous Louis XIII, il y a toujours des évêques, plus ou moins, du mauvais côté, invariablement hostiles au pape ou, du moins, hargneux au regard de la puissance apostolique. Fallait-il suivre ces mauvais évêques ?

En France, sous Louis XIV, dans l'affaire de la Régale, tous les évêques, sauf deux et le Père Thomassin, souscrivent à l'usurpation des revenus des sièges vacants ; et, dans l'affaire de la Déclaration de 1682, ils se rangent presque tous servilement aux propositions plus que suspectes, qui font, du pape, un pouvoir secondaire et du roi, un sultan ! Louis XIV disait que, s'il avait voulu coiffer le turban, il n'eût pas rencontré d'opposition. Est-ce qu'il fallait obéir à ces évêques ?

Le jansénisme, importé en France, surprit quatre évêques et en fit dévier un plus grand nombre.

En France, sous Louis XV, dans les affaires de la bulle *Unigenitus*, des appelants, des sacrements conférés par la force, de la destruction des jésuites, est-ce qu'un trop grand nombre d'évêques ne gardèrent pas le honteux silence de la servilité ? Est-ce que nous jetterons la pierre à Christophe de Beaumont qui se fit, par ses énergiques protestations, envoyer trois ou quatre fois en exil ?

En France, sous Louis XVI, les ordres religieux sont saccagés par l'évêque Loménie de Brienne. Dans l'affaire de la Constitution civile du clergé, le roi, trompé par deux évêques, signe cette constitution schismatique ; quatre évêques l'acceptent et trouvent à sacrer quatre-vingts misérables, pour occuper, je veux dire souiller, les sièges épiscopaux dont les titulaires sont en exil. Est-ce à ces intrus qu'il faut obéir et nos sympathies pieuses ne suivent-elles pas les évêques proscrits ?

En France, sous Napoléon, dans le projet de constitution d'un patriarcat gallican, cinq ou six évêques, par faiblesse, s'attèlent à ce dessein destructeur de l'Eglise ; ils assiègent le Pape et s'efforcent de l'amener à capitulation. Les autres, par force d'inertie, quatre avec bravoure, le font avorter. Nos sympathies resteront-elles aux com-

plices du despotisme et n'iront-elles pas de préférence aux confesseurs de la foi ?

En France, sous Louis XVIII, ne voit-on pas un nouveau projet de concordat, qu'inspirent des sentiments d'hostilité contre Rome ? sous Charles X, est-ce que vingt-six évêques, qui n'ont rien appris ni rien oublié, n'ont pas encore l'audace de se prononcer publiquement pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat ? et n'est-ce pas deux évêques ministres qui ont été assez peu intelligents ou assez audacieux, pour proscrire les jésuites et limiter le chiffre des recrues du sanctuaire? aurons-nous, pour ces évêques, une grande considération ? (1).

Inutile de pousser plus loin. En France, depuis cinq siècles, nos évêques, sous peine de schisme ne peuvent pas rompre l'unité dogmatique avec le Saint-Siège ; mais ils n'acceptent pas l'unité disciplinaire ; ils se précipitent, les yeux fermés, dans un particularisme doctrinal et moral ; ils repoussent le droit canon ; ils altèrent les rites de la liturgie ; et amènent, petit à petit, en France, ces mœurs qui, de dégradations en dégradations, arrivent sous nos yeux, à la dé-

(1) Nous aurions pu développer singulièrement ce chapitre ; nous avons préféré l'abréger beaucoup, et dire les choses sommairement. L'indication des faits suffit à la preuve ; l'absence de détails favorise le respect. Concilier la sincérité de ses convictions avec l'honneur des personnes et le respect des principes, c'est pour un auteur, un titre à la considération ; pour un prêtre, une joie.

christianisation du pays, à l'institution politique de l'athéisme, à la proscription du clergé.

S'il y a un pays où il est cent fois prouvé, par les défaillances séculaires d'une notable partie de l'épiscopat, qu'il faut s'attacher, par une ferme adhérence, à l'Eglise mère et maîtresse de toutes les églises ; qu'il faut se soumettre en tout, en pratique comme en principe, à la monarchie des Pontifes Romains ; qu'il faut être catholique, apostolique, romain par la foi, par les mœurs, par le culte, par la discipline : ce pays, c'est la France.

« Qu'est-ce, demande Bossuet, que l'épiscopat, quand il se sépare de l'Eglise qui est son tout, aussi bien que du Saint-Siège qui est son *centre*, pour s'attacher contre sa nature, à la royauté comme à son chef ? » Cette question de Bossuet nous fournit deux observations : la première c'est que le détachement de Rome pour s'attacher au pouvoir civil, est contre la nature de l'épiscopat ; et que cet attachement au pouvoir civil entraînant comme corrélatif, le détachement de Rome, implique, pour l'épiscopat, une nécessaire servitude et une inévitable corruption. L'évêque soumis à Rome et docile à ses lois, est à sa place et dans son rôle : il a, en lui, une part de lumière et de forces divines. L'évêque attaché au pouvoir civil pour en tirer tous les bénéfices de la protection, s'il se détache de Rome, n'a plus ni force ni lumière divines ; et dans la mesure où il s'inféode au pouvoir civil,

outre ce qu'il a perdu, il devient le serviteur d'une volonté étrangère ou hostile à l'Eglise ; il est soumis à toutes les impulsions d'une mauvaise nature et d'une situation fausse. C'est un astre sorti de son orbite ; la force de ses mouvements et l'irrégularité de ses évolutions ne peuvent plus produire que de mauvais résultats.

La concorde du sacerdoce et de l'empire, l'accord de l'Eglise et de l'Etat, l'entente de l'évêque avec le gouvernement, quand le gouvernement est chrétien et agit en chrétien, c'est l'ordre voulu de Dieu. Mais la concorde du sacerdoce avec le Césarisme, mais l'accord de l'Eglise avec la Révolution, mais l'entente de l'évêque avec la Franc-maçonnerie, c'est la *répudiation implicite* de l'ordre divin, c'est l'évacuation de Jésus-Christ.

J'admire, au regard des doctrines, le peu d'ouverture d'un grand nombre d'esprits. A entendre ces aimables docteurs, tuer une erreur par un décret est aussi facile que de couper une tête avec un coup de hache. C'est mal comprendre la perversité de l'erreur, l'obstination des hérétiques et la rage de l'hérésie à la perversion des âmes. La vérité est que, depuis l'origine du monde, sept ou huit grandes erreurs diminuent, altèrent, énervent, au sein des peuples, toutes les traditions religieuses, tous les grands dogmes de foi. Dès qu'une de ces erreurs fondamentales, — fondamentales parce qu'elles détruisent les fonde-

ments des saines doctrines, — lève la tête, la puissance chargée par Dieu de la garde de la vérité, la frappe victorieusement de son glaive. Vous croyez cette erreur morte pour toujours : erreur. Une hérésie frappée, à mort, n'est pas anéantie ; elle se modifie, elle se transforme, et, dans ses transformations, elle continue d'abuser les hommes et de pervertir les âmes. Un philosophe ou un historien pourrait écrire aujourd'hui la filiation des hérésies depuis le commencement de l'idolâtrie jusqu'à nos jours. Son travail découvrirait d'abord l'agent unique et les sources principales des erreurs ; puis il marquerait leur évolution à travers les âges ; à peu près, par analogie, comme des fleuves parallèles, qui ne mélangent pas habituellement leurs eaux, elles couvrent, en même temps, la terre d'un déluge d'erreurs. Les saines doctrines sont de Dieu ; les doctrines fausses et impures sont le symbole du démon ; les grands hérésiarques sont les ministres de Satan au département de ce monde, pour détourner la création de son but et frustrer Dieu de sa gloire.

Quelque frivole faiseur d'objections, — et il n'en manque jamais, — va donc me dire que les graves aberrations de l'épiscopat ne sont plus à craindre ; que le gallicanisme est mort ; que le concile du Vatican a détruit, formellement ou implicitement, tout le fatras d'erreurs, depuis trop longtemps reçues en France. Oui, sans dou-

te, le concile a frappé au bon endroit ; et tous ceux qui mesurent exactement la portée de ses anathèmes, savent parfaitement que le gallicanisme, dans les propositions de 1682, est mort sans retour. Avant cette solennelle exécution, le progrès des études théologiques avait mis au rancart cette tradition, soi-disant nationale, d'erreur contre la papauté. Mais, dès 1845, par Dupanloup, et depuis plus longtemps par Lamennais, en suite de transformations que je n'ai pas à expliquer ici, le catholicisme libéral était né. Mais depuis la naissance du catholicisme libéral, par suite de la guerre persévérante et clairvoyante que lui fit Pie IX, par l'effet du *Syllabus* et des décrets du concile, le catholicisme libéral, décapité de ses chefs et dépouillé de toutes ses formules, s'est appelé le conciliatorisme. Or, que signifie cette nouvelle gestation de l'erreur gallicane ?

Le catholicisme libéral, dans sa source première et sa notion primitive, c'est l'acceptation des doctrines sociales de la révolution ; c'est la préconisation des enseignements du naturalisme, accordant à l'homme déchu, en tant qu'il est citoyen, des droits qui excluent les droits de Dieu et les révélations divines ; c'est la codification et l'acceptation sociale des libertés de pensée, de conscience, de culte, de presse, dont l'exercice enfante un nouveau monde, où l'Eglise n'a plus que la garantie du droit commun, dont

elle ne gardera pas longtemps les bénéfices.

Le conciliatorisme, écartant ces formules compromettantes, dit simplement qu'en esprit de paix, il faut bien vivre au milieu du monde nouveau, puisqu'il n'y en a pas d'autre ; qu'il faut au moins subir ses lois néfastes, en attendant qu'on les améliore : avec la double illusion que l'excès du mal amènera le bien, ou que le mal s'usera par ses propres excès et qu'une saute de vent peut inaugurer des temps plus propices.

Quand on cherche à synthétiser des faciles doctrines du conciliatorisme, on voit qu'elles se réduisent à des inepties et à des contre-sens. On dit qu'il faut se *rallier* à la République, par conséquent ne pas combattre les doctrines antichrétiennes, c'est-à-dire accepter la Révolution, satanique par essence. On dit qu'il n'y a que *malentendu* entre la République et l'Eglise, tandis que, par le fait de la Révolution, il y a opposition *absolue* et *irréductible*. On dit qu'entre les républicains et les prêtres, il y a un sentiment unique, des aspirations communes ; tandis qu'il y a une guerre impie, continue, savante, acharnée. On dit qu'il n'y a, dans le gouvernement, que de la *politique*, chose indifférente, tandis qu'elle vise à l'éradication de l'Eglise, conséquemment de la religion. On dit qu'il n'y a là qu'une évolution d'histoire, tandis qu'il y a trame pour détruire le règne de Jésus-Christ et expulser Dieu. On dit qu'il n'y a, dans les faits, que les volon-

tés de la Providence, tandis que, par les lois, on nous impose l'athéisme social. A examiner les propositions de la thèse conciliatoriste, on n'y trouve rien pour la foi, rien pour la conscience rien pour la probité et l'honneur ; rien... que l'aveuglement, l'abandon des intérêts sacrés, la perte des âmes ; disons le mot propre, rien que l'hypocrisie de la trahison.

En deux mots, le catholicisme libéral accepte la révolution ; et le conciliatorisme innocente ses attentats. Telle est, en France, aujourd'hui, la formule du mal, ce que j'appelle l'abomination dans l'Eglise. Le *Syllabus* n'y peut rien ; le Concile n'y peut rien ; Pie IX n'y peut rien ; et d'ailleurs qui évoque leur souvenir ? Léon XIII lui-même, avec ses directions pontificales, avec l'acceptation des formes républicaines, la déclaration de guerre contre les lois de persécution et les vœux pour les ouvriers, Léon XIII, dûment commenté, n'est, pour les nouveaux docteurs, que le prédicateur de l'effacement et le conseiller de l'abdication.

Les lois intangibles, les principes inattaquables, et, par là, on entend toutes les lois de persécution : tous ces attentats sont reçus sans protestation, acceptés comme règles nationales, comme formation de nouvelles mœurs, comme glorification d'un nouveau régime.

Et tout cet ensemble de législation persécutrice, ce n'est pas encore la déchristianisation

positive de la France, encore moins la réduction de la société au pur athéisme ; mais c'est la préparation très visible, déjà avancée, du patriarcat national qu'avaient rêvé, paraît-il, Richelieu, Louis XIV et Napoléon ; et que Gambetta, dépourvu de timidité et de scrupules, songeait à faire prévaloir en France, comme couronnement naturel de toutes nos fausses doctrines contre la Chaire du prince des Apôtres.

CHAPITRE II

COMMENT, DEPUIS VINGT ANS, L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS A SU SE DÉFENDRE CONTRE LA PERSÉCUTION.

Il y a trente ans, la France était visitée par de cruelles catastrophes et soumise aux pires épreuves de son histoire. Pendant six mois, battue sur ces champs de bataille où elle avait autrefois cueilli tant de lauriers ; amputée de deux provinces ; jetée dans le feu de la guerre civile ; constituée pour la troisième fois en république, elle imputait justement sa chute à ses défaillances dans la foi, à la violation des lois saintes, aux désordres des mœurs, au relâchement des institutions ; et, pour remonter, par un effort décisif, à la hauteur de sa vocation providentielle, elle ne parlait plus que de relèvement moral, du rétablissement de sa dignité séculaire, du recouvrement de notre prépondérance historique au milieu des nations.

Un relèvement moral et social ne pouvait s'obtenir que par le concours intelligent et énergique de toutes les forces vives de la France. L'Etat devait prêter main-forte aux mesures salutaires et se réformer lui-même par la liberté

selon la justice : *Sub lege libertas*. L'Eglise, par le rappel à ses principes de droit et la mise en pleine vigueur de sa législation diocésaine, devait infuser dans l'âme du clergé et du peuple, une abondance de grâces victorieuses, renouveler, par une transfusion de sang nouveau, les grandeurs de la patrie.

Après trente ans, que voyons-nous ?

L'Etat, ou plutôt le gouvernement n'a pas eu conscience d'un seul de ses devoirs. La République devait être l'officine du progrès, une arène ouverte à tous les dévouements ; elle est devenue une coterie fermée et aveugle, égoïste et violente, misérablement obstinée dans toutes les dépravations. A l'inverse de la Révolution de 1789, qui avait débuté par des enthousiasmes, pour se précipiter bientôt dans le brigandage et le crime, finalement s'échouer dans la pourriture, la troisième république avait commencé par une espèce de Directoire extra-légal, ferment de toutes les passions, résidu de toutes les impuissances. La France au lieu d'être une malade confiée à la sollicitude de ses enfants, ne fut plus qu'une proie à dévorer. Toutes les incroyances entrèrent dans ce complot impie ; les actes de la conjuration n'eurent qu'un but, la guerre au grand culte de la patrie. Une société secrète, la Franc-maçonnerie, ourdissait la trame du complot ; en réalité, juifs, protestants, libres-penseurs, acharnés à la déchristianisation de notre malheureuse

patrie, s'étaient ligués pour hâter sa ruine. Le gouvernement allait contre son but ; les partis se ruaient avec une espèce de fureur, à l'assassinat de la France. Mêlée quotidienne, gâchis épouvantable, mise au pillage des croyances et des richesses, branle-bas dont les Juifs sont les bénéficiaires, où la France paraît réservée au sort de l'Irlande et de la Pologne.

En présence des ruines du passé, des crimes du présent, des éventualités périlleuses de l'avenir, que devait faire l'Eglise ? L'Eglise devait susciter des hommes de Dieu, des apôtres, des confesseurs, des martyrs, des thaumaturges comme elle en a produit dans toutes les grandes crises de l'histoire. Pendant la décadence et la dissolution de l'Empire, elle avait produit les Hilaire, les Martin, et les Athanase ; au Ve siècle, après les invasions, elle avait produit les S. Remi, les S. Eloi, les S. Léger, cette foule anonyme de moines et d'évêques qui firent la France comme les abeilles font la ruche ; au XIe siècle, malgré la dissolution de l'empire carlovingien, pendant les guerres intestines de la féodalité, après les terreurs de l'an mil, elle produisait S. Anselme et S. Bernard, elle plaçait dans la restauration des sciences l'espérance de l'avenir et posait dans l'affranchissement des communes, le point de départ de la démocratie ; au XVIe siècle, après la pseudo-réforme de Luther, au milieu des orgies du libre examen et des mas-

sacres de la guerre de Trente Ans, elle produit S. François de Sales, S. Vincent de Paul, Bourdaloue, Bossuet, tous les artisans de la rénovation catholique ; au XIXe siècle, après les sophismes de Bayle, les ricanements de Voltaire ; après les ruines du cyclone de la révolution et la rupture du pacte de Charlemagne, elle amène, à partir du Concordat, un réveil chrétien, une restauration catholique, un ensemble de travaux qui paraissent préparer une grande époque. Jusqu'à nous, l'Eglise avait été l'âme de la France, la sainte ouvrière de toutes ses grandeurs.

Après l'invasion prussienne et la Commune, l'Eglise devait donc concevoir une de ces grandes œuvres de restauration, comme elle en a exécuté dans tous les siècles, par les écrits de ses docteurs, les décrets des Conciles, les Décrétales des Papes, et par l'empressement des évêques ; elle devait traduire en vertus et en actes réparateurs, les enseignements et les grâces de la mère Eglise. Debout sur l'Observatoire du Vatican, le veilleur d'Israël, vicaire de Jésus-Christ, devait inspirer la consigne du salut et prêcher la croisade, pacifique ou non, qui promettait de tout sauver. Qu'a fait l'Eglise ?

I. — Léon XIII a beaucoup parlé et bien parlé, comme docteur des chrétiens; Léon XIII, comme pontife, a prescrit les œuvres nécessaires de piété militante ; Léon XIII, comme chef du gouvernement, n'a rien négligé d'essentiel à la dé-

fense de l'Eglise. Pour la France en particulier, il a rappelé, dans deux Encycliques, les bases catholiques des institutions sociales et les conditions orthodoxes de la liberté ; il a, dans une troisième Encyclique, tracé, avec une précision irréfragable, le devoir de ralliement à la forme républicaine et le devoir non moins pressant de combat contre les lois anti-chrétiennes de la République. Pour unir à l'autorité du devoir la persuasion de l'évidence, pour ménager avec la plus extrême délicatesse les passions politiques, le Pontife a dûment expliqué qu'il ne s'agit pas d'une adhésion *positive*, formelle et sans restriction, mais d'une adhésion simplement *négative*, ôtant tout prétexte à la persécution, donnant tout crédit à la défense de la foi.

Sur le point relatif à la défense de l'Eglise, Léon XIII intimait les plus impératives prescriptions. « Les chrétiens, disait-il, sont nés pour le combat ; il est opportun de résister *de front* à l'iniquité puissante et dominante ; résister aux lois injustes, hostiles à la religion ou préjudiciables à l'Eglise, est un *devoir*, tandis que s'y soumettre serait un *forfait* ; reculer devant l'ennemi et garder le silence, c'est le fait d'un homme *sans caractère* et qui *doute de la vérité* de sa croyance ; ceux qui vivent comme des *lâches*, en s'abstenant de prendre part au combat, *secondent les progrès* des méchants, car rien n'enhardit autant l'audace des méchants que la fai-

blesse des bons. » Toutes recommandations que le Vicaire de Jésus-Christ résumait dans cette grave injonction : « Quand la *foi est en péril* (et certes c'est bien le cas actuel) tout dissentiment doit cesser d'un commun accord, pour prendre la *défense de la religion* qui est le *bien suprême* de la société. »

En présence de paroles si claires, si impératives, la consigne était de se défendre. Aux premiers assauts des partis révolutionnaires, quelques vieux évêques descendirent encore dans l'arène des combats ; quelques jeunes évêques firent encore montre d'efforts. Mais à mesure que la coalition, opportuniste et radicale, maîtresse du pouvoir, eut à nommer des évêques, dans la même mesure, s'introduisit, dans l'épiscopat, une divergence de vues et une opposition de conduite. Peu à peu, disparut toute résistance, et plus les attaques furent destructives, plus le parti de remettre l'épée au fourreau fut adopté. Par un mystère de perfidie, dont je n'ai pu découvrir le secret, ces croisés à rebours accréditèrent même en France la persuasion que le pape, l'auteur de l'Encyclique *Sapientiæ Christianæ*, ordonnait aux soldats de la sainte Eglise de ne point lutter contre ses ennemis. Si quelque voltigeur d'avant-garde essayait de se faire tuer sur les remparts de la cité sainte, vite, au nom du Pape, on éteignait en son âme la flamme ardente des héroïques résolutions. Au nom du Pape, il

fallait laisser détruire, en France, l'œuvre de Jésus-Christ.

Depuis vingt ans, tous les intrépides champions qui sont sortis des lignes, ont été durement rappelés à ce conciliatorisme, forme pratique du catholicisme libéral. Tous les prêtres qui ont violé la consigne d'inertie, ont été désavoués ou proscrits ; tous les religieux qui ont essayé de la résistance ont été ignominieusement lâchés ou livrés ; tous les orateurs qui pouvaient parler avec force, un Lucien Brun, un Chesnelong, un De Mun, ont même reçu ordre de mettre des sourdines à leur éloquence. En un mot, tous les hommes d'initiative, de foi et de cœur, s'ils ont voulu défendre la liberté religieuse et le droit divin de la sainte Eglise, principe, forme et garant de la liberté civique, ont dû apprendre qu'il fallait abandonner la lutte, pendant que la conspiration judéo-maçonnique poussait la sape contre les remparts de la nouvelle Jérusalem.

La consigne du Pape était décisive ; elle eût pu s'emparer des masses populaires et assurer notre délivrance. Non seulement, il ne fut rien fait d'important, de décisif, pour lui conférer cette grâce, mais on ne négligea rien pour mettre la confusion dans les idées et l'inaction dans la conduite. Les politiques, soi-disant chrétiens, mais politiques avant tout, n'avaient même pas le soupçon *des choses nouvelles* entrevues par le

Pape ; ils ne comprirent pas la transformation sociale qui s'opérait dans la forme du gouvernement, dans l'économie historique de l'ordre social et dans la condition des ouvriers ; ils ne surent se dévouer qu'aux choses périssables et aux causes vaincues. Le clergé français, jadis si clairvoyant et si brave, se laissait entraîner, en gémissant, à la suite des partis décapités. Pendant que l'Eglise branlait sourdement aux coups de pioche des démolisseurs, on parlait d'œuvres spéculatives, de syndicats, de conférences, de congrès ; un déluge de mots, peu d'idées, pas d'action. Au lieu de manier l'épée, on multipliait les discours, éloquents, sans doute, sur la démocratie chrétienne et les conséquences économiques de l'Evangile. Que si, en Silo, quelques prêtres ont pu pousser le cri des croisades : Dieu le veut ! plus personne ne voulait mettre à l'ordre du jour, la consigne des batailles.

Quant à l'épiscopat, il n'y a plus d'évêque qui se lève en France : « *Nec est episcopus in Galliâ qui surgat* », disait Fulbert de Chartres. Les trop rares évêques, restés soldats sous la mitre, bridés par une fausse politique, n'ont su rien faire, même au nom du droit civique, j'entends rien de décisif. Les catapultes républicaines démantelaient *lentement*, mais *sûrement*, les murs de nos remparts ; l'armée catholique restait l'arme au pied, sans mouvement défensif. Par une stratégie sans précédents, et, disons-le, sans

raison, les prétendus oracles, au lieu de pousser à la bataille, recommandaient l'inactivité et promettaient de désarmer l'ennemi en cédant à ses assauts. D'ailleurs, à chaque vacance de siège, l'évêque mort était, trop souvent, hélas ! remplacé par quelque balayure du sanctuaire. Dès lors, nos évêques divisés entre eux, étaient plus disposés à se battre en duel, qu'à repousser, par un effort commun, les assauts de l'ennemi. On crut très sage et très habile de s'abstenir, pour ne pas accuser de division, ni troubler une paix plus funeste que la guerre.

II. — A la faveur de ces antagonismes, nous avons vu les attentats les plus abominables, les plus monstrueux, les plus inouïs, se perpétrer en France impunément :

Les ordres religieux, corps d'élite de la sainte Eglise, ces moines qui avaient aménagé les eaux, les bois et les terres de France ; ces monastères qui avaient formé le berceau des villes et des villages, ces instituts qui avaient secondé tous les progrès de la civilisation et qui en portent encore, avec une admirable puissance, toutes les charges, étaient dispersés, confisqués et personne ne se faisait tuer pour les religieux proscrits ;

Les congrégations religieuses de femmes, ces anges du dévouement sous toutes ses formes, étaient chassées des écoles, des hospices, des hôpitaux et personne ne se faisait tuer pour les maintenir ;

Les écoles, sous le voile menteur de la neutralité, étaient mises fatalement en guerre avec les dogmes et les lois de la sainte Eglise ; personne ne se faisait tuer pour protester contre l'empoisonnement des âmes et la gangrène dans les berceaux ;

Les curés étaient envoyés sac au dos dans les casernes ; personne ne se faisait tuer pour le recrutement et les immunités nécessaires du sacerdoce ;

La propriété ecclésiastique, l'obole des pauvres, le petit clos des orphelinats étaient accaparés, confisqués, moyennant quelques rubriques illégales d'impôts violemment injustes ; personne ne se faisait tuer pour l'égalité devant la loi, pour la propriété ecclésiastique, pour le maintien des fondations séculaires de la charité chrétienne.

Que dis-je ? Se faire tuer ! Mais la mort n'était pas nécessaire ; il suffisait d'essayer de la prison et de s'offrir à l'exil. Or, malgré la multiplicité des sévices, l'horreur des attentats et l'imminence des plus graves périls, dans cette démolition des églises, les évêques s'abstiennent ; ils se contentent de frapper, à la requête du gouvernement, les Pierre l'Ermite qui prêchent la guerre sainte et combattent selon la formule antique : Pour Dieu et pour la patrie.

Julien avait rencontré les Basile de Césarée et les Grégoire de Nazianze ; les Césars de Byzance

avaient rencontré les Chrysostôme, les Germain, les Flavien et les Cyrille ; les Césars d'Allemagne et d'Angleterre avaient rencontré les Grégoire, les Innocent, les Alexandre, les Boniface et les Thomas de Cantorbéry ; les parlements de France avaient encore rencontré un Christophe de Beaumont. Chez nous, dans le pays qui, d'après César, excelle à deux choses : à parler et à se battre ; qui, de plus, est dévoué aux choses divines : nos affreux petits rhéteurs, nos affreux petits tyrans n'ont rencontré personne, ou si, par aventure, ils ont rencontré quelqu'un, il a suffi, pour le désarmer, de lui couper sa bourse.

On nous refait, morceau par morceau, une constitution civile du clergé. On la refait par un ensemble de lois cent fois pires que l'œuvre néfaste de Camus et de Talleyrand. Je ne vois point d'évêque se faire envoyer à l'exil ou à l'échafaud.

Il y a plus. En présence de l'énormité et de la continuité des excès, rien n'indique plus qu'il existe en France un clergé catholique. On proscrit, on expulse, on vole, on laïcise, rien n'annonce une velléité de résistance. Chaque jour se vend à la criée une institution catholique ; sa ruine n'éveille aucun écho dans les âmes. Encore un peu et quelque Photius anonyme ou quelque Cérulaire républicain pourra nous jeter dans le schisme, nous séparer sans bruit de

Rome, constituer enfin ce patriarcat national dont on nous menace depuis deux siècles, que personne n'a osé tenter et qui se forme aujourd'hui tout seul. La seule marque sensible qu'il reste encore des évêques, c'est que, de temps en temps, les persécuteurs décernent les croix de la Légion d'honneur à des évêques, dont cette décoration, venue de pareilles gens, ne peut que compromettre l'honneur sacerdotal, surtout si les triumvirs entendent récompenser l'effacement de ces évêques et glorifier peut-être la trahison (1). Les feuilles locales, encensoirs nau-

(1) L'évêque reçoit de l'Eglise une croix qu'il doit porter sur sa poitrine, pour avoir, sous les yeux, le rappel au devoir constant de l'immolation ; il n'en doit pas porter d'autre, parce que la seconde accuserait la première d'insuffisance. Depuis la destruction de la féodalité, il était entendu en France, qu'un évêque, par son titre et par ses vertus, pouvait mériter toutes les décorations, mais n'en devait solliciter aucune, et, s'il en obtenait, ne devait pas les porter : du moins, on le louait de s'abstenir. Sous la république, athée et persécutrice, le gouvernement, dans une juste appréciation, avait décidé de ne plus décorer les évêques et, en effet, pendant sept ans, il n'en décora aucun. Décorer, en effet, des évêques dont on persécute l'Eglise, c'est une évidente contradiction, et à l'adresse de ces évêques, une manifeste injure ou une présomption d'indignité. Mais comme le gouvernement ne pouvait plus désormais décorer ses amis, les pasteurs protestants et les rabbins, il fut décidé qu'on reviendrait aux anciennes coutumes et que, sans égard pour la proportion numérique des confessions, on décorerait en même temps un rabbin, un pasteur et un évêque. Le premier décoré fut Larue de Langres, le prélat le moins susceptible de décoration et le plus digne de l'être en pareille occurrence ; le dernier, l'évêque de Nice, qui refusa publiquement la croix. Déjà sous l'Empire, quand Victor-Emmanuel avait démasqué les plans de la franc-maçonnerie contre Rome, les évêques français, par une

séabonds, ne manquent pas d'enfumer des prélats qui reçoivent le prix de la forfaiture. O églises de nos pères ! ô France de nos aïeux ! où êtes-vous depuis vingt ans et pourquoi ne regimbez-vous pas contre votre ruine ?

Je mentirais, si je disais qu'il n'y a plus de Français en France, ni de braves chrétiens dans l'Eglise, ni de vaillants évêques dans l'épiscopat. Au lendemain de nos désastres, un patriote, Paul Déroulède, par un acte de haute clairvoyance, formait une Ligue du bien public, et comme les antiques bardes, électrisait la France avec ses chants guerriers. Quelques années après, sur

juste susceptibilité d'honneur, avaient renvoyé, au roi de Sardaigne, la décoration des saints Maurice et Lazare. Si Mgr Chapon, aux applaudissements du monde chrétien, a refusé la croix, pour décliner toute solidarité avec les proscripteurs des congrégations religieuses, il est clair que tous les évêques français, décorés par le persécuteur qui a porté vingt lois pour la déchristianisation de la France, ne peuvent pas garder la croix s'ils l'ont reçue, à moins d'être peu susceptibles en matière d'honneur, peut-être complices de la persécution. On ne sait que trop *à qui* et *pourquoi* les persécuteurs ont donné la croix depuis 1885 : si ces évêques la gardent, *Habemus confitentem reum.*

Sous l'ancien régime, les évêques pouvaient être ducs et pairs; les rois les comblaient de croix et de cordons ; sous le régime moderne, c'est tout le contraire. Napoléon Ier ne baronisa que les évêques qui *ignoraient l'honneur épiscopal* : c'est le jugement même de Dupanloup. Les régimes successifs depuis l'Empire, n'ont jamais décoré les évêques exemplairement fidèles à tous les devoirs d'évêque, ils les frappent plutôt d'abus et leur font même des procès ; puis, pour jeter de la poudre aux yeux et faire marque d'impartialité, ils en décorent d'autres. L'histoire ne décerne la croix d'honneur, qu'après la mort et la réserve à ceux qui ont souffert persécution pour la justice.

l'appel de Dieu, d'un coup d'œil divinatoire, avec une science du meilleur aloi, un style dont la calme précision double la force de la vérité, Edouard Drumont dénonçait à la ville et au monde, la conspiration séculaire des Juifs ; il montrait les sauvages sectaires du Thalmud, acharnés d'abord au pillage de la France, puis à sa ruine. Dans ces derniers temps, un autre vaillant publiciste, Ernest Renault, courant sur les traces patriotiques de Drumont, dénonçait le péril protestant, l'invasion de Calvin et de Luther, sur le domaine de Clovis et de Charlemagne. En présence de ce double péril, en présence de la trahison dans les ministères et de l'abdication du gouvernement, les paladins de la presse défendaient, à grands coups d'épée, les intérêts de la patrie. Paul de Cassagnac, vaillant comme un chevalier des croisades, frappait, de son gantelet de fer, avec une verve intarissable, les félonies de chaque jour. Henri Rochefort, toujours ironique et mordant, soutenait avec d'autres idées et d'autres principes, les énergiques batailles de Cassagnac. Ernest Judet, plus calme, peut-être plus fort sous des dehors plus humbles, désarçonnait, avec ses analyses victorieuses, les champions aveugles et les grossiers mercenaires du Syndicat judaïque. Un doux poète, François Coppée, un savant critique, Jules Lemaître, un homme de combat, Jules Guérin, une foule d'hommes de cœur de tous les partis, en présence

de la déshérence ou de la trahison du gouvernement, organisaient des ligues, non pour appeler le peuple à la révolte, mais pour rappeler aux pouvoirs, indignes ou impuissants, la loi suprême du salut public. En se liguant à ciel ouvert, en usant des droits de l'homme et du citoyen, ils entendaient formuler un programme de délivrance et charger des mains plus habiles ou plus honnêtes, de remettre à flot le vaisseau qui porte notre fortune. Ligue des patriotes, Ligue de la patrie française, Ligue anti-sémitique, Grand Occident de France : toutes ces associations spontanées, rendues nécessaires par le désarroi des pouvoirs constitutionnels, ne poursuivent qu'un but : elles veulent que la France se ressaisisse ; que la France rentre dans les grandes lignes du droit national, de la souveraineté du peuple, du suffrage universel : leur objectif commun, c'est le salut de la France par les voies légales ; leur devise patriotique et pieuse, c'est : La France aux Français.

A ces efforts désespérés du patriotisme, le gouvernement répondait en dissolvant les ligues, en livrant les patriotes aux aveuglements féroces de la haute cour, en jetant les défenseurs de la patrie en prison ou à l'exil. Par un acte contraire, tristement significatif, les misérables qui nous oppriment et les scélérats qui les inspirent, graciaient Dreyfus. La situation se caractérise par ce contraste : Déroulède

le barde sublime, le patriote courageux, le politique honnête, expulsé de sa patrie ; en liberté aujourd'hui, demain en honneur, peut-être au pouvoir, le traître deux fois convaincu judiciairement, justement condamné pour avoir entrepris de livrer la France à l'étranger, l'armée française à l'extermination.

A ces débats sur le terrain politique se rattachent les combats sur le terrain religieux. La société se compare à un vaisseau dont les ancres se fixent au ciel. La religion et l'Eglise, le lien invisible des âmes et la puissance dépositaire des grâces qui le sanctifient, tiennent dans les préoccupations de la politique, la première place. En présence d'un gouvernement dont le principal souci n'a été ni de régir ni d'améliorer la société civile, mais bien de la détruire en supprimant ses bases morales et religieuses, j'ai dit les insuffisances de l'apologétique. J'ai dit aussi les protestations des cardinaux et de plusieurs évêques ; j'ai célébré les oppositions des Gouthe-Soulard, des Trégaro, des Cabrières, des Cotton, des Bouange, des Turinaz ; j'ai honoré surtout l'impeccable savoir et l'intrépide éloquence de l'héroïque Freppel. J'ai noté aussi, chez un trop grand nombre, le manque de résistance active ; il faut d'ailleurs retenir que si nous avons à regretter des défaillances, nous n'avons pas encore à déplorer le scandale public de la trahison. Au contraire, il faut observer, dans cette longue

période d'inertie et de marasme, chez plusieurs l'impatience du repos et le désir de prendre l'épée des preux. A Clermont, lorsque le P. Monsabré, brave comme Roland, eut sonné de la trompette des batailles, un archevêque se leva; il dit que bientôt viendrait le temps, où il faudrait rouvrir l'ère des croisades. Une croisade en France, les évêques à la tête, la prédication de la croisade dans les églises, l'appel de tout le peuple chrétien à prendre le glaive flamboyant de la foi : c'est l'urgent besoin d'une situation presque désespérée et l'évidente consigne de la Providence. Ah ! puissent mes yeux, avant de se fermer à la lumière, voir la France catholique sous les armes, et par une croisade ou par le martyre, sauver Rome et la France !

Les morts vont vite, dit Burger ; et, ajoute un proverbe, il y a loin de la coupe aux lèvres.

III. — Toutes réserves faites en stricte équité, depuis vingt ans, mouvement continu de dissolution, descente accélérée vers l'abîme. Si nous ne courions aux armes, à bref délai, les historiens, ces hérauts du passé, lorsqu'ils invoqueraient le nom de la France, pourraient répondre : Morte dans un guet-apens, trahie par les Français, assassinée par les sans-patrie !

Pour le quart d'heure, cette abdication de l'Etat et de l'Eglise amène un de ces moments pleins de tristesse, où s'effectue une lente et silencieuse dissolution. Il y en a quelques exem-

ples dans l'histoire. A Athènes, au quatrième siècle avant l'ère chrétienne, à l'époque où Epicure vient ouvrir école sur le Pnix, où Stilpon de Mégare électrise les femmelettes, où les archontes votent trois cents statues à Démétrius de Phalère, Droysen nous trace ce curieux tableau de l'état moral de la Grèce : « Les masses appauvries, immorales ; la jeunesse, assauvagée par le métier de mercenaire, usée par les courtisanes, détraquée par les philosophes ; une dissolution universelle, une agitation brillante, une exaltation fiévreuse : telle est la physionomie d'Athènes. » Et telle est à peu près, autant que deux époques si dissemblables peuvent se ressembler, la situation de la France. La note qui domine au diapason, c'est la note de l'avachissement ; et rien ou trop peu de chose pour protester contre la dégradation nationale, rien surtout pour nous relever par un coup de force.

Au moyen âge, de 1111 à 1122, il y eut une période, tristement signalée par l'affaissement ou l'éclipse momentanée de toutes les puissances. Alors la bête humaine, qui dort au fond de chaque homme, se réveilla furieuse et se rua sur l'ordre public. Mais alors aussi, de tous les monastères, de toutes les écoles, de tous les sièges épiscopaux s'éleva un concert d'anathèmes. Les pouvoirs énervés ou désarmés se ressaisirent ; la bête fut remise à la chaîne ; et la nef qui

porte la civilisation chrétienne, put cingler vers l'orient des destinées d'ici-bas.

Le sentiment qui prévaut parmi nous, chez les uns, c'est le découragement ; chez les autres le dégoût ; chez les meilleurs, un léger restant d'espérance. Terrible, mais ridicule maladie! L'Evangile n'est pas mort ; il y a un Dieu sur la terre ; et quand les hommes ont trahi leurs devoirs, le Dieu qui a créé et racheté le monde peut encore, en attendant qu'il le juge, le remettre sous sa loi. Eh bien, puisque ni les politiques, ni les philosophes, ni les docteurs de la loi, ne se lèvent, ce sera un proscrit, en union avec tous les patriotes et les braves cœurs, qui servira d'organe au sentiment public. Le dégoût, plus que cela, l'horreur, irrévocable, implacable, provoquée par l'acceptation muette de tous les attentats, par l'abomination dans le lieu saint, par la consécration de nos ruines là d'où le salut devrait venir, telle est la cause déterminante de cette protestation.

Mais surtout, n'allons pas trop vite et n'exagérons rien. Il est de notoriété publique que Napoléon III, au déclin de son empire, avait introduit dans l'épiscopat, ces trente évêques qui firent opposition au concile et que la République, aussi rétrograde que l'Empire, s'empressa de récompenser. Cette même République, gallicane à l'origine, maintenant radicale et socialiste, a-t-elle introduit, dans l'Eglise, des traî-

tres? La question, grave en elle-même, capitale pour l'Eglise et pour la France, est de savoir si réellement, par des ruses diaboliques et des marchés souterrains, le gouvernement persécuteur a, sous la mitre, des complices de ses attentats.

L'absence de combat, sauf de très rares exceptions, est un fait constant, avéré, indéniable. Le point douteux c'est de savoir si l'inertie est allée jusqu'au crime de la trahison.

IV. — Vous dites qu'il vaudrait mieux voiler ces souvenirs et s'abstenir de ces recherches ; je dis qu'il faut les crier sur les toits, pour trois motifs : 1° parce que ces faits sont historiquement vrais et portent avec eux de graves enseignements; 2° parce que l'épiscopalisme étant, depuis trois siècles, l'écueil où peut se briser la France chrétienne, il faut faire sonner les événements qui l'accablent ; 3° parce que, dans l'économie de l'œuvre divine de la Rédemption, le Vicaire de Jésus-Christ ayant charge de confirmer ses frères, il faut croire que tous ses frères ont besoin de sa confirmation. Tout doit s'incliner devant cette unique, suprême et infaillible puissance de Pierre, tout, rois et peuples, pasteurs et troupeaux, et les petits et les mères, pasteurs à l'égard du peuple, brebis soumises, de droit et de devoir divins, à la houlette du Pasteur des pasteurs.

D'autant plus que le Pape, depuis trop longtemps, appelle inutilement les pasteurs au com-

bat. Aux appels mal compris ou mal entendus Léon XIII vient d'ajouter un plus explicite appel: par une lettre à tous les évêques de France, il déclare, en propres termes, que c'est à eux à défendre le troupeau désolé depuis vingt ans. Personne ne peut plus sérieusement s'abuser sur le devoir épiscopal. La consigne de Léon XIII est qu'il faut combattre ; qu'il faut défendre l'Eglise; qu'il faut joindre, aux effacements soi-disant sages et aux lamentations énervantes, des coups d'épée.

Humble apologiste de la sainte Eglise, enfant de la douce France, si nous élevons la voix, c'est pour faire écho aux vaticinations apostoliques; et si nous fulminons contre l'abomination dans le lieu saint, c'est pour relever les courages et raviver l'espérance.

Hélas ! oui ; nous périssons par l'impiété et par les mauvaises mœurs ; nous périssons par trahison ou par fausse politique, certainement par la faute du clergé français qui se tait, qui abdique en présence de la persécution. Judas ne va plus se pendre, il se fait bombarder évêque et garde pour lui l'argent. Le Pasteur des pasteurs, trompé par de faux rapports, abusé par de vaines promesses, a pu ouvrir, involontairement, à quelques loups, le bercail de Jésus-Christ. Les loups dévorent les brebis ; les mercenaires, qui ne sont point pasteurs, laissent les loups dévorer le troupeau. Depuis vingt ans, quelques pré-

conisations avaient étonné la foi du peuple chrétien ; hier, elles désolaient sa patience. O Dieu ! est-ce là votre Eglise ? Et que reste-t-il pour votre partage ?

Le père Ventura, prêchant à la basilique Vaticane, l'éloge funèbre d'O'Connell, par une prosopopée sublime, s'adressait à Dieu et conjurait le Seigneur d'abaisser son regard sur la face de son Eglise. Le Bossuet italien célébrait des grandeurs plus éclatantes que les victoires de Condé et les vertus d'une reine d'Angleterre ; il ouvrait, au pontificat de Pie IX, toutes les splendeurs de l'histoire, toutes les magnificences de l'avenir. Dans un élan de clairvoyance surnaturelle, il dressait le bilan des siècles, il montrait les obstacles au salut des vieilles monarchies ; il invitait le nouveau Pontife à prendre en main la cause des peuples, à baptiser l'héroïsme sauvage de la démocratie, quitte à monter au Calvaire pour parvenir à la gloire. C'était l'histoire prophétique, écrite par l'éloquence. Le Pontificat de Pie IX, par son dévouement à la vérité, par son héroïque fidélité à toutes les saintes causes, par la longue série de ses épreuves, avait été justement pressenti par l'éloquence du père Ventura.

Sous le règne de Pie IX, deux faits merveilleux pronostiquèrent l'avènement de Léon XIII et découvrirent le secret de ses grandeurs : les apparitions de la Sainte Vierge à la Salette et à

Lourdes. A la Salette, la Vierge apparut à deux enfants, leur parla des crimes de la France et des châtiments qui devaient suivre, si le clergé ne savait retenir le bras de Jésus-Christ. A Lourdes, la Vierge pleine de grâces et de miséricorde, l'Immaculée-Conception, nous ouvre la piscine de la régénération et nous offre les gages du salut. Dans les montagnes de l'Isère, Marie était la femme pleurante ; dans les montagnes des Pyrénées, c'est la reine, assise pacifiquement sur son trône, avec un nouveau diamant à sa couronne et un cœur plus ouvert aux supplications de ses enfants. C'est le ciel qui entre dans les intérêts de la terre et le Pape qui est invité à remettre la Fille aînée de l'Eglise dans la tradition de ses grandeurs.

Apologiste obscur de l'Eglise militante, je viens, après la Vierge des saintes montagnes, rappeler à la France, les desseins miséricordieux du Christ, lui dire les catastrophes que préparent les plus misérables aberrations, lui montrer les maux que doivent conjurer les vertus du sacerdoce et la sagesse de la Chaire Apostolique. De ma part, il n'y a point mandat du ciel, ni inspiration privée, ni velléité de révolte, ni parti pris de critique, ni le moindre soupçon d'illuminisme. J'ai puisé, dans l'étude de l'histoire, un invincible dégoût pour les attentats des gouvernements persécuteurs et pour les prévarications du sacerdoce ; une non moins invinci-

ble confiance dans le triple ministère du Vicaire de Jésus-Christ. Je crois au *Tu es Petrus*. A coup sûr, comme la Vierge de la Salette, je pleure sur les malheurs de ma patrie ; à coup sûr, comme la Vierge de Lourdes, j'attends de la grâce de Jésus-Christ, un réveil de vertu chrétienne, un renouveau de bravoure catholique. Mais surtout j'en appelle au thaumaturge de l'Eglise, au Pontife Romain pour le relèvement et l'essor de notre grandeur nationale. Et puisque cet écrit est le dernier effort d'une voix qui tombe, d'une ardeur qui s'éteint, Dieu veuille, quand j'entrerai dans la voie de toute chair, réserver à l'humble soldat, qui soupire après l'éternelle patrie, les indulgences de sa paternelle miséricorde !

CHAPITRE III

LES FAUTES DE QUELQUES ÉVÊQUES.

J'ai à parler maintenant des fautes de quelques évêques : *Incedo per ignes*. Quoique je ne veuille parler que d'évêques morts ou sortis des affaires, je veux revendiquer, pour les censures qui peuvent les atteindre, l'autorité du droit et la sanction de l'histoire.

L'histoire raconte les faits en toute vérité et pour l'utilité publique : *Veraciter atque utiliter*. A l'histoire appartiennent tous les personnages qui ont rempli une fonction sociale et qui se sont distingués, en bien ou en mal, dans l'exercice de leur fonction. L'écrivain qui parle d'eux, ne doit écrire ni une satire, ni un panégyrique ; il ne doit dire que la vérité et s'il la dit, il a rempli son devoir. Ce devoir, d'après Cicéron, c'est que l'historien n'ait pas l'audace de dire quelque chose de faux, ni la faiblesse de taire quelque chose de vrai. Une rigoureuse impartialité s'impose à sa conscience ; s'il n'y déroge point, il faut s'incliner devant ses jugements.

A l'histoire qui raconte les faits, on joint ordinairement la philosophie qui en expose l'enchaînement, en recherche les causes, en déduit les conséquences. Mais, par delà l'histoire et sa philosophie, il y a la foi de l'histoire ; la foi qui est tout ; la foi que tout en ce monde suppose et prend pour base. Sans cette foi, en effet, le précieux passé, auquel les hommes tiennent à si bon droit, n'est plus, pour eux, qu'un songe disparu, dont il ne reste que des ombres vagues, flottant dans un équivoque et insaisissable souvenir.

La foi de l'histoire, c'est la fidélité d'une part, la croyance de l'autre : la fidélité regarde l'historien, la croyance est prescrite au lecteur. Si l'historien est fidèle, l'histoire se présente avec tout son crédit, le lecteur ne peut refuser l'hommage de la croyance. Or, ici, le fondement de tout, ce sont les faits. Les faits commandent : ni l'historien, ni le lecteur, ni Dieu lui-même n'ont, contre eux, ombre de pouvoir. Par là qu'ils existent, il faut s'incliner : le passé est une chose sacrée, une lecture sainte. Si vous prétendez vous armer pour taire, nier, ou défigurer les faits, du même coup vous condamnez la puissance, la sagesse, la justice à périr d'un seul naufrage. L'intangibilité de l'histoire est hors de cause. On peut tuer Tacite, on ne peut pas effacer la mémoire d'un crime.

Serait-il donc vrai que plusieurs évêques ont

coopéré, parmi nous, aux attentats du gouvernement persécuteur ? Si le fait est vrai, cette question est également triste pour le patriotisme et pour la foi. Avant de l'aborder, il faut énoncer quelques justes observations.

Il n'y a, dans l'Eglise, qu'un infaillible, c'est le Pontife Romain, et encore n'est-il infaillible qu'en matière de foi, de mœurs et de discipline, et encore seulement par un acte solennel de définition dogmatique. En tout autre cas, le Pape lui-même peut se tromper, et, en tout cas, peuvent se tromper les chefs secondaires de la sainte Eglise.

Il n'y a pas, dans l'Eglise, un seul impeccable, pas même le Souverain Pontife ; et si pieusement nous l'appelons Sa Sainteté, c'est formule de pur protocole, expression d'un vœu ou présomption aimable ; pas du tout la ferme assurance, que le Pape, quelle que soit la correction de ses mœurs et la ferveur de sa piété, — dont je ne doute pas — soit un saint déclaré avant la lettre de canonisation. Le Pape a un confesseur ; il recourt souvent à la grâce de son ministère. Nous sommes tous dans le même cas : Humilions-nous devant Dieu, mes frères ou mes pères.

Dans l'Eglise, la sainteté est dans le législateur, Jésus-Christ, et dans la loi, l'Evangile ; pas du tout, ou, du moins, pas absolument, dans les sujets de l'Evangile, ni dans les ministres, même les plus élevés, de Jésus-Christ. Par conséquent,

les dignitaires de l'Eglise, en tant qu'ils tombent dans le péché ou manquent à leur devoir, ne sont que cendre et poussière ; et s'ils paient tribut à l'humaine faiblesse, ils sont passibles de censures ; et si ces censures ne sont produites qu'avec raison et modestie, elles ne doivent être accueillies qu'avec gratitude.

En vain, vous me direz que les dignitaires ecclésiastiques, à raison de l'autorité dont ils sont revêtus, échappent à la critique, même juste et respectueuse ; et que l'exercice de leur fonction sacrée s'impose à une vénération, qui prescrit un rigoureux silence. Tout pouvoir, sans doute, vient de Dieu ; toute dignité, instituée dans l'Eglise, vient de Jésus-Christ et le représente parmi les hommes. Mais cette dignité, ce pouvoir sont établis pour une œuvre qu'ils doivent accomplir et dans un but qu'il faut atteindre. Si ce pouvoir est infidèle à son mandat divin, dans la proportion même de ses manquements, il cesse d'être respectable ; il doit, au contraire, être repris et ramené au devoir ; il peut même être destitué, s'il s'obstine dans ses dérogations. Il n'y a nulle raison et nulle puissance au monde qui commande le respect d'un chef infidèle ; il est tout naturel, nécessaire même, que ses manquements, surtout s'ils sont scandaleux et préjudiciables, le fassent rappeler à l'ordre. Le respect du vice n'est jamais commandé ; il est plutôt prescrit de le flétrir.

Et dans ces censures d'une autorité infidèle, il n'y a pas de manquement à l'autorité. Le respect et l'obéissance cessent d'obliger, là où une puissance cesse de faire le bien. Combattre un pouvoir prévaricateur, ce n'est pas l'injurier, c'est le servir. Il y a certainement des cas où l'honneur de l'autorité oblige à la combattre, ou, du moins, à lui résister par force d'inertie.

Ces principes ne paraissent pas contestables; l'application qu'impose une douloureuse nécessité, est affaire de mesure à déterminer, sous les inspirations connexes de la raison, de la foi et de la prudence. D'ailleurs, il n'appartient pas au premier venu, pour peu qu'il ait l'esprit échauffé et le cœur aigri, de récriminer contre les pouvoirs ; il y a, pour ces redressements nécessaires, une procédure à suivre. Quand il s'agit d'un dignitaire vivant, sauf le cas de scandale tout à fait excessif, scandales de mœurs, d'erreurs ou de prévarications, de légers manquements, effets de faiblesse, plutôt que de malice, ne permettent pas d'entraver une autorité dans le devoir de sa charge, ni de nuire légèrement à sa juste considération.

L'Eglise est, dans tous les siècles, la grande école de respect. Un cérémonial figure dans les monuments de sa tradition, livre où le respect se manifeste par la délicatesse de ses formules, où l'obéissance se souligne par tous les caractères d'un pieux empressement. Dans l'Eglise ce

n'est pas l'orgueil qui commande, la foudre dans les yeux, la menace à la bouche, le bâton à la main : c'est la piété qui obéit. A certaines époques, il a pu se trouver un esprit plutôt contentieux ; il y a beau temps qu'il a disparu. Je ne pense pas qu'il y ait, parmi nous, ombre de presbytérianisme ; je croirais plutôt, en l'absence de droit canon, au danger d'épiscopalisme ; mais, s'il existe, il est encore loin. Nous subissons plutôt les faiblesses des temps de décadence. A mesure que les convictions fléchissent, que les mœurs s'abaissent, que les caractères s'effacent, nous prodiguons, dans nos compliments, les emphases. La simplicité ne suffit plus ; il faut quelque chose de très solennel. Dès qu'un évêque prononce un discours, c'est un Chrysostome ou un Bossuet ; s'il ne parle pas, on lui prête l'habileté de d'Ossat ou la grandeur de Richelieu ; s'il est doux, c'est un François de Sales ; s'il est dur, c'est un S. Cyprien ; s'il laisse à d'autres les charges de l'épiscopat, il n'y a plus assez de mots pour louer sa sagesse et sa prudence. L'étude des Pères de l'Eglise et la connaissance de l'histoire n'ouvrent pas si grande porte à l'admiration. Dans l'Eglise de Jésus-Christ, il me semble qu'il vaut mieux s'incliner devant les petits, et se tenir respectueusement debout devant les grands. Par défaut de mémoire et par respect pour le ridicule, je ne veux pas insister.

Nous devons donc, à notre grand regret, cer-

tainement à contre-cœur, dire les fautes de quelques évêques. Si ces choses étaient ignorées du public, nous voudrions, comme Japhet, les couvrir d'un manteau, mais elles sont connues de toute la France ; mais elles ont fait bruit dans les journaux ; mais elles sont consignées dans les livres. Il y a, depuis vingt ans, en France, une bibliothèque accusatrice, non pas de l'épiscopat, mais des quelques prélats ou suspects ou dépouillés de leur auréole. Si nous ouvrons ces livres, ce n'est pas pour y puiser des mercuriales ; c'est pour y trouver la preuve du complot contre l'Eglise, suivre la trace de ses ravages, et motiver nos vœux, également empressés au salut de la France et à l'honneur de la Chaire Apostolique. — D'autant plus que, si nous négligions de réprouver ces excès, si nous leur accordions la faveur du silence, il ne manquerait pas de journaux pour dénoncer la solidarité flagrante entre les innocents et les coupables ; pour demander, à cor et à cri, qu'on enfouisse tout le clergé dans le tombeau d'une même ignominie. L'Eglise répudie toute solidarité avec le crime.

I. — C'est à Poitiers que s'accuse, dès le début du pontificat de Léon XIII, le dessein du gouvernement contre l'épiscopat.

Poitiers avait eu un grand évêque. Théologien profond, orateur éloquent, homme de génie, cet évêque avait exercé, depuis trente ans, sur l'épi-

scopat français, une influence victorieuse. Adversaire intelligent et résolu du catholicisme libéral, antagoniste de Dupanloup, le grand empoisonneur de la France, le cardinal Pie avait été le bras droit de Pie IX, non seulement en France, mais dans toute l'Eglise. Ce que l'évêque faisait par ses grands élans dogmatiques, en digne successeur de S. Hilaire, son coadjuteur, Charles Gay, le complétait par les plus pures doctrines du mysticisme. A eux deux, ils avaient fondé à Poitiers une Faculté de théologie, c'est-à-dire une forteresse des doctrines romaines, un camp retranché et armé contre toutes les anomalies du particularisme gallican, janséniste et libéral. Poitiers devenait une seconde Rome, fille de la première et très capable, non seulement de défendre sa mère, mais d'effectuer des conquêtes à son profit. L'Eglise, assemblée en concile, avait si bien compris ces espérances, qu'elle avait appelé Louis-Edouard Pie, à la tête de sa première commission et que cette commission avait chargé Pie de rapporter au concile, le décret éminemment sauveur de l'infaillibilité personnelle du Pape. Par tous ces titres, Poitiers était devenu odieux à tous ces gouvernements révolutionnaires qui, depuis, en France, sous des formes différentes, parfois contraires, se suivent et se ressemblent. Dès que le cardinal Pie viendrait à mourir, vite le gouvernement lui donnerait pour successeur un prélat qui se placerait

aux antipodes du grand cardinal, et, par ses complaisances, par ses bassesses, au besoin par des crimes, ruinerait radicalement son ouvrage. C'est d'après ces idées impies et ces viles passions que le gouvernement républicain se proposait de choisir les évêques.

Pie mourut ; le gouvernement nomma, à sa place, Henri Belot des Minières. La minière d'où était sorti ce Belot était la franc-maçonnerie. Franc-maçon, par son père, catholique par sa mère, prêtre comme il n'y en a que trop, il avait vu, dans le sacerdoce, surtout une carrière. Cette carrière, il se l'était faite dans l'administration, la lice préférée des intrigants ; de fil en aiguille, poussé, tiré, il était devenu grand-vicaire du cardinal Donnet. Dans les postes inférieurs et même au second rang, Belot n'avait donné, à personne, idée d'une grandeur quelconque. C'était une médiocrité, un peu vernie, ni saint, ni polisson notoire, de ces gens qui ne sont propres à rien et propres à tout.

Les francs-maçons de Bordeaux poussèrent Belot à Poitiers. Léon XIII venait de monter sur le siège pontifical ; il ignorait, sans contredit, les perfides projets du gouvernement ; et si le candidat se recommandait peu par ses origines domestiques et par ses vertus, en l'acceptant, le pape donnerait, de cette indulgence dont il a fourni tant de preuves, une première marque de choix. Une fois préconisé et sacré, Henri, évê-

que, fit sonner haut son républicanisme et son esprit gouvernemental. Pour en faire la preuve, il disgracia les hommes d'élite appelés par le cardinal Pie ; expulsa, de Poitiers, Mgr l'évêque d'Anthédon, doyen du chapitre ; détruisit, d'un coup de pioche, la Faculté de théologie et dispersa le corps des savants professeurs que le cardinal avait su si bien choisir. Les feuilles franc-maçonnes le flétrirent de leurs éloges. Enfin nous avions un évêque des nouvelles couches. « Le diocèse de Poitiers, naguère l'un des premiers du monde, m'écrivait un noble ami, le chanoine Maynard, est maintenant le dernier diocèse de la chrétienté. J'en mourrai de chagrin. »

Nous ne chercherons certainement pas querelle à Belot, de son républicanisme. Les ouvrages de S. Thomas, de Bellarmin, de Suarez, contre les théologastres protestants de l'absolutisme, sont très explicites sur la souveraineté du peuple et admettent la république comme un type recevable de gouvernement. Nous-même, dans notre jeunesse cléricale, avons fait, sur ces enseignements, un rapport en classe de théologie et pu contribuer, pour une faible part, au changement d'esprit d'un séminaire, jusque-là légitimiste. Mais Belot républicain était, en plus, franc-maçon, voleur et impudique. Franc-maçon, il tenait cela de son père et devait, à cette irrégularité, sa fortune. Voler, il avait appris cela,

comme Judas, en maniant les collectes diocésaines, avec pouvoir d'en diminuer facilement le total. Impudique, il osa l'être, non pas en se cachant et par faiblesse naturelle, mais publiquement, par une espèce de fanfaronnade, cynique et habile, qui affiche ses désordres en paroles, pour dissuader d'y croire. Belot traduisit en vers français, les poésies de Calpurnius, poète latin, une des pourritures de la décadence.

A douze ans, l'abbé de Rancé avait traduit et publié les œuvres d'Anacréon, dédiées à son parrain, le cardinal de Richelieu. C'est-à-dire qu'un précepteur, esprit servile, esclave des goûts singuliers du temps, avait traduit cela pour son élève et l'avait publié sous son nom, sans que Rancé en fût responsable. Ou, s'il en eut une responsabilité quelconque, il sut expier sa faute en homme qui avait vaincu Bossuet dans le concours de doctorat. Autre est le cas de Belot.

Qu'un prêtre, dans le secret, traduise en vers des poésies érotiques, c'est, pour cet homme de trente ans, la marque certaine d'une corruption déshonorante. Ceux qui font cela le cachent; si quelqu'un les en accusait, ils jureraient leurs grands dieux du contraire ou avoueraient ne l'avoir fait que par amusement. Mais qu'un prêtre en dignité ecclésiastique, administrateur d'un grand diocèse, fasse imprimer ces sales productions, les fasse lire des compositeurs d'imprime-

ne et en fasse part, au moins, par confidence, à un certain public, c'est l'indubitable marque d'une impudence, dénuée de toute vergogne ! Mais que ce dignitaire, devenu évêque, offre, en hommage d'auteur, ce volume, avec sa dédicace autographe, signée : *Henri, évêque de Poitiers*, voilà qui recule les bornes de l'impudeur et de l'impudence. C'est le cas présent, et ce fait est un signe du temps, une marque de l'esprit gouvernemental et l'entrée de la révolution dans l'Eglise, par un évêque, qui va nous donner, lui-même, sa juste mesure.

Dans ce volume, parmi plusieurs passages scandaleux, par respect pour moi-même et dans l'intérêt de ma preuve, je ne retiens que ce vers : « Mon ciel, à moi, c'est un sein chéri ». Pour Henri, évêque de Poitiers, l'œuvre de chair, voilà le ciel ; ce sont les houris de Mahomet descendues sur la terre. C'est sot et indigne d'une créature simplement raisonnable. Et ce malheureux affiche cela en public ! De la part d'un singe, cela se comprendrait ; de la part d'un prêtre, je ne comprends plus. Ou plutôt je comprends que cette ordure mitrée est l'instrument choisi pour ravager un diocèse. Un évêque franc-maçon dans l'Eglise, c'est un taureau dans un magasin de porcelaine. Et Calpurnius se souvient qu'il a une guimbarde, pour encenser qui ?... les persécuteurs de l'Eglise.

Mais encore, ces dithyrambes à un gouver-

nement persécuteur, de quels rhabillages d'idées peut-on les couvrir ? avec quels principes réflexes peut-on s'abuser ? et par quels artifices peut-on bien rassurer les âmes croyantes ? — Je voudrais déshabiller cette phraséologie de l'ignorance et découdre ces paralogismes ou ces sophismes à l'usage de la trahison. Voici donc, en quelques mots, le symbole de conciliatorisme, pour moi, synonyme de désertion devant l'ennemi.

D'abord on nous dit qu'il faut *se rallier* à la république ; que les catholiques en s'obstinant à attendre, voire à provoquer la restauration de la monarchie, ont motivé, toutes les représailles. — La réponse est bien simple : les catholiques n'ont jamais rien fait contre la république. La république a pu être contestée par des monarchistes, contrariée par les socialistes : les catholiques se sont abstenus de la combattre. Les catholiques acceptent la *République*, mais doivent rejeter la *Révolution*. Or les républicains au pouvoir ne s'inspirent en tout, que de la révolution ; il n'y a donc pas moyen de s'entendre avec eux.

On nous dit ensuite qu'entre les républicains et les catholiques il n'y a qu'un *malentendu*. Les républicains sont des agneaux qui aiment le lait et ont horreur du sang ; les catholiques sont des colombes qui se plaisent au milieu des eaux pures et des parterres de fleurs. Entre colombes

et agneaux, l'accord est naturel ; toute dissidence est contre nature. Nous le croyons volontiers, entre enfants de la même patrie, toute dissidence grave est un malheur public. Mais comment nier que nous sommes sur un océan de glace ; qu'il y a, entre nous, une crevasse qui va jusqu'aux profondeurs de la terre, qui monte jusqu'aux profondeurs des cieux ? En d'autres termes, nous sommes moins en république qu'en franc-maçonnerie. Les francs-maçons, maîtres des choses en France et en Europe, mènent contre l'Eglise une guerre impie, savante, continue, radicale ; l'Eglise doit leur opposer une énergique résistance. Ne pas résister à l'ennemi qui attaque, sous prétexte qu'il n'est pas méchant, c'est lui faire la partie plus belle et trahir.

En troisième lieu, on nous dit que l'on peut s'entendre sur les *aspirations du temps* ; que tous les intérêts légitimes sont harmoniques ; et qu'en prenant d'un peu haut les choses contemporaines, nous devons nous rencontrer dans un même sentiment. Que notre temps ait, en effet, une tâche à remplir : qu'il ait à simplifier, par exemple, au moyen du *referendum*, le gouvernement direct du peuple par le peuple ; qu'il doive, par certaines réformes, rétablir l'accord plus équitable entre le travail et le capital, entre le patron et l'ouvrier : je n'en disconviens pas ; je suis prêt à rechercher ces moyens d'accord ; je serais heureux de les accepter. Mais, en pré-

sence de ce *desideratum*, que vient faire la guerre à l'Eglise ? et n'est-il par cent et cent mille fois vrai, qu'en écartant l'Eglise et la religion, non seulement on ne résout pas les problèmes politiques et économiques du jour, mais on en rend impossible la solution ?

On nous dit, enfin, avec une apparence de piété, que les faits s'enchaînent et se déroulent en histoire ; et que, par leur enchaînement, ils forment l'*expression de la volonté* de Dieu. L'adorable volonté de Dieu défend, déteste et punit jusqu'à l'ombre du mal, y compris celui-là même dont sa profonde sagesse et sa redoutable justice permet l'accident. On demande comment cette volonté divine peut amnistier des criminels, qui par ignorance ou plutôt par passion, veulent détruire la vocation catholique de la France ; comment elle peut innocenter des impies qui travaillent, avec une ardeur satanique, à la destruction du sacerdoce et de l'état religieux ; comment enfin elle pourrait admettre des profanations et des ruines qui sapent, jusque dans ses fondements, l'édifice du christianisme.

On ajoute, pour rassurer sa conscience par le dédain, qu'on ne veut, à aucun prix, descendre dans l'arène de la *politique* ; qu'on veut maintenir le christianisme sur les hauteurs du Sinaï et du Golgotha ; qu'on se refuse absolument à faire figurer l'Eglise au milieu du conflit ardent des passions et des partis. Eh bien, non ; ce que

vous appelez politique est une question religieuse au premier chef ; c'est la question des droits souverains de Dieu et de son Christ sur toutes les sociétés humaines ; c'est la question des indéniables et imprescriptibles devoirs des particuliers, des peuples et des gouvernements envers le Christ et envers Dieu.

Ce que, par une étrange aberration d'esprit et par une non moins étrange impudence, vous appelez politique pure, c'est l'apostasie officielle et légale des peuples et des gouvernements ; ce n'est pas une évolution normale et légitime du genre humain, c'est la rébellion de la grande hérésie et du grand schisme ; ce n'est pas un progrès dont l'Eglise doive s'accommoder, c'est un complot qu'elle doit repousser avec horreur ; c'est, pour tout dire d'un mot, sous le couvert menteur d'une république, l'abomination et la désolation dans le lieu saint. Je ne voudrais pas dire que c'est un signe des derniers temps ; je sais qu'il est sage de s'abstenir des extrémités du discours : mais je me demande s'il peut rien s'imaginer de plus frivole que ce *ralliement* soi-disant inoffensif, que ce *malentendu* facile à expliquer, que ces *aspirations* du temps à accomplir, que cette *politique* à dédaigner et cette prétendue *volonté de Dieu* qu'il faudrait subordonner aux oracles infernaux de la Révolution.

C'est la coutume qu'un évêque, prenant possession de son siège, adresse un mandement à

ses diocésains et prononce en chaire de sa cathédrale un discours. En discutant ces folles idées de ralliement servile, nous avons rendu compte du discours et du mandement de Belot, du mandement et du discours de tous les évêques qui portent, en rabat, la plaque de la république, le carcan de l'esclavage. On ne peut que s'étonner de cette faiblesse d'esprit et que bafouer l'impudence de ces mots d'ordre. Aux yeux de la foi, cela ne représente littéralement rien ; aux yeux de la raison, pas davantage ; aux yeux de l'ordre moral et religieux... *Ah ! Ah ! Domine, nescio loqui.*

En parlant ainsi, nous avons l'avantage de n'être que l'écho d'un évêque, l'un des plus saints prélats, des plus éminents esprits de notre siècle : Charles Gay, évêque d'Anthédon.

« Le pauvre évêque, dit-il, parlant de Belot, est tel que nous l'avons vu tout de suite : plein de cœur et d'excellentes intentions, mais court d'esprit et vide de science ecclésiastique. Visiblement, il *ne comprend pas* le fond des choses exposées dans sa lettre et il n'y a pas à espérer qu'il *y entre jamais*. Il répond à tout par des phrases sans clarté, où il y a des mots et non des pensées ; et par des sentiments et des protestations dont nul ne doute. Quant aux faits, il s'obstine, *sans en avoir conscience*, à les voir tout autre qu'ils sont. Je lui mettais, pour ainsi parler, l'*évidence* sous les yeux ; ses paroles me

prouvaient qu'il *ne voyait pas* l'évidence... Il m'a bien abandonné quelque chose de ce qu'il appelle la phraséologie de son mandement, mais c'est tout. Il n'y *voit pas* et je suis tristement persuadé que ses yeux *ne s'ouvriront jamais* » (1). En moins de mots, Belot est obtus, obstiné et fanatique ; sous la soutane violette, c'est un turc au service du gouvernement persécuteur.

L'épiscopat est un fardeau redoutable en tout temps et en tout pays ; mais en France, depuis le Concordat, des hommes d'une haute intelligence et d'un grand caractère peuvent seuls épargner à l'Eglise les maux que la situation religieuse et politique menace de faire naître chaque jour. La tactique du gouvernement est, au contraire, d'élever à l'épiscopat des hommes incapables de s'opposer aux empiétements du pouvoir civil. Un épiscopat, ainsi composé, n'aura plus, sur le clergé et les fidèles, ce prestige d'autorité morale, qui ajoute, à la fonction, l'ascendant de l'intelligence et du caractère. Dès lors comment maintiendrait-il, dans l'obéissance et le respect, l'élément fort et fidèle d'un clergé plus jeune, jaloux de servir l'Eglise et de défendre la plénitude de ses attributions sacrées. Comment soutiendrait-il les courages dans la lutte que le devoir commande, contre les puissances maçonniques et contre les corrupteurs des âmes.

(1) Charles Gay, *Correspondance*, t. II, Lettres à sa sœur.

Au milieu de ses malversations épiscopales, Calpurnius n'oublie pas son ciel à lui ; il veut, sans quitter la terre, s'en procurer les immondes jouissances. Vous supposez qu'en homme prudent, par respect de la mitre, par crainte du scandale, il va se rabattre sur quelque chambrière de bas étage. Pas du tout ; à ce lubrique personnage, il faut, pour épicer le crime, une victime de choix. Le grand hérésiarque des temps modernes, Luther, avait voulu avoir pour femme, une épouse de Jésus-Christ ; Henri déshabille une religieuse, et, sans plus de façon, l'installe dans ses meubles, à Paris. C'est là que le prélat vient se reposer, des exploits de province, par des prouesses que chantent les poètes sous la rubrique de Cupidon et Vénus.

Notre siècle n'est pas pudibond ; Paris, en fait de mœurs, surpasse peut-être Sodome ; mais, même à Paris, il y a limite à tout. Un prêtre, publiquement libertin, Paris sodomite ne l'admet pas ; mais un évêque portant l'outrage aux mœurs jusqu'au plus abominable scandale, c'est une provocation au dégoût, un soulèvement de la conscience publique. Paris n'aime pas le prêtre, mais le veut propre ; il le veut même irréprochable et lui offre, à ce prix, ses hommages, avec la plus exquise délicatesse. Dénonciation du fait, protestation du dégoût public, dont il fallut bien saisir Rome. Ordre de comparoir fut donc envoyé à Belot des Minières ; il partit,

clamant avec audace qu'il allait se justifier. Se justifier, le malheureux ! il ne le pouvait pas. Rome en le citant, avait de quoi l'accabler ; Belot promit résipiscence. Léon XIII, qui est bon, comme César, jusqu'à être obligé de s'en repentir, voulut bien croire à la sincérité du bon propos.

Calpurnius revient en France. Vous espérez que, prometteur loyal, cet homme, qui personnifie l'Eglise, va faire retraite dans un monastère ou s'enfermer dans son palais avec une ferme résolution de pénitence. Non, Calpurnius va droit à Paris ; il va droit à la chambre de sa concubine ; il y passe une nuit : le lendemain il était mort! Un évêque mort dans le lit de sa maîtresse ; un évêque mort dans l'acte du crime ! On mit, à chercher une excuse, toute bonne volonté ; pas possibilité d'équivoque, aucun moyen de se dérober : dans ces maisons de Paris, faites comme des prisons, chacun chez soi ; on ignore les voisins. Dans la chambre de cette femme, il n'y avait qu'un lit. Grand émoi parmi les commères ; enfin il fallut prévenir du décès l'autorité. La loi française ordonne, en cas d'accident, sur cette déclaration de mort subite, une descente de justice. Le juge de paix, les gens de police vinrent ; il y eut des témoins, une enquête. Spectacle inoubliable. Les témoins oculaires nous présentent le prélat mort dans les affres d'une foudroyante agonie, l'œil hagard, la poitrine dé-

braillée, les scapulaires entremêlés sur sa poitrine velue, un chapelet sur la cheminée, la croix d'or sur la table de nuit, la soutane violette sur le fauteuil, la femme dans un deuil foudroyé, qui comporte plus d'opprobre muet que de désolation gémissante. La police est moins sensible que les matrones du quartier. Constatation de décès, absence de crime ; enterrez votre homme (1).

Le grand embarras fut pour l'Eglise. L'Eglise est l'école du respect ; encore plus l'école de la

(1) Nous avons emprunté ce fait à un ouvrage du rédacteur en chef de la *Libre Parole* et à un journal de Paris. On ne raconte ces choses qu'en baissant les yeux et le cœur malade. Nous aurions voulu les passer sous silence. Malheureusement c'est là le fait qui prouve le plus combien est grand le péril de nos églises, par le choix de nos évêques selon les convenances de la franc-maçonnerie. On a beau éteindre son style ; le fait reste ; impossible de le dissimuler, de l'excuser, encore moins de l'oublier. L'Eglise a beaucoup d'ennemis ; ils se plaisent à recueillir les crimes de cette nature ; ils les font sonner très haut, pour donner crédit à leurs mercuriales et fournir un contrefort à leurs doctrines. Qu'ils le sachent bien ! Les doctrines de l'Eglise et ses pratiques n'ont rien de commun avec de pareils forfaits. Lorsque la faiblesse humaine les produit, que l'Eglise les taise ou les confesse, elle les couvre toujours de ses exécrations.

Il y a, d'ailleurs, ici, un sophisme, qu'il convient de démasquer. L'Etat réussit à faire pénétrer dans l'Eglise d'indignes sujets, qu'il choisit pour évêques, précisément à cause de leur défaut de vertu. En histoire, c'est une loi constante que ces prêtres, vendus à l'Etat, traîtres à l'Eglise, ne sont pas seulement simoniaques, mais concubinaires. Je ne sais quelle tunique de flammes les couvre et les dévore ; ils sont comme voués fatalement au scandale. Ces scandales, lorsqu'ils éclatent, ce n'est pas à l'Eglise qu'il faut les imputer ; c'est à l'Etat : l'Etat en est la cause ; l'Eglise n'est que le souffre-douleur : *Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti* (*Jerem.*).

vertu ; comment concilier avec une telle mort, la révérence due à la vertu, au pouvoir et au caractère sacré ? Il n'y a pas de milieu : il fallait refuser la sépulture ecclésiastique ou endosser avec le défunt, une solidarité compromettante. Heureusement les circonstances permirent un biais, une cote mal taillée et chacun jura ses grands dieux qu'il n'avait subi que l'inévitable. A l'archevêché de Paris, on sut qu'un évêque était mort, mais comment mort et quel évêque ? Dès qu'on apprit que c'était l'évêque de Poitiers, vite on pénétra le mystère de cet abominable décès. L'archevêque refusa de visiter ce cadavre. L'évêque d'Anthédon, le proscrit de Belot, fut délégué : c'était un saint homme, il voulut bien porter au cadavre le pardon, ou plutôt la grâce de son indulgence. Puis on emballa, sans autre cérémonie, le mort dans un fourgon de chemin de fer. Les habitants du Poitou se chargèrent des funérailles : *Major è longinquo reverentia.* En pareil cas, Dieu, disait le comte de Maistre, s'en arrangera comme il pourra. Si Léon XIII avait brisé la mitre sur cette tête indigne de la porter, ce n'est pas nous qui en ferions plainte.

C'est là, sans contredit, le plus grand scandale de l'épiscopat contemporain. Le Janus allemand, qui a ramassé dans les cimetières de l'oubli, toutes les ordures de l'histoire, n'a rien exhumé de pire. Je concède qu'un tel scandale est, pour l'honneur de l'épiscopat français, unique : je le

crois exceptionnel, c'est-à-dire fort rare, peut-être inouï dans les fastes de l'Eglise. Mais plus il est rare, plus il est unique, plus il constitue un symptôme navrant; plus il ouvre, sur les agissements du ministère des cultes, un jour accusateur.

Naturellement, après la divulgation du scandale, personne ne voulut en subir la responsabilité. Complice direct, sans doute, personne ne le fut; mais complice indirect, comment le nier ? « L'auteur de cette promotion, criait le cardinal Donnet, ce n'est pas moi : c'est Carcassonne. » Carcassonne, le coadjuteur, était un philosophe thomiste, l'évêque de l'Eucharistie, un personnage pieux ; une solidarité quelconque avec Calpurnius ne peut même pas se supposer. Mais vous, Eminence ; vous qui saviez Belot franc-maçon, voleur et impudique : c'est vous qui l'avez choisi d'abord pour secrétaire, puis pour vicaire général ; comment pouvez-vous décliner toute solidarité avec une si indigne fortune, et, par après, avec un si énorme scandale. Vous avez mis Belot au pinacle ; il n'a fallu qu'un Dumay pour achever votre ouvrage. Un Dumay se trouve toujours ; au ministère des cultes, Dumay n'est pas un homme, c'est une institution.

II. — Après Belot, mort officiellement, comme évêque, dans le lit de sa maîtresse, il semble que l'Etat eût dû choisir un successeur digne et colorer au moins d'une convenance

hypocrite, son rôle de nominateur. L'Etat n'eut pas ce souci ; il nomma un prêtre du diocèse de Tours.

Tours avait à cette époque, pour archevêque, le cardinal Meignan. Meignan avait été élevé par l'évêque théologien Bouvier, du Mans, c'est-à-dire bien élevé. Mais il était venu à Paris pour chercher fortune, et de Paris, pour chercher la science, il était allé, non pas à Rome, mais en Allemagne, dans la patrie de Luther, de Kant et de tous les corrupteurs de la théologie. En Allemagne, on trouve sans doute une érudition très étendue, mais aussi très mélangée ; on y trouve également des doctrines plutôt vagues et singulièrement relâchées par les mœurs universitaires. Flaneurs, buveurs, fumeurs, coureurs de coups d'épée, et de femmes galantes : tels sont les érudits, dans la blonde Germanie. Ce qu'un prêtre peut trouver de bon là dedans, je l'ignore ; ce qu'il peut perdre, tout le monde le devine. Meignan n'était pas un méchant homme ; il avait beaucoup d'esprit et certainement un haut savoir. Certainement aussi ses mœurs étaient correctes, mais il avait dans son privé, parfois en public, des propos et des manières qui eussent pu le faire prendre pour un incrédule ou pour un cynique. Ses livres sont considérables pour ceux qui ne les ont pas lus : pour les autres, ils sont de peu. Meignan était surtout un libéral, un conciliatoriste à outrance, un

homme plein d'illusions, à peu près ridicules, sur les événements actuels et sur les promoteurs de la farandole révolutionnaire. Au demeurant grand fumeur devant Dieu et enclin à croire du mérite à qui savait, sous la tonsure, culotter une pipe. Le gouvernement l'estimait fort ; c'est ce qu'on en peut dire de plus fâcheux ; et de sa main, il recevait les yeux fermés, tous les épiscopables que Meignan présentait. Je n'en pense et n'en dis aucun mal, je constate seulement qu'il en était ainsi. Entre les persécuteurs et l'évêque, on était du dernier bien. — Je viens à mon fait.

A cette date, le lycée de Tours avait pour aumônier, un nommé Juteau, homme de peu, mais grand fumeur. En général, les aumôniers de lycée sont latitudinaires ; Juteau avait pourtant des susceptibilités au moins de foi, sinon de conscience. Parmi les professeurs du lycée, se trouvait un impie de marque, un gaillard qui inoculait aux élèves, sans aucune réserve, la gangrène de l'impiété. Fidèle à lui-même, ce professeur avait d'ailleurs publié un livre où il se déclare carrément libre-penseur, partisan convaincu, presque fanatique, de l'anti-christianisme. Juteau trouvait, dans l'enseignement de ce professeur, un écueil terrible pour son ministère : l'homme croit toujours plus facilement le mal que le bien ; et quand c'est un jeune homme tourmenté par ses passions, il va d'autant mieux

à l'impiété qu'elle autorise ses désordres. Juteau se répandait en plaintes dans le cœur d'un ami ; à chaque visite, il dévoilait le menu des impiétés dont il avait à subir les frasques. Cet ami était digne de l'entendre et capable de le soutenir : il s'appelait Jules Delahaye et rédigeait *l'Indépendant d'Indre-et-Loire*. Depuis, Delahaye a été honoré de l'amitié de Mgr Freppel et appelé à la députation : c'est lui qui a eu l'immortel honneur de dénoncer, à la tribune, les cent-quatre voleurs du parlement : il est actuellement collaborateur de la *Libre Parole*. Delahaye, qui est une fine lame, attaqua, dans son journal, le professeur du lycée de Tours ; il spécifia si bien son cas, et avec une telle énergie, qu'il fallait bien se reconnaître et au moins faire semblant de se plaindre. Evidemment, si Delahaye avait dit vrai, le lycée de Tours n'était plus qu'un pourrissoir ; et l'Université ne pouvait admettre un tel soupçon. De gré ou de force, le professeur, dénoncé comme un corrupteur de la jeunesse, intenta un procès au journaliste. Ici, comme on dit, l'affaire se corse.

« L'impiété est canaille », disait M. de Maistre ; elle est, de nos jours, habituellement, plutôt hypocrite. Les cyniques sont rares, trop mal venus pour que la profession prospère ; on ne s'accommode du tonneau de Diogène que quand il a des cercles d'or. La plainte en diffamation du professeur vint en cour d'assises, où la preuve

est admise et même exigée. Delahaye, devant le jury, maintint son affirmation et en appela au témoignage de l'aumônier du lycée. Delahaye s'était contenté de reproduire les accusations de Juteau ; il n'avait été, dans l'espèce, que son interprète, son porte-parole. Naturellement il n'avait en preuve, que la loyauté de son visiteur et de garant que l'honneur de sa personne. Juteau, cité, comparut comme témoin, prêta, devant Dieu et devant les hommes, le serment solennel et déclara sans sourciller, sous la foi du serment : qu'il n'avait jamais rien dit au journaliste ; que le professeur n'était point coupable ; et que lui, aumônier, en répondait. Dès lors, d'après ce faux témoignage, le journaliste était un calomniateur. Jules Delahaye n'ayant pas fait sa preuve, fut frappé de condamnation. Par le fait, c'était une nécessaire application de la loi qui punit justement la diffamation et la calomnie.

En soi, c'était une abomination, et de la part de l'aumônier, un grand scandale, doublé d'un crime. C'était l'acte du mercenaire qui livre ses brebis au loup et qui les livre par un parjure, pour conserver sa place et se ménager l'avenir. Pour un homme du commun, c'eût été déjà difficile à porter ; pour un prêtre, s'il n'a toute honte bue, c'est une tunique de Déjanire qui vous brûle la peau et fait pénétrer jusqu'aux entrailles son feu dévorant. Juteau n'était pas un mé-

chant homme ; il était plutôt faible et, par faiblesse, il était tombé au fond des abîmes ; il sentit sa propre dégradation. Jusqu'à sept fois, il se présenta au domicile du rédacteur de *l'Indépendant* ; sept fois cette porte resta fermée. Delahaye se contenta de décocher, à ce visiteur mal venu, deux articles où il raconte avec sa verve ordinaire, l'incident judiciaire, et motive la fermeture de sa porte : « Il venait sans doute, dit-il, m'expliquer comment un prêtre parjure peut se parjurer innocemment, trahir la vérité, mentir à la justice et livrer les jeunes âmes à l'impiété franc-maçonne. » Honneur à Jules Delahaye !

Cette affaire eût dû murer Juteau, sans retour, dans sa propre infamie ; elle eut une autre suite. Les populations, plus honnêtes que leurs chefs, pour honorer la bravoure de Delahaye et son irréconciliable probité, l'envoyèrent à la Chambre : il y fit immédiatement figure par la distinction de sa parole et fortune par sa vaillance oratoire. Le cardinal Meignan, qui eût dû se montrer susceptible, pour l'honneur de l'Eglise et pour le sien, mit un emplâtre sur les plaies de Juteau : il le nomma curé de St-Julien de Tours : St-Julien avait là un joli serviteur. Le gouvernement à qui Juteau avait rendu service en défendant son enseignement et son professeur, pour ajouter, à l'emplâtre, une plus efficace fomentation, nomma Juteau, évêque de Poitiers. Vous avez là une belle marque de la probité mi-

nistérielle dans un choix d'évêques ; ce prêtre est un parjure ; c'est notre homme ; voilà les hommes qu'il nous faut pour gouverner maintenant les diocèses : Des parjures !

Cette nomination fit scandale. Meignan avait eu la manche large dans la nomination du curé et de l'évêque ; des catholiques de marque protestèrent ; Rome fut saisie de ces protestations. L'affaire eût dû être enquêtée par le métropolitain : quelle enquête pouvait mener le prélat promoteur de cette nomination ? Sur ces entrefaites, eut lieu à Tours, à propos de je ne sais quelle fête, une réunion d'évêques de la province. Malgré l'attaque à fond contre le christianisme, il ne paraît pas qu'on en porte, dans nos églises, un deuil suffisamment accusé ; ces fêtes inclinent les populations à croire que le mal de l'Eglise et le péril de la France ne sont pas aussi graves qu'on le dit. Bref, Lavigerie, qui était toujours hors de son diocèse, assistait à ces fêtes de Tours : Lavigerie avait ses grands côtés ; il avait aussi de grandes petitesses. Mis au courant de cette nomination, jusque-là non agréée de Rome, il s'étonna des scrupules qu'elle pouvait éveiller. Bah, dit-il, un de plus, un de moins, qu'est-ce que cela peut faire ? on a déjà préconisé tant d'élus peu recevables, qu'on peut bien encore préconiser Juteau. Lavigerie s'en fut à Rome ; grâce à son appui, qui ne fut pas malfaisant cette seule fois, Juteau fut préconisé et sacré évêque de Poitiers.

C'était une nullité de plus dans l'épiscopat (1). L'usage est que nos évêques, si roturiers soient-ils, prennent des armes et une devise pour leur cachet épiscopal. Juteau, qui, pour plaire à Meignan, était grand fumeur, aurait pu mettre sur son écu, une pipe et une blague ; il prit pour devise, le mot historique de S. Martin : « Je ne refuse pas le travail ». Le rapprochement de Juteau et de S. Martin fait froid ; j'aurais préféré, pour devise, le mot d'Horace : *Illi robur et æs triplex*, mais ailleurs qu'à la poitrine. Les curés de Poitou, bons juges, représentaient Juteau avec une grande pipe ; quant à la devise : *Non recuso laborem*, ils la traduisirent : Je ne refuse pas de la bourrer. Ce fut lui que Dieu bourra : Juteau passa plus vite encore que Belot, sur le siège de Poitiers, bien digne, après Pie et S. Hilaire, de n'avoir pas de si pauvres sujets. Du moins, une chose console la foi ; c'est que Dieu ne supporte pas longtemps ces évêques, serviles envers le gouvernement, mais peu fidèles envers l'Eglise.

Le successeur de Juteau fut un très digne et très distingué prêtre, Henri Pelgé. Le vice de la situation actuelle, le pire au point de vue hiérarchique, c'est de rendre suspects les meilleurs

(1) A la décharge de Juteau, il faut faire observer qu'une fois évêque, il se conduisit honnêtement. Nous avons été touché personnellement de voir sa famille le recommander pieusement à la miséricorde de Dieu. Nous recommandons cette âme aux prières de nos lecteurs : il n'a peut-être été que faible. Dieu lui pardonne !

sujets ; et, dans l'intérêt du corps épiscopal, tous les évêques devraient demander le remède aux maux que nous dénonçons. Aujourd'hui d'ailleurs nous possédons tous l'art de déconsidérer les personnes avec des points interrogatifs. On a dit, par exemple, que le brave et sage Pelgé n'avait été coiffé de la mitre qu'en récompense de son concours prêté au gouvernement pour la publication de la nouvelle loi contre les fabriques d'églises et la main-mise absolue sur les oblations des fidèles, la chose qui se refuse le plus évidemment aux manipulations administratives. « Le temporel du culte, disait un grand évêque, Mgr Parisis, contribue aujourd'hui, en France, beaucoup plus qu'on ne le suppose, à la force de l'Eglise et à la prospérité de la religion. Si le gouvernement venait à s'en rendre maître, ce serait pour l'avenir des croyances, la menace de grandes catastrophes. » Je ne pense pas que le nouvel évêque de Poitiers ait pu oublier cette sage observation ; et je crois inutile de le défendre contre l'imputation d'avoir prêté les mains à l'asservissement, déjà si effroyable, de nos églises.

III. — Un autre évêque, coupable devant Dieu, fut Maréchal, nommé à Laval. La légende de sa jeunesse sacerdotale n'était pas précisément un sujet d'édification. Pour des escapades et incartades dont nous pouvons ne rien dire, Maréchal avait été frappé d'interdit par Pierre Mabille,

évêque de Versailles. Prêtre interdit, il avait, sans doute, satisfait à la justice de l'Eglise, lorsque le nouvel évêque de Versailles crut opportun et louable de le sauver. Maréchal fut réintégré dans ses fonctions curiales et bientôt appelé à une cure de première classe. Curé de Pontoise, il se trouva, comme tous les prêtres de Versailles et de Meaux, en rencontre avec des personnes qui pouvaient favoriser son avancement. Les gens du monde, étrangers aux idées de foi, n'y regardent pas de si près ; ils croient bonnement que tout prêtre a une mitre dans sa giberne et que l'en faire sortir, c'est une bonne grâce qui n'appelle que des remerciements. Le ministère des cultes a élevé cette ridicule et funeste créance à la hauteur d'un principe ; ou si ce ne peut être un principe, il en fait sa pratique.

Le ministère des cultes et le gouvernement en général n'aime pas la sainte Vierge. Ce trait est curieux et provoque à la réflexion. La France est le royaume de Marie ; l'âme chrétienne est pleine de sympathies pour la très-sainte Mère du Christ; et à supposer qu'on ne trouve pas, dans son âme, ces sympathies ou qu'elles aient été détruites par une mauvaise éducation, je ne vois pas bien ce que les puissants de la démocratie peuvent craindre de cette femme de charpentier. Mais non ; ils lui reprochent d'émouvoir les populations, de provoquer un grand essor de vertus, de créer un grand mouvement de pèlerinages, dont,

instinctivement, ils redoutent les effets. Eux qui veulent déchristianiser la France, ils voudraient d'abord arracher la sainte Vierge, et s'ils pouvaient trouver quelques mauvais évêques pour supprimer la Salette, Lourdes et Pontmain, je vous prie de croire qu'ils ne s'y épargneraient guère. A leurs yeux, ce serait un fier exploit que d'éteindre tous ces foyers d'une superstition si funeste. Or, de nos jours, le siège de Laval vaqua plus d'une fois. On mit le marché en main au curé de Pontoise : Si vous voulez supprimer le crucifix sanglant de Pontmain et son pèlerinage, encore peu entré dans nos mœurs, on vous nomme évêque de Laval. Notre homme accepte; il est nommé, préconisé, sacré...au mois de mai, et meurt... au mois de septembre (1). Il y a, là dedans, des dates curieuses et des coïncidences qui font frémir. La morale de l'histoire c'est que la sainte Vierge mit au tombeau celui qui devait l'enterrer. *Nunc erudimini*. Lactance a écrit un livre célèbre sur la mort des persécuteurs. Ce tragique ouvrage s'est continué depuis XIX siècles et à chaque siècle s'augmente de nouveaux chapitres. Le protocole est toujours ouvert. Après Belot, Juteau et Maréchal, à qui le tour?

On a parlé, sous le manteau, de marchés semblables pour Lourdes et la Salette. Ces bruits

(1) L'équité nous oblige à reconnaître que nous tenons ce fait de deux témoins, que nous devons croire bien informés ; nous ne demanderions pas mieux que d'avoir la preuve du contraire.

marquent le degré de confiance dont jouit le ministère syncrétiste des cultes ; il ne faut pas y ajouter foi sans preuve. Personne ne doit être présumé traître, surtout s'il s'agit de crimes à la fois grands et absurdes. Que le persécuteur songe à accaparer ou à détruire les grands pèlerinages ; qu'il s'y acharne, s'il voit une chance de succès, nul n'en peut douter ; mais trouver, dans l'Eglise, un complice, un exécuteur assez hardi, c'est autre chose. La Salette paraît un peu en déclin ou plutôt consacrée modestement à son œuvre ; la persécution lui rendrait, par nos malheurs, une opportunité que peuvent d'ailleurs lui confirmer les consignes du ciel. Quant à Lourdes, vouloir enrayer le mouvement qui y porte les masses ou l'escamoter, ce serait le jeu imbécile d'arrêter, avec un grain de sable, une locomotive en marche. Nous parlons humainement. Il ne faut pas oublier que la Vierge, dont le souffle a tué toutes les hérésies et tuera aussi l'hérésie révolutionnaire, tient à la main des verges pour faire un balai : un balai suffit pour écarter les obstacles dressés sur la route par où veut passer la Mère auxiliatrice des chrétiens.

Nous arrêtons ici ce chapitre. Nous avons bien encore des notes sur des actes de forfaiture ; nous voulons les taire. Maréchal vendu, Juteau parjure, Belot concubinaire : voilà les trois types d'évêques, désolants pour les hommes de foi et

spécialement dangereux pour l'Eglise. Prudemment, il vaut mieux restreindre qu'augmenter le nombre des coupables ; nous nous bornons aux tristes exigences de la preuve nécessaire à notre thèse de résistance. Notre mission n'est pas de jeter des pierres aux évêques, mais de les défendre, par une réaction énergique contre les faiblesses du temps. Notre devise est celle des chevaliers : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

Depuis vingt ans, une faction athée et révolutionnaire élabore, contre l'Eglise, une constitution civile du clergé, cent fois pire que la première. Par une stratégie infernale, elle ne s'est pas bornée, comme en 1790, à quelques rubriques électorales ; elle a atteint et pris toutes les appartenances de l'Eglise, par des lois qu'elle déclare intangibles ; et, pour rompre avec Rome, elle attend que ces lois soient entrées dans les mœurs. A mesure que ces lois s'édictent, elles sont acceptées par la foule avec un fanatisme croissant ; il ne faut pas s'en étonner, puisque personne ne réclame. Après un effacement si malheureusement prolongé, après un silence déclaré nécessaire à la paix, même à une paix propice seulement au triomphe de l'iniquité, peut-être serait-il difficile de protester aujourd'hui. Si quelque évêque, courageusement exceptionnel, élevait, avec le courage d'un Athanase ou d'un Basile, une protestation irréconciliable, peut-être serait-il traité d'Epiménide par

des gens d'Eglise, et assez honni par l'opinion, pour que le gouvernement ait besoin de le réprimer. Ces extrémités jettent un triste jour sur nos effacements et notre inertie.

C'est une loi historique de l'Eglise, lorsqu'elle est persécutée, de triompher par le martyre. Nous, Français, qui avons offert, au XVIe et à la fin du XVIIIe siècle, d'innombrables victimes ; nous qui avons su résister à la violence habile de Napoléon ; nous qui avons su déjouer les ruses et combattre les attentats de tous les gouvernements depuis un siècle, est-ce que nous allons permettre l'invasion sacrilège du domaine de Jésus-Christ ? est-ce que, sans rien dire, sans rien voir, nous allons laisser venir la rupture avec Rome ? est-ce que nous serons, à ce degré, dégénérés, amollis, déserteurs des traditions de bravoure, incapables d'offrir, pour notre salut, de nouveaux martyrs ? Non, non ; Dieu veut parmi les fidèles, parmi les prêtres et surtout parmi les évêques, des témoins qui se fassent égorger. Notre délivrance n'est même pas à ce prix douloureux. A défaut du martyre qu'on nous refuse, prêtres de Jésus-Christ, sachez du moins être des confesseurs qui bravent l'amende, la prison et l'exil. Quand dix évêques et mille prêtres seront en prison, tous les échos de la chrétienté répéteront ceci : Le clergé français vient de délivrer ses églises et de sauver la France !

Dans le désarroi actuel, en présence des me-

naces d'un avenir prochain, nos petits-neveux ne sauront qu'admirer le plus : ou l'arrogance croissante de la faction judéo-maçonnique, contre trente-six millions de chrétiens qu'elle mène à la courbache ; ou l'effacement de nos églises, du clergé, des écrivains, des orateurs, devant un pouvoir venu de Dieu, mais manifestement inspiré par le diable. Quelques braves soldats, — mais combien rares ! — tiennent encore sur l'arène, la lance au poing ; mais plus les méchants prévalent, plus les apologistes sont en disgrâce. Si l'on employait, à les soutenir, la force qui ne sert plus qu'à les frapper, meilleure serait en France la condition de l'Eglise. Faut-il donc encore des noyades et des guillotines pour mettre à nu le fond de l'âme des persécuteurs ? Il est probable que nous n'aurons plus longtemps à les attendre. Tertullien et S. Cyprien ont écrit de nombreuses pages pour établir le crime des traditeurs et des libellatiques ; pour démontrer la complicité flagrante des complices par défaut ou par erreur d'action. Sans nous engager dans cette casuistique, disons-le tout haut : En temps de persécution, le livre d'or de l'Eglise, c'est le martyrologe. Tout ce qui empêche de le rouvrir ou craint d'y entrer, est, plus ou moins, sur la pente de l'apostasie.

CHAPITRE IV

UN PRÉFET VIOLET.

J'analyse, dans ce chapitre, une brochure qui a été tirée à cent mille exemplaires. Le titre s'applique à un évêque jaloux de racheter, par des complaisances, son défaut de vertu ; se conduisant, sous la soutane violette, en préfet plutôt qu'en évêque ; en mameluck politique plutôt qu'en ministre d'une religion sainte. Je m'applique, dans cette analyse, tout en abrégeant beaucoup, à reproduire, avec une exactitude mathématique, habituellement dans les mêmes termes, les faits et les arguments produits par l'auteur. Plus ces choses-là sont dites avec la précision vengeresse du procès-verbal, plus, dégagées de tout appareil littéraire ou oratoire, elles font impression sur l'esprit du lecteur prudent.

I. — « C'est un triste temps, dit Albert Monniot, que celui où un écrivain indépendant peut être appelé, *d'accord avec tout un diocèse*, à mener campagne contre un évêque. Mais si l'on veut considérer que c'est un franc-maçon notoire qui tient les listes de propositions à la prélature;

que les postulants doivent prendre les plus formels engagements de soumission aux lois élucubrées dans les synagogues et les arrière-Loges: on trouvera tout naturel que les élus soient les moins dignes, les plus ambitieux, les plus serviles. C'est à la démonstration de cette vérité que doit concourir l'édifiante histoire d'un évêque, véritable préfet religieux de la république. — Je montre les fruits : à d'autres de juger l'arbre. Je signale le mal : aux docteurs de trouver le remède. — Encore une fois qu'on ne vienne pas prétendre que mieux valait laisser à d'autres cette besogne de salubrité. C'est aux chiens vigilants à déchirer la défroque du loup travesti en berger ; à faire sauter le chapeau où s'inscrit ce mensonge : « C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau. »

Chaque fois qu'un évêque fin de siècle encourt les étrivières, les témoins crient : Cachez ces tares ! Jetez dessus le manteau de Japheth ! Les épongistes en parlent à leur aise ; ils ne subissent pas la tyrannie. Les opprimés tiennent un autre langage ; ils réclament les amputations nécessaires. « Mais, ajoutent les autres, vous allez fournir des armes aux ennemis de la religion ! » Des armes, on ne peut pas leur en fournir de plus cruelles que de laisser, dans l'Eglise, le crime indemne. C'est leur arracher les armes des mains, que de flétrir, au nom de la justice, un prélat scandaleux. L'expulsion de la brebis ga-

leuse, c'est le salut du troupeau. Ni Dieu, ni son Eglise n'ont besoin de mensonges, encore moins de crimes contre les mœurs. La vérité criée sur les toits, voilà notre délivrance. A défaut d'autre mérite, elle nous décharge d'une solidarité compromettante. Dehors les chiens et les impudiques !

Le premier fait compromettant pour l'évêque est relatif à une demoiselle. Cette demoiselle était novice dans un couvent des sœurs de S. Vincent de Paul. Le futur évêque était le confesseur du couvent. Entre le confesseur et la novice, le confessionnal servit de trait d'union. Les longues stations de la jeune fille au confessionnal furent remarquées des supérieurs. On douta que ces entretiens eussent un caractère exclusivement religieux ; ce doute fut transmis au confesseur qui ne tint aucun compte des observations des supérieurs. Le redoublement de ferveur de la novice eut ce singulier résultat : elle jeta la robe aux orties et quitta le couvent.

L'ex-novice vint s'établir à quelques pas de la cure où son confesseur habitait seul. Ce rapprochement ne pouvait que confirmer les soupçons. Aussi ledit confesseur ayant fait, en 1892, des démarches pour devenir évêque, son archevêque s'en fut à Paris et arrêta la nomination. L'intéressé fit des démarches en sens contraire, mais sans résultat (1). Dans le monde religieux,

(1) Voici un fait qui en dit long sur les vertus à rebours du mi-

qui est sans pitié, on s'amusait de l'aventure; des caricatures peu respectueuses circulaient même, sur le compte de l'oiseau en question. L'évêque manqué éclata en fureurs épistolaires. Au Lazariste, devenu aumônier du couvent, théâtre de ses antiques prouesses, il écrit qu'il se vengerait : menace peu évangélique. Dans une autre lettre, il parlait de ces « bandits, de ces pieux bandits de Lazaristes » et « du nonce Ferrata qui tient boutique » : sans doute parce qu'il avait été inébranlable comme un roc.

Quatre ans plus tard, le susdit confesseur devenait évêque et emmenait avec lui, dans sa ville épiscopale, la susdite ex-novice ; il l'installait dans son évêché, en qualité de parente, seule épave de sa famille et marraine de son neveu. La dame joua ce rôle avec une aimable désinvolture ; c'était un vicaire général en jupons. Volontiers elle visitait les maisons religieuses et était reçue partout avec un respectueux empressement. A la ville, à la maison de cam-

nistère des cultes. En 1892, un prêtre, en passe d'être nommé évêque, est écarté, par ce ministère, sur l'opposition d'un archevêque et pour des faits délictueux qui prouvent l'indignité. Quelques années après, et l'archevêque opposant mort, ce même prêtre reconnu indigne, est nommé évêque sans opposition de personne, et sans avoir donné une marque de résipiscence, par ce même ministère qui l'a reconnu et le sait indigne. L'indignité constatée, prouvée est d'abord un motif de rejet, puis un motif de nomination. C'est là, ce me semble, la preuve irréfragable que le ministère veut des indignes pour l'épiscopat et, quand il peut les faire passer, les pousse sans vergogne. Mais alors comment peut-on bien laisser, à ce ministère civil, les présentations à l'épiscopat ?

pagne, elle était toujours de compte à demi avec le prélat. On la traitait pour le mieux, et, dès qu'elle revenait à Paris, on lui envoyait toutes les douceurs et primeurs imaginables. Avec un peu de prudence, on eût pu gazer les choses ; mais tant va la cruche à l'eau, qu'elle casse presque toujours. Il n'y a pas de cruche éternelle.

On remarqua donc, — le public est si malin, — que les chambres de l'évêque et de l'ex-novice étaient contiguës ; qu'on y voyait souvent de la lumière à des heures tardives ; qu'on avait pu constater des mouvements nocturnes, occasionnés, sans doute, par des malaises imprévus et par la collation des soins nécessaires. Mais, d'autre part, on remarqua que ces maladies fréquentes n'avaient pas de répercussion sur la journée. Bientôt on apprit que l'ex-novice n'était, à aucun titre, parente de l'évêque. D'où les esprits légers, — il y en a tant, — conclurent tout net que cette dame était tout simplement une petite dame. Quand j'ajouterais : Honni soit qui mal y pense ! il est sûr que cette imprécation n'empêcha personne de penser.

Le plus compromettant fut que, quand ces bruits accusateurs vinrent à se répandre, l'évêque ne le prit ni prudemment, ni bellement. Au lieu de s'expliquer, de donner ses explications en douceur, il se fâcha tout rouge, et, par ses

emportements maladroits, se fit le complice de l'accusation.

Le second fait, analogue au premier, fut la conduite de l'évêque, au regard des maisons religieuses de femmes. L'évêque est le supérieur général des communautés religieuses ; il en est le directeur spirituel, le contrôleur administratif, le paternel pasteur de cette portion choisie de son troupeau. L'idée que le ver rongeur de l'impureté puisse se glisser dans ces délicates relations, révolte la probité. La conscience s'indigne à l'idée d'un évêque, transformé en sanglier, ravageant les parterres du Seigneur, déracinant les lys avec son groin, couvrant les roses de sa bave immonde. Si l'évêque dont nous parlons ne se conduisit pas de manière à réaliser pleinement cette monstrueuse hypothèse, du moins les incohérences de sa conduite furent de nature à en éveiller le soupçon.

Près de l'évêché était un Carmel. Les filles de sainte Thérèse sont soumises à des règles très sévères : sous aucun prétexte, elles ne franchissent la clôture qui les isole du monde ; la mort même ne peut ouvrir, aux plus proches parents, les portes du cloître. Cette clôture ne fut pas respectée de l'évêque ; il la franchit avec une stupéfiante familiarité ; il s'installa au Carmel comme dans un fumoir ou une buvette. Envers les supérieures, il se permit des propos et des manières, interdites à tout honnête homme par-

lant à des femmes honnêtes ; à plus forte raison à un évêque parlant à des religieuses du Carmel.

Pour faire passer l'examen aux novices, il s'enfermait avec elles dans leur cellule ; la prieure pouvait croire qu'il s'agissait d'assurer le recueillement de ces entretiens. Un jour, une novice s'enfuit de sa cellule, échevelée, n'ayant évidemment pas la vocation que lui supposait le prélat. La mère, informée par sa fille et justement indignée, ne parlait de rien moins que de s'attaquer à l'évêque, dans une procession, et de casser son bâton sur la mitre d'un évêque indigne de la porter.

Cet évêque osa même se pendre à la prieure, pour entreprendre le siège de sa vertu. On refuserait de le croire, si le fait n'était attesté par des lettres du prélat. Hélas ! triste temps que le nôtre ! Un évêque spéculant sur la crainte du scandale ; un évêque ayant l'audace d'écrire ses nocturnes hantises, ses ardeurs animales ; un évêque disant quel piment apporte la pureté d'une religieuse aux effusions violentes d'un cœur dévoré de feux impudiques.

Pour en finir, la prieure aposta deux compagnes qui purent entendre les propos que l'évêque osait lui adresser. La conclusion fut qu'on expulsa le prélat en bonne et due forme, avec injonction rigoureuse de ne plus jamais franchir le seuil du Carmel.

Un mot d'un haut personnage termine ce pa-

ragraphe : « C'est un cochon au milieu des lys ».

Je pourrais rapporter ici beaucoup d'autres particularités ; au risque de ne pas faire absolument la preuve des turpitudes, j'aime mieux n'en pas parler plus longtemps. A toucher ces abominations, qui tachent une soutane d'évêque et pourraient rejaillir sur d'autres, la plume me brûle les doigts.

C'est un fait certain que le gouvernement ne veut pas d'écoles libres. Les évêques, dociles à ses consignes et peu scrupuleux, ont, pour étrangler ces établissements, à défaut d'autres moyens, la violence.

Dans la ville épiscopale du susdit, il y avait, pour les écoles libres, une commune distribution de prix, qui prenait les proportions d'une solennité, et, par suite, d'une recommandation pour ces écoles. L'évêque interdit cette commune distribution et obligea chaque école à distribuer ses prix sans autre cérémonie.

Une pétition était adressée au conseil municipal pour demander l'égal partage des subventions entre les écoles libres et les écoles laïques. L'évêque refusa de l'apostiller et de la transmettre.

Dans une commune sans ressource, l'instituteur congréganiste recevait l'hospitalité au presbytère ; l'évêque ordonna l'expulsion du frère.

La ville épiscopale possédait un collège libre, dirigé par les Bénédictins de Pontigny. Cet

établissement comptait trois cents élèves : c'est son plus bel éloge. La maison avait une chapelle où les Pères disaient leur messe, sans avoir à subir la sacristie de l'étranger. L'évêque, pour couler d'un coup cet établissement, ferme la chapelle et interdit le supérieur ; de plus, il retire les prêtres du diocèse, professeurs auxiliaires des Bénédictins. Double manœuvre dont l'effet, dans sa pensée, était de discréditer le collège et de rendre impossible son fonctionnement. Un résultat de cette nature ne pouvait s'obtenir dans le silence. Le public prit fait et cause pour les victimes. Des hommes de marque firent imprimer une protestation ; les journaux la reproduisirent et la commentèrent ; le petit peuple en causa. D'autre part, le supérieur proscrit en appela à Rome et à son chef d'ordre. Le chef d'ordre, prié de ratifier l'acte de l'évêque, répondit que tout bien pesé, ayant mis en compte les responsabilités et les inconvénients, il lui était impossible de faire aucun changement au collège. De plus, Rome releva le supérieur de l'interdit personnel, cassa la sentence de l'évêque, et, pour plus ample informé, ordonna une enquête.

L'enquête fut confiée à discrète et scientifique personne, au métropolitain. Le propre de ces enquêtes, dans l'Eglise, c'est d'être ensevelies dans le plus profond secret, mais de ne rien épargner pour l'édification de la justice. Le métropolitain entendit donc les femmes qui avaient

été l'objet des sollicitations de l'évêque ; il entendit les prêtres qui avaient été frappés de ses rigueurs ; il entendit aussi l'évêque inculpé, et fit consigner, par un greffier, sur un procès-verbal, d'un côté, les imputations dont le prélat était l'objet, de l'autre, les explications et preuves qu'il déduisait de son innocence. Malheureusement, il y avait des faits que ne put atténuer aucune explication ; et des lettres accusatrices dont la seule production accablait le prévenu. On ne pouvait plus douter de la culpabilité de ce malheureux et, dès lors, la justice de l'Eglise devait suivre son cours.

Le plus court, en pareil cas, pour éviter toute esclandre, c'est que le coupable, par un reste de pudeur, s'exécute lui-même et donne, par cette exécution, une dernière marque de bonne volonté, un premier signe de résipiscence. Le mieux serait qu'il descende spontanément de son siège et s'en aille, dans un monastère, expier ses crimes par la pénitence. Il faut peu compter sur cette honorable résolution. L'homme charnel ne perçoit plus ce qui provient de l'esprit de Dieu ; ses infamies perdent, à ses yeux, le nom de crime et ne sont que les bonnes fortunes d'un vulgaire don Juan. D'ailleurs l'orgueil de l'homme se refuse aux rétractations tant qu'il n'est pas obligé de les subir ; il se persuade volontiers que, par l'obstination de ses refus, s'il ne se fait pas une innocence, à ses yeux, il pourra, du moins,

s'en garder le prestige aux yeux de l'opinion. En l'absence de droit, faute de procédure en forme et des solennités d'un jugement, les plus grands crimes peuvent rester impunis dans l'Eglise.

En aucun cas, on ne peut croire que l'Eglise pactise avec le crime. Le propre de Dieu, sans doute, c'est d'avoir pitié et de pardonner toujours. L'Eglise qui a, pour les pécheurs, le cœur de Dieu, est pleine aussi de compatissance, et devant les clefs de Pierre, il n'y a pas de crime irrémissible, surtout à l'article de la mort. Quand ces crimes sont secrets et ne peuvent tourner au scandale, l'Eglise recourt aux indulgences de sa maternité. Mais lorsqu'il y a publicité du crime, lorsque cette publicité a produit scandale, lorsque ce scandale en se perpétuant ne peut que s'aggraver de plus en plus, au détriment des âmes : il est clair que l'Eglise ne peut sans crime tolérer le crime. En ce cas, le Pontife Romain l'a montré vingt fois, plutôt que de compromettre le salut d'une âme, il ne recule pas devant les plus terribles exécutions. L'histoire est là pour le prouver.

Mais ici, en faveur du prélat criminel, il y a un autre élément, c'est l'intervention de l'Etat. L'Etat a choisi cet évêque pour l'aider à déshonorer et à détruire l'Eglise. Cet évêque a répondu aux vœux de l'Etat ; il est son homme lige, son feudataire dévoué ; l'Etat ne peut pas lui demander raison des crimes qu'il commande, bien

moins encore le punir de sa fidélité aux desseins du gouvernement. Au contraire, plus cet évêque aura commis d'exactions et de violences contre les écoles libres et les œuvres d'Eglise, plus il se sera créé de titres aux décorations de l'Etat. Quant à ses fredaines, escapades, bris de clôture, jet de la mitre par-dessus les moulins, croyez que les ministres de la République s'en amusent et sont à mille lieues d'exercer des poursuites.

La question se ramène donc à ces termes : d'un côté, une culpabilité grave, des crimes patents, des attentats que rien n'autorise et que rien n'excuse, un ensemble de faits au regard desquels le rôle de la dénégation est impossible ; de l'autre, l'Etat qui ne voit, dans ces crimes, rien de répréhensible ; qui tient plutôt à remercier de ces attentats et à en décorer l'auteur.

Par conséquent, le Pape est dans l'alternative : ou de frapper un grand coup, de rompre les relations diplomatiques, de se mettre en état de guerre contre le pouvoir civil ; ou de patienter, d'attendre, sans appeler à la justice de Dieu, aux résolutions des circonstances, aux mille incidents qui peuvent amener une solution, impossible autrement.

Mais, quoi qu'il arrive, il faut bien convenir qu'une telle situation, ce n'est plus l'Eglise en paix, vaquant au devoir surnaturel ; c'est l'Eglise enchaînée et salie, c'est la désolation dans le

lieu saint. Inutile de parler à ce propos, de sangliers sauvages ou domestiques, vautrés dans la fange. Les euphémismes ne sont pas défendus, dès qu'ils ne doivent rien dissimuler, ni rien compromettre.

II. — A la première brochure contre le préfet violet, s'en est ajoutée une seconde, intitulée : *L'Apostat.* Vous voyez que l'auteur n'y va pas par quatre chemins ; il ne songe guère, je ne dis pas à déguiser sa pensée, mais à gazer même l'expression. Un publiciste qui signe sa brochure, qui prend un évêque par les deux épaules, qui le secoue violemment, qui lui crie de toute sa voix : « Vous êtes un infâme, vous êtes un apostat », sans doute, c'est fort triste ; mais il est impossible de se dissimuler la portée d'une telle attaque. A coup sûr, le *Tu es ille vir* a une puissance formidable ; moralement, c'est l'assassinat. En ce cas, le prélat attaqué doit se défendre ; il doit poursuivre la diffamation, réprimer la calomnie, mais il est obligé d'admettre l'accusateur à preuve. Obligation d'autant plus facile à remplir, que nos juges ont montré, pour toutes les turpitudes du temps, une complaisance incompréhensible ; d'autant plus encourageante, pour les malheureux qui ont à lessiver leur linge sale. Or, en présence du *Préfet violet*, en présence de l'*Apostat*, l'évêque, mis sur la sellette, se tient coi, plus muet qu'un poisson, sans doute, sourd et aveugle. Malheureusement

pour lui, impossible de prétexter l'ignorance ; il ignore si peu, que ses partisans ont vingt fois menacé le publiciste *de cujus*, de poursuites judiciaires. C'était une procédure tout indiquée ; qu'est-ce qui a empêché de la suivre ? Une seule chose, le sentiment de sa culpabilité. Etant donné que l'admissibilité à preuve est indispensable ; que cette preuve peut être produite et que le jury n'est pas tendre pour les soi-disant calomnies dont le crime a contre lui la conviction du fait ou l'évidence de la preuve, l'apostat a sagement pensé qu'il fallait rester dans sa coquille, en apparence sous les armes, avec la seule ressource d'un dédain par quoi il affecterait de ne pas s'en servir. Je ne crois pas qu'il croie qu'on croit à la dignité de ce mutisme. En tout cas, il aurait tort de s'en adjuger par présomption le bénéfice. Tel est du moins le sentiment public des gens de bien.

Au lieu d'intenter un procès en bonne et due forme, le préfet violet fit publier, dans la *Semaine religieuse*, une lettre de l'archevêque de Paris, le cardinal Richard qu'on dit un saint ; par cette lettre, l'éminent prélat témoignerait à l'inculpé, sa très particulière estime ; mettrait, sur les ecchimoses de sa réputation, des emplâtres émollients ; et, par cette médication fraternelle, rendrait à l'évêque son prestige perdu. Mais voilà ; cette soi-disant justification épistolaire, les curieux voulurent en voir le texte manuscrit ; et

jamais personne n'a pu voir l'original de cette correspondance, peut-être apocryphe. En tout cas, du texte imprimé, il ressort de telles invraisemblances, que les adversaires allèguent un maquillage et accusent le prélat de faux en écriture publique. Certes le grief est bien et dûment articulé et, par la production de la lettre officielle, rien ne serait plus facile que de confondre l'accusateur. Or, jusqu'à présent, il s'est abstenu de ce moyen facile et décisif de confondre l'adversaire. Naturellement, on en conclut que l'idée de se faire blanchir par un archevêque, est une idée en l'air, qui retombe, comme un crachat, sur la figure.

L'archevêque, au surplus, de ce interrogé, a montré le trucage de sa lettre : elle a subi l'addition de « ma sincère estime » ; et la suppression du passage où l'archevêque engageait l'évêque à se soumettre à Rome. Pour un tel fait, un simple particulier serait traité de canaille et traîné devant les tribunaux ; le coupable dirige un diocèse.

La seconde brochure impute, à ce même évêque, un autre faux en écriture publique. Le supérieur de la communauté dont le prélat avait vexé le personnel enseignant et fermé la chapelle, avait consigné dans une lettre les promesses à lui faites et les avait retenues comme un gage de paix. L'évêque publia cette lettre de soumission, mais supprima cette phrase. En sorte que le supérieur

était censé se livrer pieds et poings liés, tandis qu'il n'avait fait acte de soumission que contre de solennelles garanties. Sur l'observation que la suppression de cette phrase changeait absolument les termes de la convention, l'évêque répondit que la réclamation était trop tardive et que la lettre était imprimée. Or, pour se dérober à cette juste et nécessaire réclamation, le prélat avait anticipé d'un jour la publication de la *Semaine*. Genre d'habileté familier aux coquins.

L'évêque joua, à cette congrégation, un autre tour à sa manière. Le prélat avait fermé la chapelle du collège ; le Pape l'avait rouverte, et levé, comme abusifs, les censures et interdits. Le préfet violet n'avait qu'à se soumettre : Rome avait parlé, la cause était finie. En droit, l'évêque n'avait même pas le droit de fermer cette chapelle. Du moment qu'il avait autorisé l'ouverture de cet oratoire public, ni lui, ni ses successeurs ne pouvaient le fermer que pour des causes prévues par le droit. Ces causes juridiques manquaient; c'est pourquoi le Pape avait cassé l'arrêt d'interdiction et rétabli justement les religieux dans leur jouissance. Le préfet en soutane s'adressa donc au préfet en frac ; l'évêque recourut au bras séculier, pour casser à son tour et annuler une décision du Pape. L'homme au chapeau galonné ne demandait pas mieux. Aujourd'hui les préfets n'ont pas besoin d'être excités par les évê-

ques, pour commettre des excès contre l'Eglise. Le nôtre, *in casu,* dûment provoqué par l'évêque, ferma de nouveau, par autorité civile, la chapelle du collège. On appelle cela, dans les jacobinières, donner une leçon au Pape; c'est aussi fouler aux pieds le droit et encourir, en vertu de la bulle *Apostolicae Sedis,* l'excommunication.

La brochure reproche encore à l'apostat, ou plutôt à son administration, un tort, qui n'a pas, à nos yeux, la même gravité. Une dame avait légué une somme importante au diocèse, à charge de construire, dans un quartier déterminé, une salle d'asile, une école et une église. L'argent avait été placé en rentes sur l'Etat. Quand on vint, en exécution du legs, à construire, il fallut aliéner une partie de ces rentes. L'évêque eut, sans doute, le tort de ne pas construire, à l'endroit voulu, les édifices exigés par le testament; mais enfin, il bâtit une église, qui coûta une centaine de mille francs. On demande ce qu'est devenu le surplus du capital légué et la rente de ce même capital accumulée pendant vingt-quatre ans. On a bien l'air de dire que l'évêque, s'il n'a pas mis cet argent dans sa poche, peut très bien l'avoir affecté à des usages interdits par la testatrice. Les deniers publics sont soumis à des règles d'exercice financier qui en rendent la dilapidation impossible. Les rentes sont inscrites régulièrement à un budget, les dépenses se rè-

glent sur un devis d'architecte et les comptes se soldent par acte authentique, par pièces comptables. L'évêque, le voulut-il, ne peut pas s'attribuer cet argent ; et, puisque ni l'asile, ni l'école ne sont encore construits, il faut espérer que les reliquats, d'ailleurs importants, seront consacrés à leur érection. Inutile d'imputer à un prélat, dont la cause n'est déjà que trop mauvaise, des torts qu'il peut bien ne pas encourir.

Ainsi, et sans parler des excès antérieurs, la brochure nouvelle reproche à l'apostat, deux faux en écriture publique, un acte de complicité dans un excès du pouvoir civil par l'exécution insuffisante d'un testament. Voilà, bien évidemment, un homme que le pouvoir politique doit décorer de la Légion d'honneur. La question est de savoir quelle est sa situation au regard de l'Eglise et du Saint-Siège Apostolique.

Le *Nouveau Commentaire des Censures*, par le chanoine Goyhénèche, ouvrage approuvé, porte que la sentence d'excommunication *ipso facto*, réservée au Pape, atteint : 1° ceux qui recourent au pouvoir civil ; 2° ceux qui altèrent les lettres apostoliques ; 3° ceux qui empêchent, directement ou indirectement, leur promulgation ou leur exécution. L'évêque a encouru l'excommunication pour avoir demandé, au gouvernement, la fermeture d'une chapelle.

L'évêque a-t-il, en plus, encouru l'excommunication pour rébellion contre le Pape ? D'après

le droit, pour encourir des censures, par désobéissance aux ordres de l'Eglise, il faut avoir averti le coupable par trois monitoires canoniques, en présence de témoins. Dans le cas présent, un monitoire peut suffire. Ignorant les actes de Rome, nous ne pouvons savoir si le préfet violet a encouru une excommunication occulte. Mais, en vertu de l'excommunication qu'il a certainement encourue, son titre épiscopal n'est qu'un titre coloré ; c'est un intrus sans pouvoir sur son diocèse. L'usage de la juridiction spirituelle, tant au for intérieur qu'au for extérieur, lui est interdit d'une façon absolue. L'excommunié ne peut plus rien par lui-même ; il ne peut transmettre, à personne, aucun pouvoir, en vertu d'une juridiction qu'il a perdue. De plus, suspens de son office, il ne peut recueillir les fruits de ses bénéfices, offices et dignités. Perte encourue en conscience, avant toute sentence déclaratoire même en cas d'excommunication occulte. Enfin, si l'excommunié dit la messe ou administre un sacrement sans nécessité, il encourt l'irrégularité et les autres peines portées contre les violateurs des censures.

D'après ces stipulations du droit, l'évêque *de quo* n'est plus évêque ; ce n'est plus qu'un préfet violet, qui opère en vertu d'une investiture laïque du pouvoir civil. Matériellement au moins, c'est un schismatique, un évêque à l'anglaise, un archimandrite à la russe. Pour nous, c'est le

loup dans la bergerie. Dès lors, il n'a plus qu'à prendre, comme on dit en Auvergne, ses cliques et ses claques : il en a une belle provision : et à s'en aller.

Mais voilà, ce prélat concubinaire, simoniaque, vendu au gouvernement persécuteur, traître à l'Eglise, excommunié, rebelle au droit, a dit : « Je ne partirai pas ». Avec ces quatre mots, il constitue un schisme formel, et, avec le concours du gouvernement, donne une tête à la révolte contre la Chaire du Prince des Apôtres. C'est le fait le plus grave de notre situation religieuse.

Il y a toutefois une atténuation dans le silence de Rome. Le Pape se tait et négocie, sans doute avec le gouvernement, mais en secret. Ce secret de l'action pontificale s'impose à nos respects.

Le secrétaire d'Etat, consulté le dernier, répondit : Que voulez-vous ; pour nous faire obéir, nous n'avons pas de gendarmes ! Ce mot nous paraît apocryphe. Jamais les Papes n'ont eu de gendarmes ; ils ont toujours su se faire obéir, ou s'ils ont rencontré des résistances, ils ont frappé les réfractaires. L'Eglise est dépourvue de force matérielle ; mais spirituellement toute puissance lui a été donnée au ciel et sur la terre. La souveraineté de l'Eglise, en matière pénale, s'exerce par les censures ; elle peut suspendre, interdire, déposer un évêque rebelle. Si le préfet violet était atteint publiquement par l'une ou l'autre de ces censures, il n'y aurait plus pour lui d'autre al-

ternative que de se soumettre humblement ou de se révolter ouvertement. Rebelle ou soumis, il ne paraît pas qu'il puisse gouverner désormais un diocèse, sans tort pour les âmes et opprobre pour l'Eglise. En tout cas, si le cardinal-secrétaire d'Etat n'a pas de gendarmes, il ne doit pas trouver mauvais que les écrivains, laïques et ecclésiastiques, exécutent eux-mêmes la sentence qu'il ne peut faire, jusqu'à présent, respecter par un évêque coupable, complice scandaleux d'un gouvernement persécuteur.

La seule mesure susceptible d'amener l'apaisement et de faire cesser le scandale, c'est de frapper cet évêque. Il faut porter le fer rouge dans cette gangrène. Le schisme projeté ne peut encore aboutir ; il ne peut être efficacement conjuré que par les rigueurs nécessaires, éclatantes comme le soleil. Les Gobel, à l'heure présente, ne peuvent laisser derrière eux que le mépris.

Désolation dans le sanctuaire !

CHAPITRE V

PANORAMA D'UN DIOCÈSE OU LE GOUVERNEMENT OPÈRE A SON GRÉ.

« On doit des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité », disait Voltaire. Les égards dus aux vivants s'adressent à la vie privée, à la personne ; dans la vie publique, même envers les vivants, le premier devoir à remplir, c'est de dire la vérité et de ménager le triomphe de la justice.

Dans la crise sociale et religieuse que traverse la France, depuis vingt ans, le fait grave, c'est la désertion de la justice et la trahison de la vérité. Hommes politiques et hommes d'Eglise sont atteints de la même infirmité, du même défaut d'action régulière, d'initiative courageuse, d'héroïque dévouement. Au lieu d'être gouvernés, d'une façon louable et sage, nous sommes en butte à un complot qui atteint tous les intérêts de la patrie.

Mon hardi projet, pour délivrer la France, c'est de faire entrevoir la vérité trahie, de la découvrir à tout prix, de la dire à tous risques et périls.

Dans ce dessein, j'ai parlé précédemment des fautes personnelles de plusieurs évêques : je voudrais, pour présenter mon argument sous une autre forme, le particulariser maintenant dans un diocèse où le gouvernement s'est permis toute sa liberté d'action ; je voudrais montrer ce que peut devenir un diocèse livré, sans réserve, aux malversations du gouvernement.

Autrefois les évêques étaient environnés d'une inamissible auréole ; aujourd'hui, sous la pression des circonstances, en présence des révélations de la politique, par là même qu'ils acceptent, avec le gouvernement, une solidarité quelconque, nos évêques sont discutés dans les livres, attaqués dans les journaux. La question est de savoir, si, dans ces attaques, il y a du vrai et si l'on peut obtenir quelque résipiscence, en parlant avec le respect nécessaire et une indiscutable sincérité. Ce n'est pas sans hésitation, c'est presque à contre-cœur que nous abordons cette partie de notre tâche. La raison du salut public prime tout ; on ne peut plus se taire sur la triste situation de nos églises : *Mutua pace dixerim.*

En 1880, il y avait, dans un presbytère de Paris, un curé nommé Martin Larue. Ce curé avait été vicaire à Saint-Séverin et à Sainte-Clotilde, puis desservant à Bourg-la-Reine. C'était un de ces curés dont on ne dit rien tant qu'ils restent dans l'obscurité, mais qu'on discute lorsqu'ils

viennent s'asseoir parmi les princes de l'Eglise, surtout s'ils doivent leur fortune à la politique.

Martin Larue avait une sœur, veuve d'un tanneur, nommé Cambon ; cette sœur avait deux neveux, Paul et Jules, gentils garçons, élevés, instruits aux frais de l'oncle, avec l'argent de l'Eglise. Pendant son vicariat, Larue avait encore couleur d'homme ; il s'était uni avec un abbé Verrier, de qui nous tenons ce détail, et travaillait avec lui aux œuvres oratoires du ministère. On l'appelait alors l'*abbé qui a oublié son porte-monnaie* et qui empruntait volontiers les trente sous pour payer sa voiture. On devine qu'avec une sœur et deux neveux l'abbé ne roulait pas sur l'or ; à sa table, il n'y avait pas toujours beaucoup d'huile dans la salade. A cela près, vicaires, gens de service, habitués de la maison, déclaraient que si Martin n'était pas fort, du moins c'était un fort brave homme. Et puis, quand le frère avait à écrire ou à parler aux autorités locales, la sœur pouvait lui prêter le concours de sa plume. Le savoir-faire de la sœur et la bonhomie du curé formaient un juste assemblage, un sympathique aspect, une honorable situation. Trop heureux Larue, s'il fût resté dans sa modestie.

A l'époque où Pierre Roy, curé de Neuilly, eut définitivement gagné, contre les archevêques de Paris, le procès qu'il avait soutenu trente ans, à Rome, il y eut, chez ce prêtre, un grand

dîner d'amis pour célébrer ce triomphe. Larue fut invité et placé, au bout de la table, à côté de l'abbé Barbé, malin rédacteur du *Bulletin religieux* de Versailles. Barbé, qui connaissait le sire, lui dit à brûle-pourpoint son étonnement de le voir à cette réunion. « J'ai toujours été partisan du droit, répartit Larue. — Ah ! tant mieux, répliqua Barbé ; alors nous sommes une paire d'amis. » Entre convives, la confiance s'établit vite, il se fait, à demi-voix, de petites confidences. Larue confessa donc à Barbé qu'il était au plus mal avec l'archevêque ; que l'archevêque le traitait d'imbécile ; qu'il se repentait de l'avoir nommé curé ; qu'il lui reprochait de n'être même pas capable de présider une conférence. Je tiens ce fait de Barbé lui-même, aujourd'hui curé-archiprêtre de Longjumeau.

Pendant que Larue vaquait humblement aux fonctions du ministère, et suivait sans bruit la filière de l'avancement, les deux neveux avaient grandi ; ils avaient suivi les cours de la Faculté de droit et étaient entrés comme clercs dans des études d'avoués. A la vérité, ils n'avaient pas quatre sous pour payer une chope, mais étaient les plus charmants garçons du monde. L'aiguillon de la pauvreté ne devait, au surplus, donner à leur mérite qu'un plus prompt et plus honorable relief. En 1869, aux élections générales, ils prennent, dans leur arrondissement, parti pour Ferry contre Cochin ; eux, les neveux d'un curé,

les nourrissons de l'Eglise, ils firent échouer le catholique de marque et assurèrent le triomphe du féroce ennemi de l'Eglise. Entre curés, on en fit reproche à l'oncle ; il se reconnut incapable d'entreprendre sur la liberté de ses neveux. *Ecce homo !*

Faire triompher Ferry, ça enivre, mais ça ne nourrit pas. On voulait acheter, pour Paul, une étude d'avoué à Reims ; il fallut y renoncer faute d'argent. A la guerre, les deux Cambon entrent dans la garde mobile ; au 4 septembre, Ferry devenu préfet de la Seine, ils quittent la garde pour entrer dans les bureaux de la préfecture. Paul épouse une protestante, lui, neveu d'un curé, et tous les deux se font agréger à la société supra-gouvernementale, la franc-maçonnerie. Les voilà partis pour la fortune : *Quo non ascendam ?*

Les deux Cambon sont hommes aimables, ornés d'ailleurs de mérites que je me plais à honorer, mais je ne puis taire qu'au point de départ, ils sont entrés, comme agents électoraux et comme francs-maçons, dans le complot contre l'Eglise et la France. Cela posé, mes deux scribes deviennent vite sous-préfet de Saint-Quentin, préfet de Troyes, de Lille, de Lyon, gouverneurs de la Tunisie et de l'Algérie, ambassadeurs, l'un à Londres, l'autre à Washington. Un sénateur me disait que la République n'avait été faite que pour les Cambon. Leur fortune, en

effet, est énorme ; leur mérite personnel, supérieur, sans doute, à leur fortune. Mais voilà, ces triomphateurs ont une queue de paille : ce sont des âmes damnées de l'opportunisme, dont ils ont suivi, de point en point, la politique de persécution.

L'aîné, Paul, étant préfet de Lille, eut, lui, neveu de curé, orphelin nourri dans un presbytère, à disperser les religieux du Nord ; il expulsa les congrégations et par le fait viola outrageusement la liberté de conscience, la liberté des cultes, la liberté des professions et le droit de propriété, tous crimes pour quoi il encourut l'excommunication majeure. Or, c'est à ce moment que la mère des Cambon conçut le projet d'user du crédit de ses fils pour pousser l'oncle. A Paris, on a volontiers la conception utilitaire du sacerdoce ; on ne trouve pas singulier de faire rendre à cette fonction tout ce qu'elle peut produire. Malgré cette morale latitudinaire, il faut s'étonner de voir une femme se résoudre fortement à une telle entreprise, et ses fils user du crédit politique et civil de l'excommunication pour pousser un oncle à l'épiscopat. Ces messieurs paraissent habiles à tirer les marrons du feu ; mais, époux d'une protestante, deux fois excommunié, entreprendre de doter l'Eglise d'un évêque, ce trait dépasse les limites du vraisemblable et étonne les croyances.

L'entreprise étonne encore davantage si l'on

pense que le bénéficiaire de ce coup d'audace est ce pauvre Martin. Larue n'était pas un méchant homme ; mais c'était le dernier des curés, plus que cela, le dernier des prêtres qu'on pût songer à promouvoir. Etre évêque, c'est une dignité éminente et un fardeau redoutable ; aucun prêtre de mérite n'ose l'affronter ; la solliciter, c'est s'en montrer indigne ; mais encore comprend-on cette entreprise dans un homme capable. Autrefois Larue avait sans doute possédé quelque mérite ; mais alors, par une dégénérescence précoce, il n'avait plus ni talent, ni savoir, ni volonté, ni caractère, surtout pas de cœur : c'était l'homme *anéanti* (le mot est de l'ami Verrier), le néant épiscopal. Mais il avait, comme la plupart des prêtres de Paris, son grain d'ambition ; il se prêta aux manigances de ses neveux.

Hic opus ! Ambitionner l'épiscopat est facile ; l'enlever de haute lutte est autre chose. Il y a des conditions à remplir, des démarches à faire, par soi ou par d'autres. L'histoire de la promotion du curé Larue est inédite ; elle est curieuse et doit servir, sinon à l'édification de la postérité, du moins à l'instruction de l'Eglise.

Au point de départ, il faut l'agrément de l'Ordinaire ; on n'y pouvait songer. Le vieux Guibert avait une haute idée de l'épiscopat : la première fois qu'on lui parla pour Larue, il haussa les épaules ; et quand Larue se présenta à son au-

dience, il le renvoya brutalement à son presbytère, avec défense de jamais revenir pour un tel sujet. A la comtesse de Damas, sa compatriote, il disait pis que pendre de Larue et notamment que s'il devenait évêque de Langres, il serait le plus nul des curés du diocèse. C'était bien près de la vérité.

Pour fléchir le vieux Cerbère épiscopal, on tenta de le circonvenir par ses vicaires généraux. Paul Cambon s'en fut chez le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, Legrand, vicaire général. Nous tenons, du grand vicaire, le récit de cette visite. « Quand les messieurs Cambon voulurent faire de leur oncle un évêque, M. Paul vint me trouver. Nous savons, me dit-il, que vous êtes un des bons amis de notre oncle ; nous voudrions, pour l'honneur de la famille, en faire un évêque ; nous avons assez de crédit pour lui obtenir une mitre, mais pour obtenir un laisser-passer dans l'Eglise, nous avons besoin du concours des dignitaires ecclésiastiques, et je viens vous trouver. — Monsieur Cambon, vous ne vous abusez pas sur mes sentiments ; j'aime beaucoup votre oncle ; je n'ai peut-être pas été nuisible à sa nomination pour Bercy ; mais ne croyez-vous pas qu'il y a de la différence entre un curé de Paris et un évêque ? On peut être un bon curé et n'avoir pas les qualités nécessaires à l'épiscopat. — Sans doute ; nous savons bien que notre oncle n'est pas fort ; il n'est ni écrivain, ni savant, ni

orateur, ni rien ; mais enfin c'est un brave homme et ne croyez-vous pas qu'avec de bons vicaires généraux, il pourrait tenir convenablement un petit évêché ? » A ce mot, le curé de Saint-Germain se rappela heureusement un oracle de S. Basile : Il n'y a pas de petits évêchés, Monsieur, il n'y a que de petits évêques ! A ce mot, le visiteur prit son chapeau, salua et onc ne revint.

Près du supérieur de Saint-Sulpice, il y eut deux demandes. A la première, le vieux professeur, qui connaissait les dimensions intellectuelles de son Larue, lui défendit en conscience, si l'épiscopat lui était offert, même canoniquement, de l'accepter. A la seconde entrevue, sans revenir sur sa décision théologique, le vieil Icard repartit : Eh bien, si l'affaire est bien ordonnée, vous pourrez accepter. Vous porterez la mitre et votre sœur portera la crosse.

C'est une loi dans l'Eglise qu'un prêtre ne peut devenir évêque, s'il n'est cautionné et s'il n'offre toutes garanties. En fait, d'ordinaire, le prêtre qui devient évêque, est préconisé par l'opinion et poussé par ses supérieurs, heureux de reconnaître ses mérites et d'obliger l'Eglise par un accroissement de situation. Ici, tout manque ; c'est même le contraire. L'archevêque est résolument hostile ; les vicaires généraux sont également réfractaires. Le clergé de Paris, à l'unanimité, moins une voix, souscrit aux refus

et aux renvois de l'autorité. Je n'ai jamais compris que M. Larue, qui n'est pas un méchant homme, ni, sans doute, un impie, ait pu, dans ces conditions, accepter l'épiscopat. Après tout, on est prêtre et l'on doit avoir une conscience. Mais peut-être, dans l'ordre moral, y a-t-il pire encore que la méchanceté. Quoi donc? — La faiblesse.

Malgré le droit canon et le droit divin, l'oncle et les neveux s'obstinèrent, les uns pour exploiter leur crédit, l'autre pour en recueillir les bénéfices. Quand le vieux Guibert vit cette affaire se poursuivre en catimini, il s'opposa formellement, comme archevêque à la Nonciature, comme cardinal, en Curie de Rome. Devant une telle opposition, une si triste candidature devait succomber; si l'on passa outre, ce fut avec l'espoir de désarmer, par une acceptation bienveillante, les mauvais desseins du persécuteur. Pour sauver au moins les apparences, le nonce voulut plaider, devant Guibert, la cause de Larue. Entre autres arguments, il disait que le cardinal en nommant Larue curé de Bercy, lui avait mis sous le pied l'échelle qui monte à l'épiscopat. L'argument n'était pas décisif; sans doute, la plupart des curés de Paris sont dignes de l'épiscopat, ou au moins capables d'en remplir les fonctions, mais pas tous, et moins que les autres, le dernier d'entre eux. Guibert fut inflexible. Alors comment tourner la difficulté

qui veut qu'un prêtre, pour être accepté évêque, soit cautionné par un évêque ? On trouva un biais. Paul Cambon était gouverneur de la Tunisie ; Lavigerie était archevêque de Carthage. Lavigerie était ce grand gascon que Rome prenait au sérieux ; il parlait de faire en dix ans, ce que Jésus-Christ, par son Eglise, n'avait pu en dix-neuf siècles : il promettait de convertir l'Afrique. Pour l'accomplissement de ce grand dessein, il lui fallait beaucoup de prêtres et beaucoup d'argent ; or, il était toujours, pour ses comptes, en retard de cinq cent mille francs, et pour ses conquêtes, en avances maladroites de martyres. Le gouverneur de la Tunisie pouvait tendre la perche au primat d'Afrique. Lavigerie, qui fit accepter Juteau parjure, pouvait à plus forte raison, recommander Larue qui n'avait que le défaut de n'être rien ; mais qui, en somme, pouvait être remplacé par de bons grands vicaires.

Quand la nomination de Larue parut à l'*Officiel*, Guibert se cabra : il déclara qu'il ne sacrerait pas ce zéro sacerdotal. Après son refus public, aucun évêque n'eût consenti à le sacrer, pas même Lavigerie, dont l'éloignement eût mis en plein jour les misères de cette douloureuse promotion. Larue s'en fut à Rome ; un ordre de la secrétairerie d'État enjoignit au cardinal-vicaire de le sacrer à St-Louis des Français.

Ici se produisent des incidents qui montrent combien Rome a tort de se laisser entraîner à de

pareilles compromissions. Il y avait, à Paris, un prêtre de Langres, nommé Drioux. Drioux était auteur d'un cours élémentaire d'histoire, de géographie et de littérature ; il avait autrefois formé, avec Darboy et leur commun maître, Lorain, un triumvirat libéral avant la lettre, qui entravait, même par des articles de journaux, les campagnes de l'évêque de Langres contre le monopole de l'Université. L'évêque avait disgracié Lorain, expulsé des séminaires Drioux et Darboy, qui en gardèrent, toute leur vie, une féroce rancune. Darboy fit grande figure ; Drioux fit fortune, et, comme il avait pas mal d'esprit, il s'autorisa de son opulence pour se moquer de tout le monde.

Drioux toutefois se rapprocha du successeur de Mgr Parisis ; se fit nommer chanoine honoraire et accompagna cet évêque, comme théologien, au Concile. Le libéral se retrouva bientôt dans le théologien. Conseiller d'un prélat infaillibiliste, Drioux fréquentait surtout ses adversaires et assistait même aux délibérations scélérates du palais Salviati. L'évêque, peu flatté des vertus de son conseiller, outré de ses incartades, le nomma grand vicaire et le renvoya de Rome. Le chancelier de l'évêché, Denis, prit la place du théologien éconduit. Drioux était ainsi expulsé pour la seconde fois, par le plus doux des évêques ; mais cette fois, avant de l'immoler, il avait été couronné de fleurs. Son dépit n'en fut que plus

vif ; il se promettait bien, à la première occasion, d'en tirer vengeance.

L'occasion, ce fut la nomination de Martin Larue. Drioux se rapprocha du nouvel évêque, s'en fit bien venir par ses spirituelles condescendances, et, quand il vit à qui il avait affaire, lui suggéra, habilement, le dessein, avant son arrivée, de tout briser à Langres et de sacrifier surtout le grand coupable, Denis (1). L'évêque nommé accepta d'autant mieux cette proposition que le gouvernement croyait avoir aussi, à Langres, quelques blessures à panser. Langres, sous Mgr Parisis, avait été la terreur des ministères et même de Louis-Philippe ; sous Mgr Guerrin, il avait, par l'institution des bureaux de charité, soutenu sa réputation ; et sous Mgr Bouange, il s'était signalé encore, dans l'affaire des manuels, par des coups d'éclat. « S'il y avait eu quatre évêques aussi décidés que celui-là, disait

(1) La lune de miel ne dura qu'un temps. L'abbé Drioux était très spirituel ; il l'était souvent avec des malices affreusement réussies et ignorait totalement l'art de les taire ou de les dissimuler. L'évêque de Langres ne fit pas exception. Par devant, Drioux lui prêtait des mots jolis et des pensées délicates ; par derrière, il criblait de brocarts acérés ce pauvre vieillard dont l'ingénuité eût dû désarmer son esprit. Ces jovialités caustiques ne restèrent pas secrètes ; quelques bonnes âmes en distillèrent le désagrément dans le cœur du prélat. Précédemment, quand l'évêque passait près de Lanty, c'était pour y venir prendre, avec sa smalah , des villégiatures de trois jours ; à la fin, il tournait, comme l'écorce du bois, tout autour de Lanty, mais n'entrait plus dedans. Effet bien naturel d'une susceptibilité légitime.

Ferry, nous étions contraints de reculer. » Le gouvernement ne voulait donc pas seulement se contenter d'avoir un évêque nul, certainement acquis à l'opportunisme ; il voulut encore se prémunir contre ses retours, toujours possibles, en lui adjoignant deux grands vicaires tout neufs et en lui collant pour secrétaire particulier, un petit clerc de Saint-Sulpice, avec mission, pour tout ce monde, de commencer par faire, à Langres, table rase.

J'appuie sur ce point. Qu'on ne me parle pas de la plénitude du sacerdoce épiscopal, du droit divin des évêques, des devoirs de respect et d'obéissance : je n'ai jamais contesté ces principes ; je crois même les défendre en prémunissant l'épiscopat contre les défaillances et les trahisons. Comment ! voilà un évêque, à peine nommé par le gouvernement, un évêque qui doit aimer son Eglise comme la mère aime l'enfant qu'elle porte en son sein ; le voilà qui, sur des conseils aigris et des injonctions sacrilèges, consent à démolir toute l'administration d'un diocèse qu'il ne connaît même pas, et constitue, de toutes pièces, une nouvelle administration, avec des matériaux, dont, pour son honneur, il faut dire qu'il ne les connaissait pas davantage, « J'admire tout comme une brute », disait Victor Hugo ; je n'admets pas cette manière d'admirer ; je ne crois pas que, en présence d'une telle façon d'agir avec une si étrange latitude, aucune

improbation soit trop forte pour en réprimer les excès.

Naguère un plaisant avait annoncé que tel jour, à telle heure, Langres disparaîtrait dans un cataclysme géologique. La vieille montagne allait rentrer sous terre ; à sa place, il n'y aurait plus qu'un étang où les riverains pêcheraient la grenouille. L'annonce de la révolution ecclésiastique ne produisit pas un moindre effet sur les cervelles. Comment ! tout ce monde administratif de vieilles soutanes allait disparaître et le bureau des longitudes allait recevoir un nouveau personnel d'astronomes ! On devine l'effet de ces informations. En général, l'avènement d'un nouvel évêque ouvre marge aux suppositions et belle carrière aux naïvetés de l'espérance. Ici, rien de pareil ; pour les uns, c'était un désastre ; pour les autres, un blanc-seing ouvert aux improvisations de la fortune. La résolution paraissait sans appel. Je laisse à deviner les visites que reçurent le nouvel évêque et son mentor, l'abbé Drioux ; pourquoi d'ailleurs, en raconter l'histoire ?

Après le sacre, Larue arrivait à Langres, nanti par Flourens, des vicaires généraux, Moreau et Delmas ; Moreau était un écrivain trop leste, que Guibert avait mis à pied ; Delmas revenait du Vénézuela ; ni l'un, ni l'autre n'avait, à Paris, un état régulier. L'imposition de ces deux grands vicaires était une brèche au droit personnel de

l'évêque et une injure gratuite au diocèse ; le diocèse ne manquait pas de sujets plus capables, et d'abord les grands vicaires du prédécesseur, puis d'autres, d'une incontestable valeur. L'acceptation de ces étrangers par l'évêque provoquait, contre l'évêque, une accusation. Ou il les connaissait et alors il avait la manche large ; ou il ne les connaissait pas, et alors il donnait marque d'une grande légèreté d'esprit. Le plus fort, c'est que tous, évêque compris, ne connaissaient pas le premier mot de l'administration d'un diocèse. Ce n'est pas ainsi qu'on entre dans le gouvernement de l'Eglise, lorsqu'on pèse les choses dans les balances de la foi et au poids du sanctuaire.

L'installation de l'évêque fut un scandale. A son arrivée, Mgr Larue parut en possession des sympathies, bruyamment affichées, de tous les ennemis de l'Eglise. Jusque-là, Langres n'avait été administré que par des Ostrogoths, des Visigoths et des Saligoths ; enfin nous avions l'évêque nouveau modèle. Les francs-maçons se montrèrent particulièrement satisfaits ; les préfet et sous-préfets ne se tenaient pas de joie. Au seuil de la cathédrale, le prélat fut harangué par des civils qui le gratifièrent largement de toutes les vertus ; mais pas un ne suivit, au saint lieu, le pasteur du diocèse. Demi-tour à droite, ils allèrent rafraîchir au café, leur bulle de canonisation laïque d'un évêque vivant. A l'intérieur de

la cathédrale, la cérémonie se fit avec un certain désordre. Tous les hommes sérieux, prêtres et fidèles, durent se dire qu'ils venaient d'assister à l'entrée de la révolution dans l'Eglise.

Ce jour-là, tout n'était pas rose ; le lendemain il fallut compter avec les épines. Un homme se montra à la hauteur des circonstances, ce fut l'abbé Denis, chancelier de l'évêché. Depuis vingt-cinq ans, il appartenait à l'administration diocésaine ; il en connaissait tous les ressorts ; il en appréciait les devoirs et s'était fait progressivement, par sa très réelle habileté, un grand crédit. Même avant la prise de possession, il avait mis le marché aux mains de l'évêque : *Ou eux ou moi* ; si ce sont eux, dans l'espèce, Moreau et Delmas, je me retire dans ma stalle de chanoine ; si c'est moi, je les prie de prendre, pour la capitale, un billet de retour. L'évêque se voyait acculé, par ce dilemme, à la nécessité d'administrer avec des gens qui ne savaient même pas lire un budget ; ou à la nécessité de renvoyer des auxiliaires qu'il avait reçus des mains du gouvernement. Moreau, qui était clairvoyant et fier, prit spontanément la résolution de partir ; la veille, il montait au Capitole ; le lendemain matin, il descendait la roche tarpéienne, sans autre blessure que celle de l'amour-propre. Delmas, plus calme, avait disparu sans éclat quinze jours après. Les vicaires généraux, naguère sarclés, reprirent le service. Au fond

de la boîte de Pandore, il ne restait, pour les projets destructeurs du gouvernement, qu'une espérance.

Cette révolution à l'évêché ne fit pas grand bruit ; elle fit plaisir au diocèse qui se crut rendu à ses traditions ; mais elle causa des déceptions dans les âmes catholiques libérales, qui en avaient escompté les bénéfices. Déception pour les grands vicaires, à qui des mitres étaient promises en récompense des malversations commandées à leur zèle simoniaque ; déception pour les ecclésiastiques de Langres qui espéraient bien prendre la place des dignitaires immolés ; déception même pour l'évêque qui ne pouvait tenir immédiatement, à l'opportunisme, les promesses faites en son nom par ses neveux. Du moins restait le petit secrétaire, et c'est lui qui, par un complot dont il fut en grande partie l'initiateur et l'exécuteur, devait avec le temps, effectuer les exécutions promises, mais à son profit. En apparence, Hutinel, Ravry, Denis restaient maîtres de la situation ; en réalité, il y avait *diabolus in machinâ*. Dès lors, l'administration diocésaine n'est plus qu'un chassé-croisé d'intrigues ; l'influence appartient au plus habile et l'avenir au plus malin.

Quelques années devaient se passer sans grand éclat ; mais les intrigues allaient de plus belle. De Paris où il s'était retiré comme prédicateur ambulant, Moreau, ami de Flourens, toujours pro-

mis à la mitre, s'entendait avec les amis libéraux de Langres : je puis citer Flocard, puisqu'il est mort peu triomphant. Moreau, par ses lettres, excitait, comme Catilina, les conjurés ; Moreau les recevait à Paris, disait ses espérances, promettait son concours à toutes les ambitions. A Lanty, où l'abbé Drioux avait sa villégiature d'été, il opérait comme Moreau à Paris et recevait, toujours comme Moreau, les libéraux de Langres. L'histoire et la chronique de ces visites intéressées, ne sont pas un mystère pour tout le monde ; il y a encore, par çi par là, des témoins. Le point de départ de tous ces conjurés, c'était le renversement de Ravry, à qui on supposait quelque caractère ; le renversement de Denis et de Perriot, qu'on savait irréductibles ; et le renversement de tout autre qui ferait pièce de cohésion avec les prêtres fidèles de Langres. En d'autres termes, il y avait, à Langres, la société *Ote-toi de là que je m'y mette* ; et cette société opérait pour le compte du catholicisme libéral, ou plutôt pour ce conciliatorisme nauséabond qui consiste à faire tout servilement pour arriver à l'empire : *Omnia serviliter pro dominatione*, disait Tacite.

La retraite de Hutinel fut le signal des proscriptions. Depuis six ans, Hutinel et Ravry avaient, en apparence, gouverné le diocèse au nom de l'évêque ; en réalité, les bureaux avaient, sans doute avec l'agrément de l'évêque, fait

dévier, selon les vues du gouvernement, les résolutions du conseil, et, sans qu'il y parut, le secrétaire était devenu maître de la situation. A la vérité, cela ne se fit pas sans tiraillements. Plus d'une fois, les grands vicaires s'étaient plaints discrètement des accrocs faits, sous roche, aux desseins de l'administration. Plus d'une fois l'évêque en avait fait part au secrétaire : le secrétaire se fâchait, à l'allemande, c'est sa manière ; il rappelait les promesses faites au gouvernement ; puis bouclait sa malle et menaçait de partir, le lendemain. L'évêque seul ne pouvait rien ; il ne voulait pas rompre avec le gouvernement ; il craignait surtout de découvrir sa personne : il retenait le secrétaire ; mais chaque fois qu'il le retenait, il abdiquait davantage. Le secrétaire, à la fin, ne faisait même pas mystère de ses outrecuidances ; il se flattait, en riant, de mettre les pieds dans le plat. C'était sa façon de gouverner.

A la retraite d'Hutinel, Denis, Perriot et Sieur, les trois têtes de l'intransigeance doctrinale, ne firent aucune opposition à la nomination du secrétaire comme grand vicaire ; ou plutôt ils firent semblant de la favoriser, parce que, puisqu'elle se ferait sans eux, ils ne voulaient pas qu'elle se fît contre eux. De leur part, c'était une étrange illusion. Le secrétaire, que l'ambition, paraît-il, dévorait dès longtemps, avait suffisamment découvert son parti de tout pren-

dre, et s'il se pouvait, de tout conserver. Venu à Langres en 1884, il s'était d'abord nommé, de son propre chef, en dehors de ses fonctions intimes, aumônier de Saint-Maur, directeur de la *Semaine religieuse*, chanoine titulaire. Six ans après son arrivée, il se nommait vicaire général et protonotaire apostolique. A trente ans, il était arrivé à un point où l'on n'arrive habituellement qu'à cinquante, lorsqu'on arrive. La presse de Paris en fit la remarque.

A partir de la retraite du vicaire général Hutinel, l'administration diocésaine est à la dévotion du gouvernement : 1° Tentative de destruction du journal la *Croix* de Langres, que sauva la protestation unanime du clergé diocésain ; 2° Destruction de l'œuvre des vieux papiers, pour le denier de S. Pierre, sous ce prétexte qu'elle aide, de son argent, les candidats catholiques, et nuit aux francs-maçons ; 3° Affaire de Vicq, dont le curé, pour sa belle conduite dans la défense du droit des sœurs, est nommé chanoine honoraire, puis destitué pour plaire aux politiciens du cru ; 4° Disgrâce du chancelier Denis, selon les vœux concordants de Moreau et de Drioux ; 5° Destitution de Perriot, supérieur du grand séminaire, pour cause de trop exacte orthodoxie ; 6° Disparition d'une quête de Pâques, réclamée à l'évêque par les supérieurs de séminaires, réclamée au chancelier qui en a quittance, et dont on ne sut jamais, paraît-il, ce qu'elle était deve-

nue ; 7° Lancement de deux circulaires pour interdire aux curés, même l'action *privée* dans les élections, et faire le jeu des ennemis de l'Eglise ; 8° Déplacement de l'abbé Maupin, pour crime de fondation d'une école libre ; 9° Parjure au curé de Thonnance, Gérard, et rigueurs contre deux curés défenseurs de la *Croix* ; 10° Echec à l'école de Malroy par suppression de son syndicat agricole et de ses conférences d'agriculture, puis par déplacement de son directeur, l'abbé Leblanc ; 11° Obligation à tous les établissements religieux de payer le droit d'abonnement ; 12° Rigueurs contre deux curés mis en prison par complot impie et reconnus innocents par la justice ; 13° Destruction du syndicat de défense du clergé ; 14° Proscription de l'abbé Joubert, pour impossibilité d'exécuter la loi contre les Fabriques ; 15° Mise du curé de Louvemont, Rondot, à la discrétion du sénateur Danelle pour toute rigueur qui lui conviendrait contre son curé ; 16° Changement du curé de Chancenay, Piot, pour contrebalancer le changement d'un instituteur : cette mesure n'eut pas d'effet à la demande du député Rozet et du sénateur Danelle ; 17° Changement de Meusy, curé d'Avrecourt, pour crime de fondation d'une caisse de crédit agricole : ce curé est mort de chagrin (1) ; 18° Instruction scandaleuse contre Sieur,

(1) Tous les morts sont à regretter. De cinq ou six prêtres, morts victimes de la politique, les pertes les plus sensibles sont celles d'Auguste Denis, ex-chancelier de l'évêché et de Jules Sieur, le

curé archiprêtre de Chaumont, qui meurt de chagrin peu après ; 19° Proscription de Justin Fèvre, coupable d'avoir défendu l'Eglise contre le gouvernement persécuteur, de s'être présenté à la députation et d'avoir fait une démarche contre la nomination d'un coadjuteur à Langres (1); 20° Destitution de Garnier, supérieur du petit séminaire. Tous ces faits se sont produits en moins de dix ans; j'en passe d'autres, qui ne valent pas mieux, mais qui ont fait moins de bruit. L'administration diocésaine a tout l'air d'un massacre. Si l'on entrait dans les détails que je veux m'interdire, ce serait pire encore.

J'appuie sur ces faits étranges, monstrueux, dont le grand nombre stupéfie, dont l'indignité révolte la conscience.

Examinez chacun de ces faits en détail, cher-

Chrysostôme du diocèse. La perte la plus fâcheuse est peut-être la mort de l'abbé Meusy, fondateur d'une caisse rurale. Meusy avait paru dans les congrès et expliqué son affaire en homme qui s'y entend. A la lettre, il avait ravi ses auditeurs. Son œuvre, appelée à une grande extension, eût été un bienfait pour la Haute-Marne, pour le diocèse de Langres, peut-être pour la France. Ce n'était pas une banque vulgaire ; c'était l'application économique de l'Evangile au crédit populaire ; c'était la délivrance du paysan des prélibations de l'usure ; c'était ce qu'on appelle aujourd'hui la mutualité, instituée dans les plus humbles villages. Il faut regretter profondément la mort de Meusy ; il eût été le Reiffeisen de notre Champagne. *Eheu ! Quintilium perpetuus sopor urget !*

(1) Donner ou imposer un coadjuteur à un évêque, c'est le supposer incapable ou impuissant ; s'opposer à cette coadjutorerie volontaire ou forcée, c'est honorer l'évêque. On ne comprend pas qu'un prêtre soit frappé pour cela ; on devrait d'abord atteindre ceux qui prononcent l'incapacité du prélat.

chez-en la cause, mesurez sa portée. Croiriez-vous, par aventure, que le diocèse, jusque-là exemplaire, est tombé en dissolution subite et qu'il fallait la hache pour l'arrêter dans sa ruine? Non; le diocèse est resté dans ses institutions, ses doctrines, son esprit, foncièrement romain; il a vécu, sous Mgr Guerrin, de la glorieuse impulsion donnée par Mgr Parisis; et sous Mgr Bouange, en admettant qu'il ait pu perdre quelque chose de sa vigueur, il s'est énergiquement ressaisi. Des prêtres, distingués par le talent, par les œuvres, par le ministère, par ces mille initiatives ingénieuses qui aident au salut des âmes, le diocèse en compte un grand nombre. Ce ne sont pas des hommes à frapper, mais à promouvoir, des hommes très supérieurs à leur évêque. D'ailleurs supposer, à ce prélat, une idée ou un sentiment quelconque, c'est une invraisemblance absolue; et supposer, dans ces exécutions, un projet quelconque de réforme, c'est une invraisemblance plus forte encore. Ce prélat est tout simplement un pauvre prêtre qui a accepté une consigne et qui l'exécute, au profit du gouvernement persécuteur.

Examinez, dis-je, chacun de ces attentats, vous n'en verrez aucun motivé par une violation quelconque des lois ecclésiastiques et des règles morales du sacerdoce. Ce n'est pas que, sous le nouveau régime, les prêtres aient été impeccables; au contraire, ils ont subi une espèce d'é-

nervement et plusieurs ont commis des fautes graves, ont même donné du scandale. Je veux garder, ici, un religieux silence.

Examinez, et vous verrez que les prêtres frappés sont tous des hommes d'œuvres méritoires; que les œuvres frappées sont sacrifiées à la politique. Un prêtre est frappé pour avoir défendu des sœurs; un pour avoir fondé une école libre, un pour avoir institué une banque populaire, un simplement pour plaire au préfet qui a dû changer un instituteur, un pour avoir voulu défendre le temporel du culte, trois ou quatre tout uniment pour faire place à des créatures. Denis, Perriot, Sieur, Justin Fèvre sont immolés parce que ce sont des têtes de bronze, des maîtres fidèles aux doctrines romaines, irréductibles dans leur dévouement à la sainte Eglise. Et que pensez-vous d'un évêque qui a, dans son diocèse, huit ou dix journaux indifférents ou impies, qu'il laisse effectuer en paix leur œuvre de dissolution et d'impiété; mais il a une feuille religieuse et il veut la détruire. Un tel dessein prouve aberration d'esprit, ou défaillance. Et que pensez-vous d'un évêque qui, de gaieté de cœur et sur d'injustes soupçons, détruit une œuvre dont tout le profit est au denier de St Pierre.

Ce sont là des faits, des faits d'hier, des faits incontestables. Que le souvenir en soit importun, que l'histoire en soit désagréable, même

pour les victimes, je le crois. Mais enfin, l'histoire est l'histoire ; impossible de la détruire. Un seul homme tenta de lui imposer silence : il s'appelait Néron : il n'a, par ses rigueurs intempestives, donné que plus de retentissement à ses forfaits.

Inutile d'émettre ici des réflexions, des gémissements ou des pronostics. En laissant de côté toute déclamation, en nous mettant, d'un regard fier, en présence de cette situation agitée, nous voyons ici deux choses : 1° ce que devient un diocèse romain livré à des démolisseurs stylés par le gouvernement, entraînés par ses ordres ; 2° ce que préparent à d'autres diocèses, des séries analogues d'opérations. Je ne récrimine pas contre les personnes ; je me borne à l'interprétation des faits ; je ne crois pas forcer la note d'un juste diapason. C'est le bâton de Tarquin qui s'abat sur les têtes ; c'est la faux de Marat qui s'acharne contre les institutions ; c'est le knout, le sceptre du popisme, qui entend bien écraser tout ce qui refuse la soumission à l'absolutisme de l'Etat persécuteur. C'est la religion, l'Eglise, la Papauté livrées à César, à juste prix. Et toutes ces abominations sont d'abord le crime de César ; le tort des gens d'Eglise est de n'avoir pas su lui résister ; peut-être l'ont-ils voulu quelquefois ; en tenant compte des intentions que je respecte, il ne faut pas moins flétrir ces attentats de l'Etat athée.

Ces faits forment la caractéristique d'un épis-

copat étrange. L'évêque, plus que médiocre, n'est pas un méchant homme : mais il a été poussé aux dignités ecclésiastiques par sa famille, n'ayant guère, de la vocation épiscopale, que les signes négatifs ; il a accepté, du gouvernement persécuteur, des consignes et des agents d'exécution ; il a littéralement, pour le profit de doctrines et de mœurs suspectes, démoralisé le clergé, énervé les œuvres, désorganisé les services d'administration. Pendant ses quinze ans d'épiscopat, le diocèse a été administré par le préfet, par les sous-préfets, par les maires de grandes villes, par les conseillers généraux, par tout le monde, excepté par l'évêque qui s'est prêté à tout avec une espèce d'inconscience : c'est un état matériellement schismatique, d'ailleurs sous des dehors affectés de dévouement au Saint-Siège. Inféodé par ses neveux au gouvernement, le prélat n'a rien fait contre les attentats antichrétiens ; il s'est prêté, avec une docilité constante, à leur application. Dans les élections, toutes ses sympathies étaient pour les sous-vétérinaires de la conspiration judéo-maçonnique ; dans son aveugle optimisme, il les déclarait excellentes lorsqu'elles s'accusaient le plus contre l'Eglise. Personnellement, il ne fit rien qui mérite mention : il n'écrivit ni mandement, ni lettres ; il ne prononça pas un discours ; il ne s'occupa jamais des âmes, il ne visita pas même en entier son diocèse. Au point de vue financier, en quinze ans,

il toucha 150,000 francs; peut-être reçut-il autant du diocèse. On n'a pas entendu dire qu'il ait continué ou fondé, de ses deniers, aucune œuvre, ni même donné un sou à un pauvre. L'épiscopat de ce malheureux évêque, c'est une page blanche, couverte d'une tache noire : la tache blanche indique l'absence de bonnes œuvres, la tache noire est le symbole des malversations dont furent l'objet, les œuvres diocésaines et le personnel ecclésiastique. Et voilà ce que devient, ce que deviendra fatalement tout diocèse, sous l'empire du complot judéo-maçonnique, si Rome ne contrôle pas très strictement les choix d'évêques et ne redresse pas très sévèrement, avec éclat, les actes répréhensibles des évêques, acquis ou vendus au nouveau régime.

Pendant ses quinze ans d'épiscopat, Mgr Larue fit deux fois le voyage *ad limina*. La première fois, le pape parla à l'évêque de son diocèse, de la France, de saint Thomas ; mais n'en put tirer un mot. Alors le pontife mit fin à l'audience, en disant à l'évêque atteint de mutisme : *Il faut lutter, il faut lutter, il faut lutter* ! La seconde fois, le pape ne fut pas plus heureux et éconduisit l'évêque après de vaines tentatives pour lui ouvrir la bouche. Les évêques qui suivirent, à l'audience pontificale, l'évêque de Langres, trouvèrent Léon XIII, la tête appuyée sur sa table, et absorbé dans de pénibles réflexions. Les deux prélats respectèrent l'*a-parte*

du pontife ; ils l'entendirent murmurer. A leur retour en France, l'un des évêques raconta le fait à la table d'une princesse ; je l'ai appris à la même place ; j'en tais le récit.

C'est à propos de cette seconde visite que la *Semaine religieuse* publia un soi-disant discours du pape à l'évêque de Langres, discours où Léon XIII aurait dit juste le contraire de sa première recommandation. Au lieu de dire : Il faut lutter, le pape aurait dit : Il faut se croiser les bras. Je refuse de croire que le pontife ait autorisé les évêques à laisser démolir l'Eglise.

La grande ambition du vicaire général était de devenir, par Mgr Larue, d'abord coadjuteur, puis évêque de Langres. La première campagne qui fut entamée dans ce but, avait été chauffée à l'époque du voyage de Félix Faure à Langres ; elle était menée par les radicaux et échoua par l'opposition des opportunistes. La seconde campagne, menée par les radicaux, fut conduite avec l'agrément de Mgr Larue qui donnerait sa démission, s'il était assuré d'avoir M. Herscher pour successeur. Il y eut du tirage. Pendant huit jours, le téléphone fut supprimé à Troyes au profit de Langres ; les commerçants troyens en furent si chiffonnés, que si Mougeot, secrétaire des postes et télégraphes, franc-maçon, qui décida tout dans la circonstance, était venu à Troyes peu après, ils lui eussent fait un superbe charivari. Mougeot, averti à temps, s'abstint de

venir. M. Herscher alla aussi, de sa personne, à Paris, pour plaider sa cause, non pas près de Dumay, qui le couvait depuis longtemps pour l'épiscopat. Nous n'avons pas à raconter ses démarches dont les incidents sont d'ailleurs connus du public. Enfin, l'évêque fit sa démission la veille. M. Herscher fut nommé le lendemain à l'*Officiel*; les journaux ont dit dans quelles circonstances ; les réflexions sont inutiles quand les faits parlent. Dieu fasse paix et miséricorde à Mgr Larue ! que Jésus-Christ daigne abaisser un regard sur la tête de l'Eglise de Langres !

Je remarque, avant de terminer ce chapitre, dans le langage de notre temps, un changement significatif. On disait,autrefois, l'administration ou, plus noblement, le gouvernement d'un évêque ; on dit aujourd'hui, couramment et sans y prendre garde, la *politique* d'un évêque et même la politique du Pape. Il y a, dans ce changement de mots, une révolution d'idées. L'administration ne s'entendait guère que de la mise à exécution des budgets, et de quelques placements à intervenir dans l'année ; le gouvernement dont cette administration n'était qu'une dépendance était obligatoire dans son but,le salut des âmes ; un dans ses moyens d'action, tous empruntés à la constitution divine de l'Eglise ; et ne laissait à la liberté d'appréciation et d'action de l'évêque que d'étroites limites : le prélat,en conscience,ne pouvait pas les franchir. Avec le mot *politique*,

appliqué au gouvernement d'un évêque, nous sortons du domaine de l'Eglise, pour entrer dans le domaine de l'Etat, non point par apostasie formelle, mais administrativement. L'évêque, considéré comme fonctionnaire de l'Etat, — et il faut bien convenir que, dans un certain sens, il l'est devenu, — n'est plus aux yeux de l'Etat, qu'un agent spécial de sa politique, il n'a plus de borne sacrée pour son administration et dans sa sphère d'action, il peut tout, sans pouvoir abuser de son omnipotence. Il va sans dire que nous n'acceptons pas ce changement de mots et que nous répudions la chose avec toute la vigueur de nos convictions. Mais les adversaires de l'Eglise acceptent ce changement: si l'on admet cette politique des évêques, il est clair qu'ils ne dépendent plus guère que du gouvernement politique, et, en fissent-ils cette fois plus que tel, ou tel, personne n'a le droit de s'en étonner, ni de s'en plaindre, Ces évêques politiques et révolutionnaires, ont usé de leur droit, selon leurs convenances et selon les vœux du gouvernement. L'application peut être dure, mais elle est l icite. *Dura lex, sed lex*. Pour traduire ce latin en français de Boileau je mettrai :

Et le gouvernement dit à ce potentat
Abîme tout plutôt ; c'est l'esprit de l'Etat.

Les prêtres fidèles à Dieu, les prêtres fidèles à l'Eglise qui improuvent cette révolution des idées

et combattent ce changement dans l'administration ecclésiastique, ce sont des criminels d'Etat : ils doivent être châtiés avec la plus extrême rigueur et restent sans recours contre les agents violets de l'Etat.

C'est ainsi que les choses se sont passées en Orient depuis Arius jusqu'à Photius. Les victimes des Césars byzantins et des évêques de cour, l'histoire les honore et l'Eglise les a plus d'une fois placés sur ses autels. L'Eglise méprise les lâches et a toujours honoré les braves. Je ne pense pas que cette règle d'appréciation puisse jamais changer ; le genre humain, pour son honneur, ne doit pas le permettre.

CHAPITRE VI

UN PROJET DE CONCORDAT.

Quand parut la lettre de Léon XIII, réprouvant et flétrissant la loi sur les associations, qui mettait hors du droit commun les congrégations religieuses ; leur imposait, pour leur formation et leur mode d'existence, des obligations qui rendaient impossible toute œuvre monastique; qui violait, en privant du droit d'enseigner, des citoyens français, le principe que nul ne peut, à cause de ses idées, être dépouillé de son droit; qui foulait aux pieds l'égalité des citoyens devant la loi, en enlevant aux religieux, l'inviolabilité de la conscience, la liberté des professions et du domicile ; quand le Pape s'élevait avec force contre cette loi abominable qui, par ses dispositions, confisque les biens de citoyens français sous prétexte qu'ils forment une communauté religieuse, ruinant ainsi l'assistance des pauvres, des orphelins et des vieillards; quand cette voix puissante se fit entendre au milieu de la catholicité attentive, on aurait dû s'attendre que les évêques seraient les premiers,

comme l'indique le devoir élémentaire, à se placer à la tête de ceux qui s'indignaient, protestaient et demandaient à lutter.

Quelques-uns le firent avec une remarquable vigueur et une louable énergie. La plupart se bornèrent à répondre par des épîtres banales d'adhésion, ressouvenir malvenu des clauses périmées du gallicanisme. Plusieurs prirent des biais, comme pour ménager la chèvre et le chou. On en vit deux s'ingénier à trouver des prétextes pour ne pas publier la lettre pontificale. Et puis, le lendemain, tout fut fini ; de nouveau régna le calme, l'indifférence, la résignation.

L'épiscopat avait fait écho, écho lointain, affaibli, à la grande voix de Rome. Mais, de toutes parts, comme à l'envi, s'étalait la froide résolution de ne pas combattre.

Se brouiller avec la république ! se créer des difficultés ! renoncer aux bénéfices du silence ! se libérer des engagements à l'époque de la candidature ! arborer le drapeau de la résistance ! affirmer la puissante solidarité du moine et du prêtre, du froc et de la soutane ! — Voilà, sans doute, des idées qui ont pu pénétrer sous plusieurs mitres ; mais on n'en a guère vu l'expression. Vous croiriez que le grand ordre monastique, c'est un de ces minimes intérêts dont ne se préoccupent pas les évêques. L'épiscopat s'incline, se tait, comme s'il aimait mieux encourir la complicité avec les persécuteurs, que courir

la chance d'être confondu avec les victimes.

Et alors on assiste à ce spectacle singulier, étonnant, prodigieux : de simples fidèles s'assemblent, tiennent des congrès de résistance, font des pèlerinages précurseurs d'une croisade. A la voix de quelque obscur soldat de l'Eglise militante, ils éclatent en des manifestations imposantes, courageuses, que devraient, au moins, soutenir les évêques. On entend les brûlantes paroles de Pierre l'Ermite, on frémit d'enthousiasme aux cris chaleureux des croisés : Dieu le veut ! Dieu le veut ! Mais on ne voit pas, sous la mitre, s'avancer Godefroy de Bouillon, prenant la tête des preux et conduisant les masses à la délivrance.

Dans cette inertie, qui a des airs de désertion, deux évêques ont voulu paraître faire quelque chose : ils ont proposé un nouveau concordat, réglant la condition du clergé régulier, comme le concordat de 1801 a réglé la condition du clergé séculier. Ce nouveau concordat inaugurerait le nouveau siècle et lui apporterait les bienfaits dont le premier concordat a doté le siècle qui vient de finir.

I. — Ici se pose une question préalable : Est-il besoin d'un nouveau pacte pour régler parmi nous la question des ordres religieux.

A cette question, voici la réponse d'un vétéran de l'Académie, du père de la constitution

actuelle de la République. « En tête du Concordat on lit cette déclaration :

« Le gouvernement de la République reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la plus grande partie des citoyens français. »

Et l'article 1er porte :

La religion catholique et romaine sera librement exercée en France.

Or, quels sont les ministres de ce culte ? Le Pape l'a défini, après bien d'autres Papes, dans une lettre récente ; et c'est un point de dogme pour tous les catholiques, comme c'est un fait qui s'est développé régulièrement, sous la sanction pontificale, avec les progrès du christianisme dans le monde. Ces ministres se partagent en deux ordres, dont l'un est l'auxiliaire de l'autre : le clergé séculier et le clergé régulier. Ce sont les deux bras de l'Eglise. Supprimer l'un, c'est entraver le libre exercice de son culte, c'est lui ôter la plénitude de son action. Le Concordat, en stipulant que *la religion catholique et romaine sera librement exercée en France* garantit donc implicitement et absolument le libre développement de ces deux ordres : clergé séculier et clergé régulier.

Que parle-t-on donc de *lois existantes* ? C'est remonter à l'ancien régime que l'on répudie. La loi suprême qui, depuis cent ans, régit souverainement l'Eglise en France, c'est le Concordat.

La seule réserve à sa liberté, c'est celle qu'elle a acceptée elle-même dans la suite de l'article cité plus haut :

Son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

Hors de là, sous tous les régimes dont le XIXe siècle a vu la succession, Restauration, Gouvernement de Juillet, Empire et République, on a pu porter atteinte aux libertés du clergé, tant régulier que séculier ; on ne l'a fait qu'en violant le Concordat. »

A ces justes observations, un membre de la noblesse française fait, sur le projet d'un nouveau concordat, deux réserves nécessaires : la première c'est que les négociations offrent peu de chance avec un gouvernement franc-maçon ; la seconde, c'est que ces négociations ne sont pas affaire de parlement, mais convention projetée entre l'Eglise et l'Etat, à discuter entre les deux puissances, à régler *diplomatiquement* par leur accord. « Assurément, dit-il, l'idée qui a été soulevée offre un côté séduisant de prime abord, mais elle appelle aussi de très expresses réserves : car il est certain que les intentions manifestement hostiles du gouvernement rendraient toute négociation très difficile.

« Toutefois, pour provoquer un changement dans la situation des ordres religieux, ce n'est pas par voie législative qu'il faudrait procéder,

mais tout d'abord par voie diplomatique. On ne saurait, en effet, restreindre la liberté des ordres religieux sans restreindre à la fois la liberté du culte, et par conséquent violer le Concordat qui la garantit. »

A ces deux réserves, un docte chanoine ajoute quelques considérations empruntées à l'histoire.

« Le Concordat de Napoléon, dit-il, a donné à la France, malgré tant de bouleversements et d'agitations politiques, *cent ans de paix* religieuse. C'est l'œuvre d'un véritable homme d'Etat.

Dans ce Concordat, le principe de l'existence des ordres religieux, en France, est *implicitement contenu*. Ce qui le prouve, c'est que Napoléon lui-même a admis, dans les années qui suivirent, un nombre considérable de congrégations religieuses, sans *penser contredire* l'acte du Concordat.

Seulement, il *s'est cru le droit* de rester *seul juge* des cas où il convenait d'admettre une congrégation en France ou de la déclarer illégale.

En fait, il n'aurait pas hésité à disperser et à faire condamner comme contraires aux lois toutes celles qu'il n'aurait pas officiellement reconnues.

Les gouvernements qui lui ont succédé ont agi d'après les mêmes principes, mais moins autoritaires que lui, ils ont laissé naître, vivre et se développer, à côté des congrégations reconnues, un grand nombre qui ne l'étaient pas.

Celles-ci aujourd'hui l'emportent sur les premières par l'influence et le nombre de leurs membres. Leur existence qui remonte assez loin dans ce siècle, les services rendus à l'Eglise et à la France, à l'intérieur et à l'étranger, la confiance méritée qu'elles ont gagnée auprès des évêques et des laïques, leur donnent une possession d'état légitime, semble-t-il, à tous les esprits modérés.

Cependant, comme aucune reconnaissance officielle ne leur a été donnée, il *semble à quelques esprits* que l'Etat a eu le droit de les dissoudre.

Et l'existence des congrégations reconnues elles-mêmes ne dépend-elle pas absolument du *caprice* du gouvernement? Leur sort n'a pas été fixé, comme celui du clergé séculier, par un acte diplomatique, un contrat synallagmatique, un Concordat en un mot, que l'une des deux parties ne peut pas rompre à son gré.

Aussi, à chaque crise religieuse aiguë qui éclate en France, à chaque réveil de l'esprit jacobin, leur existence est menacée. Nous avons vu les décrets au temps de Ferry, voilà maintenant la loi des associations, demain peut-être ce sera pire et le gouvernement, fût-il d'avis contraire, n'a aucune arme pour résister à l'assaut d'institutions dont il apprécie les services et dont il ne saurait se passer sans de grands embarras.

Ne vaudrait-il pas mieux qu'une *entente avec*

le Pape, réglant les conditions d'existence et d'action de toutes les congrégations et leurs rapports avec les pouvoirs publics, mît *un terme* à toutes les difficultés ?

Voilà dans quel sens il faut examiner l'idée d'un Concordat et juger le désir des éminents prélats qui l'appellent de leurs vœux. »

II. — En soi, s'il s'agissait d'une œuvre sincère, s'il s'agissait d'une négociation à poursuivre avec un Théodose ou un Charlemagne, s'il s'agissait d'un traité de paix solide et durable, souscrit par des parties contractantes qui veulent également l'observer, nous applaudirions des deux mains. Nous convenons même que le concordat de 1801, malgré les accrocs incessants qu'il a subis par la faute du pouvoir civil, a, tant bien que mal, assuré la paix religieuse du XIXe siècle. En l'observant avec une intelligente loyauté, avec le respect dû aux croyances de l'immense majorité des Français, avec un respect non moins scrupuleux pour les initiatives de la liberté, un concordat serait une œuvre bienfaisante. Toutefois, il faut convenir que c'est, par excellence, l'arme à double tranchant, qui protège et qui peut égorger. Tout dépend de la manière de le comprendre et de l'exécuter, en bonne foi, ou avec perfidie.

En principe, l'Eglise et l'Etat peuvent très bien coexister, dans le même territoire, sous l'égide de la liberté réciproque. Un pouvoir catholique

laisse à l'Eglise, toutes ses franchises de droit naturel et de droit divin, très assuré que plus en sera libre l'exercice, plus il en recevra de bienfaits. Un pouvoir, simplement raisonnable, pourrait en faire autant, tout uniment par respect des droits de l'homme et du citoyen. Faites ce qui vous plaira ; vos opérations ne me regardent pas. Cependant, il ne faut pas l'oublier, l'égoïsme des passions humaines et l'orgueil du pouvoir ne s'élèvent pas volontiers à cette hauteur de conception. Napoléon, qui pourtant n'était pas un crétin, crut, parce qu'il chaussait de grandes bottes et maniait une forte épée, qu'il allait courber sous son despotisme l'Eglise et l'Etat. Depuis, les plus médiocres princes, sans souci de ses épreuves et de sa chute, ont tous voulu trancher du Napoléon. Même en république, plus ils sont petits, plus les bottes de Napoléon leur passent par dessus la tête, plus ils veulent en faire sonner les éperons sur le silex-carton de leur politique. Montalembert a trouvé le mot qui les caractérise : ce sont d'affreux petits rhéteurs, qui, en se haussant sur leurs petits pieds, veulent devenir d'affreux petits tyrans.

L'ancien concordat était très court, très clair, très précis, surtout après les longues discussions qui avaient permis d'en libeller le texte ; c'était vraiment un concordat, un échange de cordialités, un instrument de paix. Et cependant l'encre qui l'avait transcrit sur un velin de choix, était à

peine sèche, que déjà Napoléon, par une fourberie sans exemple, pour plaire aux jansénistes, gallicans et révolutionnaires, publiait, dans des articles soi-disant organiques, l'audacieuse désorganisation du concordat. On venait de le signer, qu'il n'existait déjà plus qu'à l'état de lambeau adultéré par la fraude la plus effrontée. Depuis il serait difficile de dire combien de décrets, d'ordonnances, de circulaires, d'avis du conseil d'Etat, ont gratté successivement tous les articles de cette convention. Dès longtemps, ce pauvre concordat ressemblait à un cadavre tombé dans un amas de fourmis blanches ; les chairs avaient disparu, les tissus étaient déchirés, les muscles sans attaches ; il ne restait que les os décharnés, les nerfs dépourvus de force, d'impulsion. Et cependant, malgré cet état de deshérence, vous avez vu les républicains des nouvelles couches, sous prétexte d'exécution stricte, supprimer à peu près tous les articles du concordat, et n'en garder plus, comme arme d'oppression, que le titre. Tout ce que la dérision la plus cynique, tout ce que la haine la plus malfaisante a pu inventer dans l'interprétation et l'application du concordat, ces serfs de la Franc-maçonnerie l'ont admis comme chose jugée et appliqué comme une guillotine sèche. On est allé plus loin ; on est allé jusqu'à faire dire au Concordat ce qu'il ne dit pas ; on a interprété son silence comme une prohibition. Jamais vous

n'avez vu s'accomplir avec une plus désespérante cruauté, le proverbe de Richelieu : qu'avec quatre lignes d'écriture, on peut toujours dresser le gibet et y faire pendre son adversaire.

Parler de concordat aujourd'hui, dans ce bas empire des intelligences, dans cet affolement de toutes les passions, dans ce désarroi de la chose publique, je ne devine pas ce que signifie cet étrange propos. La paix ! mais avec qui, sur quoi, dans quelles conditions ? la paix, quand nous voyons sortir de terre des moissons d'épées et des entassements de couteaux, en attendant mieux. La paix, mais vous l'avez dans le deuxième concordat ; la voici dans la loi contre les associations. Sous prétexte de régler la condition légale des associations — qui, par parenthèse, est réglée, — on vous invente un contrat d'association, et par cette belle raison que les vœux religieux ne sont pas articles de commerce, on veut dissoudre et dépouiller tous les ordres religieux. Le nouveau Concordat, c'est la mort sans phrases ; c'est la proscription des religieux servant de préface à la proscription des prêtres et à la fermeture des églises catholiques. Si vous croyez que les chacals de la presse, les chats-huants de la tribune, préparent autre chose, vous êtes naïfs. Mais cette naïveté, vous n'avez même pas le droit de vous en octroyer le ridicule. Des députés vous l'ont dit sans vergo-

gne : Après les moines, les curés. Il faut que le christianisme tombe.

Une chose qui étonne, dans ce gâchis monstrueux, c'est qu'un évêque ait osé écrire : « Les membres des congrégations religieuses surpassent aujourd'hui, par leur nombre et par leur influence, non seulement le clergé d'alors (le clergé de 1800), mais celui d'aujourd'hui. Il n'est pas *étonnant*, nous devons l'avouer, que le gouvernement *prenne ombrage* de cette situation. » En d'autres termes, la germination, la floraison et la prospérité des ordres religieux, c'est un danger ; il est temps que le gouvernement se mette sur la défensive. Tristes paroles ! malheureux encouragements aux persécuteurs !

Du moment que vous ne vous étonnez pas des ombrages du gouvernement, vous trouvez naturel, nécessaire, qu'il se couvre de son bouclier et s'arme de son épée. Se défendre contre les périls et les hontes d'une invasion, c'est le fait d'un gouvernement sage et résolu. En repoussant par une loi un danger si grave, le ministère a bien mérité de la république. Il n'a plus qu'à monter au Capitole. Vous approuvez donc, vous encouragez même le persécuteur. Si ce n'est pas là, de votre part, une parole inconsidérée, irréfléchie, c'est une trahison.

Quant au nouveau Concordat, dans l'hypothèse invraisemblable où il pourrait se négocier, il ne pourrait manifestement que détruire cer-

taines congrégations et asservir toutes les autres. Ce ne serait même pas une cote mal taillée ; ce serait une spoliation, une expulsion et une oppression. La formule du Concordat qui pourrait s'écrire aujourd'hui, a été donnée par un César du IIIe siècle : *Nomine Christianorum deleto*.

Nous n'avons rien à demander au persécuteur de l'Eglise, que le respect de nos droits, et, puisqu'il les viole, nous devons ceindre nos reins et prendre l'épée. En termes plus doux : nous devons implorer le secours de Dieu et joindre l'action à la prière.

C'est notre foi que Dieu est le souverain maître, qu'il tient dans ses mains les cœurs et sonde les reins, qu'il assortit les événements aux desseins de sa miséricordieuse sagesse. Nous devons le prier ; nous devons mettre la toute-puissance du ciel, au secours de notre malheureuse faiblesse. La prière est facile à tous ; elle est le devoir spécial de plusieurs. Mais quand Moïse priait sur la montagne, les Israélites combattaient dans la plaine. Quand les princes se furent agenouillés à Winkelried, ce fut pour se ruer sur l'ennemi avec un plus viril courage. Croire que Geneviève seule a arrêté Attila, que Jeanne d'Arc seule a délivré Orléans et expulsé les Anglais, c'est une erreur puérile. Un seul homme a arrêté le fléau de Dieu, c'est S. Léon le Grand, mais Léon était le vicaire de Jésus-Christ ; Attila

vit sur sa tête les clefs de Pierre et l'épée de Paul. Derrière Geneviève se dressait la framée des Francs ; derrière Jeanne d'Arc étincelait l'épée de Dunois et de Xaintrailles. C'est donc l'action, rien que l'action, qui, sous la bénédiction de Dieu, doit nous arracher de l'esclavage et briser les chaînes qui pèsent lourdement sur nos épaules.

Et pour ce combat, qui doit, au jour prochain, nous donner la victoire, que demande-t-on ? Est-ce votre sang ? Non, Est-ce votre liberté ? Non, Vous devriez être prêts à ce double sacrifice, s'il était nécessaire, si vous aimez réellement votre patrie et votre Dieu. On ne vous demande pas autant. Ce qu'on sollicite de vous, de vos convictions, de vos intérêts, de votre honneur, ce sont, avec vos prières, quelques pièces d'argent, retranchées à d'inutiles plaisirs, pour alimenter l'ardente bataille qui va s'engager dans l'arène du suffrage universel, pour équiper, pour soutenir ceux qui se battront pour vous la plume au poing, la parole aux lèvres, le nom jeté à travers la mêlée, comme un cri de guerre, brandi comme un drapeau.

Ce qu'on vous réclame, c'est de faire votre devoir de propagande, dans toute l'étendue de votre sphère, dans l'orbite de votre rayonnement. Ce qu'on vous réclame, ce n'est pas d'élever des barricades, de braver des lois, de fomenter des insurrections ; c'est de saisir le

glaive électoral et d'abattre, avec ce glaive flamboyant, les hordes de francs-maçons.

Ou alors vos prières, vos processions, vos pèlerinages à Lourdes, à la Salette, à Sainte-Anne d'Auray ne sont qu'un voile pour cacher votre couardise et laisser à Dieu cette part d'initiative qui incombe, comme un devoir, à votre foi et à votre conscience.

Remplissez d'abord ce devoir largement, grandement ; faites tout ce que vous pourrez, Dieu fera le reste. Vous aurez alors le droit de compter sur le secours surnaturel, sur le prodige, sur le miracle. Alors la vierge pleurante de la Salette retiendra le bras de son Fils ; alors la Vierge triomphale de Lourdes vous donnera la victoire. En inscrivant la croix sur votre drapeau, en portant ce drapeau dans les saintes batailles, vous renouvellerez le miracle du pont Milvius : *In hoc signo vinces.*

Priez donc ! mais battez-vous ! stérile et dérisoire est la prière qui n'est pas le prélude de l'action et quant à parler du Concordat, c'est la plus étrange illusion, lorsqu'une des parties contractantes se prépare à dresser l'échafaud.

Vico et Hégel parlent, quelque part, de la possibilité d'une histoire où il n'y a pas de noms propres. On peut l'écrire par des déductions philosophiques ou par des conséquences tirées des formes du gouvernement. Le présent chapitre n'affecte pas de telles visées ; mais, bien qu'il

ne cite pas de noms propres, il est d'une absolue véracité historique. C'est une joie pour notre âme que la logique nous ait permis de l'économiser, dans un vœu de paix et dans un sentiment de respect.

CHAPITRE VII

LA RESTAURATION DE LA FRANCE.

Le schisme, c'est la ruine de l'Eglise et la destruction de la France. Pour rendre la France à sa vocation providentielle, il faut conjurer le schisme, en resserrant les liens qui rattachent à sa Mère la Fille aînée de l'Eglise et en resserrant aussi les liens qui rattachent le sacerdoce à Jésus-Christ.

Les mystiques ont pour devise : *Ad Christum per Mariam* ; nous, notre devise est : *Ad Christum per Papam*.

Tous les peuples perdus pour la foi catholique, se sont perdus en se séparant du Pape. Pendant cinq siècles, la France s'est laissée aller à un particularisme doctrinal et moral qui l'éloignait graduellement de l'Eglise, pour aboutir, un jour, au schisme. La contradiction du schisme consiste en deux choses : la ferme adhérence de tous les sièges épiscopaux à Rome, par l'infrangible lien du droit canon ; la ferme adhérence de tous les prêtres à Jésus-Christ par un surnaturel renouveau de vertu Apostolique.

Sans rien contester, sans rien discuter, surtout sans jeter la pierre à personne, nous disons que le droit canon est la lumière et la force d'un diocèse ; qu'il est un bouclier pour la défense, une épée pour le combat et avant tout une grâce pour la conduite. On dit de nos jours : la force prime le droit ; non, c'est le droit qui doit primer la force, et conduire les passions et faire fleurir les vertus. Je ne comprends pas une société sans loi ; je ne comprends pas une société florissante sans droit. En droit, le Pape est l'évêque de tous les diocèses ; il est évêque, sans doute, selon le droit canon. Eh bien, puisque le premier pasteur du diocèse suit ce droit, pourquoi le second pasteur, l'évêque local, ne suivrait-il pas ce même droit ? D'autant que si, à la place de ce droit, vous n'avez que l'arbitraire d'un homme, l'arbitraire ne peut vous donner que ce qu'il a, l'incertitude dans ses conseils, la faiblesse dans ses actes, l'incohérence dans son gouvernement. En deshérence de droit, il y a retrait de grâce, absence des bénédictions d'en haut, il y a autant de systèmes d'administration ecclésiastique, qu'il y a de têtes mitrées. Chaque évêque ne peut moins faire que de se croire infaillible et impeccable ; son successeur fera de même. La vie de nos églises, c'est un perpétuel recommencement. Mais nous ne renaissons que pour mourir.

Le grand anathème de ce particularisme administratif, c'est qu'il nous met à la merci du

gouvernement; c'est qu'il est la préface du schisme. Le gouvernement n'a qu'à codifier la pratique de l'arbitraire, la synthétiser, la promulguer, l'imposer et le schisme est fait. Nous ne serons plus gouvernés qu'au nom de gouvernement civil. C'est un fait constant de l'histoire : dès que le droit canon est exclu, les petits règlements de l'arbitraire sont l'ouverture du Nomo-Canon.

Les pratiques individuelles avaient amené la confusion et l'inertie ; le prince remet l'ordre et en mettant la main sur l'Eglise, il paraît la sauver. De fait, il la tire de sa propre anarchie, pour la mettre en esclavage.

La France meurt, parce que nos églises ont déserté le droit canon. Dieu ne peut pas bénir la violation des lois de son Eglise : il nous laissera périr, si nous nous obstinons dans nos aveuglements.

La législation civile, dites-vous, fait obstacle. Cet obstacle, il faut, pour notre salut présent et futur, le briser. Si vous le croyez invincible, rendez le droit canon obligatoire au for de la conscience. La sanction spirituelle de ce droit suffit pour en assurer le respect et nous en conférer les grâces.

Je n'appuie pas sur ce sujet grave, capital d'ailleurs dans l'espèce (1) ; mais je veux appuyer davantage sur le renouvellement moral du sacer-

(1) Cf. Mgr Fèvre, *De la restauration du droit pontifical en France*, 1 vol. in-8°, Paris, Beauchesne.

doce. Si les fidèles, les prêtres et les évêques sont fondés en vertus, tous les empiétements de l'Etat sur l'Eglise ne feront pas brèche à ses mœurs, mais ne feront, par l'épreuve, qu'augmenter sa force. De bons choix d'évêques doivent conjurer le péril ; mais les évêques, même exemplaires, ont besoin du concours de prêtres formés sur l'idéal divin du Rédempteur. Aussi bien la rédemption se continue toujours : *Christus semper venit*, dit Thomassin ; elle doit se continuer comme l'Homme-Dieu l'a inaugurée : *Qualis ab incœpto*. « Pour sauver la France, disait le cardinal Gousset, il faut de bons évêques et de bons curés. » C'est du curé que j'ai présentement souci.

Ce qu'il y a de moins gâté, de plus sain, de plus viril, dans nos églises, c'est le curé de campagne. Châteaubriand, Lamennais, Cormenin, Lamartine ont fait, de cet apôtre rustique, des esquisses ravissantes ; il serait téméraire de courir sur leurs brisées. Mais il n'est que juste de rendre, à ce Chrysostôme champêtre, un juridique hommage ; et il peut être utile de le prémunir contre la contagion de la pourriture.

En comparaison, les prêtres de ville l'emportent généralement sur les ruraux sous le rapport de talent. Mais plus occupés, ils ont moins de loisirs pour l'étude ; l'apparat de leur ministère leur donne plutôt le vernis mondain que la profondeur réelle ; et, absorbés par les petits dé-

tails, ils ne se forment pas, autant qu'on le croirait, par l'expérience. Souvent ils manquent de piété ; et, par suite, se plaisent au monde.

A ces causes d'infériorité s'ajoute une disgrâce. Les villes épiscopales sont toutes des foyers de coteries ; elles possèdent de petites confréries d'admiration et de dénigrement mutuels, dont tous les membres ont une haute idée de leur excellence et d'iniques préjugés contre le curé de campagne. Grâce à leur habileté caressante, ils tâchent d'envelopper l'évêque dans un réseau d'adulation et se font attribuer tous les bons postes. Quant au petit rural, il promène son mobilier sur les routes ; il est inamovible par en bas et mobile en proportion.

Autrement les disgrâces n'empêchent pas la noblesse de son rôle. D'abord, au village, il est incontestablement, le premier personnage. Le maire, il est vrai, est un malin ; les municipaux portent des bonnets superbes ; l'instituteur est généralement un anti-curé. A raison de son instruction supérieure et de son éducation sacerdotale, le curé est toujours fort au-dessus de ses paroissiens, même bourgeois, au moins par le caractère de ses fonctions ; et s'il est vraiment humble, il n'exercera qu'une plus incontestable prééminence.

D'ailleurs, il est seul de son espèce. Prêtre, il a au front l'auréole du Christ. Pour les fonctions du culte, il jouit d'une nécessaire indé-

pendance. Pour le temporel, il est à peu près dépossédé par les lois et ordonnances ; mais pour rester, comme le charbonnier, maître dans sa cabane, il a toutes sortes de moyens imprévus à la loi et insaisissables à la justice. Quant au spirituel, le pasteur des âmes est soumis, sans doute, au contrôle lointain de l'évêque ; mais il faut être un quintuple maladroit pour provoquer, par ses excès, l'intervention du prélat. Qu'il récite pieusement son bréviaire ; qu'il dise la messe sans brûler trop de cire ; qu'il administre tous les sacrements selon le vœu de ses paroissiens, il n'en faut pas plus pour acquérir la réputation de bon curé. Avec cela, s'il dédaigne de se préoccuper des affaires municipales ; s'il est bon pour les pauvres, exact près des malades, doux aux enfants, indulgent pour les premières communions, pas vétilleux au saint tribunal, c'est la crême des hommes. Que si, par surcroît, il possède un peu de voix et quelques divins secrets de l'éloquence, c'est, à juste titre, le phénix du village.

D'ailleurs, il y a, dans la vie humaine, tant de misères ; en présence de ces misères, tant d'ignorances, que le prêtre peut toujours offrir gracieusement un concours utile ou de sages conseils. Dans tous les accidents de la vie, il a un beau rôle à remplir. Quant aux services qu'il peut rendre dans toutes les éventualités de la vie contemporaine, ils sont innombrables. Malgré le

petit esprit d'anticléricalisme, les requêtes du prêtre sont bien vues partout et c'est encore l'homme qui a le plus la confiance du peuple.

Autant le ministère public du curé est rayonnant de grâce, autant sa vie privée est abreuvée d'ingratitudes. En général, les prêtres sortent aujourd'hui des derniers rangs du peuple ; dans leur origine, il y a un certain atavisme qui les empêche de comprendre parfaitement les grandeurs du sacerdoce. Le grade est élevé, l'âme est infime ; la fonction est divine, l'agent est à peine un homme, et dans une charge qui réclame une sublime indépendance, il n'est pas rare de rencontrer les complaisances du servilisme.

La Révolution a donné, du christianisme, un commentaire mystique, dont la conséquence forcée est la pauvreté des prêtres. Le prêtre, qui n'a pas de patrimoine, ne peut se mettre en ménage sans contracter une dette ; et, chaque année, si peu qu'il ait de charge domestique, peut à peine nouer les deux bouts. Cette indigence exige des qualités morales d'une rare perfection. Si peu que notre homme paie tribut à la faiblesse humaine, le voilà perdu.

Le plus fort, c'est que ce pauvre curé, qui n'a ni sou ni maille, est contraint à une édifiante charité. Si pauvre soit-il, il trouve aisément plus pauvre encore, et doit se commander, en temps opportun, les nécessaires sacrifices. Que si, songeant à l'avenir, à la vieillesse, ou simplement

pour liquider son entrée en ménage, il se laisse aller à l'avarice, c'est un curé doublement fini : fini, parce que le villageois n'accorde aucune confiance au curé avare ; fini, parce que l'avarice est la marque des plus bas instincts. Les prêtres qui ramassent des pièces de cinq francs sont des hommes de peu ; ceux qui entassent des pièces d'or, sont communément des misérables.

Le plus beau sort que puisse avoir un curé, c'est de posséder quelques talents et d'aimer l'étude. La sainte passion de l'étude ne va bien avec aucune autre. Dans l'amour de l'étude, dans la recherche de la haute science, il y a une noblesse. Les curés de campagne ont beaucoup de loisirs. S'ils se laissent absorber par les vulgarités de la vie, ils ont bientôt perdu le peu de savoir qu'ils avaient apporté du séminaire ; et s'ils cèdent aux petites pratiques du sensualisme, ils tombent dans la platitude. Chose étrange! ces hommes qui ont fait des études supérieures, n'éprouvent plus aucun attrait pour les travaux de l'esprit : ils en savent, disent-ils, beaucoup plus qu'il ne leur en faut, et ce propos est la preuve qu'ils ne savent rien. La vie commune d'un certain nombre ne consiste plus qu'à recevoir ou à offrir des déjeuners.

Les déjeuners du presbytère jouissent d'une réputation méritée. L'amphytrion fait bien les choses, surtout parce qu'il ne fait pas ordinairement si bien. Dans son discours de Romans,

Gambetta craignait le complot des curés et leur propre gouvernement. Des curés conspirateurs, il faut une forte dose d'imagination pour inventer ce complot et une grande faiblesse d'esprit pour y croire. Les curés gouvernent leur paroisse tant bien que mal, c'est leur devoir. Le complot des curés ne dépasse guère les manœuvres du jeu de cartes. Le pire serait que pour tromper leurs ennuis ou pour ne pas s'en créer, ils se laissent aller aux amusements et se confinent dans le machinisme de leur fonction.

La vie d'un curé doit être très sérieuse ; si elle ne l'est pas, c'est un grand malheur. Malgré tous les artifices, toutes les réunions, tous les amusements, tous les voyages, la vie du curé de campagne est condamnée à l'isolement et à la gravité : que faire ? Si l'étude continue est abandonnée, on se rabat sur les journaux, sur la chasse, sur la pêche, sur le jardinage, la menuiserie. Certains travaux offrent de réels agréments, mais seulement comme récréation; s'ils prennent trop de place, ils ne deviennent plus qu'une forme très dangereuse de la paresse d'esprit.

Il y a des exceptions qui relèvent la masse. C'est le caractère propre du presbytère de campagne d'avoir produit, en ce siècle, une foule d'hommes distingués dans tous les genres d'étude et de bonnes œuvres. Dans tel diocèse, que je pourrais citer, on a vu, depuis un siècle, cinquante prêtres hors ligne, et c'est beaucoup.

Ceux qui ne sortent pas du commun, ne sont pas communs pour autant : ce sont encore des hommes d'élite, au moins relativement. Il y en a que tout le monde connaît, qui sont illustres par dessus tous les autres : des curés très savants, comme Gorini, très saints, comme le curé d'Ars. Sans atteindre jusqu'à cette illustration, il y a des Gorini ignorés, qui étudient avec le plus louable courage ; il y a des Vianney inconnus, qui se consument devant Dieu et devant les hommes, comme l'huile de la lampe sainte. Le plus grand nombre d'ailleurs remplit, au moins convenablement, les devoirs du ministère pastoral. Un mauvais curé est l'exception ; et, lorsqu'il est tel, il ne réussit guère à se faire supporter.

La grande épreuve du sacerdoce, c'est le célibat. Le célibat, c'est, dans un vase d'argile, la vertu des anges, gardée par la grâce de Jésus-Christ. Cet engagement, pris à vingt-cinq ans, étonne ; il est, en effet, terrible. S'il est noblement tenu, il met une auréole au front du prêtre ; dans son cœur, une vigueur inépuisable ; dans son âme, toutes les ardeurs du prosélytisme. Beaucoup de gens aujourd'hui ne croient même pas à la possibilité de cette vertu ; d'autres la croient d'une pratique très difficile, à des hommes qu'ils voient vivre bourgeoisement, sans faire grand'chose d'exténuant, buvant de l'eau-de-vie, fumant, rivalisant avec les laïques, par tous les côtés humains de la vie. Les paysans,

eux, n'y vont pas par quatre chemins ; ils croient le prêtre esclave de vices secrets ou engagé dans des aventures inconnues et le poursuivent d'implacables, mais absurdes soupçons. Un homme sobre, studieux, dévoué, consacré à Dieu dans toute sa personne, élevé dans ses pensées et ses sentiments, se contient beaucoup plus facilement qu'on ne le suppose ; s'il est seulement, mais vraiment honnête, étant donnée l'honnêteté publique, il ne rencontre même pas la pierre d'offense.

A mon avis, le grand écueil du célibat n'est pas le vice, c'est la vertu. Je suppose un prêtre, à peu près parfait, et il y en a beaucoup plus qu'on ne pense. Ce prêtre est jeune, fort et beau de cette beauté virile qui achève le lustre de la force. On ne le voit que de loin, dans un nuage d'encens. Son ministère s'adresse aux âmes. En chaire, il aborde toutes les questions qui intéressent l'âme humaine; il dit les plus touchantes vérités ; il les dit du meilleur de ses sentiments ; il éclaire, il émeut, il entraîne. En chaire, il a ouvert son cœur ; au confessionnal, les dames ouvrent aussi leur cœur et permettent d'y lire. Ce n'est pas, je le sais, une tentation ; l'aveu des péchés produit, dans l'âme du prêtre, une charité compatissante, mais sans faiblesse. Cependant il s'établit entre les âmes, un commerce de la plus haute délicatesse. Nous avons dit que le prêtre a trente ans ; il est seul pour toujours ; il

en éprouve parfois une profonde mélancolie : il est d'ailleurs d'autant plus tenté qu'il est plus pur. Dans son attitude, dans ses démarches, dans ses discours, quoi qu'il en ait, passe quelque chose qui trahit l'état de son âme, ce n'est qu'un regard fugitif, un sourire à peine accusé, un soupir à demi éteint, quelque chose sorti du cœur et qui va au cœur. Les femmes sont certainement très vertueuses, mais elles ne le sont pas toutes. L'expérience prouve qu'il n'est pas difficile d'éviter les pièges tendus à la vertu du prêtre, mais enfin il y a ici un écueil. Je me borne à le signaler : sentinelles, prenez garde à vous !

Mon intention ne saurait être de sonder les plaies du sacerdoce. Quand il s'agit d'une masse d'hommes, je sais qu'il faut toujours faire, à la faiblesse humaine, une part, si petite soit-elle. Au regard du péril, il faut placer les forces de conservation et les ressources de persévérance. Le monde est comme la mer ; il a ses flots mobiles, ses écueils cachés, ses tempêtes fréquentes. Cependant, si tous les vaisseaux sont à la merci des ouragans, bien peu périssent, surtout par la faute du capitaine.

Depuis vingt ans toutefois, le clergé est en pleine déroute. La considération des masses, pour le sacerdoce, est descendue à peu près au-dessous de zéro. Parce que le gouvernement s'est déclaré anti-clérical, les paysans, — et ils ne se trompent pas beaucoup, — en concluent qu'il

est anti-religieux, disons le mot tout cru, athée. Eux qui sont à peu près sans culture morale, et de plus, très passionnés, sont juste assez instruits pour se permettre, au regard des prêtres, les plus malignes rubriques de l'insolence. Le curé n'est plus seulement, comme autrefois, l'objet des vexations municipales, le bardeau du maire et de ses conseillers ; il est le souffre-douleur des plus basses classes de la population, et jusqu'au pauvre, qui va tendre la main à sa porte, tout le monde lui jette la clameur de Haro.

Pour peu que ces belles mœurs continuent et s'aggravent encore, pour devenir curé, il faudra avoir tué son père et sa mère. En attendant, je le dis tout haut, le curé de campagne qui, dans une fonction si haute et un sort si triste, reste un brave et loyal prêtre, fidèle à tous ses devoirs, est un cœur de héros.

Une défaillance générale s'est accusée et précipitée depuis trente ans. En déterminer l'intensité, l'étendue et la profondeur, est chose à peu près impossible. Il faut, sur ce chapitre, se borner à des constatations sommaires, s'abstenir de déclamations et surtout de vaticinations désespérantes. Mais on dit, par forme d'adage : Tel prêtre, tel peuple. Autrement dit, le prêtre fait le peuple à son image. Or, si grande indulgence que vous portiez dans l'appréciation des mœurs populaires, surtout dans les villes, vous ne pouvez vous dissimuler les horreurs de la

corruption. L'individu isolé, pris aux heures de calme, offre encore quelque chose de rassurant ; la masse, dans ses emportements, paraît également prête aux saturnales et aux jacqueries. Plus de foi, plus de loi, plus de respect, plus de mœurs, plus rien qu'un féroce égoïsme. La réserve de l'avenir paraît même compromise. La femme est enfiévrée de luxe et de luxure ; la jeunesse impudique ; l'enfance déjà criminelle. « La société est en poussière », disait Royer-Collard ; que dirait-il aujourd'hui ? La poussière s'est détrempée ; aujourd'hui, c'est de la boue vivante. Quelles fautes a pu commettre, quels torts a dû se donner le clergé français pour produire un tel peuple ?

La corruption nationale, il ne faut point l'oublier, a beaucoup d'autres agents. Le gouvernement, l'administration, la magistrature, l'armée, l'enseignement à tous les degrés, la presse surtout, ont eu, dans cette œuvre de démoralisation, leur part respective. Il ne faut rien exagérer, et la corruption encore moins qu'autre chose. Les générations se suivent et se ressemblent. En fait de corruption, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Mais enfin, par institution divine, par mission spéciale, par ministère quotidien, le clergé est la lumière du monde et le sel de la terre. C'est au prêtre à produire le bien, ou, au moins, à empêcher le mal, par la lumière, par la grâce et par l'autorité de l'Evangile. Et puisque

la France est en train de périr, est-ce que l'équité patriotique n'oblige pas de crier aux prêtres: Qu'avez-vous fait de la France ?

Vous m'objectez que les triomphes effrayants du mal s'expliquent par le nombre de ses agents et de ses victimes, sans que le clergé ait sensiblement dérogé au devoir. Sans doute, faute de contrainte morale et sociale, nous voyons se produire la révolte simultanée de toutes les passions. La philosophie nous apprend que naturellement le mal l'emporte sur le bien. Mais *surnaturellement* le bien doit l'emporter sur le mal. Jésus-Christ a vaincu le monde pour tous les temps ; les apôtres ont vaincu la pire des corruptions ; les missionnaires, dans les îles de l'Océanie, réitèrent encore sous nos yeux, par les mêmes procédés héroïques, les merveilleux succès des apôtres. Jésus-Christ a été crucifié, il y a dix-neuf siècles, à Jérusalem ; depuis, le déluge de son sang a couvert le monde et rendu l'Eglise immortelle. La puissance de Jésus-Christ n'a pas subi de diminution et ne doit pas subir d'éclipse. Les Français ne sont pas plus corrompus que les païens, pas aussi dégradés que les sauvages ; la plupart sont baptisés et ont appris l'Evangile. Si donc le clergé assiste impuissant aux triomphes du mal, c'est qu'à des maux plus grands, il n'oppose qu'une vertu commune et a oublié la formule apostolique : Vaincre le mal par le bien. La question revient avec une indé-

clinable autorité : Qu'avez-vous fait de la France ?

J'aime trop les prêtres pour ne pas leur dire la vérité, avec l'intransigeance des saintes doctrines. Si vous faites du sacerdoce un métier pour gagner de l'argent et bien vivre à rien faire, que des génuflexions ; si vous prêchez l'Evangile et si sa vertu n'éclate pas dans vos mœurs ; si vous buvez, chaque matin, le sang de Jésus-Christ et si ce sang ne fait pas de vous des héros ou des victimes, eh bien ! vous n'êtes pas des prêtres dans toute la force du terme. La foule n'a plus besoin de vous pour connaître Dieu et aimer Jésus-Christ. Les prêtres l'empêchent de voir le ciel ouvert et Jésus vainqueur, debout sur son trône. Eux, du moins un trop grand nombre, sont les ministres d'un Christ qui n'est pas mort en croix ou avec lequel ils ne savent plus mourir : ils le diminuent, ils le défigurent, ils le coupent en deux et voilà la cause de leur impuissance.

J'ai foi à la résurrection de la France par les prêtres de Jésus-Christ. Les prêtres ont fait la France comme les abeilles font la ruche ; à eux de la conserver, à eux de l'arrêter sur le bord de l'abîme et de la porter d'un bras vigoureux, sur les hauts sommets de la rédemption. Ma plume travaille dans cette espérance : mais elle ne peut s'accomplir que par l'héroïsme du sacerdoce.

Après dix-neuf siècles de persécutions et de combats, le christianisme n'a rien perdu de sa

vigueur. Aujourd'hui, depuis l'Oural jusqu'aux montagnes Rocheuses, dans les Moujicks russes et les Settlers américains, l'Evangile opère comme autrefois chez les artisans de la Galilée et de la même façon pour substituer à l'amour de soi, l'amour de Dieu. Pour quatre cent millions de créatures humaines, l'Evangile est encore le foyer de la lumière, l'école de la vertu, l'organe spirituel, la grande paire d'ailes indispensable pour soulever l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa vie rampante et de ses horizons bornés ; pour le conduire à travers la patience, la résignation, le bon espoir, jusqu'à la sérénité ; pour l'emporter, par delà la tempérance, la pureté, la bonté, jusqu'au dévouement et au sacrifice. Toujours et partout, depuis dix-neuf siècles, dès que les ailes du christianisme défaillent ou qu'on les casse, les mœurs publiques et privées se corrompent, les nations ci-devant chrétiennes sont en péril de mort.

Depuis un siècle, la Révolution s'acharne à expulser l'Evangile ; et la société gît dans l'égoisme, se dissout dans la volupté, quand elle ne va pas jusqu'au crime. Sous prétexte que le Christianisme avait perdu son énergie, la Constituante lui prit ses biens et ses libertés ; l'Empire consacra les spoliations et les servitudes, et l'on s'étonne que l'Evangile, réduit à l'état d'entité vaporeuse, ne sache plus transformer le monde. Les masses, desséchées sous le souffle brûlant de

l'indifférentisme, réclament le bienfait de la foi. Il n'est même pas rare que les impies, fatigués d'eux-mêmes, tournent en soupirant leurs regards vers cette religion dont ils éprouvent l'impérieux besoin. Or, admirez l'intelligence et la bravoure des prêtres ! Au lieu de se mettre à la tête du siècle, comme des coryphées ; au lieu de diriger les masses, d'exercer moralement leur empire, ils se mettent à la queue du siècle pour le suivre. Sous prétexte qu'il faut être de son temps et de son pays, au lieu de réformer le siècle, ils ne songent plus guère qu'à s'y accommoder, à se conformer à ses désirs, à concilier Dieu avec le Veau d'or. Parce qu'on leur a dit d'aller au peuple, au lieu de lui prêcher l'Evangile de Jésus-Christ, ils parlent d'un Evangile philosophique, politique et économique. On doit former le prêtre *pour* le temps et non pas *sur* le temps. Modeler le prêtre sur le monde actuel, voilà le grand mal auquel concourent, qu'on le veuille ou non, les conférences sociales dans les séminaires, les cercles d'études sociales dans le jeune clergé, cercles et conférences que doivent couronner logiquement des congrès ecclésiastiques. On me dit que c'est un progrès démocratique ; non, c'est la Révolution qui frappe à la porte de l'Eglise et qui demande à entrer.

Celui dont le regard fait trembler la terre, se réjouit de nos œuvres, lorsqu'elles manifestent

sa puissance ; il doit se voiler la face, quand le serviteur veut prendre la place du maître. Le vicaire de Jésus-Christ, Léon XIII, dans la durée de son pontificat, s'est adressé cinq ou six fois au clergé français, pour lui rappeler le droit de l'Eglise, lui prêcher la haute science, l'exhorter à l'étude savante de la philosophie chrétienne, de la théologie et de l'histoire. Naguère il s'adressait encore à ce même clergé, pour lui prêcher toutes les vertus sacerdotales et le ramener à la stricte observance de la discipline romaine. Voici le programme d'action qu'il trace aux prêtres :

« En présence des efforts combinés de l'incrédulité et de l'hérésie, pour consommer la ruine de la foi catholique, ce serait un vrai *crime* pour le clergé, de rester hésitant et inactif. Au milieu d'un si grand débordement d'erreurs, d'un tel conflit d'opinions, il ne peut faillir à sa mission qui est de défendre le dogme attaqué, la morale travestie, la justice trop souvent méconnue. C'est *à lui* qu'il appartient de s'opposer comme une barrière, à l'erreur envahissante et à l'hérésie qui se dissimule ; *à lui* de surveiller les agissements des fauteurs d'impiétés, qui s'attaquent à la foi et à l'honneur de cette nation catholique ; *à lui* de signaler leurs ruses et de démasquer leurs embûches ; *à lui* de prémunir les simples, de fortifier les timides, d'ouvrir les yeux aux aveugles. Une érudition superficielle,

une science vulgaire *ne suffiront point* pour cela ; il faut des études solides, approfondies, continuelles, en un mot, un ensemble de connaissances doctrinales, capables de lutter contre la subtilité et la singulière astuce de nos modernes contradicteurs. »

Je voudrais pouvoir graver cette dernière Encyclique du Pape, en lettres d'or, dans tous les presbytères, ou plutôt dans le cœur de tous les prêtres catholiques de France.

Lui, *lui*, *lui*, le prêtre, c'est l'homme que le Pape appelle au salut de la France. Séculiers et réguliers, unis par un pacte fraternel, doivent, avec le même esprit et le même cœur, se dévouer à ce grand ouvrage. Or, pour sauver le pays, il faut que le prêtre unisse, à une science élevée, une héroïque vertu ; il faut qu'il joigne à l'humilité de Bethléem, au travail obscur de Nazareth, la gloire du Thabor et le sang du Calvaire. Le prêtre, pour être un thaumaturge, n'a besoin que d'être prêtre ; plus il est vrai prêtre, plus il est fort : les ressources humaines l'affaiblissent ; la sagesse humaine le compromet ; la croix toute nue, voilà sa force. C'est une croix de bois qui a sauvé le monde.

Que si les prêtres s'obstinent aux artifices vulgaires, aux petites habiletés, aux combinaisons de l'humaine sagesse ; s'ils se cloîtrent dans leur petit bien-être : ils resteront confinés dans l'impuissance. Que le peuple, irrité de cette

impuissance, décharge sa colère sur ces prêtres inutiles, il n'immolera guère que des victimes sans vertu. Mais si les prêtres manquent à la France, la France manquera à l'humanité. Le monde sera livré aux puissances infernales, que la foi nous montre acharnées à la destruction du genre humain.

CHAPITRE VIII

LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Le salut de la France par l'Eglise, le salut de l'Eglise par la France : telles sont les deux propositions, tel est le bouquet spirituel de cet ouvrage, petit, il est vrai, par son volume, mais de haute importance par ses enseignements.

Au moment où cet écrit s'achève d'imprimer, la puissance destructive qui, par antiphrase, s'appelle le gouvernement, publie le règlement d'administration pour l'application de la loi contre les congrégations religieuses. Ce règlement, préparé par une commission de sectaires ; passé à l'alambic par ce groupe de tyrans anonymes qu'on appelle le Conseil d'Etat, ne se borne pas à appliquer une loi déjà dure ; il en aggrave, par pur fanatisme, et sans titre aucun, la plupart des dispositions.

L'aggravation, à nos yeux, la plus significative, c'est que le ministère veut séparer *absolument* les congrégations religieuses de la principauté Apostolique ; il ne veut plus que les ordres religieux relèvent *directement* du Saint-Siège ; il

exige que ces grands ordres, qui s'adressent au monde entier, soient, pour la France, sous la coupe des évêques. Et comme les évêques sont sous la coupe du gouvernement, d'un côté, par la loi, le gouvernement détruit en principe les congrégations ; de l'autre, par les évêques, il les tient dans sa main et, ce qu'il ne peut actuellement détruire, il pourra, quand il le voudra, le réduire à néant. C'est *le schisme flagrant*, consommé pour les institutions monastiques. Les plus sales journaux des juifs, des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons... et des ministres, — car ils n'en ont pas d'autres, — ne nous permettent plus, à cet égard, l'ombre d'un doute. C'est la mort par étranglement derrière une porte ottomane, sans phrase inutile, sans ombre d'éclat.

Spectateur attentif de ce complot qui se poursuit depuis longtemps, soupçonnant quelque anguille sous roche, nous avions vu, sans surprise, deux jeunes évêques, encore humides de l'onction épiscopale, de compagnie avec sir Lupus-Dumay, s'en aller délibérer à Rouen sur le moyen de supprimer sans bruit les congrégations religieuses. Nous avions vu, toujours sans surprise, de ces délibérations, sortir ce projet de concordat, ouverture la plus surprenante, de la part de gens qui ne sont pas fous, ni, je veux l'espérer, traîtres. Enfin voici la disposition qui découvre tout le plan des nouveaux

Judas : c'est à eux que seront commises ces congrégations arrachées à la tutelle du pape ; et vous pouvez être assurés d'avance qu'elles seront joliment gardées. Naturellement, les évêques, simplement honnêtes, se refuseront à cette investiture *schismatique* ; mais il est bruit depuis longtemps, à Paris même, qu'ils sont, au bas mot, vingt dans des dispositions diamétralement contraires. Je n'en éprouve ni chagrin, ni surprise, ni crainte d'aucune sorte. Il est nécessaire que les scandales éclatent ; malheur à ceux par qui vient le scandale.

Je n'insiste pas sur cette désolation dans le sanctuaire ; mais, malgré l'épaisseur des ténèbres qui pèsent sur la pensée française, je crois urgent de rappeler que, parmi les éléments de notre restauration nationale, le plus efficace, ce sont les ordres religieux.

Parler des monastères à l'ouverture du XXe siècle, préconiser leurs bienfaits, lorsqu'on les détruit, va s'écrier le contradicteur : est-ce bien le moment d'un pareil anachronisme ? C'était déjà trop tard, il y a trois siècles, lorsque Luther posa la question du Christianisme tout entier. Hier on défendait l'Evangile contre les assauts du philosophisme encyclopédique. Aujourd'hui c'est la loi naturelle, la notion du droit, le bon sens, les notions les plus vulgaires qu'il faut sauver du naufrage. Demain, nous devrons nous estimer assez heureux si nous pouvons maintenir

la croyance en Dieu. Est-ce bien le temps de parler des monastères et de les présenter comme éléments nécessaires de restauration nationale?

Peut-être, nous allons, si déjà nous n'y sommes, à une débâcle qui n'a d'analogue, en histoire, que la chute de l'empire romain, le renversement de la société antique, les invasions des barbares. Au milieu de ces ruines, eut-on souci de démontrer aux destructeurs, le droit radical des vaincus, la possession imprescriptible des proscrits, les titres primordiaux du vieux monde, mis à l'encan à la criée des barbares ? Ces bandits eussent crié cent fois plus fort, en se moquant avec les plus amères railleries. Les évêques se prirent-ils de front à l'arianisme des conquérants, et, par d'éloquentes apologies, prouvèrent-ils que Jésus-Christ est le vrai fils de Dieu ? Pas du tout: ils bâtirent partout des monastères.

La pensée fut unanime. Les papes, les évêques, les conciles, les empereurs, les premiers chefs barbares qui se convertirent, les ducs, les comtes, les seigneurs féodaux, leurs fils, leurs filles couvrirent soudainement, par toute l'Eglise, l'immensité des ruines, de vastes et puissantes communautés, où bientôt s'élevèrent des cités et des peuples. Ce langage fut compris: un monastère, c'était l'église en raccourci, la cité en miniature, le type palpable d'un monde nouveau. On vit et on fit ; et, pour mille ans et plus, la chose publique fut constituée.

On veut anéantir aujourd'hui ce qui a fait, pendant quinze siècles, la fortune de l'Europe et la gloire de la France. On revient, par la barbarie des idées, à la barbarie des destructions. En détruisant les congrégations religieuses, on veut livrer le monde, sans assistance, à son irrémédiable misère et le sceller dans le tombeau infâme du satanisme. Mais, comme dit Montaigne, s'ils sont assez aveugles, assez impies, assez hardis, ils ne seront pas assez forts. Les chênes et les moines sont éternels, ajoutait Lacordaire, au moins en ce sens qu'ils répondent à tous les plus nobles besoins de la nature humaine, et à toutes les exigences d'une société régulière.

I. — Les rapports des monastères avec la nature humaine, n'ont pas besoin d'être démontrés par la métaphysique. Tout homme est appelé et obligé à la perfection. La perfection consiste dans l'amour de Dieu et du prochain, dans la charité. La charité elle-même consiste essentiellement à observer les commandements de Dieu ; instrumentalement, à pratiquer les conseils de l'Evangile. Ces conseils peuvent s'observer dans tous les états, au moins dans une certaine mesure ; difficiles dans la vie commune, ils s'observent mieux dans le célibat, sous le régime des vœux et l'observance d'une règle.

La vie religieuse est-elle nécessaire ? Dans sa généralité, oui. A tous les points du temps et de l'espace, vous la voyez fleurir, sous une forme

ou sous une autre. L'antiquité avait ses mystères, ses vestales, ses prêtres d'Isis. La vieille Asie nous offre les jemmabus du Japon, les chémos du Thibet, les talapoins et les mounis de l'Inde, les parfaits du Zend-Avesta. Mahomet a ses derviches et ses bayadères. La Synagogue avait eu ses Esséniens et ses Thérapeutes ; l'Eglise catholique, depuis le jour où Antoine emporta sa résolution, au désert, jusqu'aux petites sœurs des pauvres, n'a pas vu se ralentir un seul jour, l'amour de la perfection. A cette heure même, au milieu d'un monde qui ne s'échauffe guère que pour le vice, c'est merveille comme les vocations religieuses se multiplient. La force merveilleuse de ce mouvement est prouvée, au moins, par la fureur avec laquelle on veut lui résister. Les ordres religieux peuvent être détruits par la violence ; la hache imbécile qui les frappe, ne peut, par ses coups, je l'espère, que rajeunir le vieux tronc et réjouir le monde par les éclats de sa puissance.

Un fait singulier par lui-même, universel dans sa durée, constant dans ses œuvres de régénération, doit avoir une cause toujours active. Cette cause est double : c'est, d'une part, la nature humaine ; de l'autre, la nature de la religion.

Dans toute religion, comme dans la science et dans l'art, il y a deux parties distinctes : une partie *élémentaire*, à laquelle s'attachent les esprits vulgaires : c'est la voie spacieuse, la route large,

par laquelle passe la multitude des croyants ; une partie *transcendante*, qui exige plus d'efforts et de sacrifices, réservée aux âmes généreuses qui veulent s'élever, par la contemplation, au sommet du mysticisme. Il faut des héros dans une armée et des moines dans une religion.

Cet élément de perfection religieuse répond aux besoins les plus divers de la nature humaine : besoin général de se soustraire aux vanités du monde, pour se complaire dans les généreux efforts de la vie intérieure ; besoin spécial aux âmes tendres, de se soustraire aux duretés d'ici-bas pour se réfugier dans la solitude ; besoin de paix et de retraite pour ceux qui veulent s'adonner à la contemplation des choses célestes ; besoin pour ceux qui veulent vivre dans l'amour passionné de Dieu ; besoin pour ceux à qui le monde ne convient pas ou qui ne peuvent pas convenir au monde ; besoin enfin pour les grands coupables qui ont besoin des plus austères expiations.

Ces divers besoins de la nature humaine prouvent déjà la nécessité sociale des ordres religieux. De plus, dans toute société, il y a un nombre énorme d'orphelins, d'infirmes, de malades, de vieillards, de malheureux ; et, pour le service de ces malheureux, il faut d'héroïques dévouements. Dans les sociétés modernes, il y a beaucoup d'esprits inquiets, de déclassés, de victimes du paupérisme. Aux esprits inquiets, il faut un abri ; aux déclassés, il faut la colonisation ou le

cloître ; dans l'hostilité déclarée entre les riches et les pauvres, il faut des pauvres volontaires pour apprendre aux autres, la pratique de l'obéissance et la vertu de résignation.

Un ordre particulier peut avoir eu sa raison d'être et la perdre ; en ce cas on le supprime. Mais les ordres religieux en général sont absolument nécessaires à la nature humaine et à l'heureux fonctionnement de l'ordre social.

Les ordres religieux se partagent en deux catégories : les ordres contemplatifs et les ordres actifs. Les ordres contemplatifs ont uniquement pour but le service plus parfait de Dieu et la perfection personnelle de leurs membres ; les ordres actifs ajoutent à ces deux observations saintes, le service d'autrui, de l'individu en particulier ou de la société en général.

Les francs-maçons, quand il leur prend fantaisie de raisonner, ce qui est rare, opposent aux religieux, ce dilemme : nous ne voulons pas des religieux actifs, parce qu'ils font quelque chose ; nous ne voulons pas des ordres contemplatifs, parce qu'ils ne font rien. Ceux-ci sont inutiles ; ceux-là sont nuisibles. A bas toute la moinerie ! Les contemplatifs ne sont guère mieux jugés par les catholiques libéraux que par les impies. « L'heure, disent-ils, est à l'action, au travail, à la lutte. Jadis, aux temps de foi, on pouvait s'enfermer dans la solitude, s'occuper exclusivement de son salut person-

nel. Aujourd'hui les mœurs ont changé. Cette vie très sainte, mais un peu égoïste, doit devenir exceptionnelle. Il faut descendre dans l'arène et prendre part à la mêlée. »

Ce raisonnement suppose une ignorance inouïe de l'Evangile et une aberration bien éloignée du sens divin. Les contemplatifs ne sont pas des oisifs et des parasites. Ce sont des soldats de Dieu qui marchent au premier rang ; ce sont des moines armés de la prière, c'est-à-dire armés de Dieu seul et dédaigneux de tout bagage humain. Leur place est au poste le plus décisif et le plus chaud ; leurs armes ont la portée la plus sûre et la plus lointaine. Un seul d'entre eux est plus redoutable que vingt lutteurs armés de la parole et de la plume. O'Connell disant son chapelet, déclarait faire plus pour l'Irlande, par sa prière que par ses discours. « Je crois, disait Donoso Cortès, que ceux qui prient font plus pour le monde que ceux qui combattent ; si le monde va de mal en pis, c'est qu'il y a moins de prières que de batailles. » Sainte Thérèse disait avoir fondé ses Carmélites, comme coopératrices des Jésuites contre les protestants : « A quoi serviriez-vous, disait-elle à ses filles, si ce n'est à mettre en déroute les démons du schisme et de l'hérésie ? »

Dans l'arène ouverte à notre foi, les contemplatifs sont donc aux avant-postes. L'action, sans doute, est nécessaire ; elle n'a jamais cessé

d'être indispensable ; aujourd'hui plus que jamais, elle est urgente. Il ne faudrait point cependant qu'elle empiète sur la prière. L'action serait nuisible, si elle nous entraînait à la bataille, au point de nous faire oublier Dieu. Dieu est toujours le premier soldat du monde ; et puisqu'il est avec nous, que nous importe l'ennemi ? Ne cédons point à l'orgueil ; c'est un vice stérile, comme sont d'ailleurs tous les vices.

En nous confiant à la prière, ne dédaignons pas les ordres actifs ; eux aussi font l'œuvre de Dieu ; et ce n'est pas déroger à la science, que de les saluer, dans tous les siècles, comme les grands ouvriers de Dieu. Ce sont des hommes, sans doute, et, comme tels, ils paient leur tribut à l'humanité ; mais ce sont des thaumaturges, c'est-à-dire les agents collectifs des miracles de Dieu et des coups d'Etat de sa Providence. Les uns ont pour but direct, le bien des individus : ils se proposent ou le soulagement des misères corporelles par l'aumône, par le travail, le rachat des captifs ; ou le soulagement des misères intellectuelles et morales de leur temps. Les autres se proposent premièrement le bien de la société, soit en la défendant contre les ennemis du dehors, comme les ordres militaires ; soit en l'assistant dans ses fonctions, par exemple, pour l'éducation des enfants et la formation de la jeunesse ; soit en l'aidant à la cure des maux permanents ou passagers, comme le service des

orphelinats, des hospices, des hôpitaux, des prisons et des déportés dans les colonies.

Les insensés, les impies, les sectaires, les fanatiques, — quatre mots pour dire la même chose, — n'admettent pas la licité des instituts monastiques. Pour le vrai penseur, pour l'homme simplement honnête, à plus forte raison, pour l'homme politique, impossible de réprouver cette forme de la vie religieuse, comme une excroissance maladive du christianisme ; impossible de la réprouver au nom de la simple philosophie. Au nom du droit divin, du souverain domaine de Dieu, l'homme est certainement libre et particulièrement louable de se consacrer au service de son Créateur et Rédempteur. Les saintes Ecritures ne contiennent rien contre les monastères ; elles prescrivent ou recommandent, au contraire, nombre de vertus qui réclament la discipline du cloître. La tradition catholique, par ses textes et par ses œuvres, préconise à coup sûr l'ordre monastique.

Le droit naturel ne rend pas d'autres oracles. L'homme a le droit de renoncer aux biens temporels quant à la propriété, quant à la possession, et même, dans une certaine mesure, quant à l'usage. L'homme a le droit de renoncer au mariage, pourvu qu'il remplisse les obligations morales du célibat. L'homme a le droit d'abdiquer sa liberté, pour s'en remettre à une direction plus éclairée et plus vertueuse. L'homme a

le droit de s'engager même par vœu, si cela lui plaît, et de vivre en communauté, s'il agrée ce régime. Que d'autres fassent le contraire, cela ne le gêne pas ; mais il ne veut pas être gêné dans ses préférences ; et personne n'a le droit de l'empêcher par la force.

Le droit positif, les constitutions, les codes, les décrets des législateurs les plus dignes de ce nom, célèbrent les institutions monastiques. Constantin les approuva ; Justinien en parle avec enthousiasme ; Charlemagne leur a donné une impulsion qui dure encore ; Saint-Louis s'y complaisait ; un grand nombre de princes ont imité ces exemples. Voilà certes des autorités qui valent bien les clameurs de quelques jansénistes, les grognements de quelques parlementaires et les motions de journalistes sans science, ni conscience.

La révolution, il est vrai, a nié le droit monastique ; les gouvernements qui se réclament de ses folies, maintiennent ou aggravent, plus ou moins, sa législation. Contradiction révoltante ! si vous demandez la liberté de ne croire à rien, d'aspirer sans titre aux charges et aux honneurs, d'influer par la parole, par la plume sur les destinées de votre pays, cela vous appartient de plein droit. Si, au contraire, vous voulez suivre les inspirations de la foi, si vous ne prétendez à rien qu'à vivre pauvrement, dans le travail et la modestie ; si vous demandez seulement

à vivre paisiblement, honnêtement, en communauté, avec quelques amis prévenus des mêmes désirs, oh ! alors, le vieil arsenal du jacobinisme contient je ne sais combien d'armes pour frapper et même interdire cette noble vie de sacrifices. Eh quoi ! dans ces temps malheureux, provoquer tous les bas instincts de la chair et du sang, entreprendre de leur donner, *per fas et nefas*, une satisfaction, cela est permis ; mais préférer un régime de vie commune sous la loi de l'Évangile, un régime de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, l'impudeur de la déraison et le cynisme de la tyrannie vous le défendent.

Quoi qu'il en soit des caprices de cette législation en délire, si vous analysez les monastères, vous ne découvrez rien qui justifie ces excès. L'élément *matériel* ou le mécanisme extérieur de la vie monastique ; l'élément *spirituel* ou l'ensemble des pratiques pieuses ; l'élément *d'action* ou la raison d'être de l'institut, ne vous offre rien qui puisse tomber sous des prohibitions légitimes. On ne voit rien qui puisse motiver ces aberrations de la force. A moins qu'on ne veuille, par la loi, interdire la pratique parfaite du christianisme ; mais alors cette interdiction aboutit, en pays soi-disant civilisé, à imposer la force brutale comme unique raison de la loi, c'est-à-dire à rétrograder jusqu'à la barbarie.

Aux excès et aux fureurs des destructions révolutionnaires, l'esprit aventureux de notre siè-

cle a ajouté, sur la possibilité des associations religieuses, beaucoup d'idées singulières. A la rigueur, la révolution s'accommoderait du monastère, mais à condition de le former à sa guise et de le garder dans sa main. Sauf quelques publicistes misanthropes et quelques utopistes dont les spéculations manquent de base, on dédaigne les sauvageries du radicalisme de Rousseau et l'on croit à la possibilité d'une association parfaite : mais comment l'établir ?

Les uns prennent pour point de départ, l'individu dans son unité civique ; les autres, des sociétés particulières ; d'autres enfin, la société générale. Parmi ceux qui partent de l'individualisme, Saint-Simon avec son christianisme industriel, Cabet avec son communisme d'Icarie, Fourier et Considérant avec le phalanstère, Pierre Leroux avec la théorie du *circulus* fraternitaire, essaient d'asseoir l'association religieuse sur le libre essor des instincts, la satisfaction des besoins naturels, le libre développement des passions. Les tendances de l'homme déchu sont, pour eux, les manifestations de l'ordre divin. C'est le contre-pied de l'Évangile et du bon sens. Le christianisme ne fonde l'association monacale que sur l'abnégation, le renoncement, le sacrifice. Essayer de l'établir autrement, c'est s'appuyer sur l'égoïsme humain. Or l'égoïsme veut des serviteurs, des esclaves, non des égaux, encore moins des frères. On ne partage

pas, on ne se dépouille pas par égoïsme. L'association a pour but, non de contenter l'égoïsme, mais de le vaincre. Si l'égoïsme suffisait à l'établissement de la fraternité, il ne faudrait ni législateur, ni lois, ni institutions. C'est l'évidence même. Proudhon, pour ridiculiser ce faux sentimentalisme, dit avec une brutalité qui ne manque pas de finesse : « Fraternité tant que vous voudrez, à condition que je serai le grand frère et vous le petit. Non, non ; je ne veux pas me laisser entasser, comme une huître, sur la roche de la fraternité. »

Parmi ceux qui établissent l'association sur la société, il y a autant de sentiments que de têtes. Les uns demandent, comme dans la cité antique et dans la famille russe, la ligue des chefs de famille et leur autocratie. D'autres, comme Leplay, parlent de tribus chrétiennes ; comme Proudhon, d'associations industrielles. Aujourd'hui la plupart des révolutionnaires réclament, avec Louis Blanc, la puissante initiative de l'Etat. Lassalle, Karl Marx, Henri Georges, Jules Guesde, tous inclinent plus ou moins à l'idée d'un Etat collectiviste, préconisant la religion de la matière et croient ouvrir, par une plus juste répartition des produits, l'ère du bonheur. Théories spécieuses, tant qu'elles restent dans l'abstraction ; impraticables si l'on veut les appliquer, mais toutes répréhensibles, parce que leurs combinaisons ne répondent point à la juste con-

ception de l'ordre et portent atteinte à la famille, molécule génératrice de la société. En général ces théories restent en dehors du but qu'on veut atteindre et de l'idée dont on cherche la réalisation. S'unir sans autre objet que l'intérêt ; sans autre moyen d'action que le travail mécanique, ce n'est pas s'unir, c'est seulement se rapprocher pour se mettre à la chaîne. L'homme ne vit pas uniquement de pain ; il vit surtout, comme dit Horace, pour se faire une âme juste ; et, pour assurer aux âmes cette justice, il faut s'unir par l'âme.

Pour nous, dédaigneux de toutes les utopies, instruits par la grande expérience de l'histoire, nous ne croyons possibles et profitables que des associations de célibataires, inspirés par une vocation religieuse, liés par des vœux, unis dans la vie commune, sous une règle approuvée par l'Eglise. Après avoir parcouru le cercle des illusions et des erreurs, après avoir épuisé inutilement toutes les ressources de la violence, il faudra toujours en revenir aux principes et aux coutumes des fondateurs d'ordre monastique. L'inconstance de l'homme, — et cette observation est de Deluc, — ne peut assurer de fixité selon la règle, que sous le lien salutaire de la religion.

II. — Au moment où nous dissertons sur l'essence, la nécessité, la légitimité, l'organisation de l'ordre monastique, nous ne pouvons nous abstraire de la réalité : la réalité, c'est qu'une

bande de malfaiteurs et un groupe d'insensés proscrivent ces congrégations religieuses. Dans un monde, livré à l'anarchie et au socialisme, ils ne veulent plus d'autre ordre religieux que l'athéisme, et ils se persuadent que l'antagonisme des appétits suffit pour leur assurer le bonheur social, comme ils l'entendent, pourvu que l'auge de la civilisation matérialiste soit toujours pleine. L'homme n'est pas si vil, ni la société si étroite qu'ils le prétendent. Près des multitudes dévoyées, mais sincères dans leurs aberrations, le monastère offre toujours des bienfaits que le monde ne peut que bénir.

Je pourrais prouver que, depuis le Ve siècle, les ordres religieux ont représenté, en Europe, et plus spécialement en France, tous les progrès désirables de la civilisation. Je pourrais prouver qu'après les invasions, les monastères ont aménagé les eaux, les bois et les champs de culture ; qu'ils ont rapproché les hommes, commencé les villages, posé les fondations des villes, maintenu l'ordre dans les familles et, par les écoles et les livres, assuré l'avenir du monde. Je pourrais prouver que, dans les temps féodaux, les monastères ont servi la démocratie en formant les communautés rurales, en préparant l'affranchissement des communes, en rapprochant le castel de la chaumière, en créant tous les services matériels, moraux et religieux, nécessaires à la bonne tenue d'une société. Je pourrais prou-

ver qu'au XIIIe siècle, les ordres religieux surent comprendre et servir les intérêts des masses populaires et des classes élevées ; que, à ce moment solennel de l'histoire, ils représentèrent dignement tous les principes de la civilisation et surent les faire triompher ; et que le monde, à cette époque, leur doit les plus beaux rayons de sa gloire. Je pourrais prouver que, depuis le XVIe siècle, dans ce gâchis sanglant amené par le protestantisme, les ordres religieux de S. Ignace, de S. François de Sales, de S. Alphonse de Liguori, ajoutés aux ordres de S. Dominique, de S. François d'Assise et de S. Benoît, sont les colonnes du monde civilisé et les meilleurs gages de son avenir. Ces démonstrations, qui demanderaient un livre, nous mèneraient, ici, à de trop longues pages. Au lieu d'en appeler aux faits, nous en appelons au bon sens : l'expérience terre à terre est un argument qui ne demande qu'un peu de raison et de probité.

Et d'abord, puisque la cellule religieuse exerce un si puissant attrait sur les foules, il faut bien admettre que, par ce temps de prosaïsme froid, la cellule a ses amabilités et ses séductions. Le public s'imagine que les ordres religieux sont des créations étrangères à la notion de l'homme et au soupçon de la vie heureuse. Le cloître serait une espèce de pis-aller, un refuge disgracieux par lui-même, préférable pourtant au suicide.

Nulle part, au contraire, on ne trouve une plus parfaite connaissance, un plus sage emploi du traitement nécessaire à l'âme. Les méditations des anachorètes, les conférences des moines, les règles des grands fondateurs ouvrent à l'âme, les plus hautes perspectives. C'est la codification scientifique, la loi parfaite de l'existence chrétienne. Ici, rien n'est donné aux fantaisies du rêve et aux étroitesses de l'empirisme : c'est la pratique réfléchie, la science raisonnée de la vie de foi surnaturelle, toute en Dieu.

Grâce à l'observation de cette loi, je trouve, au monastère, dans les trois vœux, le triple remède à toutes les misères d'une nature déchue. A ce mot de vœux, le monde se récrie ; pourtant le vœu, le serment, l'engagement solennel et durable, est l'élément premier de toutes les institutions. Le mariage, la famille, le respect des biens et des personnes, l'accomplissement fidèle des devoirs d'une charge publique ; tout cela est placé, par la loi humaine, sous la garde du serment et la sanction du vœu. Puisque la vie sociale n'a pas de meilleure garantie, pourquoi ma vie, à moi, dédaignerait-elle ce vœu ? Au lieu de me traîner dans les faiblesses, légères ou coupables de mes défaillances quotidiennes, je me lie au bien par un acte héroïque ; je porte le glaive, jusqu'à l'endroit intime ou gît le nœud terrible de l'existence humaine ; je dis adieu à tous mes bas instincts ; je répudie toutes mes illusions et

mes complaisances ; j'entre dans la voie lumineuse et ma vie n'a plus d'autre règle que la parfaite imitation de Jésus-Christ. Puisque nos passions sont la cause fatale de toutes nos infortunes, en y renonçant, n'est-il pas vrai que je me procure l'élément essentiel du vrai bonheur ici-bas ?

Je trouve, d'ailleurs, au monastère, le respect de toutes mes facultés, même de mon libre arbitre. Je me suis lié, il est vrai, mais par ma volonté ; je la renouvelle tous les jours et j'en remplis , en toute liberté, les engagements. A la vérité, je suis obligé, par vœu, à l'obéissance ; mais l'obéissance volontaire ou forcée, est le principe nécessaire de tout ordre. Sur ce point capital, toutes les philosophies sont courtes ; toutes les législations, imparfaites. Humainement parlant, la solution du problème de commandement et d'obéissance, est introuvable, à moins de présenter la force comme une solution. L'Eglise seule a l'obéissance parfaite, nulle part plus parfaite que sous les arceaux des cloîtres, et sans préjudice aucun pour la dignité de l'homme.

Je trouve, au monastère, pour l'hygiène du corps, une insuffisante alimentation. Les jeûnes fréquents et longs, les légumes cuits à l'eau et assaisonnés d'un grain de sel, ne sourient pas beaucoup à la délicatesse contemporaine. Ce préjugé repose sur l'ignorance. L'homme doit vivre sobrement et se soumettre à un traitement

dur. Le monde croit qu'il faut flatter tous les instincts de la bête ; le cloître croit qu'il faut plutôt les mortifier, ou, au moins, les restreindre. Qui a raison ? Par lui-même, le besoin est élastique ; le strict nécessaire est indispensable ; mais on peut aller bien au delà. Céder au lieu de se contenir, c'est glisser sur une mauvaise pente ; en luttant, on suit une meilleure hygiène. Les cuisiniers nous entraînent aux excès ; leurs plats tuent plus de gens que le glaive. A contrefil, la médecine, pour combattre les maladies et prévenir les infirmités, prescrit les diètes et les purgations. Le jeûne monacal apprend à s'en passer. Le corps, s'il s'abstient d'excès, se fortifie, même physiquement, par sa propre vertu.

Je trouve, au monastère, tous les biens de l'esprit. Les bibliothèques sont à ma porte ; toutes les sciences m'ouvrent leurs avenues ; je trouve toujours aide et conseils. Que faut-il de plus et, pour l'étude, où trouver mieux que la cellule ? La cellule bénédictine n'est-elle pas devenue, chez tous les peuples, l'idéal de la vie studieuse ?

Je trouve, au monastère, la vertu commune dans l'observance des préceptes, la perfection dans la pratique des conseils, le bien moral dans le mérite caché, la douceur de la vie dans les amitiés saintes, la paix dans le silence, les longues espérances dans l'attente du ciel. Où trouver un plus pur bonheur ?

Toutes les violences contre ces asiles de combats et de paix, de travail et de lumière, de prière et de repos, ce sont des crimes contre l'humanité.

L'homme trouve le bonheur dans le monastère. Mais, dira quelqu'imbécile, en quittant la société, il met obstacle au bien d'autrui ; il frustre de son concours fraternel ceux qui devraient recevoir de lui, de justes empressements. Cette objection est juste le contraire de la vérité. En renonçant à tout, le religieux fait meilleure part aux autres ; et en se consacrant, par vœu, à une fonction sociale, il rend, pendant toute sa vie, à peu près gratuitement, les meilleurs services.

« Ce qu'il faut à la société, dit Mgr Fèvre, dans les temps de décadence, ce ne sont pas des paroles, mais des institutions fortes, qui résistent aux coups démolisseurs des événements et déterminent, dans le fond de la société, un mouvement de réaction contre les éléments funestes qui l'entraînent à la mort. Le monastère est une de ces institutions de salut. Par l'enseignement qu'il répand au nom de l'Eglise, il est un organe puissant d'apostolat, et contribue, par sa prédication, à la moralisation des masses. Par sa constitution, espèce de dictature élective que tempèrent des assemblées, il a offert autrefois un modèle aux peuples européens ; il peut leur offrir encore plus d'un exemple. Par la grande propriété, par les grandes idées de nationalité que

lui inspire son indépendance, il est comme l'arc-boutant des nations. Les peuples de l'Occident ont coulé tous des jours tranquilles, tant qu'ils ont possédé des monastères. Et partout, je dis partout, c'est à la lettre, la spoliation, la destruction des monastères a précédé de très près, l'éclat des révolutions (1). »

Chaque époque éprouve des besoins particuliers. En nos jours d'individualisme forcé et d'agitations stériles, pullule la misère, plus que cela, le paupérisme. Les gens charitables s'ingénient partout à créer des crèches, des asiles, des orphelinats, des hôpitaux, des sociétés de secours mutuels et de patronage, des syndicats d'ouvriers isolés et des corporations, qui ne remédient pas encore à tous les maux qu'il faudrait guérir. Le monastère a la haute intelligence de tous ses services et peut, en tout cas, y prêter son concours. C'est là son crédit et sa force. Toute puissance qui aspire à conquérir ou à conserver quelque ascendant, doit étendre l'intelligence, développer les bonnes mœurs, favoriser le bien matériel, le ramener au bien général. Se borner au bien matériel, c'est mal comprendre l'intégrité de l'homme et ne pas répondre à ses meilleurs vœux.

Aujourd'hui, par exemple, les villageois quittent les campagnes, s'entassent dans les villes,

(1) *Histoire apologétique de la papauté*, t. IV, p. 252.

et, par cet entassement malsain, provoquent au profit de l'industrie, la désertion de l'agriculture. Cette rupture d'équilibre des populations amène forcément, dans l'agriculture, une diminution des produits, et dans l'industrie, une baisse des prix de main-d'œuvre. A chaque crise, se forme, dans les centres manufacturiers, une population flottante, au service de l'émeute. En vue de ces crises et pour en conjurer les périls, la politique a toujours en réserve quelques travaux. Mais ces travaux de terrassement, habituellement peu utiles, sont peu accessibles aux ouvriers de l'industrie. De plus, ces travaux coûtent beaucoup en frais d'administration, font échec à l'industrie similaire et conduisent à ces ateliers nationaux d'où sortit l'insurrection de juin 1848. En présence de l'ogrerie démagogique, la philanthropie est impuissante ; le monastère aurait meilleur succès. Le monastère donnerait, aux pauvres, du pain et des consolations ; il pourrait, par sa force d'attraction, enrayer le mouvement de concentration dans les villes ; il pourrait rendre à l'agriculture son antique prestige ; il pourrait ouvrir ses portes à tel contremaître aigri, que vous trouverez demain dans des complots, et qui pourrait, un jour, s'appeler Spartacus ou Vindex.

Aujourd'hui, la société offre, sous le rapport moral, le plus affligeant spectacle. Haine de Dieu, mépris de l'homme, révolte contre l'au-

torité, liberté poussée jusqu'à la licence : tels sont les maux qui nous menacent et déjà nous dévorent. De là, l'idolâtrie des jouissances matérielles ; puis, des hostilités ardentes entre propriétaires et prolétaires, un état latent de guerre sociale. Pour parer à ces terribles maux, qu'a trouvé notre ingénieux esprit ? Le parti avancé, comme ils disent, n'a découvert que les théories du socialisme, la liquidation du vieux monde, l'instauration radicale d'un nouveau régime ; le parti conservateur a des balles, des pontons, des bagnes, pour terroriser ou comprimer les mouvements insurrectionnels. Révolution totale ou répression terrible : voilà les deux pôles du soi-disant progrès. Le secret de la paix et de la fortune publique ne se cherche plus dans les convictions, dans les consciences, dans les mœurs et dans les pratiques d'un culte religieux ; il se prend dans les bataillons et dans les fusils. Expédient nouveau, prompt, peu efficace, plus propre à exaspérer le mal qu'à y porter remède. De temps en temps, pour le bien commun, il faut pratiquer une saignée nouvelle et casser des têtes. Le cloître, par des œuvres de dévouement et par des hommes de sacrifice, rétablirait l'équilibre social ; il réunirait dans la paix des communautés monastiques, les riches et les pauvres ; il présenterait à tous les regards, des sociétés modèles d'obéissance et de commandement.

Ces misères ont porté à son comble la criminalité, nos prisons sont pleines ; il faut, sans cesse, les agrandir. On a remarqué le nombre terrible de crimes commis par des enfants, au sortir de l'école sans Dieu. Ces prisons sont le déversoir de toutes les impuretés sociales et l'école mutuelle des plus monstrueux crimes. Avant le délit, la société a tendu un piège à la faiblesse humaine ; elle a laissé, au mal, toutes les licences ; après le crime, elle est bien obligée de le punir. Nécessairement, elle n'y veut pas manquer ; elle veut même racheter, par les rigueurs de la répression, les imprudences de la liberté, et montrer que si elle est trop libérale, elle sait être juste et sévère. La procédure est barbare ; la répression, même cruelle, est inefficace pour la correction des criminels et peu utile pour l'exemple et la correction des autres. On se contente de punir ; il y en a même qui disent qu'il devrait suffire d'empêcher. Morale trop douce ou trop dure. En légiférant, il faudrait prévenir ; en punissant, il faudrait moraliser. Une corporation religieuse, vouée au service des prisons, pourrait seule résoudre le difficile problème de la répression du crime et de l'amélioration morale de son auteur. Oui, des religieux, hommes essentiellement pratiques, animés de la grande pensée du devoir, d'une sainte et patiente charité, porteraient, dans cette difficile mission, l'esprit éminemment réparateur de l'Evangile.

Les impies passent fièrement à côté de ces considérations et s'empêtrent dans de vaines difficultés. Tantôt ils reprochent aux moines d'être rétrogrades, tantôt ils leur reprochent de tout envahir. S'ils sont retardataires, comment peuvent-ils envahir ; et s'ils envahissent, comment peuvent-ils être retardataires. La vérité est dans l'entre-deux. Les envahissements des ordres religieux ne sont que l'effet de leur résistance aux envahissements de l'esprit révolutionnaire, et leur lenteur réfléchie est un lest nécessaire au vaisseau de l'Etat, ballotté par les vents contraires, qui peut sombrer demain sur les écueils du socialisme.

On dit les moines hostiles à la liberté et au pouvoir : l'absolutisme les avait proscrits ; la démocratie républicaine les proscrit à son tour : effet identique d'une même aberration. Les moines ne suivent pas la liberté dans ses licences, ni le pouvoir dans ses abus. Les moines ne sont pas un troupeau servile : ce sont des hommes de cœur et d'honneur. Derrière les attaques qu'on leur prodigue si gratuitement, ils offrent toujours un mérite à célébrer.

L'objection relative au célibat est un contresens. Les philosophes et les économistes du XVIIIe siècle, gens de basse arithmétique, prétendaient que tout homme voué au célibat, était retiré à la multiplication de l'espèce. Au contraire, la multiplication de l'espèce tient à la pos-

sibilité du célibat et la fécondité des mariages ne se maintient qu'autant que les parents voient, pour leurs enfants, dans la vie monastique, un noble état. Quand l'Espagne était couverte de monastères, elle comptait quarante millions d'habitants ; depuis qu'elle n'en a plus, elle est descendue à quinze millions. Depuis que la révolution a passé sur la France, comme un cyclone destructeur, les bâtards des goujats de l'Encyclopédie sont disciples de Malthus ; ils crient que si la population se développe suivant la progression géométrique, tandis que les aliments suivent la progression arithmétique, nous sommes condamnés à mourir de faim. En conséquence, ils préconisent la restriction morale, la stérilité volontaire, l'infâme avortement. Tout le monde peut lire les livres où s'étale cette morale de pourceaux. De telles horreurs vengent le monachisme chrétien. Non, non, le célibat n'est pas contre la nature ; par sa puissance d'attraction, il l'élève plus haut ; par sa moralité, il l'empêche de pourrir. Pour le salut de la famille, il nous faut des monastères ; et si l'on veut renverser cet ordre, on altère, on trouble, d'une façon déplorable, l'économie des nations.

En portant nos regards au delà des frontières, il faut admirer les services que les ordres religieux, par la propagation de la foi, rendent à leur patrie. Grâce à ses missionnaires, la France a des écoles et des établissements civilisateurs,

partout où nos apôtres fondent une communauté chrétienne. C'est à ces établissements que la France doit ce protectorat traditionnel, dernier débris de sa grandeur perdue. C'est par ces mêmes établissements dans ses colonies, qu'elle peut espérer le rétablissement de sa grandeur historique. Il est évident que tous les peuples de l'Europe cherchent à s'étendre au dehors par des conquêtes. Trop resserrés en Europe, ils cherchent en Asie, en Afrique et dans l'Océanie, des suppléments de territoire et de population. Or, si nous voulons réellement nous agrandir et nous fortifier, il ne suffit pas de conquérir l'Algérie, la Tunisie, Madagascar, le Tonkin, la Cochinchine ; il faut les civiliser ; il faut en prendre une possession réelle et y exécuter de gigantesques travaux. Par de telles entreprises, ce n'est pas assez d'envoyer de l'or, des fonctionnaires et l'écume de nos populations ; par là on se mine autant qu'on s'affaiblit. Dix grands monastères dans chacune de nos colonies seraient des éléments de conquête et de transformation plus efficaces que les ressources de nos budgets et les épées de nos soldats. Dix siècles d'histoire prouvent la vérité de cette affirmation.

III. — Les adversaires des congrégations religieuses, ne les attaquent ni au nom des principes, ni au nom de la foi, ni au nom de la conscience, ni au nom de l'histoire, ni au nom de la philosophie, mais seulement au nom des pas-

sions politiques. Ce qui les offusque particulièrement ce sont les biens de main-morte. Leur imagination effarouchée leur fait voir le monde conquis par les moines et la coule devenue la coiffure de l'univers. Ces frayeurs indiquent peu de bon sens et accusent une singulière ignorance.

Depuis les origines du christianisme, la propriété ecclésiastique, incontestée quant au principe, revêtait dans son existence, deux modes d'affectation : l'une était consacrée à l'entretien du clergé séculier, des églises, des écoles, des établissements charitables et de différentes œuvres que se réservait spécialement le clergé ; l'autre était affectée au service des monastères qui l'avaient créée par leur travail, l'amélioraient par une administration prudente, l'augmentaient comme s'augmentent toujours les propriétés bien administrées, enfin l'employaient comme peuvent l'employer des moines, à leur très modeste entretien et au soulagement des pauvres. Le monastère n'était pas seulement l'abri d'une communauté religieuse ; c'était une école, un orphelinat, un hospice, un hôpital, une maison de charité qui faisait face à toutes les misères avec une admirable souplesse de dévouement.

La condition de la terre, sous la fiscalité romaine, était très onéreuse ; il y avait parfois avantage à en déserter la culture. Cette paraly-

sie du sol avait entraîné la dépopulation des campagnes. Les barbares achevaient l'œuvre de désolation. Dans sa lettre à Ageruchia, S. Jérome fait cet aveu : « Tout ce qui se trouve entre les Alpes et les Pyrénées, entre le Rhin et l'Océan, a été dévasté par le Quade, le Vandale, le Sarmate, l'Alain, le Gépide, l'Hérule, le Burgonde, l'Alaman, et, ô calamité, par le Hun. » Les hommes avaient été moissonnés par le glaive ; les villes, les villages, les habitations agricoles, dévastés par le feu. Ce qu'une horde sauvage avait épargné, l'autre l'avait détruit : le regard ne rencontrait partout que des ruines. L'occupation définitive par les barbares mit fin aux dévastations ; mais dans quel état se trouvait l'Europe ? A mesure que les bras avaient manqué, la culture s'était réduite. Les forêts druidiques avaient repris leur ancienne étendue et couvraient d'immenses contrées. Les clairières qui les entrecoupaient n'étaient que des landes incultes ; les bas-fonds, des marécages. Les rivières et les fleuves se traînaient péniblement dans leur lit encombré. Les bêtes sauvages, dont plusieurs espèces ont disparu, s'étaient multipliées ; elles rôdaient, en plein jour, jusque dans les faubourgs des cités. Les traînards des diverses bandes barbares, qui avaient traversé le pays, s'étaient réfugiés dans les bois et en avaient fait des repaires de brigandage. La sécurité n'existait nulle part ; les rares habitants se procuraient

à peine une chétive nourriture. C'est à ce tournant d'histoire que commence le prodigieux travail des moines.

J'ai lu un gros livre dont l'auteur prétend que tous les biens des moines étaient des biens volés ; c'est-à-dire qu'on les leur a volés : mais eux les avaient acquis légitimement ; leurs titres de propriété existent encore dans nos archives, dans ces splendides cartulaires, terriers, recensements, aveux, que la science impartiale sait lire aujourd'hui. Mais d'où viennent ces splendides propriétés des monastères ? Comment les religieux ont-ils acquis ces vastes domaines ? L'histoire nous l'apprend ; c'est l'activité de ceux qu'on traite de fainéants, qui a défriché les forêts, mis les landes en culture, desséché les vallées basses et les marécages. Les magnifiques propriétés des moines sont dues au plus énergique et au plus intelligent travail.

La plupart du temps, les rois et les seigneurs, possesseurs de landes incultes, de terres malsaines, de marais infects, de sombres forêts, remplies d'animaux sauvages, de voleurs et de brigands, confiaient aux moines le soin de faire croître dans ces lieux déserts, de belles moissons, d'édifier des monastères, des granges et des villages. « La plupart des concessions faites aux monastères, dit Chateaubriand, étaient des terres vagues que les moines cultivaient de leurs propres mains. Des forêts sauvages, des marais

impraticables, de vastes landes furent la source de ces richesses que nous avons tous reprochées au clergé » (1).

« Les moines, dit à son tour Balmès, défrichaient des terres incultes, desséchaient des marais, construisaient des chaussées, renfermaient dans leur lit les eaux des fleuves et y jetaient des ponts. Dans les pays qui avaient subi, si j'ose ainsi dire, un déluge universel, ils renouvelaient en quelque sorte ce que les premiers peuples avaient fait pour rendre, au globe bouleversé, sa figure primitive. Une partie considérable de l'Europe n'avait *jamais reçu de culture*; les forêts étaient encore dans toute leur horreur. Les monastères qui se fondent alors çà et là peuvent être regardés comme ces centres d'action que les peuples civilisés établissent dans les pays nouveaux, quand ils se proposent d'en changer la face par des colonies. Exista-t-il jamais un titre plus légitime à la possession des biens ? Celui qui défriche un pays, le cultive, le remplit d'habitants, n'est-il pas digne d'y conserver de grandes propriétés. Or, combien de villes et de bourgs naquirent à l'ombre des grandes abbayes » (2).

Quelquefois aussi le repentir des grands et des rois fondait des hôpitaux et des monastères, où de pauvres et pieux cénobites priaient

(1) Chateaubriand, *Génie du christianisme.*

(2) Balmès, *Le protestantisme comparé au catholicisme*, t. II.

Dieu d'écarter ses foudres vengeresses de la tête des prévaricateurs de la loi.

« Des rois, des reines, des princes, des nobles, dit Cobbett, fondèrent des monastères, c'est-à-dire qu'ils bâtirent des édifices et assignèrent des terres pour leur entretien. D'autres, soit pour expier leurs péchés, soit par tout autre bon mouvement de foi, donnèrent pendant leur vie ou à leur lit de mort, de l'argent et des maisons aux monastères déjà construits. De telle manière que par la suite des temps, les monastères devinrent propriétaires de domaines considérables. En Angleterre surtout, ils étaient seigneurs d'innombrables fiefs et avaient des tenements d'une prodigieuse étendue. Ces ordres monastiques furent toujours en grande vénération, parce que ce fut une communauté de moines qui introduisit le christianisme dans la Grande-Bretagne » (1).

Voilà la source très pure d'où découlent originairement toutes les richesses des monastères. C'est par des dons authentiques et par des travaux surhumains que les ordres monastiques ont conquis leurs terres. Est-ce que la critique la plus vétilleuse peut avoir ici quelque chose à reprendre ?

A ce titre de légitime acquisition, les moines ajoutent un titre d'appropriation plus vénérable

(1) Cobbett, *Lettres sur la Réforme.*

encore, c'est après le travail de création, le travail d'amélioration et d'entretien progressif. « Quiconque est avec la civilisation, disait Littré, doit admirer le travail des moines. »

Les idées que nous avons aujourd'hui sur le travail, sont le contrepied des idées antiques. Aujourd'hui le travail est libre, honoré, respecté ; autrefois l'homme libre jugeait le travail indigne de ses nobles mains. Le travail était dévolu exclusivement aux esclaves. La culture de la terre surtout était un état méprisé, avili par les préjugés du temps, imposé aux pauvres manants comme la géhenne de la terre, réservée aux serfs comme une ignominie de plus sur leurs fronts flétris. Les moines choisirent de préférence cette profession humiliée ; ils se firent laboureurs et n'eurent en apanage, nous le savons, que les terrains les plus ingrats. Du reste, ils ne les cultivèrent qu'avec un plus grand courage, tant ils étaient persuadés que Dieu n'a rien fait de stérile et qu'un grain de poussière, avec la bénédiction de Dieu, recèle un trésor.

Les moines ne se livrèrent pas en aveugles à toutes sortes d'exploitations ; ils procédaient par principes ; en se référant aux pieux usages de l'agriculture, au besoin ils n'avaient pas peur d'innover ; ils interrogeaient la nature des terrains et se réglaient sur la température des climats. Leur élément premier d'opération était, en général, un bas-fond, plein d'eau, de roseaux

et de boue. Nos moines avaient à dresser leur tente au milieu d'un marais. Avec le génie qui les caractérise, ils s'efforcèrent de pratiquer des exutoires, de percer des saignées dans ce sol putride, de réunir les eaux par un ingénieux système de rigoles, de tranchées et de fossés, débouchant les uns dans les autres, et tous dans un principal réservoir. Ce canal collecteur, ce réservoir servaient : 1° comme moyen d'irrigation pour arroser les prairies ; 2° comme force motrice pour mettre en mouvement les scieries, huileries, fouleries, tanneries et moulins ; 3° comme rivières où ils élevaient des poissons. Nul depuis n'a mieux entendu cette industrie ; les étangs, exploités d'après la méthode monacale, sont encore ceux qu'on exploite avec le plus d'intelligence. Aussi, par un bienfait providentiel, ces mêmes éléments qui rendaient un pays insalubre, dangereux et inabordable, devenaient, sous la main des cénobites, une source d'avantages et de richesses. Tant il est vrai que tout se convertit en bien pour les amis de Dieu ; et que rien n'est perdu pour eux, au ciel et sur la terre, ni un grain de poussière, ni une goutte de sueur, ni une larme.

Que de fois nous avons entendu reprocher aux moines, la multiplication des étangs. Les âmes basses avaient là-dessus de grossiers soupçons et de viles plaisanteries. Cependant qu'on y réfléchisse et l'on verra que ces créations

étaient une nécessité de circonstances. Les bras manquaient; il fallait ou laisser le sol improductif, ou l'utiliser en l'inondant et remplacer les moissons par les poissons. Impossible de tirer un autre parti de terrains humides, également impropres au pâturage et à la culture. De nos jours, après tant d'expériences et de découvertes, les départements de l'Ain, de Saône-et-Loire, la Bresse, le Doubs, la Sologne ont été contraints de garder encore un grand nombre d'étangs, sources permanentes d'un solide revenu.

En aménageant les eaux, les moines avaient fait marque d'un véritable génie et résolu, dès lors, la question capitale des irrigations. Ces religieux avaient admirablement calculé le volume des liquides, le groupement des bassins, la pente nécessaire, l'imperméabilité des couches inférieures, la masse des chaussées. Grâce à leur ingénieux esprit, ils préservaient ces réservoirs des inconvénients de la sécheresse, de l'évaporation, de l'infiltration, de la gelée et des débordements. Il fallait surtout parer aux dangers graves de l'insalubrité, en entretenant un niveau d'eau suffisant pour couvrir le fond de l'étang en été et l'empêcher de se convertir en marais pestilentiel. L'action du soleil sur une terre humide et chargée de parcelles organiques, produit des émanations délétères, qui donnent naissance à des fièvres endémiques, d'un carac-

tère pernicieux. On avait calculé l'étendue des surfaces affluentes et le débit des sources, de manière que l'eau se renouvelait sans produire d'effluves dangereuses, ni occasionner aucune maladie. Au contraire, par la régularité de son cours, elle purifiait l'atmosphère et le sol ; elle créait l'hygiène des contrées avec une entente dont on a depuis trop peu respecté les conditions.

Plusieurs de ces étangs n'avaient même été créés que dans un but agricole. Ces prairies où les troupeaux broutent et bondissent aujourd'hui, ces champs où les laboureurs tracent de fertiles sillons, étaient autrefois des vallons dénudés, des bas-fonds inexploitables. Les moines après en avoir barré les extrémités inférieures, amenaient les eaux de plateaux voisins ; cette eau apportait avec elle de l'humus, des détritus de végétaux qui s'étaient déposés au fond. Cet apport réuni aux excréments des poissons et des batraciens, aux débris des plantes aquatiques, formait, après une période plus ou moins longue, une couche de vase à laquelle il ne manquait, pour la féconder, que l'influence du soleil et le travail de l'homme.

Voilà une terre nouvelle ; voyons maintenant les moines à l'œuvre. Le prieur divise les religieux par sections, il règle l'ordre des travaux, il distribue les instruments nécessaires. Rien n'exempte de ces labeurs. La règle ne voit dans

tous les religieux que des fils d'Adam, qui doivent manger leur pain à la sueur de leur front. Les fils de grands seigneurs ne travaillaient pas avec moins d'ardeur que les plus humbles frères. S. Bernard lui-même, très faible au début, aimait à raconter comment il était devenu un des plus forts moissonneurs de Citeaux. Non seulement ils bêchaient les terres et sciaient les moissons, mais levaient eux-mêmes les gerbes sur leurs épaules. Les travaux, toujours exécutés en silence, étaient interrompus de temps en temps, par un instant de repos ou quelques minutes d'entretien pieux. On rentrait le soir. Certes, il y avait plus de grandeur véritablement héroïque dans le sommeil du moine laboureur dormant sur sa paillasse, entre sa bêche et son râteau, que dans celui d'Alexandre, couché sous sa tente entre son glaive et la couronne de Darius.

« Les moines Bénédictins, dit le protestant Guizot, ont été les défricheurs de l'Europe ; ils l'ont défrichée en grand en associant l'agriculture à la prédication. Une colonie, un essaim de moines, peu nombreux d'abord, se transportaient dans les lieux incultes, souvent au milieu d'une population encore païenne, en Germanie, par exemple, en Bretagne, et là, missionnaires et laboureurs à la fois, ils accomplissaient leur double tâche, souvent avec autant de périls que de fatigues (1). »

(1) Guizot, *Civilisation en France.*

« Nous avons lu, dit l'abbé Dubois, les plus belles pages de Varron et de Columelle sur la manière de cultiver les terres chez les Romains. Mathieu de Dombasles, Olivier de Serres, Moreau de Jonnès, Gasparin en France; John Sainclair en Angleterre; Ronconi en Italie; Cotta, Burgsdorff, Kashofer, en Suisse, en Allemagne et en Belgique, nous ont donné une idée du progrès de la science agricole dans les temps modernes. Eh bien! après avoir admiré les ouvrages de ces savants auteurs, nous avons étudié les travaux des premiers cisterciens, nous avons visité ceux qu'exécutent encore aujourd'hui les trappistes : et nous avons été forcé de reconnaître que là où les moines ont planté leur bêche, là sont encore les colonies d'Hercule de l'agriculture (1). »

IV. — Les moines ne s'établissaient pas toujours dans des landes désertes, des clairières incultes et des marais fangeux ; ils s'établissaient plus fréquemment dans les forêts. Alfred Maury, dans son ouvrage sur les *Forêts de la Gaule*, a établi que, faute d'habitants, le bois couvrait les trois quarts du pays. Les forêts étaient alors autant de masses confuses, continues ; au point que l'écureuil pouvait voyager à son aise, sans mettre pied à terre. Les rares populations s'éloignaient de ces tristes lieux, d'où s'exhalaient

(1) Dubois, *Histoire de Morimond*, introd.

des miasmes pestilentiels. Il est d'ailleurs certain qu'une contrée couverte de trop vastes forêts sera marécageuse et conséquemment insalubre ; d'une température froide, entretenue par l'éternelle humidité du sol ; frappée de stérilité, la terre ne devenant productive que par la facile combinaison des éléments et le développement des sèves.

Les moines entreprirent de creuser des canaux dans les bas-fonds les plus humides ; de dégager de larges espaces pour ouvrir, aux vents, un libre cours ; de tracer des tranchées d'aménagement, des allées de décoration et de promenade, d'ouvrir enfin des routes de communication et d'exploitation. Ici encore, ils défrichèrent avec une exemplaire ardeur, se faisant aider par des mercenaires dont ils payaient la main-d'œuvre, ou par des cultivateurs auxquels ils abandonnaient pendant sept ans, les produits du sol.

Voici comment ils procédaient. L'abbé précédait les travailleurs ; arrivé au milieu des broussailles, il y plantait la croix, comme pour prendre possession au nom de Jésus-Christ ; il faisait, tout à l'entour, une aspersion d'eau bénite ; puis, armé de la cognée, il abattait quelques arbustes. Alors tous les moines se mettaient à l'œuvre. En quelques jours, ils avaient ouvert, au sein de la forêt, une clairière assez vaste, qui leur servait de point de départ et de centre.

Les moines essarteurs étaient divisés en trois

sections : les coupeurs qui faisaient tomber les arbres sous les coups de la hache ; les extirpateurs, occupés à déraciner les souches ; les brûleurs qui livraient tous ces débris aux flammes. Ces opérations exigeaient d'ailleurs intelligence et discernement :

1° Il fallait avoir la connaissance géologique du sol ; car il est des terrains, en quelque sorte destinés aux forêts ; vous ne pouvez y toucher sans violer, d'une certaine façon, les lois de la Providence ;

2° Il fallait être guidé par le flambeau de la science hydrographique. D'un côté, les arbres élevés dans les forêts, semblables à autant de pitons aspirants, soutirent l'humidité et les vapeurs aériennes, qu'ils transmettent à la terre par une foule de canaux ; d'autre part, les eaux fluviales, retenues par le feuillage, les rameaux, les hautes herbes, les broussailles, au lieu de descendre par torrents, s'infiltrent dans le sol avec lenteur, s'y conservent protégées par d'épais ombrages, et forment, sous les pieds des arbres, ces vastes réservoirs que percent les sources et d'où jaillissent des fontaines ;

3° On devait également avoir égard à la position géographique de la contrée, aux divers rhombs de vents, aux variations de température ; enfin se régler d'après les lois de la physique et de la géognésie, pour que le pays ne soit ni trop, ni trop peu boisé, mais seulement dans la me-

sure nécessaire à l'équilibre. La végétation, surtout la végétation forestière, en agissant sur l'oxygène de l'air, exerce la plus puissante influence sur l'électricité, et par conséquent prévient ces grands bouleversements atmosphériques, dont la terre, ses produits, ses habitants, sont trop souvent les victimes.

Dans ces travaux, les moines étaient guidés par un bon sens pratique, qui ne laissait rien à l'aventure. Avant de mettre la cognée dans une forêt, ils avaient étudié la nature du sol, compté ses couches, examiné son exposition, calculé les chances d'une exploitation agricole et ne se décidaient qu'avec maturité, soit à garder les forêts, soit à les abattre. L'ensemble était si heureusement accompli, qu'on n'a pu en troubler l'harmonie sans préjudice. Les économistes avaient haussé les épaules à la vue de ces belles forêts, dont l'exploitation à blanc promettait des flots d'or. Quand nos modernes Vandales ont arraché ces forêts qu'avaient conservées les moines, ils n'ont pu, le plus souvent, après de grands travaux et de grands sacrifices, recueillir guère que des lichens, des convolvulus, de l'ivraie et de la folle avoine.

Les moines avaient laissé, au front des montagnes, des couronnes de forêts, dans le double but d'alimenter les sources et de prévenir les inondations. Depuis qu'on les a détruites, nombre de ruisseaux, qui irriguaient les prairies, ont

été desséchés ; les inondations ont été, d'autre part, plus fréquentes et plus redoutables. Les moines avaient si sagement calculé l'étendue des forêts sur les besoins de la contrée, et, par un défrichement intelligent, si bien équilibré les forces de l'atmosphère, qu'ils avaient diminué le fléau des ouragans et parfois fait disparaître le fléau de la grêle.

Outre les bois de chauffage, de charronnage et de construction, il restait encore d'immenses produits à exploiter. Les moines firent construire des fours à chaux, des tuileries, des verreries, des charbonnières, des fourneaux métallurgiques et des forges. Avec les richesses des forêts, ils firent valoir les éléments industriels de chaque contrée ; il y a bien peu d'industries qui ne les comptent parmi leurs promoteurs. Quand les corporations ouvrières prenaient, pour patron, un saint, ce n'était que justice.

Parmi les essences qui peuplaient les forêts monastiques, on comptait à peu près les mêmes espèces qu'aujourd'hui. Ces forêts étaient divisées en deux classes : les unes, aménagées à vingt ou trente ans, suivant la résistance des bois; les autres, qui restaient en massifs de haute futaie pendant cent ou deux cents ans. Il y avait enfin des bois que la hache ne touchait jamais, sur le front desquels les moines laissaient les siècles s'accumuler, comme pour donner à la force végétale, le temps de s'épanouir, jusqu'à l'extrême

période de la caducité. Nulle part, dans le nord de la France, on ne rencontrait des arbres de plus colossales dimensions. Naguère, près de Morimond, le chêne des partisans était encore le roi incontesté de nos forêts. — Tel fut, dans les forêts, le travail des moines. La propriété monastique nous apparaît donc sous ce triple aspect : légitime dans son origine, admirable dans sa création, en recommandation par ses bienfaits. Il y a bien peu de propriétés au monde qui se relèvent par de plus beaux caractères et qui bravent plus heureusement la critique.

V. — Les cénobites vivaient principalement de fruits et de légumes ; ils devaient donc, de bonne heure, faire une étude spéciale de l'horticulture.

Les jardins potagers des monastères jouissaient d'une grande réputation, tant pour la beauté que pour la variété des produits ; ils passaient généralement pour les plus riches de la contrée. Le verger n'était pas moins remarquable : les frères jardiniers s'en occupaient spécialement. On ne voyait nulle part des arbustes et des arbres, aussi nombreux, aussi bien soignés, aussi divers. Ordinairement ils n'étaient point mélangés, mais classés par espèces, au fond ou sur le flanc des vallées, au midi ou au nord, suivant leur nature ou leur origine. Quand une colonie partait de la maison-mère, elle emportait avec elle des plantes et des semences de toutes sortes pour les

jardins du nouveau monastère. De ce monastère ils passaient dans d'autres et ainsi de suite, jusqu'aux extrémités de l'Europe. D'autre part, lorsque les religieux, dans leurs pérégrinations, découvraient une nouvelle espèce, ils s'empressaient de la transplanter dans leur couvent. Du jardin de ce couvent, elle passait dans les jardins des villages. Les climats échangeaient leurs produits par l'intermédiaire des moines, que nous pouvons appeler les courtiers agricoles du moyen âge.

Les moines n'avaient pas d'abord donné grande attention à la vigne. Quelques religieux voulaient même proscrire le vin, comme une liqueur trop sensuelle, indigne de l'austérité monastique. D'autres n'étaient pas du même avis : ils opposaient que les moines, astreints aux plus durs labeurs, ne pourraient se passer d'un peu de vin ; qu'il en fallait pour le saint sacrifice, et comme remède, dans beaucoup de maladies ; qu'en le supposant même prohibé dans le cloître, la vigne pourrait être indispensable pour couvrir des coteaux arides et son produit s'échanger contre d'autres produits. La vigne eut donc gain de cause ; et la viticulture, introduite en Gaule par Porus, prit, par les moines, une extension considérable. Les frères planteurs ouvrirent des tranchées et les disposèrent avec tant d'art à cette nouvelle production, que bientôt les vignobles monastiques n'eurent plus rien à

envier pour la qualité du plant, la maturité du raisin et la générosité du sang de la vigne. De ces vignobles ont coulé des fleuves de vin, où viendront s'abreuver de nombreuses générations. Depuis que ces vignes ont été soustraites à la culture monacale, la cupidité s'est obstinée à en altérer les produits ; préférant la quantité à la qualité, elle n'a trop souvent recueilli qu'un vin fade, là où les moines avaient su faire mûrir, sur des rochers brûlants, des vendanges pleines de vertu.

Le monastère était donc, avec ses deux ou trois cents moines, le foyer d'un gigantesque travail pour l'aménagement des eaux, des bois et des terres ; il donnait l'exemple de l'exploitation méthodique des champs, des jardins et des forêts ; il était un centre d'attraction des populations dispersées ; il devenait l'élément créateur des villages et des villes ; il apprenait comment doivent se gouverner, avec force et douceur, les agrégations d'hommes. Ceux qui aiment à descendre au cœur des questions importantes, découvrent, dans la constitution monastique, une mine de connaissances précieuses sur la religion, sur la société, sur l'homme. C'est la religion qui a créé le monastère ; c'est le monastère qui, pendant mille ans, a fait l'homme et soutenu la société. On doit considérer le monastère comme une merveilleuse puissance de prosélytisme religieux, comme une

grande force politique et économique ; comme une école où se cultivent toutes les sciences et se gardent les livres ; et en particulier comme une assistance offerte à toutes les misères de l'humanité. Pendant mille ans, il n'y a pas une question, pas un problème où le monastère n'ait apporté une importante solution. Les arts leur doivent d'admirables cloîtres, de non moins admirables cathédrales ; les métiers ont reçu leur impulsion. Et nous ne devons point nous étonner que les abbés aient pris place à côté des évêques, dans le premier corps politique de la nation.

« Le missionnaire, dit un historien belge, élevait d'abord une croix bien arrosée de son sang ; à cette croix succédaient une chapelle et une cellule. La chapelle s'entourait de chaumières qui deviennent un hameau, plus tard un bourg et enfin une ville. Tel fut l'humble et glorieux berceau de nos cités les plus fameuses (1).

« C'est le christianisme, dit un autre Belge, qui a civilisé l'Europe. Les moines, infatigables pionniers, défrichent les forêts, dessèchent les marais ; la culture matérielle amène la culture intellectuelle. L'Eglise sert de lien entre la civilisation ancienne et la barbarie ; elle sauve le monde en épurant les mœurs, elle devient un

(1) De Gerlache, *Introd. à l'Hist. des Pays-Bas.*

principe de paix et d'humanité au milieu d'un âge de force brutale (1)... »

« Les moines, dit le protestant Herder, sont les bienfaiteurs de l'Europe : leurs paisibles ermitages au milieu des peuples barbares furent des écoles de perfectionnement moral, et la clochette de leurs cellules retentit comme un signe d'espérance à travers ces siècles orageux. »

« Une abbaye, dit Augustin Thierry, n'était pas seulement un lieu de prière et de contemplation, mais encore un asile public contre l'invasion de la barbarie. Ce lieu de refuge pour les livres et les sciences renfermait aussi des ateliers en tous genres, et ses terres formaient une ferme modèle. C'était l'école où venaient s'instruire ceux des conquérants qui, dans un intérêt bien entendu, entreprenaient de coloniser et de cultiver leurs domaines (2). »

« Ces gens-là, avait dit Chateaubriand, enchaînés aux pieds des autels, abdiquant à ces autels les passions du monde, renfermaient avec candeur toute leur vie dans leurs études, semblables à ces ouvriers ensevelis au fond des mines d'or qui envoient à la terre des richesses dont ils ne jouiront pas.

« Gloire à ces Mabillon, à ces Montfaucon, à ces Martène, à ces Ruinart, à ces Bouquet, à ces d'Achéry, à ces Lobineau, à ces Vaissette, à ces

(1) Laurent, *Etudes sur l'Hist. de l'h.*, t. V.
(2) A. Thierry, *Etud. sur l'H. du Tiers-Etat*, ch. I.

Calmet, à ces Ceillier, à ces Clémencet, à leurs révérends confrères dont les œuvres sont encore l'intarissable fontaine où nous puisons tous, tant que nous sommes, nous qui affectons de les dédaigner ! Il n'y a pas de Frère lai, déterrant dans un obituaire le diplôme poudreux que lui indiquait dom Bouquet ou dom Mabillon, qui ne fût mille fois plus instruit que la plupart de ceux qui s'avisent aujourd'hui, comme moi, d'écrire sur l'histoire, de mesurer du haut de leur ignorance ces larges cervelles qui embrassaient tout, ces espèces de contemporains des Pères de l'Eglise, ces hommes du passé gothique et des vieilles abbayes, qui semblaient avoir écrit eux-mêmes les chartres qu'ils déchiffraient. Où est la collection des historiens de France ?

« Que sont devenus tant d'autres travaux gigantesques ?

« C'est de ce double mouvement imprimé au monde par le catholicisme que sont sortis nos sociétés viriles, leur charité, leur amour du travail. »

« Ce fut, avait dit Voltaire, une consolation pour le genre humain, qu'il y eût de ces asiles ouverts à ceux qui voulaient fuir les oppressions du gouvernement goth ou vandale. On échappait dans la douceur des cloîtres à la tyrannie de la guerre. Les lois féodales ne permettaient pas qu'un esclave fût reçu moine, mais les couvents savaient éluder la loi. Les couvents

cultivaient la terre, chantaient les louanges de Dieu, vivaient sobrement, étaient hospitaliers : leurs exemples pouvaient servir à mitiger la férocité des temps barbares. »

« Un seul couvent de Bénédictins, dit Gibbon, a rendu peut-être plus de services aux sciences que les deux Universités d'Oxford et de Cambridge. »

« J'ai vu, dit Tocqueville, des livres d'opérations cadastrales du XIIIe et du XIVe siècle, qui sont des chefs-d'œuvre de méthode, de clarté, d'exactitude et d'intelligence... Les habitants du fameux monastère de Bangor, dans le pays de Galles, étaient divisés en sept sections, de 300 personnes chacune, ouvriers et manœuvres. Dans un monastère irlandais, 3.000 religieux se nourrissaient du travail de leurs mains. C'est ainsi que les moines frayèrent la voie au travail libre et préparaient le développement de la bourgeoisie. »

« On doit aux couvents, dit Villemain, l'inviolabilité de tout ce qui restait de vie morale et studieuse, la culture renaissante des beaux-arts, la tradition des lettres et de nouvelles découvertes dans les sciences. »

« Les moines, dit un historien protestant, ont été plus que les bienfaiteurs de leur siècle : l'humanité tout entière a profité de leurs travaux.

« La culture des déserts, le défrichement des bois, le dessèchement des marais, sont les moin-

dres de leurs bienfaits, leur vie a été une existence de dévouement et de sacrifice : c'est par là qu'ils agirent sur les populations barbares (1). »

« L'agriculture perfectionnée, dit Roscher, est originaire des cloîtres. C'étaient des écoles de progrès économiques en même temps que spirituels. La Norwège a reçu d'eux tout ce qu'elle possède de fruits. Les travaux d'irrigation de la Lombardie ont été, pour la plupart, faits par les moines (2). »

« On peut affirmer, dit Mancher, que les monastères, institutions de la pure doctrine évangélique, ont été les berceaux des arts, et que c'est à l'ombre des cloîtres que l'art s'est, pour la première fois, dégagé du métier (3). »

Les trois huitièmes des villes et des bourgs de France doivent leur existence aux moines... conclut Montalembert :

Guizot confirme les conclusions de Montalembert :

« La société civile, nationale, provinciale ou municipale, était en proie à toutes sortes de désordres. Elle se dissolvait de toutes parts. Tout centre, tout asile manquait aux hommes qui voulaient discuter, s'exercer, vivre ensemble : ils en trouvèrent un dans les monastères. La vie

(1) Planck, *Geschichte der christlichen Gesellschaftsverfassung*, II, 481.

(2) Roscher, *Revue des sciences politiques*, 1863.

(3) Mancher, *Les Métiers en Allemagne*, 1896, p. 33.

monastique allume un foyer de développement intellectuel. Elle sert d'instrument à la fermentation, à la propagation des idées.

« Les monastères du midi sont les écoles philosophiques du christianisme ; c'est là qu'on discute, qu'on enseigne : c'est de là que partent les idées nouvelles, les hérésies même (1). »

Le secret de la puissance monastique ne se découvre certainement que dans les inspirations de la foi, dans l'amour du Christ et le culte de la Croix. Humainement parlant toutefois, il s'explique sans effort. Dans toute entreprise, il faut un plan d'œuvre, des bras pour l'exécuter et des capitaux pour en couvrir les frais. Ici le plan d'œuvre, c'est l'établissement même du monastère sur les bords d'un grand lac de boue ou dans l'encoignure d'une forêt. Les capitaux sont inutiles ; les bras des moines ne demandent pas de rétribution. Le moine se tue au travail et quand il est épuisé, il se couche dans le sillon qu'il vient d'ouvrir. Le sol de la France et de l'Europe est un résidu de sang monastique.

Un ambassadeur, traversant le Colysée avec le Pape S. Pie V, demandait des reliques au Pontife. Pie se baissa, prit une poignée de terre et la donna à l'ambassadeur : « Cette terre, dit-il, est imprégnée du sang des martyrs. » Nous pouvons en dire autant de la terre de France ;

(1) Guizot, *Civ. en France*.

partout où ont fleuri des monastères et ils ont fleuri à peu près partout, le sol que nous foulons a été engraissé par la sueur et le sang des moines. Ces conquérants étaient tous des martyrs. Et, encore aujourd'hui, ils ne produisent pas de merveilleux effets d'action sociale, autrement que par la grâce de Jésus-Christ et le sang de leurs propres immolations.

Par là se découvre l'épouvantable ignorance et la criminelle infamie des ennemis des moines. Nos maîtres d'aujourd'hui sont arrivés à une conception d'ordre public où le gouvernement et l'administration absorbent tous les bénéfices de la société. La masse du peuple, par l'exagération d'un centralisme fort coûteux, vient à n'être plus qu'une troupe d'esclaves, qu'on pique avec le mot de liberté et qu'on tond à fleur de peau. Cette exploitation de l'homme par l'homme ne peut pas durer plus longtemps. Il faut absolument briser tous ces cadres de budgétivores qui consomment sans rien produire. En attendant, quand les budgets crèvent partout par le déficit et l'emprunt, on ne peut qu'admirer l'incomparable folie qui accable la société d'impôts inutiles, quand ils ont, pour les services sociaux, des ouvriers absolument gratuits ; des ouvriers qui ne vivent, sans doute, pas de l'air du temps, mais qui ne coûtent pas un centime au trésor. Pour moi, en présence de ces incohérences, de ces exploitations malhonnêtes, de ces sociétés

en train de se dissoudre par l'imbécillité du gouvernement, je me demande parfois si le monde n'est pas livré à ces esprits infernaux, à ces vampires que la légende nous montre exclusivement occupés à sucer le sang de leurs victimes.

L'Algérie, la Tunisie, Madagascar, l'Indo-Chine, le Tonkin, pays dix fois grands comme la France, réclament à la France, pour leur mise en exploitation, dix fois plus de moines que n'en réclamait la France au lendemain des invasions du IVe siècle. Une France, qui ne serait pas affolée par le sophisme et par la haine, se dirait qu'au lieu de proscrire les moines elle doit les couvrir de sa protection ; qu'au lieu de laisser les risques de l'avenir, à des sociétés financières, elle devrait les mettre à la charge des moines. Agir autrement, c'est se condamner à l'insuccès ; c'est se créer, de gaieté de cœur, des embarras surchargés de désastres ; c'est trahir et ruiner la France.

VI. — Tout cela est bel et bien, va dire l'incarnation bourgeoise de la société française ; mais vous oubliez de nous parler des mœurs des religieux et de la décadence des ordres monastiques. C'est là, en effet, pour les esprits peureux et les gens sans foi, le grand obstacle. A leurs yeux, être moine, c'est la profession de gens qui n'en ont aucune et qui s'engagent à vivre, sans rien faire, au détriment d'autrui.

Nous ne répondons pas à ces ignorances. Les moines sont de la même argile que les autres fils d'Adam. Dans le sentiment de leur faiblesse, dans la perspective des écueils que peut rencontrer leur vertu, ils ont mis leur faiblesse sous la garde des trois vœux, derrière les forteresses de la règle. Malgré la rigidité des règles, la nature est toujours là, marchandant la mortification et l'obéissance, rusant avec le devoir, faisant sur la frontière des actes de contrebande, et, par un ensemble de petits relâchements, énervant la force morale du moine. Le moine n'est ni infaillible, ni impeccable ; rien n'est moins surprenant que la faute d'un moine.

Il ne faut, toutefois, rien exagérer. « Les imperfections du cloître, disait Fénelon, sont plus innocentes devant Dieu, que les vertus les plus éclatantes dont le monde se fait honneur. » — « On ne peut nier, dit à son tour Voltaire, qu'il n'y ait eu, dans le cloître, de *très grandes vertus* ; il n'est guère de monastère qui ne renferme *des âmes admirables* qui font *honneur à la nature humaine*. Trop d'écrivains se sont fait un plaisir de rechercher les désordres et les vices dont furent souillés *quelquefois* ces asiles de piété. Il est certain que la vie *séculière* a toujours été *plus vicieuse* et que les plus grands crimes n'ont pas été commis dans les monastères ; mais ils y ont été *plus remarqués* par le contraste avec la règle (1). »

(1) Voltaire, *Essai sur les mœurs des nations*, ch. 139.

Pourquoi les libertins font-ils grand bruit, quand un religieux s'écarte de ses devoirs? C'est que la vie religieuse contraste avec leurs propres dérèglements, et que, n'ayant pas de motif d'attaque, ils saisissent ce prétexte et couvrent leur haine du souci de l'intérêt public. Au XVIIIe siècle, il y eut une espèce de gageure pour supprimer les moines. Les faux philosophes, impies et libertins pour la plupart, se prononcèrent en chœur pour cette suppression. Les tristes rois de ce temps-là, un Louis XV, un Joseph II, un Frédéric de Prusse entrèrent dans le complot des philosophes. En 1789, l'opinion affolée se rangea à l'avis des princes, et les tribuns cette fois furent de l'avis des rois. Au nom d'une loi de brigandage, on prit les biens des moines, on les vendit à l'encan et peu après, la bande noire vint démolir les vieux cloîtres où avaient travaillé Mabillon et Rancé. On peut leur appliquer un mot de Bonaparte : « Les moines ont été exécutés, mais non jugés. »

Sur ce grand fait de la décadence de l'ordre monastique, pour tout homme qui n'est pas un malfaiteur, un sot ou un ignorant, voici les faits constatés par l'histoire :

1° Plusieurs pays, notamment l'Angleterre, la Belgique, la Suisse et l'Allemagne, ne doivent pas figurer dans la liste des contrées où s'est affaibli l'esprit monastique.

2° Les ordres mendiants, les Chartreux, les

Jésuites et plusieurs autres ordres, ne furent jamais atteints par le souffle de la décadence.

3° Les ordres atteints le furent, non en vertu de leur constitution ou par la faiblesse de leurs membres, mais par la commende séculière et par l'intrusion des cadets de famille.

4° Le mal, moindre qu'on ne l'a dit, était susceptible de guérison, par le retour à la règle, par l'octroi de la liberté canonique et par le recours à la Chaire Apostolique.

5° Ce mal n'a été critiqué que par des hommes imbus de préjugés absurdes, infectés de déplorables passions, en vertu de principes faux, sur des allégations souvent menteuses, toujours avec une arrière-pensée de cupidité.

6° La suppression des ordres monastiques en Angleterre, en France, en Espagne, en Suisse, en Italie, s'est faite au mépris des lois divines et humaines, par une simple résolution de brigandage royal ou révolutionnaire, sans profit pour les finances du pays, au grand détriment de l'ordre social et du bien public.

7° Les ordres supprimés renaissent depuis un siècle, un peu partout, par la force même du principe catholique, plus purs, plus forts, plus pieux, grandement nécessaires pour parer à l'insuffisance des gouvernements, aux misères des individus, aux vices formidables de la société moderne.

Ce dernier point est la base nécessaire des

discussions actuelles. Les ordres monastiques étaient déchus, c'est contestable; les ordres monastiques ont été détruits, c'est certain. Mais enfin, l'éternelle vitalité du christianisme les a fait renaître ; les plus nobles tendances de la nature humaine et chrétienne ont favorisé leur résurrection. Les voici dans leurs cloîtres restaurés, plus nombreux qu'au temps de Rancé et de Mabillon ; enflammés d'un zèle qui embrasse l'univers et qui ne recule devant aucun obstacle. Supprimer aujourd'hui les moines, c'est une chose aussi raisonnable que de vouloir supprimer la vapeur et les chemins de fer ; repousser leurs services gratuits et exemplairement profitables, c'est un cas d'aliénation mentale ou de scélératesse politique.

Pour anéantir une institution de cette nature, il faut des motifs impérieux : quels sont nos motifs ? J'ai lu d'un œil attentif tous les écrits et discours des ennemis des religieux. Leurs critiques, habituellement mensongères et pitoyablement ridicules, ne s'appuient guère que sur un point : sur la puissance absorbante des congrégations et le péril que crée, à la chose publique, cet accaparement des biens. On a fait sonner haut le milliard des congrégations ; on l'a grossi arbitrairement, faussement, pour puiser dans son accroissement imaginaire, un motif de plus pour le confisquer.

La question, même réduite à ce danger des

biens de main-morte, n'est qu'une honteuse fourberie.

Les biens de main-morte sont la forme nécessaire de la propriété des services publics. Les communes, les départements, l'Etat possèdent des biens de main-morte, dont le revenu couvre les frais des services publics dont ils ont la charge. Les congrégations régulières, les paroisses, les diocèses doivent, de même, posséder des biens de main-morte pour les fonctions qu'ils remplissent et les services qu'ils veulent rendre. Cette main-morte, forme nécessaire d'une propriété dont le revenu est consacré au bien public, est, en soi, une nécessité et un bienfait : une nécessité, parce que la permanence du service exige la permanence de la dotation ; un bienfait, parce que la société qui reçoit les services des institutions sociales et religieuses, les reçoit sans qu'il lui en coûte rien. C'est un fonds social, j'ai dit bienfaisant et nécessaire, par conséquent sacré aux yeux de tout honnête homme.

Vous dites que ces biens sont sortis de la circulation ; sans doute, mais ils ne doivent pas y entrer, sans compromettre la régularité de leurs fonctions et les bienfaits de leur service. Autrement, ils ne frustrent l'Etat d'aucune redevance. Les biens du clergé et des congrégations religieuses paient au fisc un impôt plus fort que l'impôt des biens particuliers. Outre qu'ils sont entièrement consacrés au bien public, ils con-

courent encore au fonctionnement d'un gouvernement sage, s'il s'en trouve, par hasard, qu'on puisse décorer de cette épithète.

Je dirai plus. Il est nécessaire que ces biens des congrégations religieuses soient de main-morte, pour deux motifs. Le premier, c'est qu'ils forment le lest nécessaire du vaisseau qui porte notre fortune ; ils constituent une base, un élément durable, un point fixe où s'appuient le droit éternel et les intérêts du temps ; le second, c'est que s'ils entraient dans la circulation des biens, ils feraient baisser d'autant leur valeur et subiraient eux-mêmes une loi fatale de dépréciation. Pour tout homme, qui n'est pas étranger aux éléments de l'économie politique, les biens en terre augmentent sans cesse en valeur commerciale ; les biens en argent subissent une loi constante de diminution et de ruine.

C'est ici qu'éclate la flagrante iniquité dont la loi contre les congrégations religieuses fournit la formule. On veut jeter les biens des congrégations sur le marché, pour offrir aux juifs l'occasion d'une rafle à peu de frais. Les biens de main-morte monastique deviendront des biens de main-morte thalmudique, au détriment grave de la société et des populations. La main la plus morte, c'est la main juive ; elle prend toujours et ne rend jamais rien. Mais ici, notre intelligence se perd. Voilà un gouvernement qui veut, paraît-il, nous conduire au socialisme ; et ce

même gouvernement détruit le socialisme traditionnel et limité, qui, de tout temps, servait d'appui à l'Etat. Sous prétexte de préparer le collectivisme, on met la France en poussière.

C'est là, au surplus, la grande tradition du parti. De 1789 à 1799, les républicains dévorèrent quatre milliards de biens ecclésiastiques, seize milliards de biens charitables et cinquante-trois milliards d'assignats, pourquoi faire ? Pour se goberger et fonder l'empire. Ceux d'aujourd'hui, de moindre estomac, ont grignotté le Panama, les chemins de fer du Sud ; ils vont grignotter le soi-disant milliard des congrégations, pourquoi faire ? Pour se faire encore une fois vomir par la France ou pour la vendre aux juifs, c'est-à-dire à l'empire de Satan. Ce que la République sait le mieux faire, c'est dévorer ; la République, c'est le grand agent de la dissolution nationale.

On ne veut plus de religieux, on ne veut plus de prêtres, on ne veut plus rien, pour voler sans remords, sans entendre le cri des chiens de garde.

Une société dépourvue d'appuis moraux, livrée aux déprédations matérielles, est une société en péril grave ; la gravité du péril ne permet pas d'en appeler aux consuls, agents du danger ou complices de ses auteurs.

Un siècle qui s'ouvre par un si abominable forfait est un siècle où les lamentations ne seront jamais à la hauteur des calamités.

Quand le désordre sera arrivé à son comble, quand tous seront abattus et baiseront la poussière : qui restera debout sur les débris et tendra la main à l'humanité défaillante ? Un moine catholique, sortant de quelque caverne sauvage, paraîtra comme un ange de paix et d'espérance, au milieu des ruines amoncelées par les barbares.

Mais, ô tristesse d'esprit, ô angoisses de cœur ! ces ruines, nous les voyons entasser sous nos yeux. Ces maisons religieuses qu'on détruit, nous les avions vu ressusciter, et, par leur résurrection, mettre toutes les âmes en allégresse. Maintenant, de soi-disant civilisés, pires que les barbares, les abattent avec une frénésie imbécile que ne connurent ni Genséric, ni même Attila, qui se trouva parfois des sentiments d'honnête homme. On les abat sans autre motif que l'amour du mal, et je ne dis pas un aveuglement, mais une scélératesse en commun dont on ne peut définir la perversité. Mais enfin, ces hommes, qui se flattent de donner à la France un gouvernement et des lois, ils ne peuvent pas ignorer que la France a des colonies, et ces colonies, pour être conquises, leur réclament plus de moines que n'en réclamait aux rois mérovingiens, la France à demi-barbare du sixième et du septième siècle. Eh bien, non ; ces demi-lettrés, hostiles à la foi chrétienne, ne voient, comme les proconsuls de Rome, comme Verrès,

dans les provinces conquises, qu'une proie à dévorer. On les bombarde gouverneurs à cent mille francs, ces démocrates ! ils emmènent, dans leurs colonies, des nuées d'exploiteurs et de parasites ; et tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Ah ! Dieu veuille donner à cette France, mise au pillage, un Charlemagne, pour faire rentrer dans l'ombre ces barbares sortis des boues de la corruption civilisée ; un Charlemagne pour assurer par la croix les conquêtes de l'épée, et par la charrue les conquêtes de la croix !

CONCLUSION

En terminant la préface de cet opuscule, nous implorions les suffrages des plus illustres pères de l'Eglise. Cette prière n'était point, de notre part, un artifice de rhétorique ; c'était un acte de conviction et un élan de piété. Notre conviction est que, dans l'Eglise, rien ne peut se faire d'utile que selon les principes, les préceptes et les exemples des saints. Notre piété nous disait que, prononçant les grands mots d'*abomination dans le lieu saint*, et de *désolation dans le sanctuaire*, nous touchions, par le fond des choses, aux destinées du genre humain. Dès lors, rien de terrestre ne pouvait nous aider à les servir et nous devions strictement nous conformer aux inspirations du ciel.

I. — Le genre humain passe sur la terre pour une œuvre commune, dont le ciel doit être le glorieux couronnement. Cette œuvre commune de l'humanité repose sur deux lois et implique deux devoirs : éviter le mal et faire le bien. Le bien et le mal sont incompatibles : ils sont comme les deux plateaux de la balance ; quand l'un s'élève, l'autre s'abaisse, et réciproquement.

L'expérience toutefois nous apprend qu'il y a toujours sur la terre, beaucoup de mal et que, pour travailler au bien, il faut d'abord le débarrasser des entraves. Quand Dieu envoie son prophète, la mission qu'il lui donne est invariablement la même : « Je t'ai placé pour que tu *arraches* et que tu *détruises* ; ensuite pour que tu *plantes* et que tu *édifies*. » Avant de construire un palais, il faut expurger le sol et creuser les fondements.

Si vous prêtez l'oreille aux gémissements des foules et aux déclarations de l'histoire, vous entendrez dire que toutes les vies sont courtes et mauvaises; que tous les siècles sont obscurs, misérables, dignes d'anathèmes. Le monde, sans doute, est placé tout entier dans le mal et sous l'influence du malin ; mais il ne lui appartient pas tout entier et travaille même sans cesse à s'affranchir de son joug. Cette lutte acharnée, qui agite tous les hommes et tous les peuples, peut à chaque instant prêter matière à des observations justes et à des réflexions profondes ; elle a fourni, pour la composition d'immortels ouvrages, un cadre propice aux inspirations du génie. Naturellement aussi elle peut être un thème à déclamations chaudes, aisément exagérées, par suite, peu concluantes. Mais pour qui embrasse l'histoire d'un regard profond, pour qui la ramène au plan synthétique de la Providence, sans admettre ni le fatalisme de Herder, ni les

lois de Vico, l'histoire depuis deux millénaires, paraît revenir à ses commencements.

Pendant les trois premiers siècles, l'Eglise naissante fut en butte à une formidable persécution. Autant elle était, humainement parlant, faible, autant étaient forts ceux qui, en la persécutant, voulaient l'anéantir. D'après tous les principes, toutes les règles, tous les calculs et les expériences de la raison humaine, l'Eglise devait être étouffée dans son berceau. Il est absolument inexplicable que l'Empire romain soit tombé et que l'Eglise ait pris sa place, pour se mettre ensuite, comme naturellement, sans effort, à la tête du monde, et suivant toutes les apparences, pour y rester jusqu'à la fin des siècles.

A la fin du troisième siècle, l'Eglise fut en butte à une persécution plus ardente, plus violente, plus cruelle que toutes les autres. On proposa même d'ériger une colonne portant pour inscription, que le nom chrétien avait été anéanti. Une suite de tyrans et d'oppresseurs poursuivirent, contre les chrétiens, pendant vingt ans, une guerre redoutable, sans relâche, dans l'une et dans l'autre partie du monde, même après que Constantin y eut mis un terme partout où pouvait atteindre sa puissance. Dioclétien, Maximin, Galère, Licinius en Orient ; Maximien et Maxence en Occident, n'accordèrent aux disciples du Christ, aucun repos. Semblable à l'un

de ces ouragans qui parcourent une moitié de l'univers, promenant leur force destructive dans les diverses contrées qu'ils visitent, pendant que leurs sombres préludes ou leurs terribles fureurs les obscurcissent toutes simultanément ; ainsi cette persécution décharge successivement ses fureurs sur les provinces, ruinant tout ce qui était chrétien, passant de l'Italie en Afrique, de la Haute-Asie en Palestine et en Egypte ; puis elle sévit en Arménie, ne laissant en paix aucune région, suspendue, comme un nuage, orageux et sinistre, sur l'empire tout entier.

Et, néanmoins, l'Eglise s'accroissait, prospérait, bravait cet empire romain, si fort, mais aveugle, corrompu et partant faible. Les pontifes passaient fréquemment du trône papal à l'échafaud ; les évêques venaient à Rome, au risque de leur vie, consulter le successeur de S. Pierre. Les conciles se célébraient dans les sombres retraites des catacombes. Des lettres, pleines de sympathies et d'affectueux encouragements, s'échangeaient entre les églises les plus lointaines et le chef suprême de la chrétienté. Les communautés chrétiennes échangeaient des eulogies et se transmettaient leurs dyptiques. Un évêque remplaçait un évêque sur son siège, ordonnait des prêtres et d'autres ministres, pour occuper le poste de ceux qui étaient tombés et servir, sur les remparts de la cité sainte, de points de mire à l'ennemi. Et l'œuvre de l'im-

périssable royaume du Christ se continuait, sans crainte de ruine, sans interruption : elle s'étendait et s'élevait sous les coups des persécuteurs.

C'est au milieu de ces alarmes et de ces combats, que fut formé ce parti pris de bravoure catholique, que fut fondé ce puissant système du gouvernement, toujours spirituel, sans doute, mais militant, qui affrontait les coups, subissait sans sourciller toutes les épreuves et devait produire, dans les âges futurs, par la continuité de sa tradition et sa fidélité à l'esprit militant de l'Eglise, de prodigieux résultats. D'un côté, la persécution rejetait, dans les solitudes de l'Egypte, un grand nombre de fidèles ; l'esprit monastique, réformateur par excellence, épanouissait ses boutons comme le lys et le désert fleurissait dans l'allégresse. De l'autre, l'empire romain se suicidait en continuant de se livrer à toutes les orgies du despotisme, à toutes les dissolutions des mœurs, et en se privant de l'élément rénovateur qu'eût pu lui infuser le christianisme. Les barbares se pressent à toutes les frontières.

Aussi, quand Diolétien, déchu de l'empire, fut mort dans une vieillesse pauvre et tourmentée ; quand Galère eut été dévoré tout vivant par les ulcères et les vers, après avoir confessé, dans des édits publics, l'insuccès de ses efforts ; quand Maximien-Hercule se fut étranglé; quand Maxen-

ce eut péri dans le Tibre ; quand Maximin eut succombé, les yeux hors de leur orbite, à des tortures semblables à celles qu'il avait infligées aux chrétiens ; quand Licinius eut été mis à mort par Constantin, l'Epouse du Christ que tous ces bandits, tous ces tyrans avaient conspiré à détruire, parut plus jeune, plus florissante que jamais, prête à entrer dans sa grande carrière de diffusion et à monter vers l'universel empire.

Nous touchons, nous aussi, au terme d'une persécution qui dure depuis trois siècles. Rome avait eu dix grandes persécutions, et, pour bien dire, elle n'en avait eu qu'une toujours ouverte, mais avec des périodes de recrudescence féroce ; nous avons eu également nos dix grandes persécutions. A lui seul, Luther alluma la persécution sanglante en Allemagne, en Suisse, en Hollande et dans les pays du Nord. En Angleterre, les persécutions de Henri VIII, puis, après un court intervalle, l'exécrable persécution d'Elisabeth. En France, la persécution révolutionnaire de 1793. En Russie, la persécution contre la Pologne et les églises ruthéniennes, sous Nicolas Paulowitch. En Allemagne, sous Bismarck, la Kulturkampf. En Italie, sous Victor Emmanuel et Humbert, la persécution spécialement contre la Papauté. Je ne parle pas de la persécution actuelle en France, en Espagne et un peu partout ; elle n'est pas encore allée jusqu'à effusion de

sang, mais elle s'y achemine, sous le couvert de l'anarchie.

Après Constantin, l'Eglise avait eu mille ans de triomphe et de paix, par la constitution de la chrétienté. Autant que nos faibles yeux peuvent lire dans les obscurités de l'avenir, il nous semble que va se constituer une chrétienté nouvelle, non plus bornée à l'Occident, mais étendue jusqu'aux limites de la terre. Il y a, dans l'ensemble du monde, un travail providentiel, qui prépare cet avènement. L'évangélisation complète du globe est en train de s'accomplir, lentement, péniblement, mais elle se poursuit sans relâche. On pose partout les fondements de sociétés chrétiennes. Comme obstacles, il y a, en ce monde, de grands empires de la force brutale, voués aux sept péchés capitaux, éléments destructeurs de l'humanité ; mais à l'encontre, il y a dans le monde, un esprit libéral et révolutionnaire, qui les combat avec une folle énergie ; et d'ailleurs leurs vices, à peine moins odieux que les turpitudes du paganisme, suffisent amplement à les détruire. Le libéralisme et la révolution créent eux-mêmes de nouveaux obstacles ; mais ils portent en eux aussi des vices destructeurs, à peine moindres que les vices de la force. Vouloir résoudre les problèmes de l'ordre et de la liberté, du bien-être et de la paix, est, à coup sûr, louable ; mais vouloir les résoudre sans Dieu, sans Jésus-Christ, sans l'Evangile, sans

l'Eglise ! Que dis-je ? vouloir les résoudre en prenant le contrepied des solutions divines, c'est, en soi, une impossibilité manifeste ; c'est, en fait, semer le vent, pour récolter la tempête. Ou, pour parler sans figure, c'est, sous couleur de libéralisme, aller au socialisme et à l'anarchie ; c'est mener le monde aux abîmes, et je ne sache pas qu'il veuille périr.

Dans toutes les puissances actuelles, il y a des éléments visibles d'une prompte ruine. Sans parler des ruines plus récentes, châtiments visibles de nos orgueils, toutes nos forces spéculatives, produits ordinaires de la libre-pensée, c'est-à-dire de la pensée rebelle à Dieu, n'agissent que dans le doute, dans les ténèbres, un peu à l'aventure, au petit bonheur de l'humaine sagesse. Toutes les puissances pratiques, plutôt athées, également exclusives de Dieu et de son concours, ne sont que des réductions à l'absurde de l'humaine prudence. Au demeurant, il ne faut pas trop croire que nos philosophes ont si grand souci de raison, ni nos politiques si grand souci de bien commun. Une telle supposition leur ferait trop d'honneur. Leur absence de vertu n'est pas moins visible que leur absence de probité. Ce sont des aventuriers qui jouent leur va-tout. On peut parler d'un voleur, protecteur de voleurs et accoler son nom au titre de président de république, sans étonner personne. On peut parler d'un renégat, d'un bandit et accoler son nom

au titre de président d'un conseil de ministres, sans exciter la moindre surprise. On peut dire de tel ministre que c'est un escroc, de tel autre que c'est un assassin, de tel autre que c'est un cambrioleur, de tel autre que c'est le dernier des scélérats, épuiser la série des pires épithètes du vocabulaire, et tout le monde trouvera juste que les journaux se consacrent presque exclusivement à ces réquisitoires. Les Français ont tous l'air de cerveaux-brûlés, confinés dans une maison de santé, qu'ils prennent pour une prison, confiés à des gardiens qu'ils prennent pour un gibier de bagne. Leurs chefs, également sujets aux illusions d'optiques, paraissent avoir perdu toute notion de gouvernement. Gouverner, pour eux, c'est laisser de côté l'intérêt public, sinon le trahir, pour employer son petit génie à vexer les croyants ; légiférer, c'est écrire sur un bout de papier la permission légale de commettre le crime impunément. Proscrire les personnes, détruire les œuvres, comment donc, c'est là le génie de la défense républicaine.

On ne peut pas croire sérieusement que ce soit là le devoir ; on ne peut pas croire à la durée de ces folies, ni à l'éternité que se promettent ces hommes d'aventure. La violence n'a qu'une heure : elle passe, pour laisser place libre à la Providence. Quand Dieu efface, c'est pour écrire ; ce que les hommes appellent un siècle, pour Dieu, c'est à peine une minute.

Les échecs du philosophisme doivent nous rouvrir une ère de foi et de piété ; les désastres de la politique athée doivent nous remettre à l'école de l'Eglise, rendre plus nécessaire sa charité et nous faire reprendre les sentiers de la vraie justice.

L'évangélisation du globe ne permet plus d'attendre le renouveau des invasions : la présence de l'Eglise nous défend de craindre les ruines irrémédiables. Beaucoup de choses sont tombées qui tomberont encore. L'Evangile est éternel. L'Eglise, le cœur plein de miséricorde et les mains pleines de grâce, sera toujours là pour renouveler la jeunesse des peuples comme se renouvelle, dit-on, la jeunesse de l'aigle.

Mais il faut que l'Eglise soit toujours l'Eglise de Jésus-Christ, et, dans l'ensemble, grâce à Pierre, elle sera toujours fidèle au principe divin de son institution. Or elle peut fléchir momentanément quelquefois. Je me suis demandé, en tout respect, dans un double sentiment de foi et de patriotisme, si ce qui prévaut habituellement parmi nous, c'était bien l'esprit du Cénacle. Je me suis demandé si, avec cet esprit surnaturel, nous n'avions pas admis, dans des proportions variables, l'esprit du budget des cultes. Cet esprit de bien-être, de jouissance, de paix selon le monde, Pierre l'a anathématisé deux fois : dans Ananie et Saphire, en répudiant l'argent comme élément de perdition ; dans Simon le magicien,

en repoussant ses offres et en le précipitant du haut du ciel. Mais Simon a toujours sa bourse de tentation et ses ailes de contrebande. Tout le monde n'est pas Pierre pour lui résister. Il y en a même qui croient sage de ne pas lui résister du tout ; mais d'agréer ses offres et d'emprunter même ses ailes. J'ai, dans ce livre, fait écho aux anathèmes de Pierre. Mais, dans ce siècle abâtardi, où les esprits sont faibles et les cœurs sans résolution, nombreux et susceptibles sont ceux qui croient un ulcère guéri, parce qu'il est couvert d'onguents. Les onguents sont le symbole de la complaisance ; ils dissimulent le mal et ne le guérissent point. J'ai cru nécessaire de déchirer ces bandages. Le premier devoir du prophète, c'est de dénoncer le mal, dût-il se faire tuer en le dénonçant, Ce n'est qu'autant que l'humanité connaît ses plaies et ses misères, qu'elle peut, honteuse d'elle-même et soucieuse de ses destinées, mettre des mains plus éclairées et plus vaillantes, à l'œuvre nécessaire de sa guérison.

II. — Mais enfin, va dire le lecteur, qu'horripilent ces détails, à quoi bon les révéler au public ?

A coup sûr, s'ils étaient secrets, nous ne les divulguerions pas ; nous les ensevelirions plutôt sous la réprobation d'un éternel silence. Malheureusement, ils ne sont que trop connus par les divulgations quotidiennes de la presse

et fixés même, par l'indélébile airain, sur les pages d'ouvrages indestructibles. Ces méfaits sont acquis au public jusqu'à la fin des siècles. La question n'est pas de savoir : Pourquoi en parler ? Mais pourquoi les taire quand ils sont connus ? pourquoi laisser croire, par notre silence, que nous acceptons la solidarité de leur infamie ? Non, non ; à aucun prix nous ne voulons seulement paraître l'accepter. A la fin des temps, par un jugement solennel, en présence du genre humain tout entier, Dieu séparera les agneaux des boucs ; je ne vois aucune raison pour ne pas procéder ici-bas, en première instance, au jugement de Dieu.

Sur la question plus générale : s'il faut dire mal du mal et bien du bien, nous avons déjà répondu par des faits et par des raisons prises des devoirs de l'historien ; nous avons corroboré ces raisons par des considérations d'ordre moral et religieux ; nous voulons les confirmer encore, sans qu'il soit possible de contester, par l'autorité des révélations divines, par le témoignage constant des Saintes Ecritures : c'est une question résolue par le grand exemple de Dieu.

Tout ce qui a été écrit, sous l'inspiration de Dieu, a été écrit pour notre instruction ; pour que, par la consolation des Ecritures Saintes, nous gardions la sainte espérance. Est-ce que, dans ce dessein, Dieu ne nous a fait connaître que des exemples de vertu ? Et aurait-il, par

hasard, voulu soutenir notre faiblesse en nous cachant les faiblesses ou les crimes de l'humanité ? Dieu, sans doute, estime et honore le bien dont il est l'inspirateur et la vertu qui ne se pratique parfaitement qu'avec sa grâce ; mais, autant il loue le bien, autant il réprouve le mal, et il le répudie même avec une telle rigueur qu'il paraît, dans ses communications avec les hommes, plutôt préoccupé de le dénoncer, de le flétrir, de le frapper des coups de sa justice, et de mettre dans ses exécutions, toutes les solennités de la vengeance.

Ouvrez la Bible. La scène s'ouvre sur le spectacle grandiose de la création et de l'élévation du monde à l'état surnaturel. Pendant que notre âme s'abîme dans la contemplation de ce grand œuvre, vous voyez, dans un coin du Paradis, Eve violatrice de la défense du Seigneur et Adam complice d'Eve ; les deux époux tremblants devant leur conscience, cachés pour fuir le regard de l'Eternel ; Dieu, appelant les coupables à son tribunal et punissant leur faute par un jugement qui durera autant que leur race. Vous voyez Caïn, assassin d'Abel, fugitif sur la terre. A côté d'Enoch, fidèle à Dieu, vous voyez Lamech bigame et homicide, et la masse du genre humain, tellement charnelle, malgré sa foi, que Dieu l'anéantit dans les eaux du déluge. Le berceau du monde est déjà souillé de crimes, montés jusqu'au ciel.

Au sortir de l'Arche, la Bible nous informe de l'ivresse de Noé, de l'insolence de Cham et de la malédiction sur Chanaan ; de l'entreprise orgueilleuse de Babel et de la confusion des langues ; de l'épouvantable corruption de Sodome et de Gomorrhe, ainsi que de leur destruction par le feu; de l'inceste de Loth, de l'étourderie de sa femme et de l'enlèvement de Sara ; des attentats d'Ismaël ; des inimitiés d'Isaac et d'Esaü; enfin des crimes énormes qui souillent la famille de Jacob, la vente de Joseph à des marchands, l'enlèvement de Dina et l'extermination des Sichémites, l'inceste de Ruben, les Téraphims de Laban, la fornication de Juda avec Thamar, le crime d'Onan et le piège tendu à la vertu de Joseph par la femme de Putiphar.

Moïse fait sortir Israël de la terre d'Egypte. Les dix plaies, la sortie, le passage de la mer Rouge, l'édulcoration des eaux de Marath, l'abondance des douze fontaines d'Elim, l'ombrage des soixante-douze palmiers, les foudres du Sinaï, les discours de Moïse, l'envoi pendant quarante ans de la manne, l'assaisonnement de cailles grasses, l'évidente bénédiction de Dieu, l'accomplissement fidèle de ses promesses, pendant ce long voyage dans le désert, c'étaient là autant de grands faits, bien capables d'impressionner un peuple et de le maintenir dans la voie droite. L'éclat de ces miracles ne suffit pas pour maintenir dans le devoir les enfants de

Jacob. En vain, Dieu a multiplié les lois, précisé les obligations, manifesté sa bonté et sa puissance. Le peuple ingrat a toujours des yeux pour ne point voir, un cœur pour ne point entendre ; il n'ouvre guère la bouche que pour murmurer, il n'étend ses mains que pour commettre des crimes. Parce que Moïse tarde à venir, ils se mettent à fondre un veau d'or et à adorer cette vile idole. Pour moins que rien, vous voyez se produire l'impiété de Nabad et d'Abiu ; les plaintes d'Aaron et de Marie ; la révolte de Coré, Dathan et Abiron ; et, brochant sur le tout, la chute du peuple dans les crimes de la chair avec Madian. Dieu, révolté de l'indignité de son peuple, est obligé, par sa justice, d'exterminer en grande partie ce peuple au cœur dur et incirconcis.

Après l'entrée dans la terre promise, un livre exprès nous apprend les prévarications des juges et leur châtiment. Pendant trois cent cinquante ans, l'Ecriture nous offre le monotone spectacle d'un peuple infidèle, puni par la guerre incessante avec les Philistins. La femme du lévite d'Ephraïm est assassinée par la luxure ; son corps coupé en morceaux est envoyé aux douze tribus pour les appeler à la vengeance. Samson, bras vigoureux, esprit subtil, faible cœur, est, par sa faiblesse, presque traître envers sa patrie. Au temps d'Elie, huit cents faux prophètes, mauvais livres incarnés, journaux ambulants, propa-

gateurs zélés de l'idolâtrie, sont tués par ordre du Seigneur. Huit cents : quelle hécatombe !

Les livres des Rois ne nous laissent pas ignorer les fraudes de Saül, son ingérence dans le pontificat, l'appel à la Pythonisse d'Endor, ses perfidies que la folie intermittente vient couronner ; ils nous disent David adultère, assassin, glorieux de dénombrer son peuple, exemplairement puni de Dieu ; ils célèbrent la sagesse de Salomon et la merveilleuse construction du temple ; mais ils nous montrent le prince au milieu d'un sérail de mille femmes, adorateur de Baal et de Moloch, châtié à son tour par le schisme des dix tribus. Dans ses psaumes, David, si plein de mansuétude, reproche aux prêtres leur commune vie avec les pécheurs et leur solidarité avec l'adultère.

Au partage entre Israël et Juda, c'en est fait. L'idolâtrie prévaut, la corruption l'emporte définitivement. Pendant quatre cents ans, Dieu suscite seize prophètes, et pourquoi ? Pour annoncer aux princes, aux peuples, aux prêtres, leurs crimes : *Scelera eorum.* Les livres des Rois nous ont fait connaître ces crimes depuis Roboam et Jéroboam. Par ci, par là, émergent quelques princes fidèles ; leurs vertus reposent des abominations. Malheureusement la plupart donnent les pires exemples. L'impie Abias, puis l'impie Nabab, puis l'impie Amri, puis l'impie Achab, l'époux de Jézabel, le voleur de

la vigne de Naboth ; puis l'impie Ochosias qui consulte Beelzebuth ; puis Jéhu, qui détruisit les veaux d'or, mais ne s'éloigna pas des péchés de Jéroboam ; puis l'impie Azarias ; puis l'impie Achaz, puis, sous Ozée, le transfert à Babylone; plus tard, les impies Manassès et Amon ; enfin, sous Sédécias, la captivité de Juda : voilà, en quelques lignes, la succession des rois. Quant aux crimes que leur reproche la Bible, c'est l'abandon de Jéhovah, le culte du veau d'or, la fréquentation des hauts lieux, propices à la débauche, l'abomination dans le lieu saint.

Or, les prophètes s'élèvent contre ces rois, contre les princes, contre les prêtres et même contre les prophètes. Dans le recueil de leurs prophéties, il y a, sans doute, des chants ; il y a surtout des accusations précises, des lamentations et des anathèmes. Ces voyants, par leurs articulations, font frémir ; par leurs expressions, ils jettent la terreur. De nos jours, on dirait qu'ils dépassent la mesure. A les prendre au pied de la lettre, il faut reconnaître que Dieu leur a dicté ces violentes réquisitions contre toutes les autorités établies ; et qu'il a tellement pressé les prophètes de remplir leur mandat, que la plupart se sont fait tuer à son accomplissement. Voilà qui ouvre belle marge aux auteurs qui veulent prendre à partie une autorité prévaricatrice. Dès que ces autorités trahissent le Dieu qu'elles doivent servir, elles ne méri-

tent plus que nos mépris et doivent succomber sous les stigmates de l'ignominie, sous les anathèmes des prophètes de la nouvelle loi.

Israel a, sous les Machabées, un réveil de gloire. A l'avènement du Sauveur, la Judée a perdu son indépendance ; les Romains se sont emparés de la Palestine ; ils ont mis, à Jérusalem, un roi étranger. La loi a perdu son autorité ; le sacerdoce, son crédit. La population juive se divise en partis et en sectes : les partis exploitent la patrie et la déchirent ; les sectes exploitent la religion et la vouent à un juste mépris. La grande Rome a ses chauds partisans, mais elle est loin. Les Hérodiens rivalisent de bassesse pour aduler Hérode. Les Esséniens et les Thérapeutes sont encore des Israélites passables, pieux souvent, presque toujours estimables par quelque endroit. Pharisiens et Sadducéens ne sont guère, sous des dehors fashionables, qu'une boue élégante. Les Sadducéens ne croient pas à la résurrection des corps et à la vie éternelle ; ils ne croient qu'au corps actuellement vivant et à ses plaisirs ; ce sont les Epicuriens de la synagogue. Les Pharisiens en sont les dévots : ils portent de grandes robes à franges ; ils ont des houppes à leurs bonnets ; des phylactères sur leurs manches : ils font, sur les places publiques, d'incessantes grimaces de piété. Ce sont les hommes importants de la société, les fonctionnaires de l'Etat. Malgré ses

faiblesses exécrables, l'humanité se plaît à ces marchés odieux où se concilient avec les turpitudes des mœurs, les apparences hypocrites de la vertu. Or, il faut voir comment tout ce monde corrompu est traité dans l'Evangile.

L'an quinzième de l'empire de Tibère César, Ponce-Pilate étant gouverneur de la Judée ; Hérode tétrarque de la Galilée, de l'Iturée, de la province de Trachonite ; Anne et Caïphe étant grands-prêtres, la parole de Dieu se fit entendre à Jean, fils de Zacharie, dans le désert. Or, sur les lèvres du fils de Zacharie, que dit cette parole de Dieu ? Jean prêchait l'approche du royaume de Dieu et le baptême de pénitence. Or, voyant beaucoup de Pharisiens et de Sadducéens venir à son baptême : « *Races de vipères*, leur dit-il, qui vous a appris à vous dérober à la colère qui vient ? Ne dites pas : Nous avons Abraham pour père ; Dieu est assez puissant pour tirer des fils d'Abraham, de ces pierres mêmes. Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits, sera coupé et jeté au feu (1). »

Jean était le précurseur du Messie ; dès qu'il a montré l'Agneau de Dieu, qui porte les péchés du monde, il s'efface. Alors Jésus enseigne les foules et s'adressant aux Pharisiens : « On se servira pour vous mesurer, de votre propre mesure. Vous, qui voyez un fétu dans l'œil de vo-

(1) Matth., III, 7 et seq.

tre frère, est-ce que vous voyez une poutre dans votre œil ? *Hypocrites*, rejetez d'abord la poutre de votre œil ; vous verrez ensuite à tirer le fétu de l'œil de votre frère. » Et, s'adressant aux apôtres : « Ne donnez pas les choses saintes aux *chiens* et ne jetez pas les pierres précieuses devant les *pourceaux* » (1). — Ailleurs, quand on lui demande un signe, il dit : « Cette *génération perverse et adultère* demande un signe ; il ne lui en sera point donné d'autres que le signe du prophète Jonas. » Après leur avoir jeté ces paroles au visage, il s'éloigne d'eux et dit à la foule : « Méfiez-vous du levain (c'est-à-dire de la doctrine) des Pharisiens et des Sadducéens » (2).

Au terme de sa carrière, quand son heure va venir, dressant, si j'ose ainsi dire, son testament et parlant des prêtres de la Synagogue : « Les Scribes et les Pharisiens, dit-il, se sont assis sur la chaire de Moïse. Faites ce qu'ils vous disent, mais ne vous conduisez pas selon leurs exemples. Ces gens-là font toute chose pour paraître aux yeux des hommes : ils étalent leurs phylactères et se glorifient de leurs pompons ; ils aiment les premiers sièges dans les repas et les premières chaires dans les synagogues, et les salutations sur la place publique et l'appellation de maîtres. » Jusqu'ici, Jésus donne à la foule quelques

(1) Matth., VII, 1-7.
(2) Matth., XVI, 4-6.

conseils de délicate modestie. Alors il n'y tient plus et éclate en anathèmes ;

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites ; vous fermez aux hommes le royaume des cieux ; vous n'y entrez pas et vous ne permettez pas aux autres d'y entrer.

« Malheur à vous,Scribes et Pharisiens hypocrites : vous parcourez la terre et les mers pour faire un prosélyte ; et lorsque vous l'avez converti, vous le rendez, deux fois plus que vous, fils de la géhenne.

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui, après avoir prié de longues oraisons, mangez les maisons des veuves : vous serez réprouvés avec plus de rigueur.

« Malheur à vous, conducteurs aveugles, qui dites : Quiconque aura juré par le temple,ce n'est rien ; mais celui qui aura juré sur l'or du temple, est débiteur.

« Insensés et aveugles : quel est le plus grand, ou l'or, ou le temple qui sanctifie l'or ?

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites : vous levez la dîme de la menthe, de l'areth et du cumin et vous négligez les points les plus importants de la loi.

« Conducteurs aveugles, vous rejetez le moucheron et vous avalez un chameau.

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites ; vous purifiez le dehors du calice et de la patène ; au dedans vous êtes pleins de vols et de luxure.

« Pharisiens aveugles, purifiez d'abord le dehors du calice, pour que l'intérieur devienne pur.

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites : vous êtes semblables aux sépulcres blanchis dont les dehors paraissent beaux à l'œil de l'homme ; mais le dedans est plein des os des morts et de toute pourriture.

« Vous aussi, vous paraissez extérieurement justes aux yeux des hommes ; votre intérieur est plein d'hypocrisie et d'iniquité.

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui bâtissez les tombeaux des prophètes et élevez les monuments des justes.

« Races de vipères, comment vous dérober au jugement de la géhenne ?

« Voilà que je vous envoie des prophètes, des sages, des scribes, et vous les tuez, et vous les crucifiez, et vous les flagellez, dans vos synagogues, et vous les poursuivez de ville en ville, jusqu'à ce que retombe sur vos têtes tout le sang juste qui a été répandu sur la terre, depuis le sang d'Abel, jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez assassiné entre le temple et l'autel (1). »

C'est avec cette virulence que Jésus-Christ parle des prêtres de la synagogue. Son équité rend hommage à leurs pouvoirs ecclésiastiques ;

(1) Matth., XXII, 2-33.

elle constate leur zèle : elle loue leurs beaux dehors, leur fidélité exemplaire aux plus petites pratiques. Cette part faite à la justice, quels crimes il reproche, en quels termes sanglants, avec quels anathèmes ! Ici, point de distinction entre les personnes : point d'atténuation dans les jugements. Et ceux qui écrivent, et ceux qui reçoivent les offrandes, et ceux qui offrent les sacrifices, ils sont tous enveloppés dans la plus terrible réprobation.

Et nous n'avons encore entendu que S. Matthieu. Au chapitre XII, 38, de S. Marc : « Méfiez-vous des scribes qui veulent se produire avec des étoles et être salués obligatoirement sur la place publique ; qui, sous prétexte de longues oraisons, dévorent les maisons des veuves : ils subiront le plus dur jugement. »

En S. Luc, à un Pharisien qui l'avait invité à dîner, sans doute par bonté d'âme, voici ce que dit le Seigneur : « Vous autres, Pharisiens, vous purifiez le dehors du verre et du plat ; mais votre intérieur est plein de rapine et d'iniquités. Insensés, est-ce que Dieu, qui a fait le dehors n'a pas fait aussi le dedans ? Donnez votre superflu et vous serez purs. Mais malheur à vous, Pharisiens, qui levez la dîme de la menthe, de la rue et de tout légume, et violez le jugement et la charité de Dieu : il fallait faire l'une et ne pas omettre l'autre (1). »

(1) Luc, XI, 39 seq.

Au moment où les Scribes et les Pharisiens le tentent au sujet du tribut imposé par César, il dit à ses disciples : « Méfiez-vous des Scribes qui veulent se promener avec des étoles, qui aiment les salutations sur la place publique, les premières chaires dans les synagogues et les premières places dans les festins. En feignant de longues oraisons, ils dévorent les maisons des veuves. Une damnation plus rude leur est réservée (1). »

Jean était comme l'incarnation de la charité. A la cène, il avait reposé sa tête sur le cœur de Jésus et, en écrivant, il publiait les inspirations de ce cœur sacré. Voici ce qu'il rapporte des propos de Jésus-Christ sur les Pharisiens : « Vous avez pour père, le diable ; et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Le diable était homicide, dès le commencement ; il ne se tint pas debout dans la vérité : parce que la vérité n'est point en lui, il ment selon sa nature : c'est un menteur (2). »

Aux Actes des apôtres, le diacre Etienne, parlant aux Pharisiens, leur dit : « Dures cervelles, oreilles et cœurs incirconcis, vous résistez toujours au Saint-Esprit, comme vos pères. Quel prophète, vos pères n'ont-ils pas persécuté ? Et ils ont tué ceux qui prédisaient l'avènement du Juste. Vous, vous avez été ses traditeurs et ses assassins : *Proditores et homicidæ* (3). »

(1) Luc, XXII, 46.
(2) Jean, VIII, 44.
(3) Act. Apost., VII, 51.

En présence des prêtres et de tout le Conseil, Paul dit au prince des prêtres : « Mur blanchi, Dieu te frappera. Sur ton siège, tu dois me juger selon la loi ; et tu ordonnes, contre la loi, de me frapper (1). »

En résumé, Notre Seigneur raille les Pharisiens comme des insensés, les démasque comme des hypocrites, les anathématise comme enfants du diable, les réprouve comme une race de vipères, une génération perverse et adultère, sépulcres blanchis, aveugles conduisant des aveugles, voleurs et blasphémateurs. Et n'oubliez pas que Jésus-Christ parle ainsi de la secte considérable des fidèles de la Synagogue, de la secte qui compte, parmi ses membres, les plus hauts fonctionnaires, les prêtres et les princes de l'Eglise judaïque. Et sachez que Jésus-Christ parle ainsi, pour que nous prenions notre diapason sur ses discours, au cas où nous aurions à flétrir les mêmes prévarications.

Pour savoir si Notre Seigneur est à imiter dans la véhémence de ses mercuriales, il faut consulter la tradition. Voici comment S. Paul apostrophe Elymas : « Homme tout rempli de ruses et de fourberies, fils du diable, ennemi de toute justice, ne cesserez-vous pas de pervertir les droits constants du Seigneur ? » Voulez-vous entendre S. Jean, l'Apôtre de la charité ? Jean nous

(1) Act. Apost., XXIII, 4.

apprend qu'il ne faut pas même *saluer* les hérétiques ; ce sont des *antechrists* et des *séducteurs*; leurs œuvres sont des *œuvres de malice* ; et c'est leur malice qui leur inspire des *discours murmurateurs*. Les mécréants et les mauvais pasteurs excellaient, dès ce temps là, dans l'art de grogner. L'absence de franche gaieté, la mauvaise humeur est toujours la caractéristique de la mauvaise conduite.

Après avoir entendu les Apôtres, voulez-vous entendre leurs premiers disciples ? Voici S. Polycarpe qui dit, en face, à Marcion : « Vous êtes le premier né de Satan. » Voici le Pape S. Clément, disciple de S. Paul; il traite les ennemis de l'Eglise, d'hommes *insensés*, *vils*, infâmes. Voici S. Ignace martyr, qui traite ses geôliers, de *brutes* et de léopards. Voici S. Irénée, disciple de S. Polycarpe, qui appelle les novateurs (et par là il faut entendre tous ceux qui disent ou font du nouveau à l'encontre des Ecritures et de la tradition des pères), il les appelle *hypocrites*, *imposteurs*, dont il faut dénoncer la *démence* et les *blasphèmes*.

Maintenant il faut écouter les plus grandes voix de la tradition patrologique. S. Cyprien reproche à Démétrien, ses *abaissements sacrilèges* et le *bruit* que font *ses paroles impies*. Des abaissements sacrilèges et le bruit de paroles impies, c'est encore banal de notre temps. S. Ambroise, si calme d'ordinaire et si tempéré, déverse le ri-

dicule sur l'évêque arien Auxence ; il le présente comme un *impie*, un *homme cruel*, un *scélérat* sous la mitre. Si je rappelais les *colères*, les *ironies*, les *sarcasmes* de S. Jérôme, plus d'un lecteur le trouverait tout à fait étranger à nos habitudes de poltronnerie ; je le crois bien, mais c'est un saint canonisé. S. Jean Chrysostôme ne manque pas de mansuétude ; et cependant il appelait ses adversaires *pestes*, *ennemis de la vertu*, *poussés par le diable*, *parlant d'une langue exécrable*. S. Augustin était doux ; cependant sa douceur n'a pu l'empêcher d'appeler les Pélagiens, les Manichéens, les Donatistes, *misérables*, *hérétiques*, *sottement bavards*, *étrangement audacieux*, *furieux*, *pervers*, *frénétiques*, *aussi rusés que méchants*, *impudents*, *hardis à calomnier et à mentir*, *soit par ignorance*, *soit par malice*. Savez-vous ce que S. Fulgence et S. Prosper, disciples de S. Augustin, avaient appris de leur maître ? S. Fulgence traite un certain Fastidiosus de *blasphémateur*, *d'esclave de la luxure*, *vomisseur des discours remplis d'une impiété vénéneuse* ; et si vous saviez comment S. Prosper traite l'immortel auteur des *Conférences*, le pauvre Cassien !

Mais fermons cette série par l'exemple des trois avant-derniers docteurs de l'Eglise. C'est S. Bernard, le docteur *Melliflu*, si tendre et si aimant ; il tonne contre Arnaud de Brescia dont la *doctrine empoisonne*, qui a *une queue de ser-*

pent, vomi par Brescia, détesté à Rome, exécré en Germanie. C'est S. Bonaventure, le séraphique docteur, qui reproche à ses adversaires *la démence, la sottise, l'ineptie, le blasphème impie, la présomption, le mensonge et la malice de la calomnie.* C'est enfin le docteur angélique, S. Thomas d'Aquin, dont le style est si plein de calme, qui use d'une si grande circonspection dans ses ouvrages de doctrine qu'on dirait son intelligence constamment étrangère à toute passion. Or, quand ce grand saint parle aux fidèles, il représente le fameux Guillaume de Saint-Amour comme un *ministre du diable, ennemi de Dieu, membre de l'antechrist, diffamateur, propagateur de blasphèmes.*

Après le XIIIe siècle, nous entrons dans des siècles de décadence et de dissolution. A ces époques malheureuses, les esprits faibles croient racheter, par la violence des expressions, l'insuffisance de leur vertu, De Gerson à Luther, les mots terribles ne peuvent se citer ; ils pullulent même sous les plumes les plus douces. Pour qualifier ces lutteurs d'antan, Nisard a trouvé le mot de *gladiateurs* littéraires ; ils frappent de toute leur force. L'épitaphe de Laurent Valla prétend que, même après leur mort, ils mordent encore la terre.

Au XVIIe siècle, dans le siècle poli par excellence, Bossuet appelle Fénelon, le plus courtois des hommes, « le Montan d'une nouvelle Priscille ». C'était le traiter d'hérétique.

Pour apprécier et flétrir le mal, il est donc permis de se servir du mot propre. Mgr Parisis était un grand évêque ; il professait pour l'exercice du pouvoir épiscopal, une susceptibilité presque ombrageuse. Cependant il a écrit à la page 297 de la première série de ses *Cas de conscience* : « On ne peut nier que le *droit* de critiquer et d'entraver l'épiscopat, *n'existe quelquefois*, et que, quelquefois même, il ne puisse devenir *un devoir rigoureux* : par exemple, si, ce qu'à Dieu ne plaise, le chef même du troupeau faisait *fausse route* en le dirigeant ; s'il marchait *évidemment vers le schisme*, et si, conséquemment, il fallait résister à ces ordres, sous peine de s'exposer soi-même à la réprobation divine. Ces cas peuvent se rencontrer ; ils ne présentent *aucun doute*. »

Le vaillant et sage prélat ajoute que les publicistes ont également le droit et le devoir de parler ; 1° contre les mauvais choix d'évêques, au moins pour les prévenir ; 2° sur certains détails du matériel du culte ; et 3° sur certaines questions controversées, comme l'inamovibilité des desservants, le rétablissement des officialités, le pouvoir arbitraire des évêques. « Ainsi, selon un mot de S. François de Sales, faut-il dire rondement et franchement, mal du mal et blâmer les choses blâmables, ce que faisant, nous glorifions Dieu. »

« Ce que Dieu et la justice historique vous

demandent, écrivait à un jeune historien Montalembert, ce sont *des faits, des dates et des noms propres* SANS RÉTICENCE AUCUNE. Surtout ne vous laissez pas arrêter par ces esprits étroits qui prétendent que l'on peut *servir la vérité en la supprimant*, en l'habillant au gré de leurs préférences ou de leurs répugnances. »

« On vous a dit, écrivait au même historien l'évêque de Nîmes, que vous alliez froisser ceux qui ont quelqu'intérêt à oublier le passé ou à ménager l'avenir : vous avez bien fait de surmonter cette hésitation. La vie de ceux dont vous parlez *appartient* à l'histoire... quant à l'avenir il est bon que l'exemple de nos pères apprenne qu'il y a un châtiment tardif, mais certain. »

« Permettez-moi de vous le dire, s'écriait Dupanloup devant la cour de Paris : laissez juger les évêques après leur mort : cela est bon pour tous, cela est bon pour les évêques, bon pour l'Eglise, bon pour le pays, bon pour la dignité des caractères, bon pour tous. Oui, il est bon de savoir à l'avance qu'on peut être jugé et qu'on le sera. L'Eglise ne le trouve pas mauvais ; nul ne se réforme plus sévèrement qu'elle-même. L'Eglise se glorifie d'être une société qui travaille perpétuellement à se juger elle-même et à se réformer par le principe profond de sainteté, par la force de régénération spirituelle, qui est en elle et qui lui vient de Dieu. Trois mille conciles ou synodes sont un témoignage

immortel de ses saintes sévérités pour les évêques. Nous ne faisons pas profession d'être parfaits... Et d'ailleurs n'est-ce pas une chose qu'on a dite le plus contre nous, que nous manquions de justice pour nous-mêmes, que nous jetions un voile trop complaisant sur nos fautes, que nous nous défendions à tout prix les uns les autres, et enfin qu'on ne peut pas croire à la parole d'un prêtre ? Mais qu'ai-je fait autre chose aujourd'hui que de défendre énergiquement, loyalement, l'honneur de l'Eglise contre les faiblesses d'un de ses ministres ? »

Cette défense, énergique et loyale, c'est l'œuvre que nous poursuivons aujourd'hui. Non pas, comme Dupanloup, d'une façon rétrospective, pour les besoins de notre thèse et en vue d'avoir des exemples à l'appui ; mais contre un mal présent, contre des cadavres que l'histoire n'a pas encore inhumés et dont la dissolution flagrante nous apporte la peste. Le mal, que ces évêques d'hier ont favorisé, ne fait que croître et augmenter ses menaces. Aujourd'hui même tous les journaux parlent des projets du schisme ; ils parlent de quatre, de six, de dix évêques, prêts à s'atteler à cette entreprise sacrilège. Mais avec une légèreté d'esprit qui étonne, ils ne croient pas au succès de cette tentative. D'après eux, nous n'avons à craindre ni la résurrection du jansénisme, ni la restauration du gallicanisme ; et ce que n'ont pu ni Louis XIV, ni Mirabeau, ni

Napoléon, n'est pas à craindre de Waldeck-Rousseau. J'en demande pardon à ces frivoles argumentateurs. La grandeur de Louis XIV, l'éloquence de Mirabeau, le génie de Napoléon n'étaient pas des gages de succès, mais des obstacles. Pour le grand schisme d'Orient, il a suffi d'un crétin doublé d'un gredin ; pour le grand schisme d'Occident, les crétins et les gredins, voire les scélérats, pullulent. Leur dessein n'est pas de reprendre les quatre articles de Bossuet, ni les cinq propositions de Jansénius ; ils veulent simplement l'enseignement laïque, la société laïque, l'Etat laïque, c'est-à-dire sans Dieu, ni religion. Depuis vingt ans, toutes leurs lois sont les éléments d'une constitution civile du clergé. Ces lois intangibles, il suffit d'en faire corps, de révoquer le concordat, de confier à un patriarche national, nos rapports avec la Chaire Apostolique, et le schisme est fait. Que le Pape y contredise, je le crois bien ; mais après vingt ans de concessions, quelle chance a-t-il d'être entendu des foules fanatisées par la presse, hostiles à Rome et certainement acquises d'avance au schisme d'une France libre-penseuse.

Le schisme, l'abominable schisme est à nos portes, et l'on croit encore inutile de le combattre.

Sans doute, ceux qui doivent le plus efficacement enrayer ses manœuvres, se taisent. On trouvera des martyrs dans ces foules anonymes

qui vont à la Salette, à Lourdes et à Pontmain ; dans ces vaillants chrétiens qui acclament les prédicateurs de pèlerinages. C'est là qu'est le point d'appui de l'Eglise, la base d'opérations du levier apostolique, qui doit ébranler la terre et les cieux.

Pour nous, champions résolus de l'Eglise et de la France, après avoir offert le sang de nos plumes et le sang de nos veines, nous n'avons plus, en présence de l'aveuglement du grand nombre, qu'à tomber à genoux et à prononcer les solennelles paroles de la prière liturgique : *Ut damnum Apostolicum et omnes ecclesiasticos ordines, in sancta religione, conservare et confortare dignerís, Te rogamus, audi nos.*

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE 1

SOMMAIRE. — Objet propre de cet ouvrage. — Pourquoi l'Eglise de Jésus-Christ ne doit ni périr, ni se corrompre dans la suite des siècles. — Comment elle peut être corrompue d'une manière locale, habituellement passagère, par la faute de ses enfants et de ses chefs. — La persécution, dignement soufferte, fortifie l'Église ; mal combattue, elle la disloque et l'énerve. — But visé par la persécution présente, et comment elle doit engendrer des catastrophes. — Notions de l'ordre social et religieux, en vertu de laquelle il appartient à tout le monde de se défendre, dans la Synagogue d'abord, puis dans l'Eglise. — Comment cela s'est fait de tout temps, sans préjudice, mais au bénéfice de l'autorité. — Raison d'être de cette publication patriotique et pieuse, contre ceux qui manquent à la foi et au patriotisme. — Caractère tragique de la situation. — Humble recours au Pape et invocation aux saints.

CHAPITRE PREMIER. — **Fonction et rôle des évêques** 21

SOMMAIRE. — Les évêques successeurs des apôtres ; leur place dans l'Église ; qualités exigées d'eux pour leur ministère ; comment ils en ont manqué parfois dès l'origine de l'Église. — La constitution de l'Église et son caractère de congrégation obligent les évêques à la sainteté du commandement ; indépendamment du défaut de sainteté, les évêques peuvent facilement être abusés par la confusion des temps. — Des obscurités dans le gouvernement de l'Église,

résolues par Jésus-Christ, puis par les apôtres. — Evêques tombés dans la persécution. — Evêques tombés dans l'hérésie et dans le schisme, depuis Constantin jusqu'à Phothius. — Evêques tombés en Occident, d'abord en Angleterre, puis en France. — Observation inattendue de Bossuet. — Erreur de ceux qui croient à la facile destruction de l'erreur. — Le libéralisme catholique, devenu conciliatorisme à contre sens, est la grande plaie du jour.

CHAPITRE II. — **Comment, depuis vingt ans, l'épiscopat français a su se défendre contre la persécution.** 44

SOMMAIRE. — La France abattue en 1870 ; ce qu'elle est devenue en 1901. — L'enseignement du pape, relativement à la défense de l'Église. — Comment cet enseignement pouvait nous sauver et comment nous n'avons pas su, à notre grand détriment, le suivre. — Indication sommaire des attentats contre l'Église ; leur portée schismatique, notre malheureux effacement. — Evêques décorés par le persécuteur de l'Église. — Groupe de braves soldats qui défendent politiquement l'Église. — Groupe d'évêques qui la défendent sur le terrain religieux. — Bassesse effroyable de notre temps ; absence de combats ; pourquoi il faut en signaler le malheur. — Un discours du Père Ventura. — Lourdes et la Salette dans leurs rapports avec le pontificat de Léon XIII.

CHAPITRE III. — **Les fautes de quelques évêques** . . 68

SOMMAIRE. — Le rôle de l'histoire dans les crises de l'Église. — Comment l'institution divine de l'Église n'empêche pas l'opposition au mal dans ses chefs. — Les raisons qui commandent cette opposition. — Le grand rôle et l'importance dogmatique du cardinal Pie. — Le gouvernement voulait détruire ses œuvres diocésaines et son grand prestige en France : il lui donne pour successeur, Belot des Minières. — Belot des Minières, traducteur de Colpurnius, conciliatoriste d'une façon misérablement inintelligente ; concubinaire, mort dans le lit de sa concubine, qui était une religieuse défroquée. — Le successeur de Belot est Juteau parjure, et pourtant, malgré son *defectus natalium*, pas

trop mauvais. — Exaltation et mort de Maréchal, vendeur de Pontmain. — Pourquoi nous nous taisons sur d'autres forfaitures. — Comment d'ailleurs nous allons d'un pas accéléré vers l'abîme. — Nous ne pourrons plus être sauvés que par des confesseurs et des martyrs.

CHAPITRE IV. — **Un préfet violet**. 105

Sommaire. — Un évêque d'abord refusé pour cause d'indignité, puis accepté malgré le désordre connu de ses mœurs. — Comment il déshabille une religieuse et l'emmène avec lui dans son évêché, sous ce faux prétexte qu'elle est sa seule parente. — Comment cet abominable évêque se conduit vis-à-vis d'un Carmel. — Sa partialité et ses excès contre l'enseignement congréganiste. — Plaintes, enquêtes, culpabilité non punie, à cause de l'appui donné par l'État à ce mauvais évêque. — Le préfet violet devenu apostat. — Au lieu d'intenter un procès à l'accusateur, il se couvre d'une lettre maquillée de l'archevêque de Paris. — Autre maquillage dans un acte favorable aux religieux expulsés. — L'évêque se substitue le préfet pour la destruction du collège. — Comment l'évêque n'est plus évêque.

CHAPITRE V. — **Panorama d'un diocèse où le gouvernement opère à son gré** 126

Sommaire. — Comment il fait entendre cet adage : « On doit des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité ». — Idylle d'un curé des environs de Paris. — Son petit crédit à l'archevêché. — Les neveux du curé en petit crédit veulent, pour faire plaisir à la famille, le faire nommer évêque. — Opposition unanime du clergé de Paris et du cardinal Guibert. — Malgré cette opposition, très décidée et qui alla jusqu'au bout, les neveux font nommer leur oncle évêque. — Refus du cardinal-archevêque de le sacrer. — Mission destructive que lui donne le gouvernement et grands vicaires qu'il lui impose pour opérer les destructions commandées. — Installation de l'évêque, immédiatement canonisé par tous les ennemis de l'Eglise. — Opposition courageuse et radicale du chancelier de l'évêché. — Sursis, pendant quatre ans, à l'exécution des consignes destructives

du gouvernement persécuteur. — A partir de 1890, massacre continu et général ; grand nombre de victimes, pour aucune faute caractérisée, mais plutôt à cause de l'éminence des mérites et de l'éclat des services : deux choses odieuses à la politique de persécution. L'évêque se démet de l'épiscopat, pour faire place à un autre.

CHAPITRE VI. — **Un projet de concordat** 158

SOMMAIRE. — Une lettre de Léon XIII imposant le devoir strict de la résistance. — Moyen dilatoire par la proposition d'un second concordat, à ceux qui veulent détruire le premier. — Comment le concordat de 1801 suffit à la reconnaissance du droit divin et des libertés de l'Eglise. — Un concordat en 1901 pour les religieux, spéculativement est possible, mais en fait n'est ni possible, ni même désirable. — Les catholiques, en France, n'ont que deux choses à faire : prier et se battre comme des lions, très assurés que, même vaincus, ils doivent triompher.

CHAPITRE VII. — **La restauration de la France par le clergé séculier** 174

SOMMAIRE. — Dernier vœu en faveur du droit canon. — Le rôle du curé de campagne dans son village. — Disgrâces habituelles de ce digne ministère. — Gravité du presbytère ; éclat de ses œuvres. — L'épreuve du célibat. — La déroute actuelle de la considération du sacerdoce. — Le salut de la France par les curés strictement fidèles au devoir ecclésiastique.

CHAPITRE VIII. — **Les Congrégations religieuses** . . . 195

SOMMAIRE. — Schisme flagrant par la séparation des congrégations religieuses, de Rome, centre nécessaire de l'apostolat. — Le salut par des monastères canoniquement constitués. — Rapports des monastères avec la nation humaine et les besoins de l'Eglise. — Rôles respectifs des contemplatifs et des ordres actifs. — L'unité absolue des congrégations religieuses. — Diverses conceptions des contemporains sur ce sujet. — Coup d'œil sur l'évolution historique des grands-ordres. — Ce que le monastère offre à ses

hôtes ; comment il répond aux besoins de l'Eglise et de la société. — Objections frivoles contre les moines. — Etude particulière du travail des moines pour aménager les eaux, les bois et les terres. — Glorieux témoignages rendus aux moines par une foule d'écrivains, la plupart hostiles à l'Eglise. — Des services qu'ils peuvent seuls rendre à la France du vingtième siècle. — Objections relatives à leur relâchement. — Inanité ridicule de la question des biens de main-morte, qui est bien la main la plus puissamment active. — Triste avenir que prépare leur disparition.

CONCLUSION 259

Condition du genre humain sur la terre. — Persécution des premiers temps, réitérées de nos jours, après deux mille ans de christianisme. — Eléments visibles de dissolution dans les puissances persécutrices et triomphe probable de l'Eglise. — Comment la critique des autorités divinement constituées a été autorisée, par Dieu lui-même, depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse. — Comment l'Eglise pendant dix-neuf siècles a compris l'exemple des critiques de Jésus-Christ. — Opinion expresse de Mgr Parisis qui, en trois cas distincts, fait de cette critique un devoir de conscience. — Textes curieux de Dupanloup, de Montalembert et de l'évêque de Nîmes. — Danger de schisme. — Prière finale.

Imp. J. Thevenot, Saint-Dizier (Haute-Marne).

Ô Marie conçue sans péché,
priez pour nous qui avons recours à vous!

Les 20 premières pages de ce PDF donne un aperçu de la qualité, *bonne ou mauvaise,* de l'édition papier. La qualité dépend du livre original dont nous nous sommes servi pour produire le fac-similé (*texte numérisé*).

Il est possible de commander l'édition papier à prix abordable en visitant le site :

canadienfrancais.org

Plusieurs autres livres sont également disponibles sur le même site, toujours à prix abordable.

Année 2020
canadienfrancais.org